

FONDS EUROPEENS 2021-2027

Diagnostic territorial post 2020

Elaboré avec les acteurs

Etat des lieux

Analyses AFOM

Enjeux pour les Pays de la Loire



Version finale - janvier 2020

TABLE DES ABREVIATIONS

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEE	Agence Européenne de l'Environnement
AFC	Action de Formation Conventionnée
AFPA	Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFPR	Action de Formation Préalable au Recrutement
AIF	Aide Individuelle à la Formation
AILE	Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement
AMAP	Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
APL	Accessibilité Potentielle Localisée (indicateur d'accès aux services de santé)
AURAN	Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise
ARS	Agence Régionale de Santé
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAE	Coopération d'Activité et d'Emploi (partie culture)
CAR	Conférence Administrative Régionale
CARIF-OREF	Centres d'Animations, de Recherche et d'Information sur la Formation – Observatoire Régionaux de l'Emploi et de la Formation
CBNB	Conservatoire Botanique National de Brest
CCIR	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
CERC	Cellule Economique Régionale de la Construction
CESER	Conseil Economique Social et Environnemental des Pays de la Loire
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CIFRE	Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
CIO	Centres d'Information et d'Orientation
CLEFOP	Conseils locaux emploi, formation et orientations professionnelles
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CODREC	Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale en faveur des Déchets et de l'Economie Circulaire
COP	Céréales, Oléagineux et Protéagineux
CPRDEFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
CREPS	Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives
CSP	Contrat de Sécurisation Professionnelle
CSR	Combustible Solide de Récupération
DEBOE	Demandeur d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement
DJA	Dotations Jeunes Agriculteurs
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

DRDFE	Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ETI	Démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale
EMR	Energies marines renouvelables
ENR	Energies Renouvelables
EPAGE	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
ERC	European Research Council
ERTMS	European Rail Traffic Management System
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
ETP	Equivalent Temps Plein
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FFP	Fédération de la Formation Professionnelle
FRAC	Fonds Régional d'Art Contemporain
FSE	Fonds Social Européen
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	Groupe d'Action Locale
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GES	Gaz à Effet de Serre
GJ	Garantie Jeune
GPECT	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales
GPMNSN	Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire
GNV	Gaz naturel pour véhicules
HCERES	Haut Conseil de l'Éducation et de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
IAE	Insertion par l'Activité Economique
ICC	Industrie Culturelle et Créative
IGP	Indication Géographique Protégée
INCA	Etude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPA	Enquête Insertion Professionnelle des Apprentis
IUF	Institut Universitaire de France
LEADER	Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
LGV	Ligne à Grande Vitesse
LPO	Ligue pour la Protection Des Oiseaux
LSHS	Lettres et Sciences Humaines et Sociales
Loi NOTRe	Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MSAP	Maisons de Services Au Public
NEET	Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
NExT	Projet I-SITE « Nantes Excellence Trajectory »
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
ONISEP	Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
ONPL	Orchestre National des Pays de la Loire
OPCAL	Organisation des Professionnels du Cinéma et de l'Audiovisuel Ligériens
ORES	Observatoire Régional Economique et Social des Pays de la Loire
PAC	Politique Agricole Commune de l'Union européenne
PACEA	Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PCAE	Projet Agro-Environnemental et Climatique
PCAET	Plans Climat Air Energie Territoriaux
PEM	Pôles d'Echanges Multimodaux
PIAAC	Evaluation des Compétences des Adultes
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
PNR	Parcs Naturels Régionaux
POEI	Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PPRL	Plans de Prévention des Risques Littoraux
PPRT	Protection de l'Environnement et des Risques Technologiques
PRF	Programme Régional de Formation
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
PTRE	Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique
QPV	Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
R&D	Recherche et développement
R&T	Recherche et transfert de technologie
RGE	Entreprises et bâtiments « reconnus garants de l'environnement »
RNEA	Revenu Net d'Entreprise Agricole
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
RTAOM	Ressort Territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité
RTE-T	Réseau Trans-Européen de Transport
RV/RA	Réalité virtuelle / réalité augmentée
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCEOFP	Stratégie Coordinée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formations Professionnelles
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCORAN	Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDTAN	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

SEM	Société d'Economie Mixte
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Economique
SIEI	Système Interministériel d'Echange d'Informations
SMILE	Projet "Smart Ideas to Link Energies"
SPED	Services Publics de l'Emploi Départementaux
SPEL	Services Publics de l'Emploi Locaux
SPRO	Service Public Régional de l'Oriention
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SREFOP	Stratégie Régionale Emploi, Formation et Oriention Professionnelles
SRESS	Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
SPE	Service public de l'emploi
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STS	Section de Technicien Supérieur (Formation)
TAD	Transport à la demande
TER	Transport express régional
TH	Travailleur Handicapé
THD	Très haut débit
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petites entreprises
TRI	Territoires à Risques importants d'Inondation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UROF	Union Régionale des Organismes de Formation
URSF	Union Régionale Solidarité Femmes
VTE	Volontaires Territoriaux en Entreprises
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION - Une région en mouvement	11
Un dynamisme démographique durable.....	11
Un territoire régional à la fois très agricole et fortement artificialisé	15
1- MISER SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE	21
1-1- Un tissu économique diversifié en Pays de la Loire	21
1-1-1 <i>Un appareil productif et une structure de l'emploi variés.....</i>	21
1-1-2 <i>Un tissu économique porté par une bonne dynamique de créations d'entreprises</i>	22
1-1-3 <i>L'économie sociale et solidaire en pleine expansion en Pays de la Loire</i>	24
1-1-4 <i>L'industrie, une composante forte de l'économie ligérienne</i>	26
1-1-5 <i>La construction, un secteur développé en région des Pays de la Loire</i>	28
1-1-6 <i>Le secteur tertiaire : des services à forte valeur ajoutée.....</i>	29
1-1-7 <i>Une économie présentielle et un essor du tourisme facteur d'attractivité de la région</i>	32
1-1-8 <i>Recherche et innovation</i>	35
1-1-9 <i>Une forte dynamique d'internationalisation des entreprises ligériennes</i>	40
1-2- L'agriculture et l'agroalimentaire en Pays de la Loire : un atout puissant à soutenir et fédérer.....	46
1-2-1 <i>La région au quatrième rang des régions agricoles françaises.....</i>	46
1-2-2 <i>Une production de qualité</i>	47
1-2-3 <i>Emploi</i>	48
1-2-4 <i>Formation</i>	49
1-2-5 <i>Recherche.....</i>	49
1-2-6 <i>Environnement.....</i>	49
1-2-7 <i>Les défis du monde agricole pour aujourd'hui et demain</i>	56
1-3- L'économie maritime en Pays de la Loire.....	68
1-3-1 <i>L'économie maritime : une grande variété d'atouts géographiques et économiques.....</i>	70
1-3-2 <i>La mer, une opportunité et une force pour le développement de la région.....</i>	74
2- FAIRE DES MUTATIONS UNE OPPORTUNITÉ	81
2-1- Renforcer la connexion des territoires.....	81
2-1-1 Renforcer les infrastructures, l'offre de transport et de mobilité.....	81
2-1-1-1 <i>Un maillage d'infrastructures structuré, en évolution permanente</i>	81
2-1-1-2 <i>Des actions régionales pour accompagner les besoins de mobilités, sur tout le territoire</i>	92
2-1-2 Accompagner le déploiement de réseaux numériques	101
2-2 Accompagner la transition numérique	108
2-2-1 <i>La transition numérique : un enjeu primordial dans la mutation de la société</i>	108
2-2-2 <i>Les Pays de la Loire : terrain idéal pour le développement du numérique.....</i>	108
2-2-3 <i>Le numérique, filière créatrice d'emplois</i>	109
2-2-4 <i>Une dynamique de recherche et de formation importante dans le domaine du numérique</i>	110
2-2-5 <i>Les défis de la numérisation en Pays de la Loire</i>	111
2-3- Porter la transition écologique et énergétique	117
2-3-1 Les défis de la transition écologique : un patrimoine naturel riche et une biodiversité à reconquérir	117
2-3-1-1 <i>Une biodiversité régionale remarquable mais menacée</i>	117

2-3-1-2	Qualité de l'eau inquiétante	119
2-3-1-3	Qualité de l'air jugée bonne à très bonne en Pays de la Loire	120
2-3-1-4	Le changement climatique : une adaptation nécessaire face à la diversité des menaces identifiées en Pays de la Loire.....	127
2-3-1-5	Les risques naturels en région : objets de toutes les attentions	129
2-3-2	Une région active sur les énergies renouvelables	131
2-3-3	Une stabilité des consommations d'énergie finale	134
2-3-4-1	Une région active sur la transition vers une économie circulaire	138
2-3-4-2	Une région sensibilisée à la problématique de la gestion efficace des déchets.....	139
3-	INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN	145
3-1	Emploi, formation et orientation professionnelles dans la région.....	145
3-1-1	Emploi : Une économie ligérienne créatrice d'emplois mais avec des disparités territoriales fortes ..	145
3-1-2	Enseignement, apprentissage et formation professionnelle.....	150
3-1-3	Les défis à relever par les opérateurs de la chaîne emploi-formation-orientation dans la région.....	158
3-1-4	Les stratégies à l'œuvre dans le champ de compétence régional.....	162
3-2	L'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi.....	172
3-2-1	L'évolution du public éloigné de l'emploi.....	172
3-2-2	La dynamique des politiques d'insertion sur les territoires.....	173
3-2-3	Les dispositifs spécifiques d'insertion.....	175
4-	DEVELOPPER LA COHESION TERRITORIALE.....	181
4-1	Une population régionale moins touchée par la pauvreté	181
4-1-1	Une pauvreté peu développée mais des disparités territoriales	181
4-1-2	Des contrastes à l'intérieur des départements de la région	181
4-1-3	Les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) connaissent des situations de pauvreté parfois importantes.....	182
4-1-4	Des territoires souvent plus fragiles aux marges des départements	182
4-2	Les conséquences de l'attractivité du territoire sur le logement	183
4-2-1	Les Pays de la Loire : 1,9 million de logements où l'habitat individuel prédomine	183
4-2-2	En Pays de la Loire, des tensions localement fortes sur le marché de l'habitat	186
4-3	Une région bien desservie par les services, dont l'accès est relativement aisé	189
4-3-1	Des services publics souvent facilement accessibles pour la population	189
4-3-2	Des temps d'accès rapides pour les services de proximité.....	191
4-4	Santé et accès aux soins dans la région	192
4-4-1	Un niveau de santé satisfaisant, en dépit de l'évolution de certaines pathologies	192
4-4-2	Un diagnostic de santé plus favorable aux femmes.....	193
4-4-3	Un accès aux soins parfois limité en Pays de la Loire.....	194
4-4-4	Le dynamisme de la région pèse sur le système de santé.....	195
4-5	La vie associative	199
4-6	Le sport comme vecteur de développement territorial et de cohésion sociale	203
4-6-1	Une évolution permanente de la pratique sportive	203
4-6-2	La reconnaissance croissante du sport comme vecteur de développement territorial, économique et de cohésion sociale.....	204

4-6-3 Une implication croissante des collectivités territoriales et notamment de la Région dans le financement et l'animation du sport.....	204
4-7 Culture et patrimoine : un dynamisme avéré et une adaptation à une nouvelle ère économique et sociale à conforter	208
4-7-1 Les Pays de la Loire : un patrimoine remarquable	209
4-7-2 Les Pays de la Loire : une dynamique culturelle avérée et un environnement favorable à la création	210

METHODOLOGIE D'ELABORATION :

Le présent diagnostic territorial stratégique post 2020 a été élaboré à partir des diagnostics conduits dans le cadre des stratégies et schémas régionaux, mais également **en concertation avec les acteurs du territoire régional**.

Il a en particulier été construit sur la base d'éléments de diagnostic partagés avec la démarche du **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, ainsi que d'éléments prospectifs de la démarche **Ma Région 2050**. Et il s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des autres schémas et stratégies régionaux.

Il a par ailleurs été alimenté par les **contributions des partenaires** dans le cadre du questionnaire adressé au 1^{er} trimestre 2019, mais également via des contributions libres, et ajusté après l'envoi de la version provisoire d'octobre 2019 qui a permis de recevoir de nouvelles contributions.

Il a été partagé à l'occasion du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation de la prochaine programmation des fonds européens 2021-2027 qui s'est déroulé le 19 novembre 2019.

A la suite de ce séminaire, d'autres contributions ont été reçues et intégrées courant décembre, qui ont permis d'aboutir à cette version finale.

SOURCES :

Les données présentées dans ce document sont notamment issues des sources suivantes :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques - INSEE
- L'Observatoire régional économique et social des Pays de la Loire - ORES
- Le Diagnostic territorial, Solutions&co, janvier 2018
- Les schémas, stratégies et plans de la Région des Pays de la Loire
- Les contributions des directions politiques publiques de la Région des Pays de la Loire au questionnaire post 2020, dernier trimestre 2018
- Les contributions des partenaires de la Région des Pays de la Loire au questionnaire Post 2020, premier trimestre 2019
- Le Conseil économique social et environnemental des Pays de la Loire - CESER
- La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
- L'Agreste Pays de la Loire
- La DREAL Pays de la Loire

PRECISIONS DE LECTURE :

L'architecture du document a été construite en recherchant la plus grande logique. Il a été fait le choix de rattacher les thématiques par grands secteurs d'activités. A titre d'exemple, le tourisme est présenté dans le chapitre 1-1 « Un tissu économique diversifié en Pays de la Loire ».

Il est ainsi conseillé de se référer à la table des matières pour se repérer.

Par ailleurs, l'ensemble des éléments de diagnostic et d'enjeux présentés dans le chapitre 1-1 « Un tissu économique diversifié en Pays de la Loire », et plus particulièrement ceux précisés dans les volets « création d'entreprises », « industrie », « tourisme », concernent également tous les acteurs « économiques » du littoral et de la mer.

INTRODUCTION - Une région en mouvement



© Photlook, Hcast

Présentation

L'organisation territoriale des Pays de la Loire repose sur 5 départements, 70 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et 1 272 communes au 1^{er} janvier 2018. Depuis la mise en application de la loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle de mars 2015 et à la loi **portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (ou loi NOTRe) d'août 2015**, le nombre de communes et de communautés de communes a été considérablement réduit jusqu'à l'année 2017. En 2018, le nombre de communes diminue mais légèrement par rapport à 2017.



Les grands chiffres régionaux

3 718 512 habitants <small>d'après les populations municipales 2015 - en vigueur au 01/01/2018 (Insee, recensement)</small>	5,8 % du total national	8^e région
115,9 habitants/km² <small>d'après les populations municipales 2015 (Insee, recensement)</small>	118,2 au niveau national	5^e région
30,9 % d'habitants de moins de 25 ans <small>en 2015 (Insee, recensement)</small>	30,0 % au niveau national	
25,3 % de la population âgée de plus de 60 ans <small>en 2015 (Insee, recensement)</small>	24,9 % au niveau national	
1,89 enfant par femme en moyenne <small>en 2017 - indice conjoncturel de fécondité</small>	1,85 au niveau national	4^e région
79,4 ans : espérance de vie des hommes à la naissance <small>en 2017 (Insee, recensement)</small>	79,5 ans au niveau national	
85,6 ans : espérance de vie des femmes à la naissance <small>en 2017 (Insee)</small>	85,4 ans au niveau national	

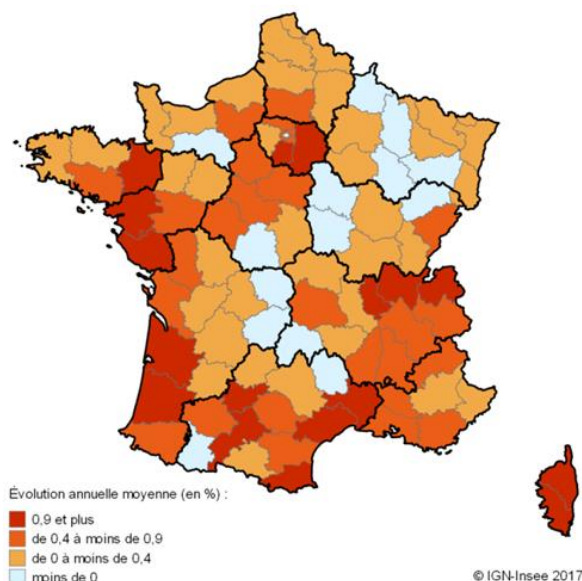
Source : Observatoire régional économique et social des Pays de la Loire

Un dynamisme démographique durable

Au 1^{er} janvier 2014¹, les Pays de la Loire comptent près de 3,7 millions d'habitants (5,8 % de la population de France métropolitaine) et se situent au 8^e rang des 13 régions françaises. Avec un rythme de croissance annuel de la population de 0,8 % entre 2009 et 2014, les Pays de la Loire se classent au 3^e rang national, derrière la Corse (1,2 %) et l'Occitanie (0,9 %). Au niveau national, la progression de la population est plus modérée : +0,5 % en moyenne annuelle. Chaque année, notre région gagne ainsi plus de 30 300 habitants.

¹ « Les populations publiées début 2017 sont millésimées 2014 car elles sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2012 à 2016 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période. L'égalité de traitement entre les communes est ainsi assurée. Les chiffres de population sont authentifiés par décret pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Ils sont publiés dans les périmètres géographiques existant au 1^{er} janvier 2016 » (Insee).

Évolution en moyenne annuelle de la population entre 2009 et 2014 selon les départements (en %)



Si tous les départements de la région voient leur nombre d'habitants progresser, **la Loire-Atlantique et la Vendée contribuent pour les trois quarts au gain de population.**

Source : Insee, Recensements de la population (RP) 2009 et 2014

Population dans les départements des Pays de la Loire

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Population 2014	1 346 592	805 888	307 471	568 760	662 122	3 690 833	64 027 958
Densité de population	197,8	112,4	59,4	91,6	98,5	115,0	116,1
Taux de croissance annuel moyen de la population 2009-2014 (%)	1,3	0,6	0,2	0,3	1,1	0,8	0,5
- dû au solde naturel (%)	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4
- dû au solde migratoire (%)	0,7	0,1	-0,2	0	0,9	0,4	0,1
Nombre total d'habitants gagnés entre 2009 et 2014	81 212	24 775	2 203	7 710	35 711	151 611	1 562 075

Source : Insee, RP, géographie au 01/01/2016

Plus de naissances que de décès, plus de nouveaux arrivants que de départs, **les Pays de la Loire sont une des rares régions françaises à bénéficier de soldes naturel et migratoire tous deux positifs** même si les disparités sont marquées entre les départements.

La Loire-Atlantique et la Vendée sont les deux territoires qui accueillent le plus de nouvelles populations en provenance d'autres territoires. La Mayenne affiche un solde migratoire négatif, il est nul en Sarthe et très faiblement positif en Maine-et-Loire. Dans ces trois départements, la croissance de la population repose sur le solde naturel. La Mayenne et la Sarthe enregistrent ainsi des hausses du nombre d'habitants inférieures à la moyenne nationale, respectivement 0,2 et 0,3 %.

L'axe urbain formé par Nantes-Saint-Nazaire, Angers et Le Mans concentre une part importante de la population

Avec 115 habitants au km², la densité de population est légèrement inférieure en Pays de la Loire à celle de l'Hexagone (116 hab/km²) : la région se classe au 5^e rang des régions françaises les plus denses. Derrière ce chiffre régional se cachent de fortes polarisations et des territoires aux dynamiques démographiques différentes. **La moitié des Ligériens réside en effet sur environ 10 % du territoire régional.** En Mayenne, la densité de population n'atteint pas les 60 habitants au km² alors qu'elle frôle les 200 habitants en Loire-Atlantique. En 2014, 1 347 000 Ligériens résident en Loire-Atlantique, soit 36 % de la population régionale. Ils sont 307 000, soit 8 %, à vivre en Mayenne, département le moins peuplé de la région.

Les Pays de Loire comportent une façade littorale, un axe urbain fort (Saint-Nazaire, Nantes, Angers, Le Mans), une constellation de villes moyennes (Laval, Cholet, La Roche-sur-Yon, Saumur, Châteaubriant...) et des zones rurales. Autant de types de territoires aux logiques démographiques propres et aux interactions complexes, observables notamment à travers des phénomènes tels que la « rurbanisation » ou le développement du littoral et plus récemment, des communes rétro-littorales.

L'axe formé par la métropole Nantes-Saint-Nazaire et les pôles urbains d'Angers et du Mans est densément peuplé. Ces quatre agglomérations de plus de 100 000 habitants accueillent un tiers des Ligériens. Nantes, huitième agglomération française avec plus de 600 000 habitants, regroupe à elle seule 17 % de la population régionale.

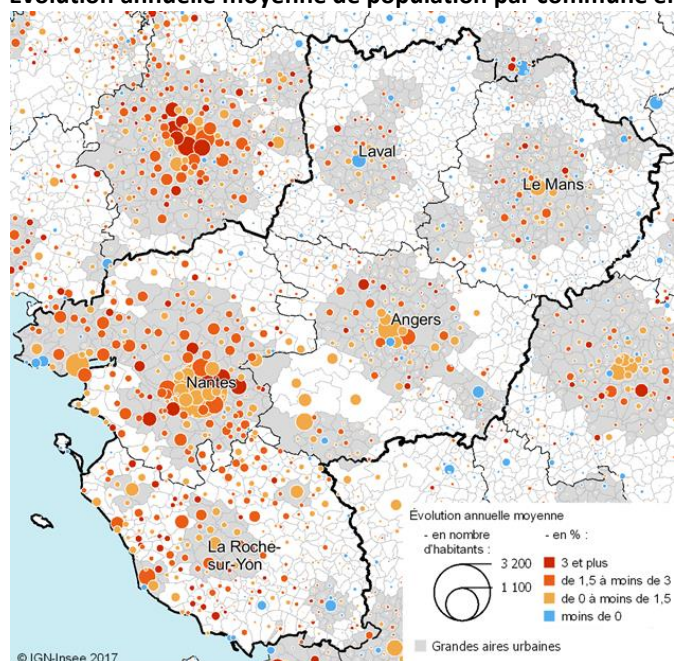
Selon l'Insee, « dans la région, la moitié de la population (53 %) vit dans des communes peu denses » contre une moyenne de 42 % en France métropolitaine (hors Île-de-France). Ces communes peu denses se localisent plutôt en Mayenne, en Sarthe et au nord-ouest du Maine-et-Loire.

En Pays de la Loire, la population s'accroît dans 7 communes sur 10, principalement à l'ouest de la région et à la périphérie des grandes villes

Dans les principales villes de la région, le nombre d'habitants progresse toujours : Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, la Roche-sur-Yon. Quelques villes importantes restent cependant à l'écart de cette dynamique : Laval, Cholet, Saumur. Sur le littoral également, des villes perdent des habitants comme :

- la Baule-Escoublac, le Pouliguen ou Batz-sur-mer en Loire-Atlantique ;
- la Faute-sur-mer, l'Aiguillon-sur-mer ou les Sables-d'Olonne en Vendée.

Évolution annuelle moyenne de population par commune entre 2009 et 2014



En Pays de la Loire, la population augmente nettement en périphérie des grandes villes, et dans les espaces rétro-littoraux, à l'exception toutefois de l'extrémité sud de la Vendée. Ailleurs, les évolutions sont bien plus modérées. Les territoires les moins dynamiques se localisent aux frontières de la région : nord de la Loire-Atlantique et de la Mayenne, sud de la Vendée et du Maine-et-Loire, et la partie est de la Sarthe.

Focus : 4,5 millions de Ligériens en 2050, soit 840 000 habitants supplémentaires

Selon les nouvelles projections de population réalisées par l'Insee⁽¹⁾, **la croissance de la population d'ici 2050 en Pays de la Loire serait la plus dynamique de France métropolitaine**, selon le scénario central. En Pays de la Loire, entre 2013 et 2050, la progression du nombre d'habitants devrait être comprise entre 15 % (scénario bas) et 32 % (scénario haut). Le scénario central prévoit une augmentation de 23 %, soit presque le double de celle prévue pour la France (+12 %).

Le scénario central laisse entrevoir des évolutions différentes pour les 5 départements de la région

Globalement, le rythme de croissance de la population devrait ralentir dans les 5 départements de la région. Mais c'est en Vendée que ce ralentissement serait le plus marqué, alors que ce département connaissait le taux de croissance le plus élevé de 2008 à 2013. Pour cet indicateur, les projections 2013-2050 le classent désormais derrière la Loire-Atlantique et surtout derrière le Maine-et-Loire. En Mayenne comme en Sarthe, la croissance de la population serait plus faible, en deçà de la moyenne nationale.

En 2050, la part des aînés (65 ans et plus) sera particulièrement élevée

C'est en Vendée que la part des aînés sera la plus importante en 2050 : 36 % de la population contre une moyenne de 27 % en France métropolitaine. La Vendée serait d'ailleurs le seul département de la région à connaître un solde naturel négatif : les décès seront plus nombreux que les naissances.

Les Pays de la Loire se diviseraient en deux groupes :

- d'une part la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire avec une présence des aînés moins marquée qu'au niveau national : respectivement 25,0 % et 26,1 ;
- et un second groupe où la part des aînés sera plus importante : 29,5 % en Mayenne, 29,8 % en Sarthe et 35,7 % en Vendée.

Accès aux soins et aux équipements, adaptation de l'habitat, développement des portages de repas... autant de problématiques liées à l'âge qui se poseront donc avec plus ou moins d'acuité selon les départements de la région, avec des opportunités en matière de développement de l'économie résidentielle et d'innovation.

Évolution de la population, projections 2013-2050

	Population 2050	Taux de variation annuel moyen 2008-2013 (%)	Taux de variation annuel moyen 2013-2050 (%)	dont solde naturel	dont solde migratoire	Part des 65 ans ou plus 2050 (%)
Loire-Atlantique	1 774 000	+1,13	+0,78	+0,37	+0,41	25,0
Maine-et-Loire	985 000	+0,65	+0,56	+0,34	+0,22	26,1
Mayenne	339 000	+0,30	+0,27	+0,11	+0,15	29,5
Sarthe	606 000	+0,34	+0,17	+0,06	+0,11	29,8
Vendée	796 000	+1,22	+0,53	-0,22	+0,75	35,7
Pays de la Loire	4 500 000	+0,84	+0,56	+0,20	+0,36	28,1
France métropolitaine	71 628 000	+0,50	+0,32	+0,22	+0,10	27,3

Source : Insee, Omphale 2017 – scénario central

- (1) « Les présentes projections sont une déclinaison locale des projections pour la France entière diffusées par l'Insee en novembre 2016. Le modèle Omphale permet de réaliser des projections infranationales en projetant d'année en année les pyramides des âges des différents territoires. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). Ces hypothèses sont appliquées aux quotients observés initialement sur la zone d'intérêt. Le point de départ des projections est le recensement de la population 2013 ». (Insee)

Enjeux à l'horizon 2050 pour les Pays de la Loire²

Volume et âge

- La population va globalement continuer à progresser dans les prochaines décennies, de manière forte à l'échelle mondiale (+ 3 milliards de personnes d'ici 2050) mais nettement ralentie à l'échelle européenne et nationale.
- Les équilibres entre démographie, activité économique et capacités des écosystèmes seront de plus en plus déstabilisés dans certaines régions du monde (y compris en Europe, exemple de l'Allemagne et de l'Europe orientale pour le déficit de main d'œuvre).
- Le vieillissement de la population constitue une évolution systémique dans les équilibres de la société, mais aussi la transformation des modes de vie et des besoins.
- Les seniors de demain constitueront une ressource considérable en matière de capacité d'action et de coopération ; et ce même si les perspectives d'évolution de l'espérance de vie en bonne santé apparaissent incertaines.

Flux de population

- Avec la mondialisation et l'accélération du changement climatique, les migrations internationales vont probablement s'accroître.
- Les cadres d'analyse et de régulation de ces phénomènes seront à adapter.
- Le caractère plus instable des équilibres démographiques régionaux devrait conduire à davantage intégrer la question des mouvements de populations dans les stratégies territoriales locales (stratégies d'accueil plus réactives et adaptable, urbanisme flexible et modulable...).

Un territoire régional à la fois très agricole et fortement artificialisé

La région des Pays de la Loire, au relief doux et de basse altitude, s'étend sur 3,24 millions d'hectares et couvre 5,9 % du territoire métropolitain. Région grandement artificialisée, elle se caractérise toutefois par une proportion importante de sols agricoles, une présence de zones humides et d'espaces littoraux, et un faible taux de boisement. La zone littorale longue de 368 km alterne zones basses sableuses et côtes rocheuses.

Des espaces artificialisés plus nombreux en Loire-Atlantique et en Vendée

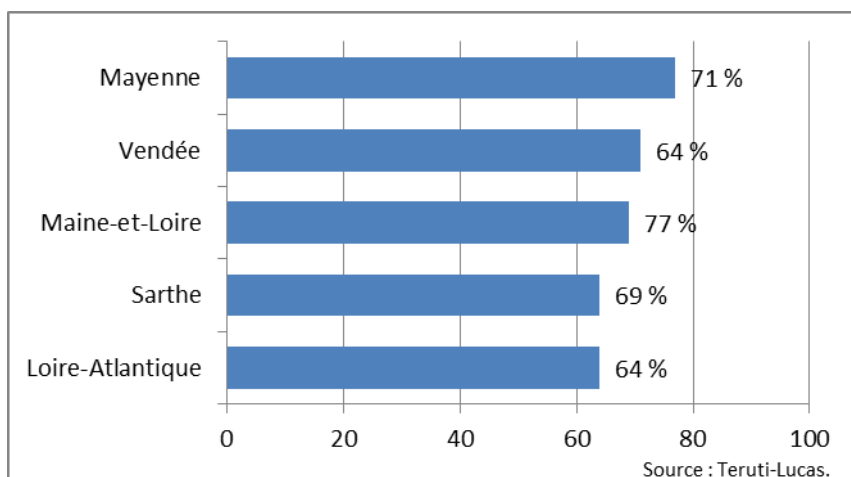
En 2014, la région se situait au 4^e rang des régions de France métropolitaine les plus artificialisées, avec un taux de 11,8 % contre 9,3 % au plan national. La Loire-Atlantique est le territoire le plus artificialisé (14,1 %), c'est aussi le plus peuplé. La Vendée se classe au deuxième rang régional avec 13,8 %. Le taux d'artificialisation en Maine-et-Loire (11,4%) est proche de la moyenne régionale (11,8 %). La Sarthe (10,4%) et surtout la Mayenne (8,4%) affichent des taux nettement plus faibles³.

² Source : Diagnostic prospectif Ma Région 2050 – Fiches toile de fond

³ Source des données, Enquête Teruti-Lucas organisée par l'Agreste qui donne chaque année des informations sur l'occupation et l'utilisation des sols en France.

Un territoire régional qui demeure agricole

La part des sols agricoles dans les départements (en %)



Les terres agricoles couvrent 68,8 % du territoire régional, c'est nettement plus qu'à l'échelle nationale (51 %).

Les 5 départements de la région présentent tous une proportion de terres agricoles supérieure à la moyenne nationale.

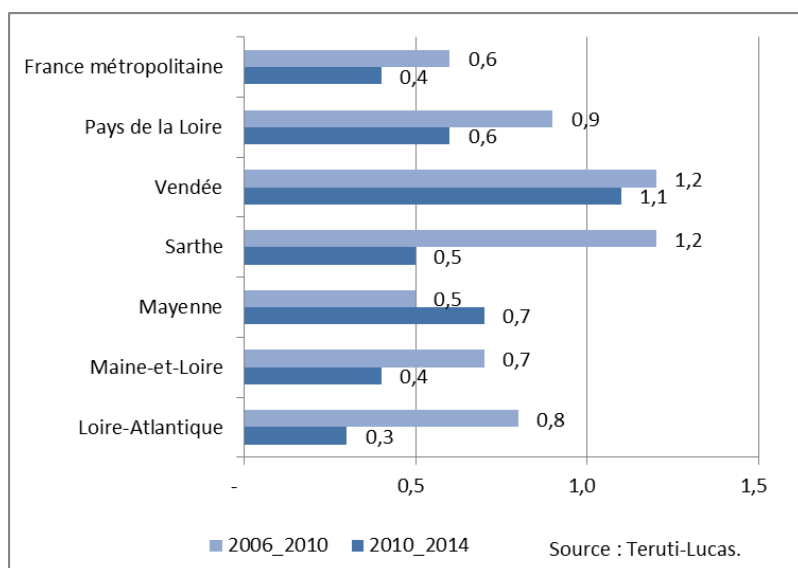
A l'opposé, la région abrite peu de sols naturels et boisés : 19,4 % de sa surface (39,6 % en France métropolitaine).

Une progression plus modérée de l'artificialisation des sols entre 2010 et 2014

Entre 2010 et 2014, l'artificialisation des sols a progressé en France mais à un rythme moindre que lors de la période 2006-2010. Le taux d'artificialisation progresse de 0,6 point entre 2006 et 2010 contre une hausse de 0,4 entre 2010 et 2014.

En Pays de la Loire, entre 2010 et 2014, l'artificialisation des sols s'accroît plus rapidement qu'en France : le taux progresse de 0,6 point, passant de 11,2 % à 11,8 %. Toutefois, à l'image de ce qui se passe au niveau national, le rythme d'artificialisation des espaces a ralenti par rapport à la période 2006-2010. **Ce mouvement s'explique en partie par une densification de l'habitat.**

Le rythme d'artificialisation des sols (en points)



4 des 5 départements de la région connaissent ce fléchissement de l'artificialisation des terres. En Mayenne, au contraire, le rythme s'est accru entre les deux périodes.

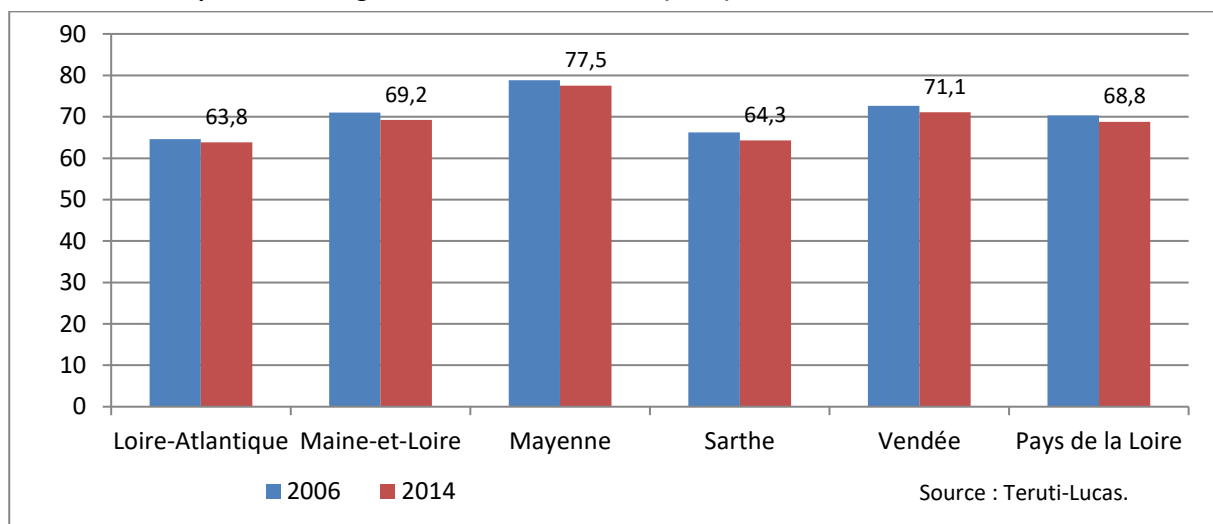
En Vendée, le rythme d'artificialisation reste particulièrement élevé tandis qu'en Loire-Atlantique, département le plus artificialisé, la progression de sols artificialisés est désormais bien ralentie, inférieure à la moyenne nationale.

Si les tendances actuelles se poursuivent, la Vendée pourrait bientôt devenir le département ligérien le plus artificialisé.

Une artificialisation des sols au détriment des terres agricoles

Entre 2006 et 2014, la surface agricole s'est réduite en Pays de la Loire, la part des sols agricoles a reculé de 1,5 point sur l'ensemble de la période, un rythme supérieur à celui constaté en France métropolitaine (-1,1 point). Durant ce même laps de temps, l'artificialisation des sols a progressé aussi de 1,5 point en Pays de la Loire. **En Pays de la Loire comme en France, les territoires nouvellement artificialisés sont ainsi souvent prélevés sur des territoires agricoles.** Dans la région, la part des espaces naturels (sols naturels et boisés) est restée stable entre 2006 et 2014.

L'évolution de la part des sols agricoles entre 2006 et 2014 (en %)



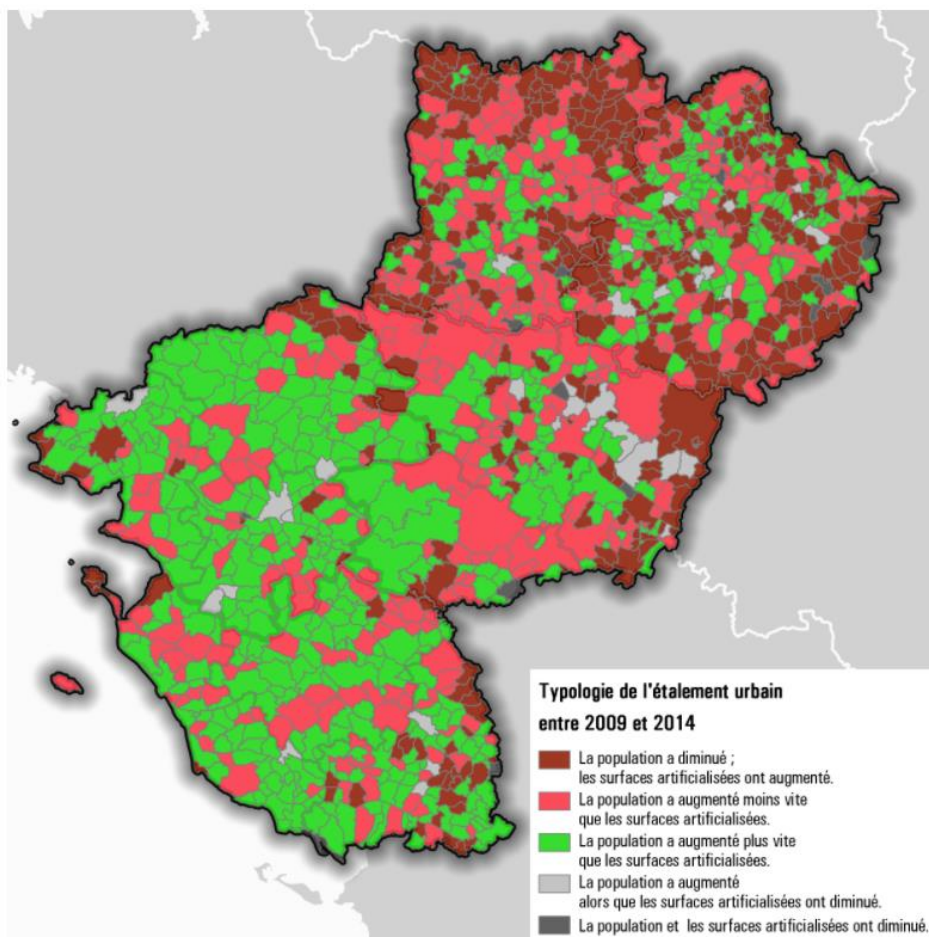
Le recul des terres agricoles concerne les 5 départements de la région, même les moins dynamiques démographiquement. C'est en Sarthe que les terres agricoles ont le plus reculé sur la période (-1,9 point) suivi par le Maine-et-Loire (-1,8 point), la Vendée (-1,5 point) puis la Mayenne (-1,3 point). La Loire-Atlantique est le seul département de la région où la part des sols agricoles diminue moins rapidement qu'en France métropolitaine : -0,8 point contre -1,1 en France métropolitaine.

Une dynamique de l'étalement urbain scindée en deux en Pays de la Loire

D'après la typologie développée par la Dreal⁴ qui croise le taux de croissance de la population avec celui de l'artificialisation des sols, la dynamique de l'étalement urbain est très différente entre les parties est et ouest de la région. En effet, **dans les trois départements non littoraux, il se dessine une progression de l'étalement urbain assez préoccupante** : l'artificialisation des sols progresse dans de nombreuses communes où le nombre d'habitants a pourtant diminué.

⁴ Source : Dreal Pays de la Loire, « l'étalement urbain correspond à la croissance en surface au sol de l'emprise de l'espace urbanisé. Ce processus de transformation de l'espace diminue la densité des espaces bâtis. Dans le temps, la surface de terrain nécessaire à l'accueil d'une unité d'activité ou d'habitat augmente. L'indicateur d'étalement urbain a été conçu à partir de la définition d'étalement urbain faite par l'Agence européenne de l'environnement (EEA) : il y a étalement urbain quand la surface urbanisée croît plus vite que la population. »

L'étalement urbain entre 2009 et 2014 en Pays de la Loire



Sources : IGN Geofia, BDCartho, DGFip Majic, recensement INSEE

Source : Dreal Pays de la Loire, Profil environnemental des Pays de la Loire

L'approche de la Dreal permet de comprendre que le phénomène de l'étalement urbain s'étend bien au-delà des grands pôles urbains de la région et de leur proche banlieue et concerne désormais de nombreux territoires ruraux.

« Entre 2009 et 2014, l'étalement urbain constitue un phénomène très disparate entre les principales agglomérations de la région selon la Dreal. Ainsi, de grandes agglomérations de la région comme Nantes, Saint-Nazaire et Le Mans enregistrent des taux de croissance de leur population supérieurs à ceux des surfaces artificialisées. L'étalement urbain est, au contraire, très fort dans les trois autres grandes agglomérations de la région : Angers, Laval et La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yon a ainsi augmenté ses surfaces artificialisées de près de 4,5 % (contre 2,6 % à Saint-Nazaire), alors que sa population n'a cru que de 1,8 % (contre 4,5 % à Saint-Nazaire). »⁵

« Le long du littoral, au cours de la période récente, l'étalement urbain ne semble pas avoir progressé : les taux de croissance de la population et des sols artificialisés sont proches. Toutefois, les surfaces y sont souvent artificialisées pour des populations de touristes qui ne sont pas présentes tout au long de l'année. A l'opposé, les communes littorales où les logements sont moins coûteux sont généralement concernées par l'étalement urbain. »⁶

Une problématique de la gestion économe de l'espace qui concerne l'habitat comme les zones d'activités

Au-delà de la question de l'étalement urbain et des besoins croissants de logements face à une population grandissante, le dynamisme économique de la région soulève également la question de l'occupation du sol pour l'activité économique. Entre 2006 et 2011, 12 732 hectares de nouvelles parcelles ont été bâtis en Pays de la Loire dont près de

⁵ Source : Dreal Pays de la Loire, Profil environnemental des Pays de la Loire.

⁶ Source : Dreal Pays de la Loire, Profil environnemental des Pays de la Loire.

35 % ont été dédiés au développement des entreprises. Sur cette même période, **le rythme de croissance des parcelles à vocation économique (+1,99 %) est ainsi supérieur à celui des parcelles à vocation résidentielles (+0,76 %)**⁷.

Une région Pays de la Loire où le dynamisme économique et démographique pèse et pèsera dans l'avenir sur la gestion des sols. Les Pays de la Loire demeurent encore un territoire très agricole et où donc l'artificialisation des sols se fait très souvent au détriment des terres agricoles. Parallèlement, si cette artificialisation des sols est particulièrement concentrée dans et aux abords des agglomérations et le long du littoral, la question de l'étalement urbain se pose aussi désormais dans des territoires jusqu'ici assez préservés. Cette question doit être mise en parallèle avec la nécessité de la revitalisation des centres-bourgs et des logements dégradés notamment en centre-ville pour reconstruire la ville sur la ville et éviter de grignoter les terres non artificialisées.

« En 5 ans, les surfaces artificialisées hors routes ont crû de 4,9 % alors que la population des Pays de la Loire a progressé de 4,3 % ».⁸

Le territoire régional étant un espace fini, lorsque son attractivité est importante, cela pose à plus ou moins long terme la question de sa capacité d'accueil (offres de logement, crèches, écoles, mobilités, etc.).

⁷ Source : Note d'enjeux de l'Etat. Données provenant de la Direction Générale des Finances Publiques, DGFIP, fichiers fonciers issus de l'application Majic. Cette base de données qui renseigne sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires a une vocation fiscale.

⁸ Dreal, novembre 2017, « Consommation d'espace – un état des lieux des Pays de la Loire ».

1- MISER SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE

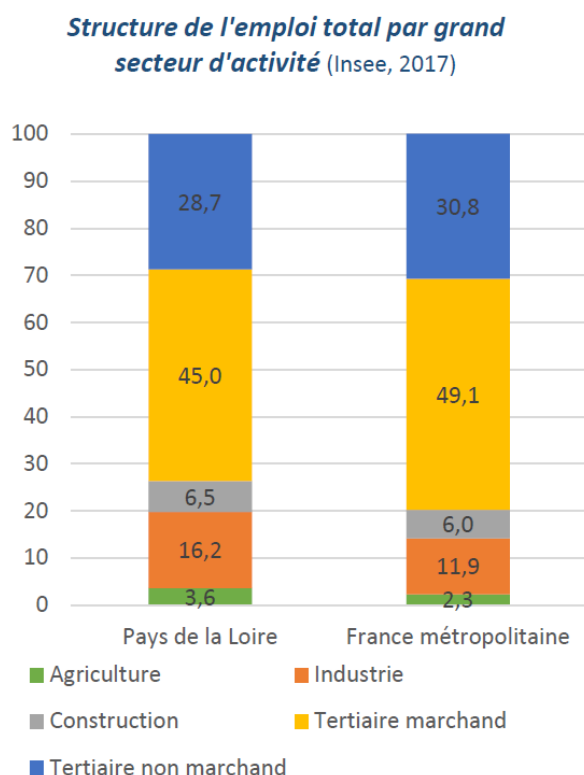
1-1- Un tissu économique diversifié en Pays de la Loire

Depuis 25 ans, les Pays de la Loire affichent une croissance économique parmi les plus fortes observées en France. Si la crise de 2008 n'a pas épargné la région, cette dernière est parvenue dès 2011 à retrouver des niveaux de richesse supérieurs à ceux d'avant-crise. Ainsi, avec un PIB de 110 milliards d'euros en 2015, les Pays de la Loire produisent 5,1 % de la richesse nationale (se plaçant ainsi au 4^{ème} rang des régions françaises et au 3^{ème} rang sans l'Île-de-France), une proportion proche du poids de la population ligérienne dans la France métropolitaine (6 %). Entre 2010 et 2015, la croissance du PIB a progressé de 8,5%, soit la plus forte augmentation des régions de France avec l'Occitanie. A titre de comparaison, le PIB a progressé de 4,9% en France métropolitaine durant cette période.

1-1-1 Un appareil productif et une structure de l'emploi variés

Par rapport à de nombreuses régions françaises, l'appareil productif des Pays de la Loire apparaît plutôt diversifié. A la lecture de la répartition de la valeur ajoutée, l'industrie, l'agriculture, le commerce et la construction apparaissent mieux représentés en Pays de la Loire qu'en moyenne en France. En contrepartie, les services sont un peu moins développés. Enfin, la sphère publique est moins présente en Pays de la Loire : la région possède le plus faible taux d'administration des régions françaises.

Structure de l'emploi total par grand secteur d'activité en 2017

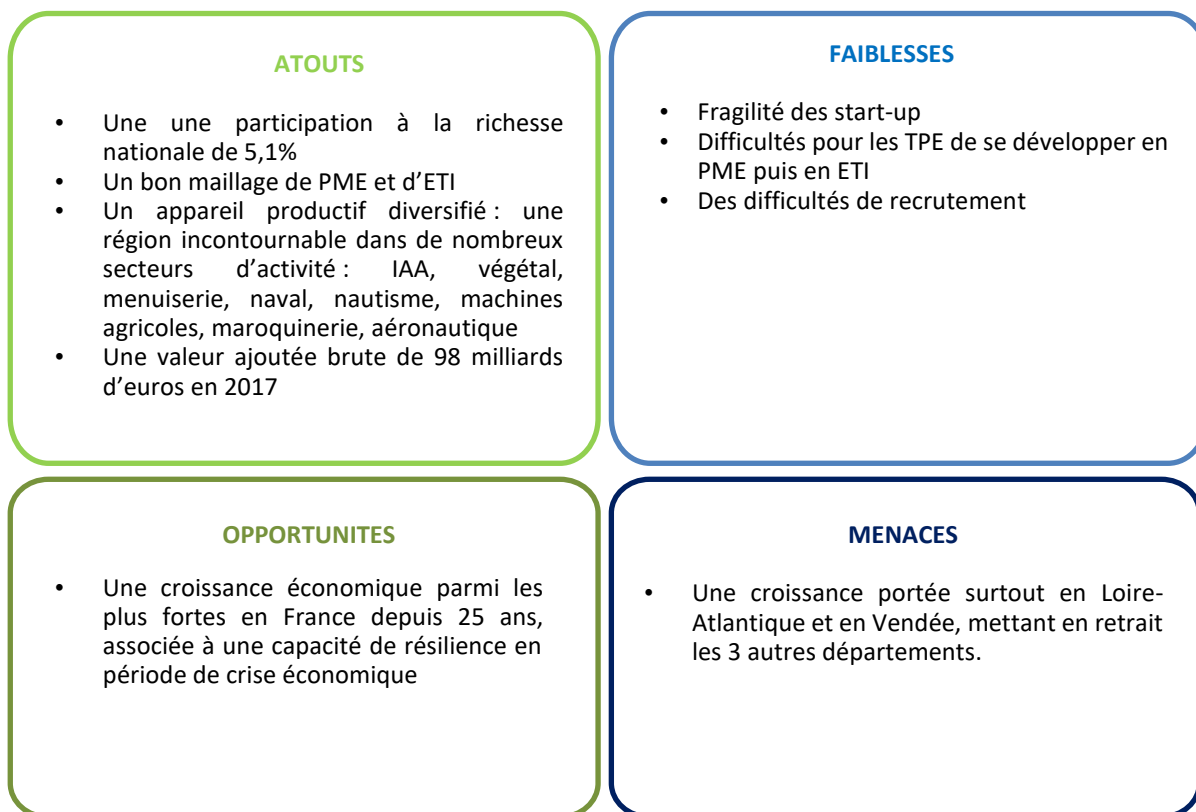


Cette diversification de l'appareil productif se retrouve dans la structure de l'emploi régional.

Les Pays de la Loire comptent près de 1,6 million d'emplois en 2015, repartis dans près de 320 000 établissements. Ces établissements représentent une valeur ajoutée brute de 98 milliards d'euros. L'agriculture totalise 4 % des emplois en Pays de la Loire, contre 2 % en France métropolitaine. L'industrie, regroupant 16 % des emplois, est également davantage représentée en région qu'au niveau national (12 %). A l'opposé, certaines activités de services sont moins présentes : les emplois tertiaires totalisent 73 % de l'emploi régional contre 79 % en moyenne en France.

Les Pays de la Loire disposent d'un bon maillage de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), qui regroupent une part importante des emplois salariés dans la région. En effet, les salariés des ETI sont davantage représentés en Pays de la Loire que la moyenne en France métropolitaine (26% contre 22%), du fait du poids important de l'industrie. De même, 30% des salariés travaillent dans une PME, ce qui représente 3 points de plus qu'au niveau nationale.

A contrario, les très petites entreprises (TPE) sont moins présentes et regroupent 17% des salariés (contre 19% en France métropolitaine). Les grandes entreprises emploient quant à elles 26% des salariés, soit un taux inférieur de 5 points à la moyenne nationale.



1-1-2 Un tissu économique porté par une bonne dynamique de créations d'entreprises

En 2018, 26 700 entreprises ont été créées dans les Pays de la Loire, soit un niveau record. Portées par l'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs (11 300 entreprises créées sous ce régime, soit une progression de 28,5%), les créations d'entreprises progressent de 15,7% dans la région, une hausse proche du niveau national (+16,9%). Les créations d'entreprises individuelles classiques restent dynamiques (7 550 créations, soit +16,4%), et celles des sociétés restent stables (7 850 créations, soit +0,8%).⁹

La dynamique entrepreneuriale de la région est fortement portée par le département de Loire-Atlantique, dans lequel ont été créées 12 500 entreprises, soit 46,8% du total des créations d'entreprises dans la région en 2018. Ces créations sont également très dynamiques en Maine-et-Loire (+21,5%) et dans la Sarthe (+17,7%), et dans une moindre mesure en Vendée (+11%) et en Mayenne (+9,9%).

Bien que les créations d'entreprises augmentent dans tous les secteurs d'activités, en 2018, le secteur regroupant le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration connaît la plus forte hausse (+22,1%). Ce dynamisme dans les transports est lié à la forte croissance du micro-entrepreneuriat. Elle s'explique en partie par un nombre croissant d'activités intermédiées et individuelles. La progression est également forte dans les industries (+17,9%, soit + de 200 créations d'entreprises), mais est plus modérée dans le secteur des services aux particuliers.

A noter également que le nombre de défaillances d'entreprises continue de baisser : 2 400 défaillances en 2018 contre 2 500 en 2017, soit un recul de 3,4%. Ce recul est moins fort que celui constaté en 2017 (-7,2%) et en 2016 (-14,5%), mais reste tout de même plus marqué qu'en France (-0,9%). Par ailleurs, ce recul du nombre de défaillances d'entreprises concerne tous les départements, à l'exception de la Loire-Atlantique (+1,7%).

On remarque une forte volonté de développement de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprendre dans les universités ligériennes et écoles du supérieur. La création du pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat a permis d'accompagner les étudiants et les jeunes diplômés à concrétiser des projets de création

⁹ Source : INSEE – Bilan économique 2018 – Une croissance solide dans les Pays de la Loire malgré le ralentissement national

d'entreprises. Les missions principales de PEPITE étant la formation, l'accompagnement et la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Au cours de l'année universitaire 2017/2018, 164 étudiants ayant obtenu le label « étudiants-entrepreneurs » ont été accompagnés par PEPITE sur le territoire ligérien. La même année, 30 créations d'entreprises issues des projets étudiants du PEPITE ont été immatriculées. Une enquête sur le devenir des anciens étudiants-entrepreneurs depuis 2014 est en cours de finalisation avec l'appui du Pôle Observatoire de l'Université Bretagne Loire. Elle permettra d'apporter des éclairages sur les créations et l'insertion professionnelles des étudiants passés par le dispositif du Statut National Etudiant Entrepreneur.

Analyse AFOM – Création d'entreprises

ATOUTS

- Accompagnement des entreprises : Le taux de survie des entreprises accompagnées lors des premières années de leur vie est supérieur aux autres.
- Déploiement du programme PEPITE sur l'ensemble des campus ligériens, avec en particulier la délivrance du statut national « Etudiant-entrepreneur » et des mesures d'accompagnements à la création d'entreprise adaptées

FAIBLESSES

- Problématique plus ou moins forte en fonction des territoires
- Accompagnement/parrainage post-crétation pas toujours assez couvert
- Problèmes dans les zones rurales (ex : Ségré, Châteaubriand)
- Manque de visibilité de nombreux clubs/réseaux d'entrepreneurs ou même de structures d'aide à la création
- Réseau création/reprise non homogène en région
- Financement de l'accompagnement post-crétation
- Parrainage imposé via un comité d'agrément, pouvant de ce fait être subi donc moins efficace.

OPPORTUNITES

- Fortes expertises et expériences des réseaux,
- Des réseaux structurés qui collaborent ensemble – mutualisation entre acteurs et collectivités
- Connaissance du territoire, maillage important
- Offre d'accompagnement variée et riche

MENACES

- Lisibilité
- Eviter le « faire à la place de »

Enjeux pour les Pays de la Loire – Création d'entreprises

- La création et le développement des entreprises de toutes tailles doit être soutenue, en favorisant la consolidation des start-up en entreprises pérennes et en favorisant le développement des PME en ETI. Pour ce faire, il est nécessaire de :
 - Accompagner la mutation des entreprises face aux nouveaux usages de consommation, dans la modernisation des outils et techniques de productions en poursuivant l'appui à l'investissement de modernisation des process ;
 - Renforcer l'accompagnement à la création d'entreprises dans des filières identifiées sur le territoire et qui ont de réels potentiels de création d'emplois ;
 - Accompagner plus généralement les entreprises dans leurs mutations écologiques, économiques et sociétales, soutenir de nouveaux modèles économiques notamment en accentuant les possibilités de reconversion de friches urbaines et industrielles, et aider les entreprises à intégrer de nouvelles pratiques de ventes ;
 - Renforcer l'attractivité des entreprises ligériennes en valorisant les savoir-faire dans la région, par exemple en créant une identité de rattachement territorial « Pays de la Loire » pour les produits de consommation issus du territoire.
 - Offrir sur tous les campus universitaire (en particulier les sites secondaires) un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant s'ayant sur PEPITE et ses partenaires.
- Les entreprises doivent également être accompagnées pour répondre à leurs besoins humains, pour accompagner au mieux leurs transitions (recrutement, formes d'emplois, intégration...), en favorisant le lien entre l'enseignement supérieur et les TPE/PME.
- Il est primordial de réagir face aux besoins financiers des entreprises, en renforçant leur connaissance des dispositifs existants afin d'assurer une meilleure accessibilité aux fonds européens.
- Face aux enjeux qu'induisent la mondialisation, il est nécessaire de soutenir la capacité des entreprises, au premier rang desquels les PME, à croître leur activité sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux. Notamment, les ventes à l'export doivent être dynamisées pour ces PME.

1-1-3 L'économie sociale et solidaire en pleine expansion en Pays de la Loire

L'économie sociale et solidaire (ESS) place l'humain et le territoire au cœur de son activité économique. Les entreprises de l'ESS couvrent l'ensemble des domaines d'activités (agriculture, industrie, commerce, sanitaire et social, etc.). L'impact économique, social et territorial de cette économie est reconnue au niveau national par la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 (Loi Hamon) et la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe). En Pays de la Loire, l'ESS représente un facteur de développement économique important.

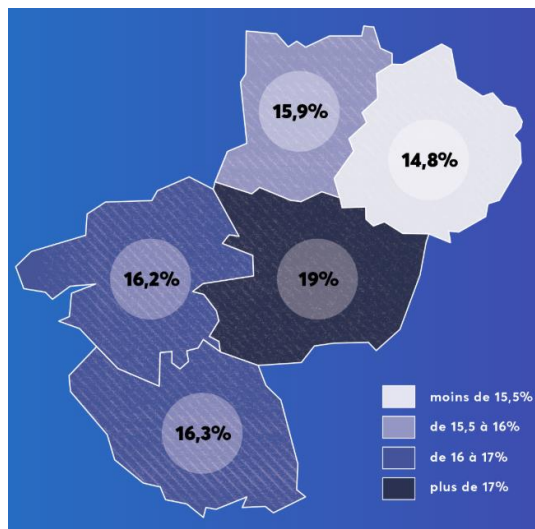
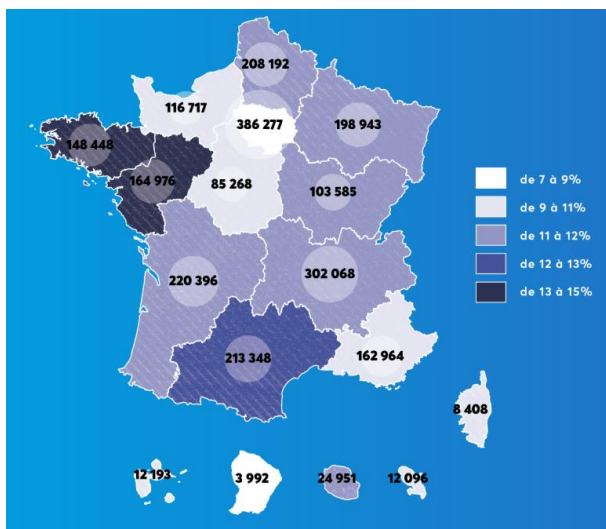
En 2015, elle représentait 14,3% de l'emploi salarié privé, soit un peu plus de 165 000 emplois :



Source : Observatoire de l'ESS-CRESS Pdl, d'après CLAP 2015

On aperçoit néanmoins les signes d'un ralentissement depuis 2014 puisque le nombre d'établissements dans l'ESS a baissé de -1,5 % dans la région entre 2016 et 2017. De plus, le nombre de salariés dans l'ESS a diminué de -0,3% sur la même période, alors qu'on observe une légère croissance dans l'emploi hors-ESS.

Part des emplois de l'ESS dans l'emploi total



Source : Observatoire de l'ESS-CRESS Pdl, d'après CLAP 2015

Les Pays de la Loire sont la 2ème région de France en poids de l'ESS dans l'emploi total. Au sein de la région, les cinq départements concentrent entre près de 15% et 19% d'emplois de l'ESS.

Analyse AFOM – Economie sociale et solidaire

ATOUTS

- Une filière créatrice d'emploi (39 emplois sur 100 sont liés à l'ESS depuis 2000)

FAIBLESSES

- Un manque de visibilité de l'ESS auprès des acteurs publics et des acteurs économiques classiques

OPPORTUNITES

- L'ESS constitue une opportunité d'allier économie et solidarité
- Image positive de l'ESS auprès du public
- L'ESS véhicule des valeurs à défendre
- Un potentiel de complémentarité entre les dispositifs de conseil et d'accompagnement (DLA, FRAC, DASESS, Dinamic)
- Promotion et animation territoriale du portail ESSOR
- Représentation de l'ESS dans les instances de coordination de l'action publique

MENACES

- Risque de perte de la caractéristique de l'ESS dans son intégration dans l'économie

Enjeux pour les Pays de la Loire – Economie sociale et solidaire

- Intégrer les acteurs de l'ESS dans le développement économique territorial
 - Améliorer l'accessibilité des entreprises de l'ESS aux dispositifs d'accompagnement et de financement de droit commun
 - Favoriser le développement et la lisibilité de politiques locales en faveur de l'ESS
 - Faire prendre en compte les capacités d'innovation des entreprises de l'ESS par les acteurs de l'innovation et du développement économique
 - Qualifier l'utilité sociale et territoriale des entreprises de l'ESS et la promouvoir
- Accompagner le développement des entreprises de l'ESS
 - Consolider les solutions d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS
 - Valoriser et poursuivre les dispositifs de formation des bénévoles
 - Promouvoir et développer les offres de biens et services des entreprises de l'ESS
 - Accompagner la fonction employeur
 - Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi dans l'ESS notamment par des emplois de qualité
 - Renforcer la détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté
 - Favoriser l'action structurante des organisations professionnelles et des réseaux de l'ESS
- Faire connaître et valoriser l'ESS
 - Valoriser le bénévolat auprès des jeunes et des futurs retraités
 - Développer la représentativité de l'ESS dans les instances publiques
 - Sensibiliser et former les acteurs publics, les acteurs économiques, les jeunes et le grand public à l'ESS
 - Développer les actions de communication

A noter que la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire (SRESS), élaborée en collaboration avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire (CRESS), intègre ces enjeux pour coordonner et renforcer l'ESS sur le territoire.

1-1-4 L'industrie, une composante forte de l'économie ligérienne

Avec 252 000 emplois, les Pays de la Loire sont la deuxième région française après la Bourgogne-Franche-Comté, pour la part de l'industrie dans l'emploi total : 16 % contre 12 % en France métropolitaine. En revanche, le secteur contribue à la hauteur de 18 % à la création de la valeur ajoutée régionale, soit 2 points de plus qu'en France métropolitaine. La progression des effectifs dans l'industrie en 2018 suit le rythme favorable constaté en 2017 (+1,6% lors de ces deux dernières années). Les prévisions pour 2019 restent à ce stade prudentes avec une progression d'embauches prévue de seulement +1,0%.

À l'échelle des départements, **l'industrie apparaît bien répartie** : 21 % de l'emploi en Vendée, 20 % en Mayenne et 19 % en Sarthe, 17 % en Maine-et-Loire. C'est en Loire-Atlantique, où la part est plus faible compte tenu de l'essor important ces dernières années des activités de services sur ce territoire. La Loire-Atlantique abrite néanmoins 75 000 emplois industriels, c'est plus qu'en Maine-et-Loire (55 000) et qu'en Vendée (56 000).

L'activité industrielle continue d'augmenter, avec un chiffre d'affaires en hausse de 3,0% en 2018¹⁰. Tous les secteurs sont en progression, avec une évolution plus marquée pour celui des équipements électriques et électroniques et de la fabrication des matériels de transport. *A contrario*, l'industrie agroalimentaire connaît une stabilisation de son activité en dépit d'un regain de dynamisme pour la transformation de la viande, principale composante de cette branche.

¹⁰ Source : Banque de France Eurosysteme – Les entreprises en Pays de la Loire – Bilan 2018 et perspectives 2019

L'agroalimentaire est le principal employeur de l'industrie régionale, devant la métallurgie, l'industrie du plastique et les matériels de transport. L'économie régionale repose par ailleurs sur plusieurs secteurs à forte valeur ajoutée tels que la construction aéronautique, nautique et navale. Parallèlement, la région affiche historiquement une forte spécialisation dans l'industrie de la mode (cuir, maroquinerie, chaussure, textile, habillement) ; si aujourd'hui les effectifs de cette filière se sont réduits, des acteurs clés de ces secteurs sont établis dans la région. Les Pays de la Loire font également partie des principales régions dans la fabrication de meubles, activité s'inscrivant plus globalement dans une filière bois bien représentée en région. La spécificité des Pays de la Loire est également marquée dans le secteur du raffinage du pétrole avec la raffinerie de Donges.

Analyse AFOM – Industrie

ATOUTS

- Une forte densité industrielle représentant 16% des emplois, secteur davantage représenté qu'au niveau national (12%)
- Une implantation homogène de l'industrie dans tous les départements ligériens
- Une région industrielle d'excellence avec de nombreux secteurs technologiques de pointe et des opérateurs clés dans le secteur (agro-alimentaire, aéronautique, nautisme et naval)

FAIBLESSES

- Une contribution à la valeur ajoutée régionale de 18% (2 points de moins qu'en France métropolitaine), trop faible par rapport au poids de l'industrie dans la région
- Un tissu industriel qui doit gagner en compétitivité dans un contexte de concurrence internationale exacerbée

OPPORTUNITES

- Possibilités ouvertes par l'Industrie 4.0 et industrie du futur
- Nombreux offreurs de solutions en région
- Regain d'attention pour l'industrie : French Fab, Pacte productif, Territoires d'Industrie

MENACES

- Menaces sur l'attractivité et difficultés de recrutement
- Management du passage à l'industrie du Futur
- Menaces sur le financement de l'industrie

Enjeux pour les Pays de la Loire – Industrie

- Les gains de **compétitivité des entreprises industrielles** constituent l'enjeu central :
 - Accompagner chaque PME/PMI vers une modernisation individualisée ;
 - Intégrer des démarches collectives pour progresser ensemble ;
 - Renforcer l'avance technologique des Pays de la Loire sur l'industrie du futur ;
 - Former les opérateurs du futur.
- Les entreprises ligériennes doivent disposer d'appuis pour progresser vers les enjeux de l'Industrie du Futur :
 - **l'automatisation de l'outil de production** : robotique/cobotique, lignes « intelligentes » ;
 - **l'organisation industrielle** : gestion des flux et de la supply chain, lean/management visuel de la performance/amélioration continue, qualité, traçabilité, maintenance ;
 - **la qualité produit** : sécurité alimentaire, fiabilité, reproductibilité ;
 - **les procédés avancés de production** : fabrication additive, technologies d'usinage et d'assemblage, traitements de surfaces avancés, contrôle non destructif ;
 - **la numérisation** : technologies immersives (réalité virtuelle et augmentée), block chain (données), intelligence artificielle, big data ;
 - **l'opérateur du Futur** : adaptation des compétences, environnement de travail.

1-1-5 La construction, un secteur développé en région des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, 30 000 établissements et un peu plus de 100 000 emplois sont recensés dans la construction, plaçant la région au 8^e rang français. Le secteur occupe une place importante dans l'économie ligérienne. Il contribue à hauteur de 7,1 % à la création de valeur ajoutée, 2^e taux le plus élevé en France, après la Corse.

Sur 20 ans, l'emploi du secteur progresse de 24 % en région, taux deux fois plus élevé qu'au niveau national. Cette hausse, tirée par la croissance de la démographie et de l'économie régionales, se concentre sur la période 1998-2008. En Pays de la Loire, comme en France, l'emploi recule depuis 2009. Environ 12 000 emplois ont disparu en 7 ans (hors intérimaires), soit environ 10 % des effectifs.

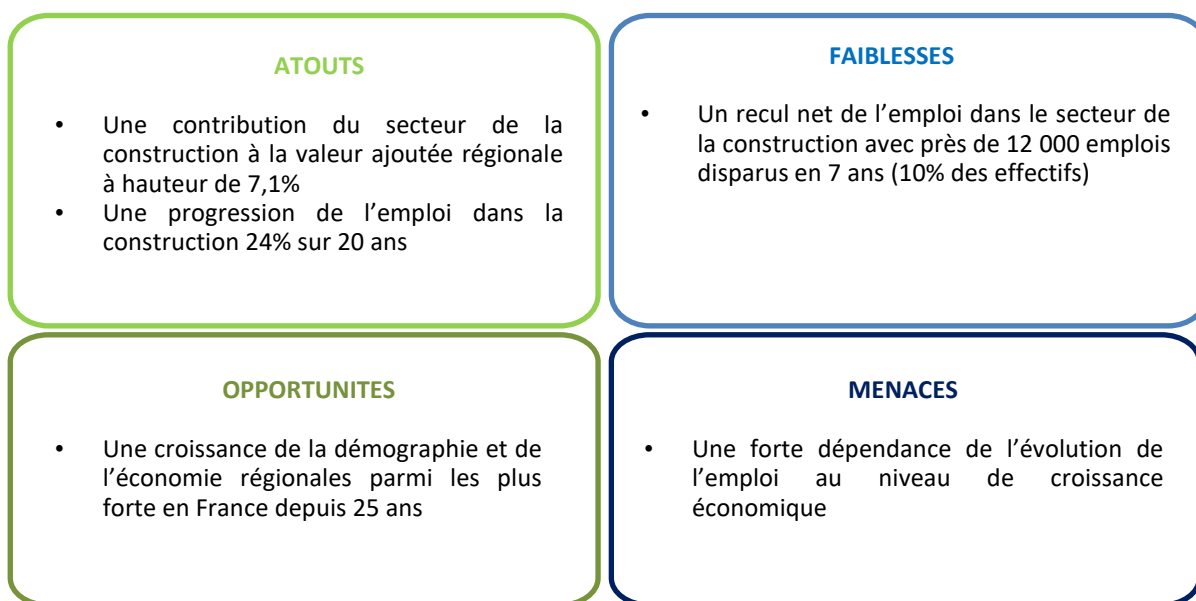
Chiffres clés

30 200 établissements dans le secteur de la construction établissements actifs au 31.12.2014 (Insee, Clap)	soit 4,7 % du total France*
102 000 emplois au 31.12.2015 (Insee, estimations d'emploi localisées) - emploi total	soit 6,3 % du total France*
6,6 % : part des emplois dans la construction au 31.12.2015 (Insee, estimations d'emploi localisées) - emploi total	France* : 6,1 %

* France métropolitaine

Source : Observatoire régional économique et social des Pays de la Loire

Analyse AFOM – Construction



1-1-6 Le secteur tertiaire : des services à forte valeur ajoutée

Le secteur tertiaire, avec plus de 1,1 million d'emplois en Pays de la Loire, concentre 73 % des emplois de la région (contre 79 % en France). Il couvre une grande diversité d'activités : commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, immobilier, enseignement... Certaines, comme la finance et les assurances, les services informatiques, le commerce de gros ou les activités liées à l'emploi (interim) sont plus représentées en Pays de la Loire qu'au niveau national. D'autres activités telles que la recherche-développement scientifique ou l'administration publique apparaissent à l'inverse moins développées.

Du fait du poids élevé de l'industrie et de l'agriculture dans la région et d'une moindre présence de la sphère publique, les secteurs tertiaires contribuent moins à la valeur ajoutée régionale que dans la plupart des autres régions françaises (72 % de la valeur ajoutée en 2014 contre 75 % en moyenne en province).

Néanmoins, le secteur tertiaire s'est développé rapidement dans la région. Entre 1994 et 2014, la croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée a atteint 3,8 %, 2^e taux le plus élevé de France métropolitaine, après celui de l'Île-de-France. La croissance des services dans la région s'effectue sur des activités à très forte valeur ajoutée, comme les activités liées à l'information et la communication, ou les activités scientifiques et techniques.

Les activités financières et d'assurance, les activités de services informatiques tiennent dans la région une place plus importante qu'en moyenne en province. La part d'emploi dans ces secteurs est supérieure à la moyenne (9,9% des salariés des services contre 8,8% en France métropolitaine, hors Ile-de-France). Le secteur du commerce de détail ou de gros constitue un autre atout des Pays de la Loire, en lien avec les activités du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, l'implantation de centrales d'achat de groupes de la grande distribution et la présence à Nantes du 2^e MIN (marché d'intérêt national) de France après Rungis.¹¹

Chiffres clés

Tertiaire marchand (1)

197 300 établissements dans le secteur tertiaire marchand établissements actifs au 31.12.2014 (Insee, Clap)	soit 4,8 % du total France*
672 800 emplois au 31.12.2015 (Insee, estimations d'emplois localisées) - emploi total	soit 5,2 % du total France*
43,8 % : part des emplois dans ce secteur au 31.12.2015 (Insee, estimations d'emplois localisées) - emploi total	France* : 48,2 %

(1) Commerce, transport, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières et autres services

¹¹ Source : Observatoire régional économique et social Pays de la Loire – Février 2017

Tertiaire non marchand (2)

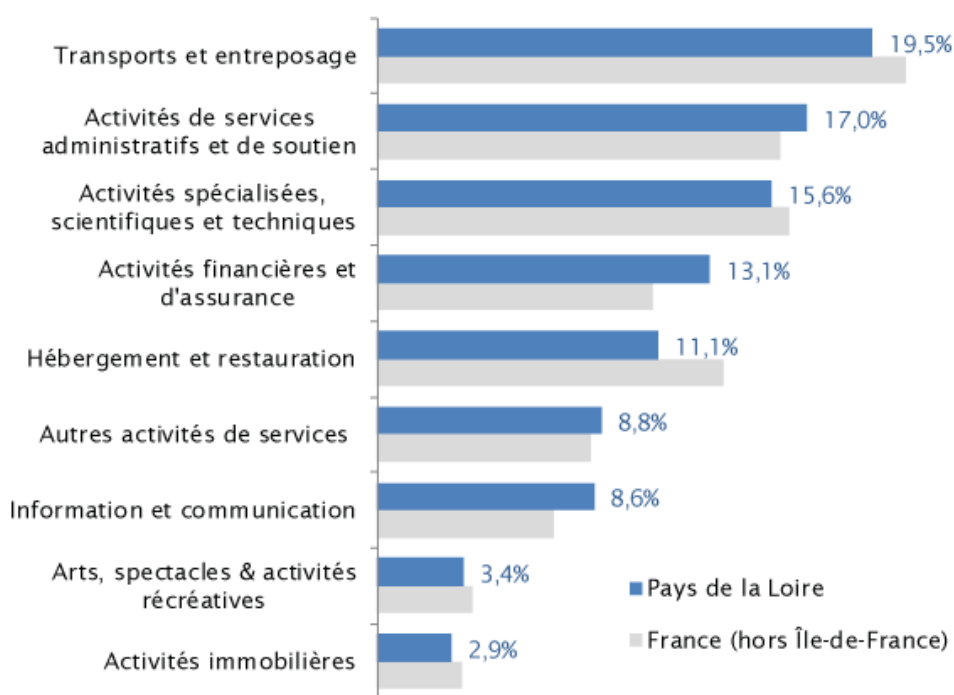
42 700 établissements dans le secteur tertiaire non marchand	soit 5,0 % du total France*
établissements actifs au 31.12.2014 (Insee, Clap)	
449 500 emplois	soit 5,4 % du total France*
au 31.12.2015 (Insee, estimations d'emplois localisées) - emploi total	
29,3 % : part des emplois dans ce secteur	France* : 31,1 %
au 31.12.2015 (Insee, estimations d'emplois localisées) - emploi total	

(2) Administration publique, enseignement, santé et action sociale

*France métropolitaine

Source : Observatoire régional économique et social des Pays de la Loire

Graphique : répartition des emplois salariés des services marchands, en Pays de la Loire et en France



Source : Insee, Clap 2013

Les services non marchands : les Pays de la Loire, région au plus faible taux d'administration

Les services non marchands - ou principalement non marchands - sont moins présents en Pays de la Loire qu'au niveau national. Ils totalisent 445 300 emplois (saliés et non-saliés), soit 29,2 % de l'emploi total en région, contre 32,7 % en France métropolitaine (hors Île-de-France). Cette sous-représentation s'explique notamment par la plus faible part d'emploi public en région.

En 2016, 260 200 emplois sont recensés dans les trois fonctions publiques en Pays de la Loire (Etat, hospitalière, territoriale). La région compte ainsi 6,4 emplois publics pour 100 habitants, le taux d'administration le plus faible des régions françaises. En France métropolitaine, ce taux d'administration est de 7,2 emplois pour 100 habitants. Ces chiffres sont même en baisse par rapport aux années précédentes, car en 2014, 272 000 emplois publics étaient recensés dans la fonction publique, soit 7,7 emplois pour 100 habitant.

ATOUTS

- Un secteur tertiaire au développement rapide dans la région
- Des activités financières et d'assurance et de services informatiques plus importants que la moyenne (9,9% des salariés des services contre une moyenne de 8,8%)
- 22 filières et 6 spécialisations régionales bien ancrées sur le territoire : Industrie maritime, technologies avancées de production, alimentation, santé, informatique, industrie culturelle ;
- Une représentation des activités de commerce de gros avantage présente en Pays de la Loire qu'au niveau national, hors Ile-de-France
- Un dynamisme important dans les services financiers et d'assurance

FAIBLESSES

- Un secteur des services en deçà de la moyenne d'emplois en France
- Une contribution moindre à la valeur ajoutée régionale (72% en 2014, contre une moyenne de 75% en province)
- Un recours à l'intérim plus important pour les services aux entreprises
- Des activités de R&D scientifique moins développées qu'au niveau national (1,2% des emplois salariés des services marchands contre 2,2% en France)
- Une sous-représentation du secteur du transport-entreposage, des activités immobilières dans la région

OPPORTUNITES

- Une croissance des services sur des activités à très forte valeur ajoutée (information et communication)

MENACES

- Une part structurellement plus faible d'emploi public dans la région

1-1-7 Une économie présentielle et un essor du tourisme facteur d'attractivité de la région

Chiffres clés



Source : Chiffres clés du tourisme des Pays de la Loire 2018 - ORES

Avec 450 km de littoral et 735 lieux de visite, la région Pays de la Loire se place parmi les principales destinations touristiques françaises, 4^e région la plus visitée par les Français, pour une capacité d'accueil touristique régionale estimée à 1,4 million de lits. Elle dispose d'atouts destinations remarquables :

- le Val de Loire, détenteur du label de l'UNESCO « patrimoine mondial de l'humanité » ;
- la côte vendéenne, faisant de la Vendée le 2^e département français en nombre de touristes accueillis ;
- La Baule et la presqu'île guérandaise ;
- la métropole Nantes Saint-Nazaire, moteur du tourisme d'affaires et du tourisme urbain ;
- et l'ensemble du patrimoine naturel et monumental.

Les Pays de la Loire disposent également de **multiples itinéraires cyclables propices au cyclotourisme**, qui constitue une activité touristique de plus en plus prisée. Forte d'une multitude de véloroutes et voies vertes (**La Loire à Vélo, la Vélodyssée, la Vélo Francette, la Vélocéan, la Vallée du Loir et la Sarthe à vélo, etc.**) couvrant sur toute la région près de 2700 km de voies cyclables dédiées tant à l'usage quotidien qu'à l'usage touristique. A ce titre, des offres touristiques tels que le Voyage à Nantes, qui se déroule entre les mois de juin et de septembre de chaque année depuis 2012 et qui est praticable à vélo, constituent des événements touristiques au potentiel non négligeable.

La région des Pays de la Loire est pour autant la région où la part de l'emploi présentielle est la plus faible malgré sa façade maritime et ses nombreux atouts touristiques. Ces activités présentielles contribuent toutefois à la croissance de l'économie ligérienne, avec une création d'emplois en constante hausse dans ce secteur. Ainsi, on compte en Pays de la Loire 925 000 emplois présentiels en 2019, soit une hausse de 1,8% dans la région contre une progression de 0,4% en France métropolitaine.

Selon les dernières données disponibles, le tourisme totalise un chiffre d'affaires de 7,6 milliards d'euros et génère 49 780 emplois salariés directs. Le premier poste contributeur au chiffre d'affaires régional est le commerce de détail non-alimentaire (31%), suivi par l'hébergement (17%). Sur la Côte Atlantique, le tourisme est à l'origine de nombreux emplois, en particulier dans l'hébergement et la restauration. A l'échelle départementale, des disparités se dessinent. Les deux départements littoraux concentrent ainsi près des trois quarts du chiffre d'affaires ligériens (40% en Loire-Atlantique et 34% en Vendée).

Depuis la crise économique de 2008, les Pays de la Loire n'ont pas retrouvé le niveau de clientèles étrangères. Néanmoins, depuis 2010, on enregistre une tendance à la hausse qui s'est confirmée particulièrement en 2015 avec une évolution de +6% du volume de clientèles étrangères (il est à noter que ces données ne concernent pas les fréquentations dans les autres hébergements marchands et non marchands).

Par ailleurs, cette fréquentation étrangère est très dépendante de deux marchés principaux. En effet, les nuitées britanniques pèsent 34% et les nuitées néerlandaises 24%. Cette situation rend le tourisme international régional fragile, obligeant à bâtir une stratégie pour, d'une part, sécuriser cette clientèle prédominante et, d'autre part, diversifier la clientèle auprès d'autres marchés étrangers captifs (Allemagne, Belgique, Espagne...).

Analyse AFOM - Tourisme

ATOUTS

- Les Pays de la Loire disposent de nombreux atouts en termes d'attractivité touristique : La région a la diversité des paysages, le patrimoine naturel et culturel, les ressources humaines et historiques, la situation géographique et même le climat pour cela
- Une fréquentation touristique en 2019 estimée similaire à celle de 2018 par les professionnels du tourisme
- Un chiffre d'affaire annuel estimé à 7.6 milliards d'euros, soit 7.8% du PIB régional
- Une hausse constante de l'emploi dans le domaine de l'économie présentielle

FAIBLESSES

- Un manque de visibilité sur les clientèles étrangères selon les professionnels
- Un foncier disponible limité sur certains secteurs géographiques, limitant la capacité d'investissement de nouveaux opérateurs

OPPORTUNITES

- Révolution de l'activité touristique par le trafic aérien, la consommation de masse et le numérique, problématiques pour lesquelles la région bénéficie de dispositifs répondant à ces demandes
- Opportunité de coordination entre la région et les EPCI, et d'accompagnement par la région des projets d'entreprises touristiques

MENACES

- Une fréquentation étrangère dépendante de la clientèle britannique et néerlandaise
- Une concurrence nationale et internationale exacerbée
- Des difficultés de financement de nombreux projets touristiques structurants
- Des difficultés de recrutement pour de nombreuses entreprises touristiques

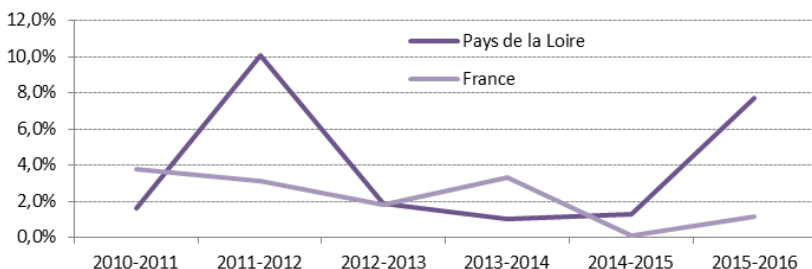
Enjeux pour les Pays de la Loire - Tourisme

- Le tourisme représente un secteur économique important pour la région, tant en termes d'emplois que pour l'attractivité du territoire, qui doit relever un certain nombre de défis :
 - la fidélisation des clientèles nationales et la captation des clientèles étrangères,
 - l'amélioration de l'offre touristique dans toutes ses composantes,
 - la digitalisation du tourisme,
 - l'excellence en matière d'observation,
 - une promotion renforcée du territoire.
- Les défis sont constants pour gagner des parts de marchés et les professionnels doivent investir et adapter en permanence leur modèle économique. Le tourisme, secteur très concurrentiel qui doit se renouveler en permanence, est particulièrement impacté par 3 révolutions importantes :
 - la mondialisation avec un trafic aérien qui a été multiplié par 40 depuis les années 1950. Les destinations ligériennes sont ainsi confrontées à une concurrence du monde entier ;
 - la consommation de masse avec une demande de la clientèle qui régit l'offre touristique. Celle-ci doit s'adapter pour satisfaire des touristes aguerris et exigeants sur la qualité de l'offre et de l'accueil, ainsi que le professionnalisme des prestations proposées ;
 - et enfin le numérique qui accroît la mise en concurrence, avec les outils comparateurs, la réservation en ligne et les phénomènes « d'uberisation ».
- Une dynamique à créer : la compétence tourisme partagée entre les collectivités territoriales impose une rationalisation de l'organisation du tourisme pour améliorer l'image des destinations de la région, éviter la concurrence infra-territoriale et la redondance entre les acteurs, mutualiser les moyens et faire de ce maillage territorial une force.
- Nécessité d'accompagner les projets des entreprises touristiques, les aider à développer leur activité et leur chiffre d'affaires, les accompagner dans l'évolution vers l'excellence et dans les mutations récentes du secteur, et de renforcer l'attractivité de la région vis-à-vis des autres destinations étrangères. 7 domaines d'intervention ont été identifiés : soutien financier, marketing et communication, leadership régional sur les grands enjeux régionaux, inter-régionaux et internationaux, accompagnement des destinations et des filières, observation et prospective, professionnalisation, gouvernance partagée.

1-1-8 Recherche et innovation

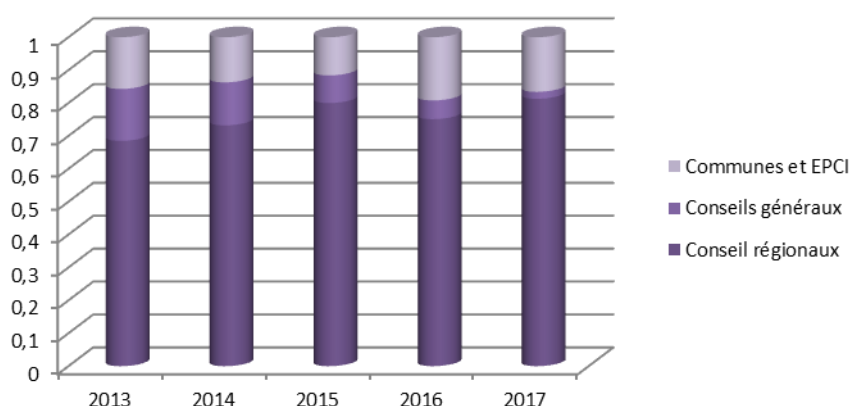
Chiffres clés

Evolution de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)¹²



75% des laboratoires ligériens classés en A ou A+ par le Hcéres (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).

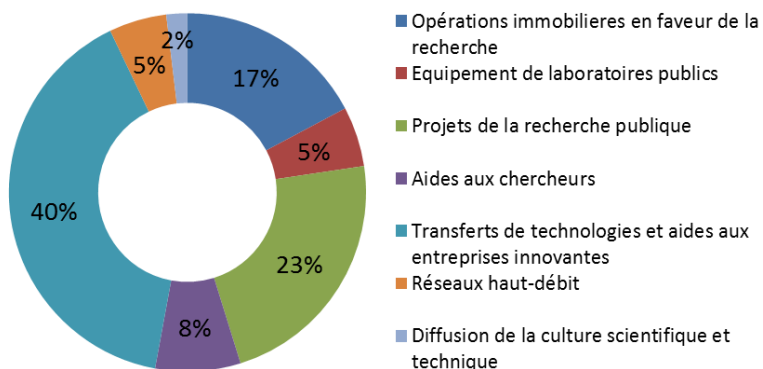
Evolution du financement de R&T¹³ par collectivité



Le budget en R&T comprend l'ensemble des dépenses des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale. Ce budget prend en compte non seulement le soutien à la recherche et au développement (R&D) mais aussi le soutien à l'innovation et à la recherche en entreprise, il vise à favoriser le transfert de technologie et le développement de la culture scientifique et technique.

En 2017, 81% des dépenses en R&T ligériennes sont assumées par la Région. C'est un effet direct de la loi NOTRe de 2015, et donc à une redéfinition des compétences entre les collectivités territoriales, et notamment avec les Départements.

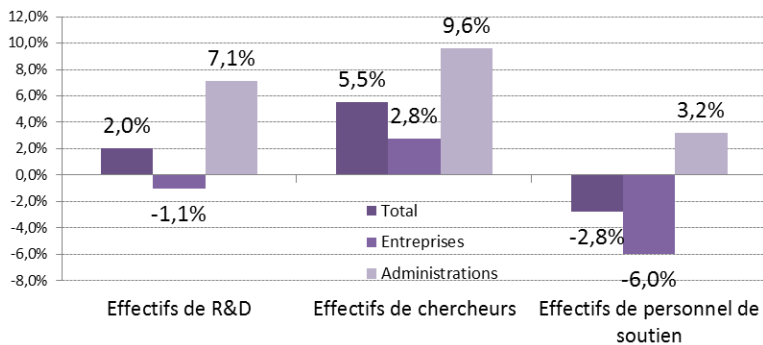
Budget R&T par opération des collectivités en Pays de la Loire en 2017



¹² La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations, l'autre par les entreprises. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année). INSEE

¹³ R&T : Recherche et transfert de technologie

Les effectifs ligériens dédiés à la recherche entre 2013 et 2015



Les effectifs de chercheurs ligériens représentent **3,1% des chercheurs en France** (la même part en entreprise qu'en administration).

Évolution comparée de la DIRD et des effectifs de R&D des secteurs public et privé entre 2011 et 2016 en Pays de la Loire (en ETP)

	Évolution 2011-2016		
	privé	public	ensemble
DIRD	16 %	39 %	24 %
Effectifs R&D	10 %	10 %	10 %

Source : ORES, MESR

Indicateurs d'excellence et de reconnaissance



14 membres de l'institut universitaire de France (IUF) issus des Pays de la Loire entre 2013 et 2017



Les publications scientifiques de l'académie de Nantes représentent **3,3% des publications nationales**

Nombre de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) en 2016



45
CIFRE
en entreprise



56
CIFRE
en laboratoire



11 bourses de l'European Research Council (ERC) entre 2009 et 2017

Les thèses CIFRE (les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche), sont des dispositifs qui subventionnent les entreprises françaises dans l'embauche d'un doctorant. Il s'agit donc d'une convention tripartite entre un doctorant, une entreprise ou une collectivité et un laboratoire, pour une collaboration de recherche. Plusieurs scénarios sont donc possibles, l'entreprise et le laboratoire sont en Pays de la Loire, ou alors l'un des deux est en Pays de la Loire. Les chiffres ci-dessus déclinent les CIFRE dans les entreprises ligériennes, et celles accompagnées par des laboratoires ligériens.

On remarque que la région est attractive sur ce dispositif en terme de laboratoire, les doctorants trouvant plutôt des entreprises en dehors du territoire.

Les Pays de la Loire disposent de 10 pôles de compétitivité sur le territoire et de près de 15 000 ETP dans la recherche et développement (R&D) au sein des entreprises et administrations régionales, soit 4 ETP pour 1000 habitants, la région se plaçant ainsi 8^{ème} région française, contre une moyenne de 6,6 ETP en France métropolitaine. A l'échelle de la région, le bilan en matière de R&D en 2016 s'avérait mitigé compte tenu du potentiel économique des Pays de la Loire. Elles se placent d'ailleurs au 11^{ème} rang en ce qui concerne l'effort global de R&D, celui-ci étant estimé à 1,3% du PIB en 2016.

Pour autant, les efforts en matière de R&D sont bien réels. Entre 2013 et 2016, les Pays de la Loire sont la première région pour l'augmentation des dépenses intérieures de R&D : +10 %, soit plus du double de la progression moyenne

en France (+4,3 %), pour un total de 1 413 millions d'euros de dépenses intérieures. Sur la période 2005-2015, ce sont plus de 5 000 brevets qui furent délivrés en Pays de la Loire.

Beaucoup d'entreprises ligériennes se déclarent innovantes. Selon l'enquête de l'Insee portant sur l'innovation CIS (Community Innovation Survey), 50,3% des sociétés de la région composés de 10 salariés ou plus ont déclaré avoir innové entre 2014 et 2016, plaçant la région au 6^{ème} rang des régions françaises, devant les autres régions de la partie ouest de la France.

Sociétés innovantes par type d'innovation (Insee, 2016)

	Pays de la Loire	France
Innovantes au sens large	50,5 %	50,8 %
Technologiquement innovantes	34,4 %	33,3 %
Innovantes en produits	20,1 %	19,8 %
Innovantes en procédés	25,1 %	23,8 %
Non-technologiquement innovantes	42,2 %	42,3 %
Innovantes en organisation	35,9 %	34,2 %
Innovantes en marketing	25,6 %	34,2 %

ATOUTS

- Une augmentation significative des efforts en matière de R&D : 10% des dépenses entre 2013 et 2016
- De nombreuses forces académiques
- Plusieurs labels d'excellence nationale : NExT, Labex, EUR
- Présence de plateformes d'équipements scientifiques de rang international (MET, séquenceur ADN, CIMA, XEMIS)
- Le développement des Technocampus, plateformes d'excellence sur les thématiques de l'industrie du futur
- Un ensemble riche de structures d'accompagnement à l'innovation (10 pôles de compétitivité, 4 technopoles, centres techniques, clusters, etc.) fédérées au sein du Réseau de Développement de l'Innovation et du Collectif Industrie du Futur
- Une palette variée de solutions de financement à l'innovation
- Ressourcement scientifique engagé dans les différentes démarches Recherche-Formation-Innovation
- Première région à avoir propulsé la « French Fab » sur tous les départements

FAIBLESSES

- Un retard sur la R&D (4 ETP pour 1000 habitants contre 6,6 ETP en moyenne)
- Un effort insuffisant en matière de R&D (11^{ème} rang national)
- Une innovation encore trop concentrée sur les grandes agglomérations
- Un développement moins important des activités de R&D scientifique
- Un manque de visibilité de l'innovation

OPPORTUNITES

- De plus en plus de sociétés se déclarent innovantes dans la région (50,3% des sociétés ont déclaré avoir innové entre 2014 et 2016)
- Une dynamique de connexion entre les réseaux d'innovation et le monde économique
- La mise en réseau des Technocampus pour faciliter l'accès des entreprises aux ressources expertes sur les thématiques de l'industrie du futur, en cohérence avec la démarche nationale de plateforme d'accélération
- Le rapprochement des dynamiques French Fab et French Tech
- La présence d'un incubateur étudiants et jeunes professionnels piloté par un consortium d'établissements (IMT A, ECN, Audencia)

MENACES

- Un pourcentage du PIB consacré à la R&D (1,3%) loin de l'objectif de 3% de la Stratégie Europe 2020
- Des financements nationaux et européens très sélectifs, obligeant à proposer des projets de grande qualité tant au plan académique qu'au plan de la gestion

Enjeux pour les Pays de la Loire – Recherche et innovation

- La Recherche et l'Innovation doivent être soutenues et renforcées dans toutes leurs dimensions et sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de faire du territoire ligérien un acteur européen d'excellence dans ce domaine.
- La dimension territoriale est un élément important du développement de la Recherche et de l'Innovation, et notamment :
 - promouvoir le développement d'activités innovantes sur l'ensemble du territoire, dont les territoires fragiles,
 - faire des territoires maritimes et littoraux un espace d'innovation et d'expérimentation,
 - déployer l'écologie industrielle sur la place portuaire.
- Au vu du tissu économique diversifié en Pays de la Loire, l'innovation doit irriguer tous les secteurs. Il est important de favoriser une approche systémique de l'innovation pour trouver un accompagnement à tous les besoins :
 - poursuivre l'investissement dans les technologies indispensables à l'industrie du futur : robotique, électronique et objets connectés, réalité immersive, acoustique... et plus largement technologies avancées de production,
 - développer les projets innovants en lien avec la transition écologique et énergétique,
 - soutenir les innovations dans les modes de transport et mobilité alternatifs au tout routier et plus propres,
 - créer des parcours de soins innovants, favorisant ainsi une médecine préventive, mais également développer la recherche en matière de cancérologie et de nouvelles technologies médicales,
 - concourir à l'innovation pédagogique au service de l'apprentissage, des parcours de formation professionnelle continue et de l'insertion vers l'emploi.
- La recherche et l'innovation doivent fonctionner avant tout sur un modèle de coopération, de collaboration et de soutien, et élaborer des lignes stratégiques communes entre les acteurs, pour favoriser l'économie de la connaissance et la visibilité de la région à l'international :
 - l'effort de coordination et structuration des structures d'accompagnement à l'innovation doit se poursuivre,
 - les projets multi-partenariaux doivent être encouragés et développés : projets de R&D collaboratifs associant plusieurs entreprises et des laboratoires de recherche ; développement de plateformes technologiques et d'infrastructures de recherche ouvertes aux entreprises,
 - la connexion entre les réseaux de l'innovation et le monde économique doit être améliorée, notamment par des services d'appui de type « business developer » chargés de mettre en relation et d'accompagner la relation entre laboratoires académiques et acteurs industriels,
 - le lien entre les entreprises (notamment PME) et les laboratoires de recherche publique doit être renforcé,
 - la participation des centres hospitaliers non universitaires à la recherche clinique doit être renforcée,
 - le réseau d'acteurs doit être élargi, notamment avec l'économie sociale et solidaire.
- Il est essentiel de valoriser la recherche et l'innovation en direction des entreprises sur tout le territoire et d'accompagner les entreprises artisanales, les TPE et les ETI face aux enjeux de l'innovation, en allant plus loin dans le transfert de connaissances et de compétences en la matière. L'enjeu ici est de taille, il s'agit de changer de paradigme et d'inciter les TPE et PME à s'autoriser l'innovation : identifier et faire connaître les bonnes pratiques ou projets innovants des entreprises et faciliter l'accès aux ressources d'accompagnement disponibles sur le territoire.

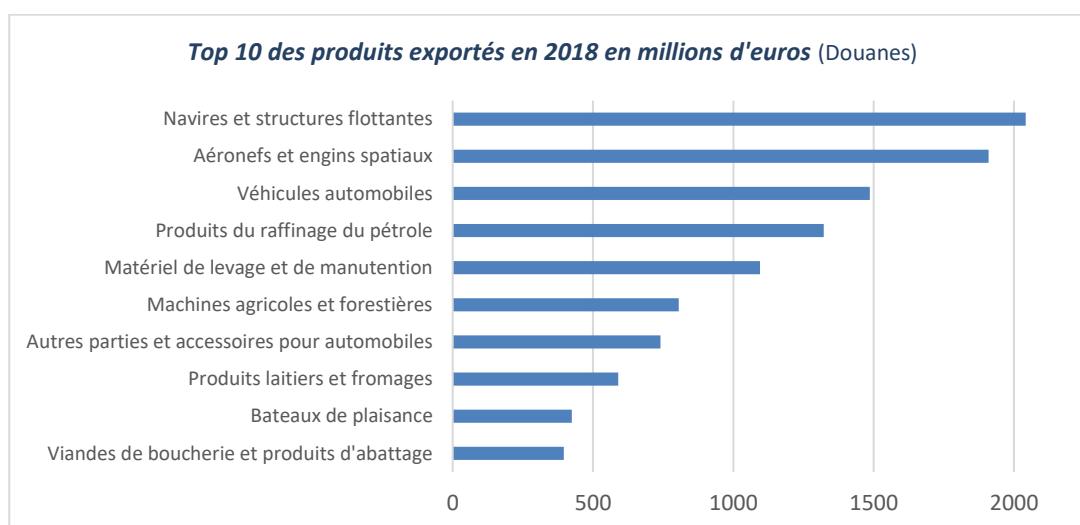
A noter que ces enjeux sont également au cœur des travaux d'actualisation de la **Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation intelligente (SRI-SI)**.

1-1-9 Une forte dynamique d'internationalisation des entreprises ligériennes

L'économie ligérienne bénéficie d'un dynamisme lui permettant de se développer fortement à l'international. En 2018, les exportations des Pays de la Loire se montent à plus de 22 milliards d'euros, soit 4,6% des exportations françaises, la région se plaçant 9^{ème} région en France métropolitaine. Bien que cette part soit inférieure au poids des Pays de la Loire en France au regard du nombre d'habitants (5,6%) et d'emplois (5,7%), la part des exportations ligériennes dans le total des exportations françaises est passée de 4,1 à 4,6% entre 2016 et 2018. Certaines activités tirent plus de ventes à l'extérieur que d'autres, tels que les industries navales et nautiques, l'aéronautique ou encore l'automobile.

Les exportations sont notamment portées par le secteur des matériels de transports qui connaît une croissance exceptionnelle de +61,2%. Cette évolution s'explique en grande partie par le dynamisme du secteur de la construction navale, se traduisant par la livraison par les Chantiers de l'Atlantique de deux paquebots en 2018. Le secteur de l'industrie aéronautique double également ses exportations.

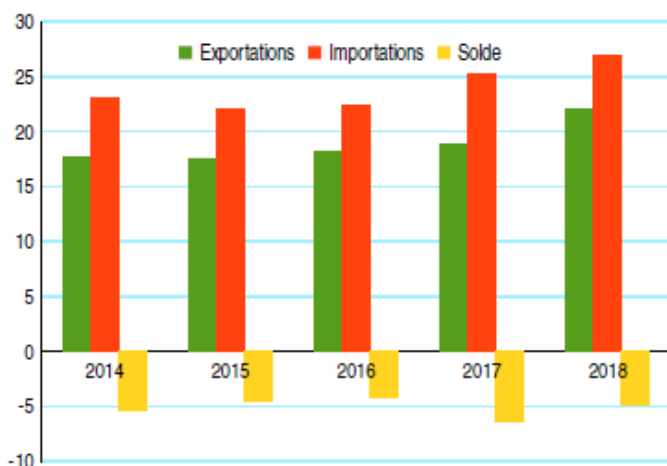
En 2018, les Pays de la Loire se placent même à la 1^{ère} place pour différentes productions : l'exportation de navires représente 95% des exportations nationales, les bateaux de plaisance 44%, les matériels de levage et de manutention 31%, les cuirs et peaux tannés et apprêtés 27%.



Côté importations, celles-ci sont en hausse de 6,3% en 2018, atteignant 27 milliards d'euros, augmentation qui est liée en grand partie à la présence sur le territoire régional du terminal pétrolier de Donges. En effet, les importations d'hydrocarbures naturels poursuivent en 2018 leur progression (+21,0%)¹⁴. Ce secteur représente ainsi à lui seul 18,5% des importations de la région. La hausse des importations de produits métallurgiques et métalliques (+9,6%) et du secteur de l'industrie automobile (+5,4%) traduisent également un regain général d'activité qui s'est poursuivi en 2018 pour les entreprises leaders de ces secteurs (Renault, Scania, Manitou, etc.). *A contrario*, les importations de produits pharmaceutiques diminuent sensiblement (-16,1%).

¹⁴ Source : INSEE – Bilan économique 2018 – Une croissance solide dans les Pays de la Loire malgré le ralentissement national

1 Balance commerciale des Pays de la Loire entre 2014 et 2018 (en milliards d'euros)



Champ : données brutes CAF/FAB hors matériels militaires.
Source : Douane.

Les pays de l'Union européenne restent les partenaires privilégiés de la région. Ainsi, cette destination représente 61,2% des ventes à l'exportation.¹⁵ De même, les importations des entreprises ligériennes proviennent en majorité de l'Union européenne (54,1%), l'Allemagne restant le partenaire privilégié (il représente 12,1% des importations totales).

Dans la région, les entreprises à capitaux étrangers sont présentes sur les 5 départements, couvrant de larges pans de l'industrie ligérienne. Près d'un millier d'établissements sont sous contrôles étrangers, et les principaux pays disposant d'unités en Pays de la Loire sont l'Allemagne, les Etats-Unis et les Pays-Bas. Pour autant, ces entreprises contribuent de façon modérée à l'économie des Pays de la Loire. Selon Business France, ces dernières totaliseraient 10% du chiffre d'affaires des entreprises des Pays de la Loire pour une moyenne nationale de 21%. Ces entreprises emploient par ailleurs 9% des salariés régionaux, contre une moyenne de 11% au niveau national.

Les PME sont moins tournées vers l'export en Pays de la Loire, par rapport à celles d'autres régions. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela, comme la position de la région loin des frontières européennes, ou encore l'environnement économique favorable de la région qui peut inciter les PME à rester sur le marché intérieur, considérant qu'il offre suffisamment d'opportunités.

Pourtant, la taille et l'activité des PME en Pays de la Loire pourraient permettre une plus grande présence de celles-ci à l'international. Les PME des Pays de la Loire disposent d'une structure qui ne freine pas l'export : leurs caractéristiques, taille ou secteur d'activité, sont proches de la moyenne de province, voire légèrement plus favorables.

Deux secteurs d'activité dominent les exportations des PME de la région : le commerce de gros et la fabrication d'autres produits industriels. Les grossistes de la région négocient à l'international très majoritairement des produits agricoles, des produits alimentaires et des équipements industriels. Les PME les plus grandes en matière d'effectif exportent plus souvent. La part de PME exportatrices est de 3% pour les moins de 10 salariés, et de 42% pour les PME de 50 salariés ou plus.

¹⁵ Source : INSEE – Bilan économique 2018 – Une croissance solide dans les Pays de la Loire malgré le ralentissement national

ATOUTS

- Une augmentation de la part des exportations et une diminution du déficit par rapport aux importations
- Des exportations portées par le secteur des matériaux de transports qui connaît une croissance de 61.2% en 2018
- Une hausse des importations de 6.3% en 2018 due en grande partie aux importations d'hydrocarbures pour le terminal pétrolier de Donges
- Un regain d'activité traduit par la hausse des importations de produits métallurgiques et métalliques et du secteur de l'industrie automobile
- Une présence d'entreprises à capitaux étrangers sur les 5 départements et couvrant de larges pans de l'industrie ligérienne

FAIBLESSES

- Une région très loin des premières places françaises en terme d'exportations (4.6% des exportations et un 9^{ème} rang national en 2018)
- Une place géographique loin des frontières des pays de l'UE, premiers partenaires économiques
- Une diminution sensible de l'importation des produits pharmaceutiques (-16.1% en 2018)
- Une contribution modérée des entreprises à capitaux étrangers à l'économie des Pays de la Loire (10% du chiffre d'affaires des entreprises contre une moyenne nationale de 21%)
- Une part des PME exportatrices faible (source : INSEE Analyses n°67 de nov 2018 – étude réalisée à partir des données 2015)

OPPORTUNITES

- Des secteurs plaçant la région à la 1^{ère} place en matière d'exportations : Navires (95% des exportations nationales), bateaux de plaisance (44% des exportations nationales)

MENACES

- Des PME pas encore assez portées vers l'exportation (source : INSEE Analyses n°67 de nov 2018 – étude réalisée à partir des données 2015)

Enjeux pour les Pays de la Loire – Internationalisation des entreprises

Même si la tendance à l'export est positive (plus forte évolution du chiffre d'affaire à l'export sur 2 ans des PME exportatrices – + 14,2% entre 2016 et 2018 étude Kompass de novembre 2018 – et réduction du déficit de la balance commerciale de 6,5 à 4,9 milliards d'euros entre 2017 et 2018), et si les investissements étrangers ont créé ou maintenu 1776 emplois sur le territoire en 2018, des efforts restent à faire pour renforcer **l'attractivité du territoire et l'exportation des entreprises ligériennes**.

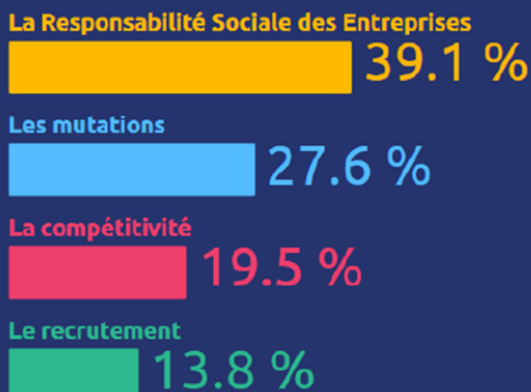
Enjeu central pour les entreprises ligériennes d'être mieux sensibilisées et mieux préparées à cibler leur action à l'international, via notamment :

- Le partage d'informations et une animation territoriale plus performante
- La sensibilisation des entreprises aux atouts du développement à l'international
- L'accompagnement à la structuration des démarches export des filières d'excellence régionales
- L'accompagnement des entreprises à la conquête de nouveaux marchés
- La mise en œuvre de dispositifs de financement simples, efficaces et innovants.
- Le développement des entreprises à capitaux étrangers et l'amélioration de l'accueil des investissements étrangers créateurs d'emploi en région

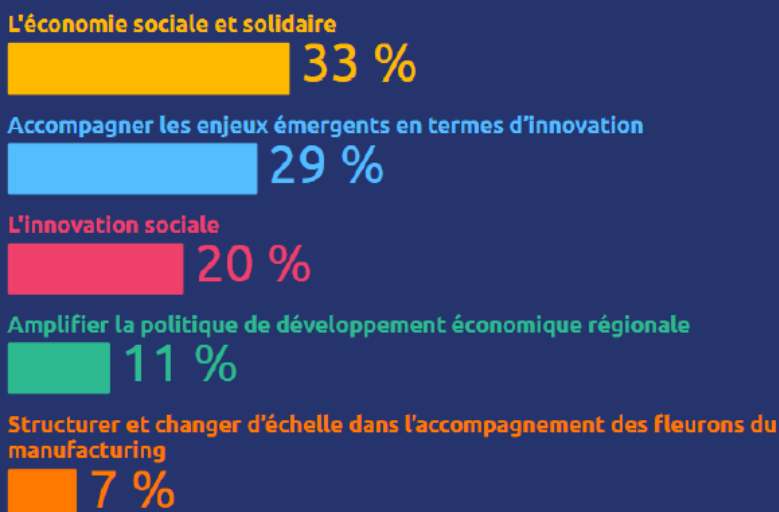
⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux ECONOMIE

Selon vous, en prenant en considération la complexité inhérente aux fonds européens, quel enjeu sur les **Entreprises** doit être soutenu en priorité par les futurs programmes ?



Selon vous, en prenant en considération la complexité inhérente aux fonds européens, quel enjeu sur l'**Innovation** doit être soutenu en priorité par les futurs programmes ?



Selon vous, en prenant en considération la complexité inhérente aux fonds européens, quel enjeu sur la **Recherche et l'Enseignement** supérieur doit être soutenu en priorité par les futurs programmes ?

Accroître les liens avec les entreprises



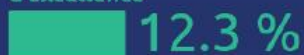
Investir dans la réussite des jeunes



Le dialogue entre science et société



Renforcer le développement et l'attractivité des pôles de recherche d'excellence



Selon vous, en prenant en considération la complexité inhérente aux fonds européens, quel enjeu sur l'**Internationalisation** doit être soutenu en priorité par les futurs programmes ?

Développer l'attractivité des Pays de la Loire



Accompagner les entreprises à l'export

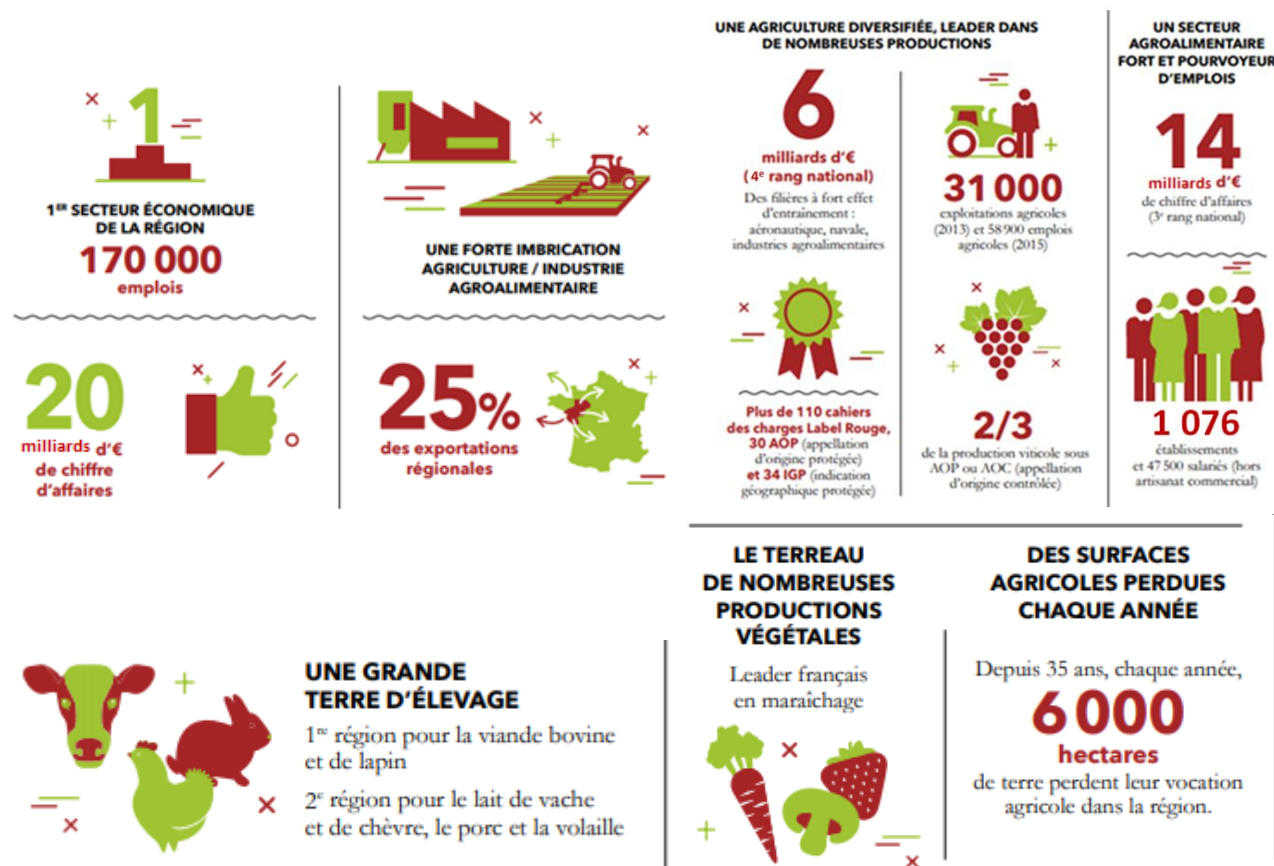


Faire rayonner les Pays de la Loire à l'étranger



1-2- L'agriculture et l'agroalimentaire en Pays de la Loire : un atout puissant à soutenir et fédérer

L'agriculture en Pays de la Loire occupe une **place centrale dans l'aménagement du territoire, l'emploi et la production de richesse**. La douceur du climat, la diversité des sols, liée notamment à l'histoire géologique de la région, point de rencontre entre le Massif armoricain à l'ouest et le Bassin parisien à l'est, la proximité de la façade atlantique, le passage de la Loire, les savoir-faire reconnus, figurent parmi ses grands atouts.¹⁶



1-2-1 La région au quatrième rang des régions agricoles françaises

Les Pays de la Loire comptent près de 31 000 exploitations agricoles, dont 25 308 professionnelles moyennes et grandes¹⁷ sur 2,2 millions d'hectares de surface agricole utile (SAU), représentant 7,6 % de la SAU de France métropolitaine. Les Pays de la Loire occupent la **4^e place des régions agricoles françaises** avec une production de l'ordre de 10% du chiffre d'affaires national.

L'**élevage** constitue toujours l'orientation principale de l'agriculture régionale avec 62% de la valeur des productions. Il induit différentes activités comme l'alimentation du bétail, la production laitière, avicole et porcine. La région occupe ainsi la **3^e place nationale sur le cheptel source bovin** (vaches laitières et vaches allaitantes). L'ensemble du cheptel bovin (lait et viande) s'élève à 2,5 millions de têtes, ce qui représente 13% du cheptel français et plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2017. Les abattoirs régionaux réalisent 15% des abattages nationaux de gros bovins. Les Pays de la Loire sont aussi la **2^e région de production avicole**, avec plus du quart de la production nationale et 32% des abattages nationaux, et la **2^e région d'élevage porcin** avec 11% du cheptel français.

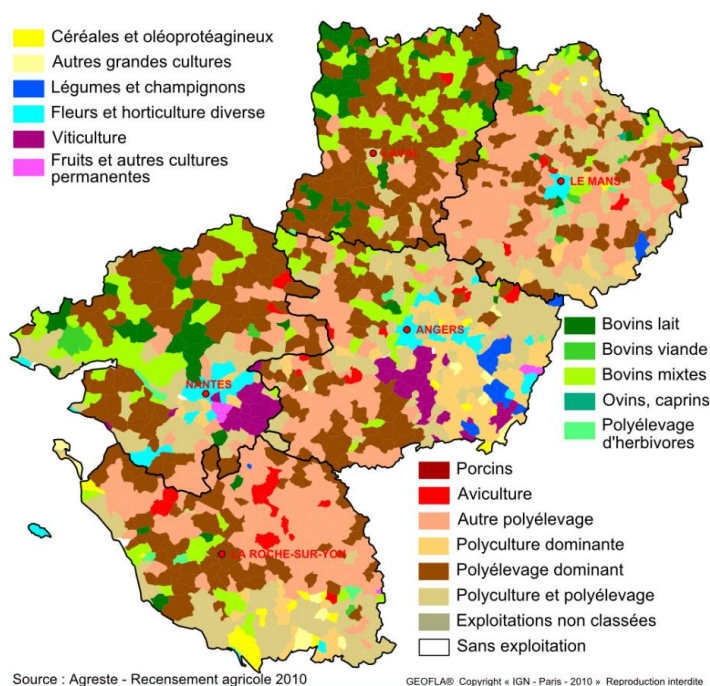
¹⁶ Source : Agreste Pays de la Loire - la statistique agricole - Dossier territorial – Agriculture – février 2019

¹⁷ Source : Agreste Pays de la Loire – Mémento 2018

Cette agriculture se caractérise aussi par la grande diversité des **productions végétales**. Ainsi, aux côtés des surfaces fourragères et céréalières, les cultures spécialisées comme l’horticulture, l’arboriculture (pomiculture essentiellement), le maraîchage (notamment la mâche, la tomate et le concombre) ou la production de plantes médicinales et à parfum occupent une place importante, notamment en termes d’emplois. La région s’illustre aussi dans le domaine des semences (notamment les semences potagères) et par son terroir viticole (surface viticole de 31 600 ha, soit le 7^e rang des régions en termes de surfaces, générant 265 M€ de chiffre d’affaires en 2017).¹⁸

La diversité des productions se retrouvent dans les différentes **spécialisations des départements**. En Maine-et-Loire, le végétal spécialisé est présent à travers les semences, la viticulture, le maraîchage, l’arboriculture et l’horticulture. En Loire-Atlantique, la viticulture, le maraîchage et la culture emblématique du muguet irriguent le département. En Mayenne, l’élevage à travers la production laitière domine très largement. En Vendée et en Sarthe, l’élevage demeure également l’activité principale, avec des spécialisations du côté des porcs et de la volaille en Sarthe et du côté des productions bovines, lait et viande, en Vendée.

Productions agricoles dans les Pays de la Loire



La diversité et le poids des productions ont permis l’essor d’un **secteur agroalimentaire puissant** qui a réalisé, en 2016, un chiffre d’affaires de 12,8 milliards d’euros dont 1,4 milliard à l’export. Les activités de transformation de la viande et du lait sont particulièrement importantes. Elles bénéficient de la présence de grands groupes nationaux, notamment Bigard (Socopa Viandes, Charal) ou Terrena (Elivia) dans la transformation de viande de boucherie, et LDC (Arrivé, SNV) ou Terrena (Galliance) dans la transformation de viande de volaille. Dans l’industrie laitière ligérienne (Bel, Lactalis, Savencia ...), les unités de fabrication de fromages mobilisent plus de la moitié des effectifs.

En outre, l’agriculture contribue fortement à **l’aménagement du territoire et à l’identité paysagère régionale**. Les surfaces agricoles occupent 69% de l’espace. Cette situation s’explique par la topographie et le climat favorable de la région ainsi que par la moindre importance des zones boisées en Pays de la Loire (15% du territoire contre 31% en moyenne nationale). Au cours de la décennie 2007-2017, les sols artificialisés ont progressé de 13% (soit en moyenne de 4 500 ha par an). Ce rythme a sensiblement décliné au cours des dernières années.

1-2-2 Une production de qualité¹⁹

Les Pays de la Loire sont l’une des principales régions pour la **production sous signe officiel de qualité**. On y trouve des produits sous AOP/AOC (**Appellation d’origine protégée/Appellation d’origine contrôlée**), sous **Indication**

¹⁸ Source : Panorama socio-économique de l’agriculture des Pays de la Loire – Données régionales et spécificités départementales – Chiffres 2017 – Chambre d’agriculture des Pays de la Loire – Avril 2019

¹⁹ Source : Agreste Pays de la Loire - la statistique agricole - Dossier territorial – Agriculture – février 2019

géographique protégée (IGP), sous Label Rouge ou issus de l'agriculture biologique. On y dénombre plus d'une trentaine d'AOP/AOC, pour l'essentiel viticoles, auxquelles s'ajoutent une vingtaine d'IGP dont plus d'une douzaine concernent les produits animaux, essentiellement avicoles. Pour le Label Rouge, la région concentre à elle seule un quart des cahiers des charges répertoriés à l'échelle nationale. C'est ainsi que 44% des abattages nationaux de poulets sous signe de qualité s'effectuent dans la région en 2017.

En 2017, la région compte près de **3 000 exploitations certifiées bio.** Elle occupe la première place en agriculture biologique pour les volailles de chair, les vaches laitières et allaitantes, les truies reproductrices et la deuxième pour les cultures fourragères et les poules pondeuses. Les Pays de la Loire se situent au **4^e rang pour la surface exploitée en agriculture biologique.** Les 170 000 ha d'agriculture biologique, dont 49 000 ha en cours de conversion, représentent 8,2 % de la surface agricole régionale, pour un objectif national fixé à 15 % en 2022.



Source : Cap aliment : <http://www.capaliment.fr/>

2 labels supplémentaires non présents sur la carte :

- Le Label Rouge Moules de filières élevées en pleine mer, homologation du cahier des charges par un arrêté du 16 février 2015,
 - Le Label Rouge Moules élevées sur pieu, homologation 3 février 2017, ODG = Breizh filière mer, basée à ST QUAY PORTRIEUX (Bretagne). Peu de visibilité sur les producteurs sous ce label en région mais la coopérative de Noirmoutier était intéressée.
- A noter que d'autres labels sur les produits de la mer sont en cours de (soupe aux araignées de mer Label rouge / IGP et label rouge fleur de sel de Noirmoutier)

Enfin, une nouvelle tendance se dessine avec la volonté des agriculteurs de se rapprocher du consommateur en choisissant davantage les **circuits courts de distribution**. Les exploitations commercialisant en vente directe ou avec un seul intermédiaire représentent 18 % des exploitations régionales.

1-2-3 Emploi

Sur 20 ans, l'emploi agricole régional recule de près de 30%, une évolution équivalente à celle constatée en France. Toutefois, les Pays de la Loire restent une région avec **une part d'actifs agricoles supérieure à la moyenne nationale**²⁰. L'agriculture ligérienne compte ainsi un peu plus de 60 000 emplois en 2017, dont 35 300 chefs d'exploitation et coexploitants agricoles et 25 000 ETP salariés (équivalents temps plein), soit près de 4% de l'ensemble des emplois de la région.²¹

²⁰ En partie du fait d'une forte présence de main-d'œuvre agricole salariée en maraîchage, arboriculture et viticulture

²¹ Source : Panorama socio-économique de l'agriculture des Pays de la Loire - Données régionales et spécificités départementales - Chiffres 2017 - Chambre d'agriculture Pays de la Loire - Avril 2019

Chefs d'exploitation

- 35 300 chefs d'exploitation ou coexploitants
- Age moyen : 49 ans
- 25 % de femmes
- 26 % de chefs d'exploitation individuelle et 36 % de coexploitants de GAEC

Salariés des exploitations agricoles

- 25 200 ETP salariés
- 63 % des ETP en cultures spécialisées et viticulture
- 54 % des ETP en CDI
- 40 % de femmes

Salariés des industries agroalimentaires

- 1 076 établissements (hors artisanat commercial)
- 47 940 salariés
- 3^e au rang national en termes de chiffre d'affaires
- 13,2 Md€ de chiffre d'affaires

Dans les métiers de la filière bois, les Pays de la Loire sont la région française en tête pour les métiers liés à l'ameublement et la menuiserie industrielle, deuxième dans le travail du bois. On y ajoute également le fort potentiel lié au dynamisme de la construction bois. La filière bois présente une palette de métiers attractifs et assure aux jeunes une insertion dans la vie active intéressante.

1-2-4 Formation

L'agriculture en Pays de la Loire peut se reposer sur une **formation agricole de qualité** : la région compte plus de 20 800 élèves et apprentis à la rentrée 2018, faisant d'elle l'une des principales régions de formation agricole française. La qualité de cet enseignement se traduit notamment par des taux de réussite aux examens supérieurs aux moyennes nationales. La présence de **plusieurs pôles d'enseignement supérieur agricole ou agroalimentaire** est enfin le signe d'un dynamisme et d'une excellence régionale reconnus : site d'Angers Agro Campus Ouest, École supérieure d'Agriculture (ESA) à Angers, ONIRIS (École résultant de la fusion de l'École Nationale Vétérinaire et de l'École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires) située à Nantes.

Dans les métiers du bois (3 000), les Pays de la Loire sont la 1^{ère} région française en termes de jeunes en formation avec une prédominance pour les métiers liés à la transformation du bois. Plus de 40 établissements sont répartis sur l'ensemble de la région, dont les plus emblématiques sont les suivants : le Groupe Ecole Supérieure du Bois, l'AFPA et les Compagnons du Devoir.

1-2-5 Recherche²²

Les **activités de recherche ont permis de nombreux progrès** dans la traçabilité des produits (avec l'aide des TIC), dans l'amélioration des cheptels et des semences ainsi que dans le contrôle de la qualité.

La région est ainsi membre, avec la Bretagne, du pôle VALORIAL, consacré au secteur agro-industriel. Du fait d'une concentration unique en Europe d'entreprises, de laboratoires et de structures de recherche-formation du secteur du végétal, les Pays de la Loire disposent aussi d'un **pôle de compétitivité à vocation mondiale : VEGEPOLYS VALLEY**. Celui-ci rassemble des entreprises, des centres de recherche et de formation du domaine du végétal autour de projets innovants pour renforcer la compétitivité des entreprises. Le pôle regroupe les acteurs de l'ensemble de la chaîne du secteur végétal, depuis l'amont à l'aval, en passant par la production (horticole, maraîchère, fruitière, viticole, cidricole, les semences et les plants, les plantes aromatiques et médicinales, grandes cultures et productions fourragères).

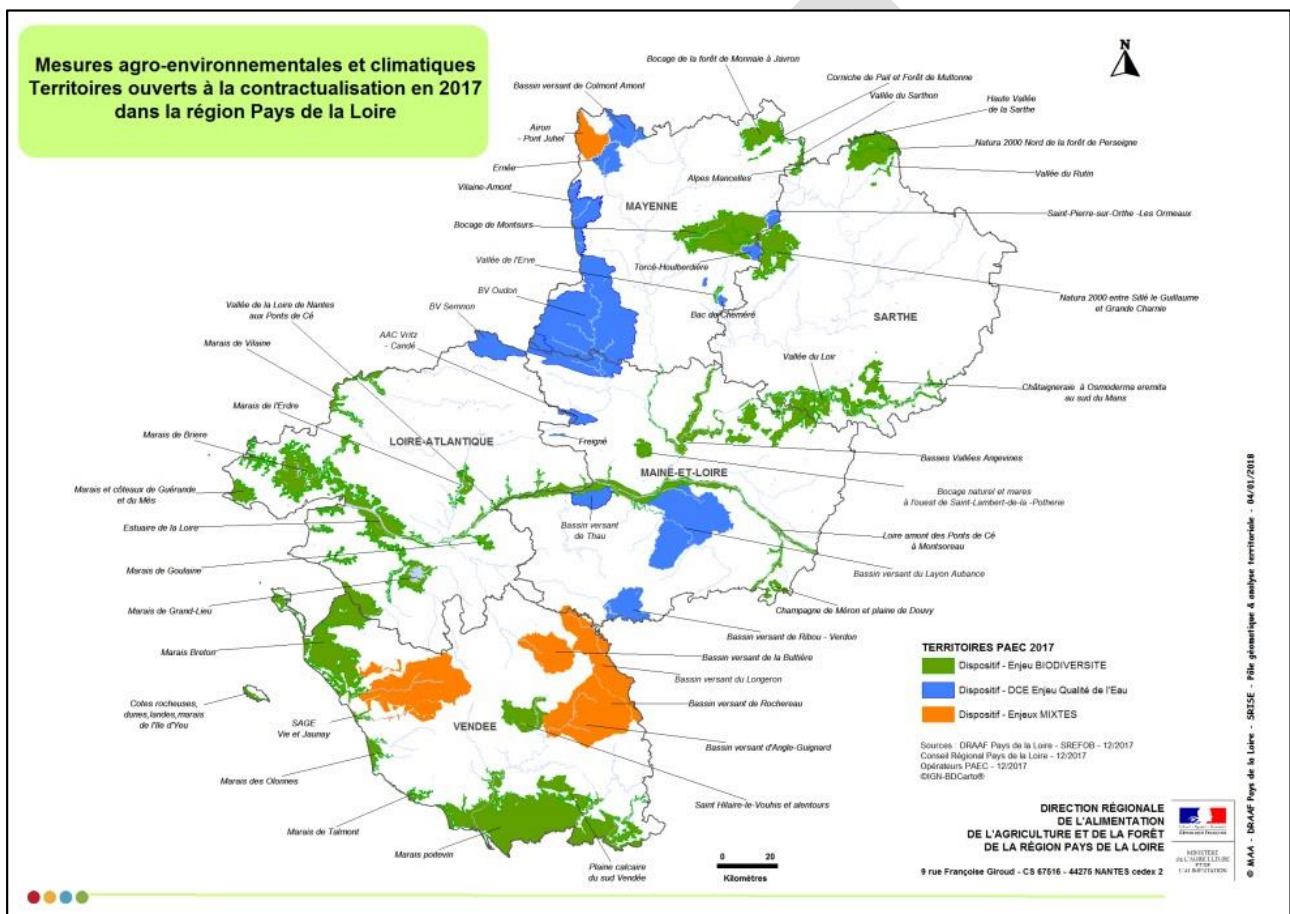
1-2-6 Environnement

L'agriculture valorise 69 % de la surface régionale et joue donc un rôle majeur sur l'environnement en Pays de la Loire. L'agriculture entretient une large part des milieux naturels remarquables des Pays de la Loire : les marais et zones humides d'importance majeure, le bocage, les pelouses sèches... Ce sont en particulier les exploitations d'élevage qui valorisent les espaces prairiaux, par le pâturage des bovins ou ovins, ou par la fauche. Dans les zones remarquables, les pratiques extensives (peu d'animaux, fauche tardive, entretien des marais salants, des arbres remarquables...) sont rémunérées par des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). 75% des sites terrestres identifiés au titre de Natura 2000 bénéficient de la mise en place de MAEC pour soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, et ce depuis plus de 20 ans sur certaines zones humides.

²² Source : Agreste Pays de la Loire - la statistique agricole - Dossier territorial – Agriculture – février 2019

En effet, les Pays de la Loire sont une région d'élevage et de bocage dans laquelle les prairies représentent encore une part significative des assolements. Les prairies couvrent plus d'un million d'hectares, soit 45% de la surface agricole régionale. Les surfaces toujours en herbe représentent plus de la moitié de ces prairies. Ces surfaces prairiales, en particulier les prairies permanentes, ainsi que les infrastructures bocagères (haies, arbres, talus, mares...) contribuent à la préservation de la biodiversité, à la qualité des eaux, à l'atténuation du changement climatique par le stockage de carbone dans les sols, à la limitation de l'impact des crues, au paysage...

Les activités agricoles, entre autres activités, ont un impact sur l'état de la ressource en eau. En Pays de la Loire, 11% seulement des masses d'eau sont en bon état. 73% des masses d'eau présentent des risques de non atteinte du bon état au regard du critère pollution (en particulier pesticides, phosphore et nitrates). Les pratiques agricoles impactent également les quantités d'eau disponibles dans les cours d'eau, ainsi que la continuité écologique. Les MAEC et les aides à l'agriculture biologique contribuent à l'adaptation des pratiques agricoles pour limiter leur impact sur l'environnement. Certaines aides à l'investissement du PCAE, ainsi que les aides à l'installation de systèmes agroforestiers y participent également.



Depuis 2015, les MAEC visent 3 enjeux majeurs :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la préservation de la bio-diversité,
- la préservation des prairies permanentes remarquables.

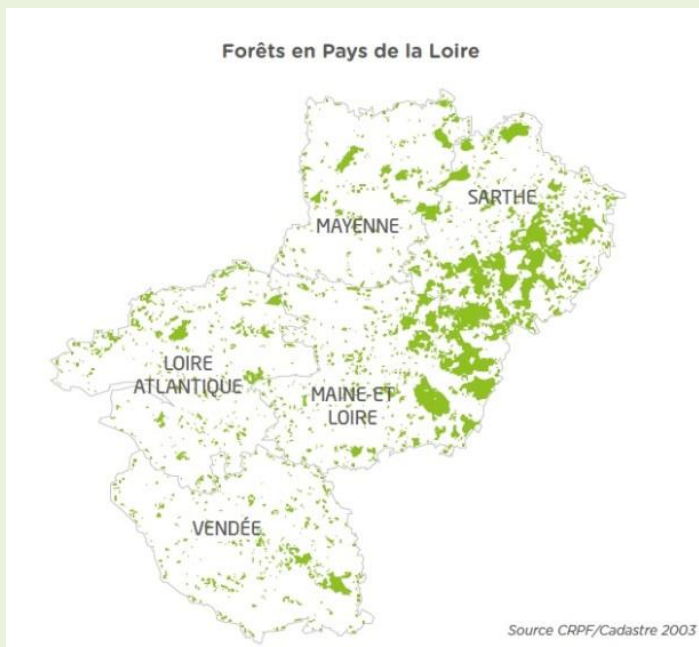
De 2015 à 2018, 2 600 exploitations ont souscrit des engagements MAEC, pour 120 000 ha et un budget global de plus de 120 M€. En contrepartie du respect d'un cahier des charges, les exploitants agricoles bénéficient d'une aide pour une durée de cinq ans. Cette aide est financée par l'État, l'Agence de l'eau, l'Europe via le FEADER et le Conseil régional.

Sur tout le territoire régional, les agriculteurs peuvent également bénéficier d'aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique. De 2015 à 2018, 2600 exploitations ont souscrit ces aides, pour une durée de 5 ans et un montant global de 140 M€.

Cependant, les départements massifs à la retraite des agriculteurs, la déprise agricole sur certains secteurs peu accessibles ou faiblement valorisables (coteaux, fonds de vallée, etc.) et à l'inverse une intensification des pratiques et une homogénéisation des secteurs plus favorables à l'agriculture, posent une véritable interrogation sur le devenir de l'espace rural. L'adaptation au changement climatique (températures plus élevées, moins d'eau en été, nécessaires économies d'énergie et d'intrants...) est un véritable enjeu pour l'agriculture des Pays de la Loire pour les années à venir.

Forêt et filière bois

La forêt en Pays de La Loire représente environ 367 000 hectares. Avec un taux de boisement moyen de 11%, la région ligérienne est peu forestière au regard du territoire métropolitain (taux de boisement de près de 30 %). Les zones forestières se concentrent dans les départements de la Sarthe (32% de la surface forestière ligérienne) et du Maine-et-Loire (26 % de la surface forestière ligérienne).



En Pays de la Loire, les feuillus sont largement prépondérants en surface (73% de la surface totale). Les chênes, avec 136 000 ha, représentent à eux seuls 39% de la surface totale. La forêt ligérienne se caractérise également par la présence d'importantes peupleraies. Avec 19 000 ha, soit 5% de la surface forestière ligérienne, elles se situent principalement le long de la vallée de la Loire et de ses affluents. Les résineux se répartissent sur 27 % de la surface forestière en Pays de la Loire. Le pin maritime, avec 54 000 hectares, est la première essence résineuse en surface en Pays de la Loire.

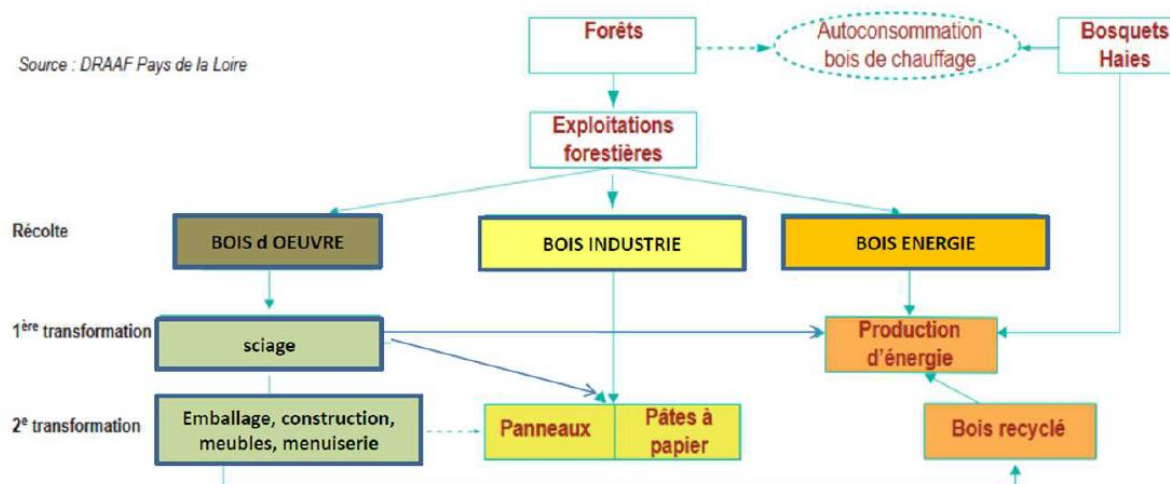
La forêt ligérienne s'est accrue de 74 000 hectares en 30 ans. Le volume sur pied a doublé sur la même période. En effet, seulement 46% de la production nette de la forêt (production biologique moins mortalité) est prélevé. Cette tendance s'est accélérée ces dernières années avec une augmentation de la croissance nette de la forêt passant de 1 million de m³/an entre 1984 et 2012 à près de 1,8 millions de m³/an entre 2008 et 2013. Le volume total de bois sur pied est en constante augmentation et la capitalisation est globalement conséquente puisque le prélèvement biologique annuel est, depuis plusieurs années, nettement inférieur à la production, dont un volume de gros bois en constante augmentation.

La production biologique régionale, c'est-à-dire l'accroissement naturel des arbres, est estimée à 2,7 millions de m³/an (3,5 millions de m³/an en prenant en compte les branches et menus bois inférieurs à 7 cm). Ramenée à l'hectare, la production biologique est de 7,5 m³/ha/an. Les feuillus produisent 1,85 million de m³, soit 66 % et les résineux 900 000 m³, soit 34 %. En termes de production biologique, la dominance des feuillus est ainsi moins marquée.

La filière forêt bois occupe en Pays de la Loire une place particulière dans le paysage économique régional. Ses bénéfices pour l'économie, l'environnement et la biodiversité, le cadre et la qualité de vie sont notables. La forêt en Pays de la Loire est détenue à plus de 92% par des propriétaires privés et permet, de par ses surfaces publiques et privées, le développement d'une activité économique amont aval source de plus de 31 000 emplois. Les activités économiques liées à la mise en œuvre du bois dans la construction et dans l'aménagement de l'habitat sont particulièrement remarquables.

Les flux de bois en 2017 en Pays de la Loire

Source : DRAAF Pays de la Loire



La **biomasse** d'origine forestière comprend : le bois d'œuvre, le bois de trituration destiné à l'industrie des panneaux et du papier et le bois énergie. Suivant la nature des essences, la dimension et la qualité des tiges, la proportion entre ces trois usages peut être très variable. La recherche de la valorisation la plus noble des produits est un facteur de durabilité économique pour le propriétaire, mais l'est aussi en matière de stockage de carbone. L'exploitation de bois d'œuvre génère du bois industrie et/ou du bois énergie (tiges de qualité ou de dimensions insuffisantes pour un usage bois d'œuvre, surbilles...).

La forêt rend plusieurs services qu'il s'agit de préserver : **rôle dans le changement climatique (puits de carbone), dans la préservation de la biodiversité et des paysages, dans la protection de la qualité de l'eau, de l'air et des sols**. Elle fournit également une **ressource dont l'exploitation doit se faire de manière durable**, sans remettre en cause la durabilité de l'écosystème, et dont les usages doivent autant que possible respecter la hiérarchisation bois d'œuvre > bois industrie > bois énergie, sachant que l'objectif prioritaire de valorisation en bois d'œuvre génère de fait du bois énergie.

La **gestion durable de la forêt et une sylviculture dynamique sont favorables au stockage de carbone**. En effet, les arbres séquestrent d'autant mieux le carbone qu'ils sont jeunes et en croissance. De plus, le bois d'œuvre produit et notamment utilisé dans la construction, permet également le stockage de carbone.

ATOUS

- Climat favorable à la croissance forestière ;
- Dynamisme général des entreprises de la région, structuration interprofessionnelle de la filière (Atlanbois) ;
- Des entreprises de transformation leaders sur le marché national ;
- 2^{ème} transformation très forte notamment dans la construction bois et la menuiserie industrielle ;
- Des essences pouvant représenter des produits de grande qualité (chêne à grain fin) ;
- Salon du « Carrefour International du Bois » qui dynamise les échanges techniques et commerciaux intra/inter régionaux et avec l'international

FAIBLESSES

- Morcellement important (126 000 propriétaires forestiers dont les 92% possèdent moins de 4 ha) ;
- Taux de boisement forestier relativement faible (11%), ce qui peut fragiliser la transformation avec une ressource limitée ;
- Une région de faible tradition forestière, sauf exceptions : Sensibilité à l'acceptabilité de la gestion forestière ;
- Une gestion sylvicole souvent insuffisamment dynamique en forêt privée -> Qualité des bois parfois insuffisante pour les usages « bois d'œuvre », glissement vers des impasses sylvicoles, manques de renouvellement, volumes exploités insuffisants, etc.

OPPORTUNITES

- Potentiel de reboisement important (qualité + surface)
- Une sensibilité du public qui pousse à prendre soin des forêts, ce qui nécessite de lui faire connaître la gestion forestière ;
- Un rôle fondamental des forêts dans le développement durable régional (qualité de l'eau, de l'air, production, emploi, séquestration et stockage carbone, rôle social, etc.)
- Des coûts énergétiques et de transport qui augmentent et qui favorisent :
 - Un développement et une utilisation locale du bois,
 - Le développement du bois énergie
 - Le développement de la chimie verte,
- R&D à l'échelle nationale et internationale qui permet le développement de nouveaux produits et nouvelles méthodes de traitement et de production (bois composite, traitement ignifuges, préservation, densification, etc.).

MENACES

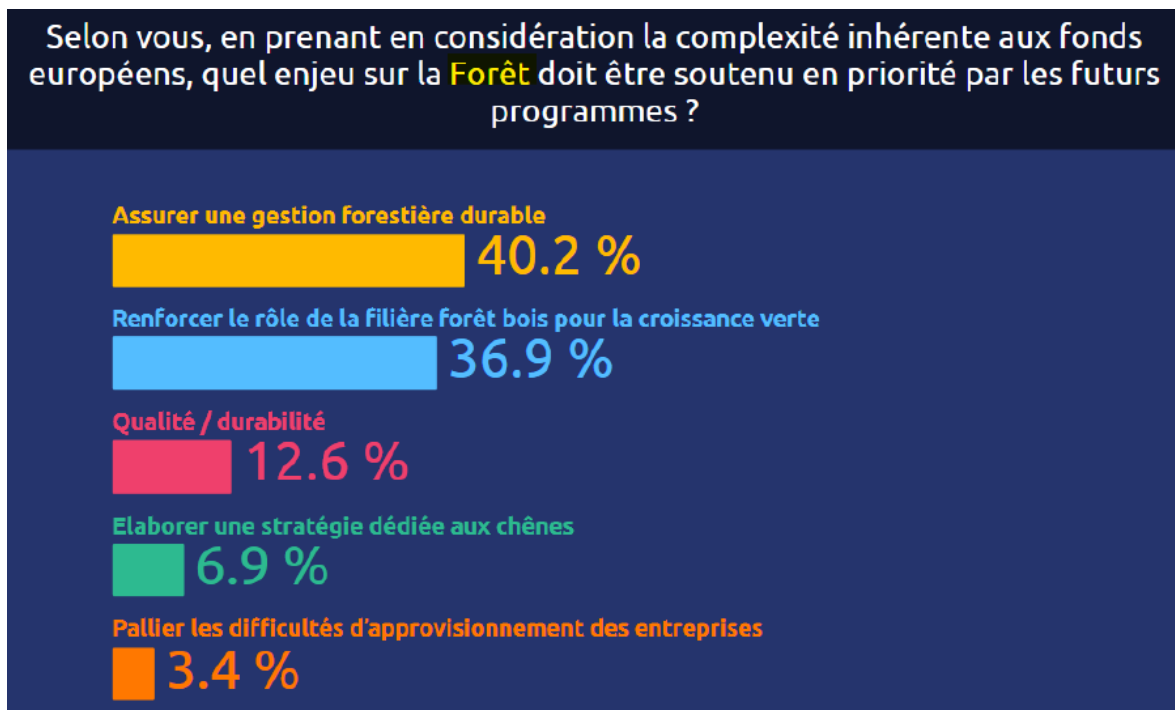
- 1^{ère} transformation du bois fragilisée avec la disparition de plusieurs scieries -> menace de ne plus pouvoir transformer localement, ce qui irait à l'encontre d'un développement durable de notre région
- Morcellement des propriétés sylvicoles qui augmente de génération en génération avec un désintérêt progressif des propriétaires pour la gestion et un glissement possible vers des impasses sylvicoles ;
- Impacts du changement climatiques (tempêtes plus fréquentes, sensibilité de certaines essences à la sécheresse, aux problèmes sanitaires, aux incendies, etc.)
- Fonction productive de la forêt souvent mal considérée par le grand public.

Enjeux pour les Pays de la Loire - Sylviculture

- La forêt ligérienne s'est significativement accrue en 30 ans. Le volume sur pied a doublé sur la même période. Cependant, les entreprises connaissent des difficultés pour s'approvisionner et s'inquiètent pour les approvisionnements des prochaines années. Une action forte sur le renouvellement des parcelles permet d'avoir un levier pour permettre d'accroître les volumes sur le marché et garantir l'avenir de la filière.
- La proportion de chêne est prépondérante en Pays de la Loire, tant en surface (39%) qu'en volume (36%). Un regard particulier doit donc être posé sur ces espèces (chêne sessile et chêne pédonculé) car leur exploitation ne représente que 18% du volume récolté et ces espèces sont très sensibles aux enjeux climatiques ; nécessité d'élaborer une véritable stratégie dédiée pour ces essences, notamment sous l'angle de l'adaptation au changement climatique et de la nécessité d'identifier de nouveaux débouchés.
- Une gestion forestière durable est essentielle pour garantir le rôle majeur de la forêt dans de nombreux domaines : préservation de la biodiversité, fourniture de nombreux autres services écosystémiques (captation et stockage du carbone, qualité de la ressource en eau et de l'air, préservations des sols contre l'érosion, ...), mise à disposition d'espaces récréatifs et entretien de la diversité des paysages.
- La filière forêt bois représente un atout majeur pour la croissance verte : elle permet notamment de compenser une part importante des émissions de CO2 grâce à la captation/stockage de carbone en forêt dans les végétaux, dans les sols, dans les produits du bois, et à la substitution d'énergies ou matériaux d'origine fossiles par des sources renouvelables d'énergies ainsi que par des productions biosourcées : biomatériaux et bioproduits. **Elle joue ainsi un rôle en matière d'économie circulaire et de bioéconomie. Les perspectives qu'elle offre dans ce domaine sont nombreuses.**

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux SYLVICULTURE



1-2-7 Les défis du monde agricole pour aujourd'hui et demain

La **demande alimentaire mondiale va considérablement augmenter** : +65% entre 2006 et 2050. La progression des produits animaux (viandes, œufs, lait) constituera le moteur principal de cette progression. L'alimentation transformée est également au centre de l'évolution de la demande alimentaire, comme le rappelle une étude récente sur les consommations alimentaires²³ des Français : « plus de la moitié des aliments transformés consommés, en dehors des établissements de restauration, par les adultes de 18 à 79 ans, est issue d'une fabrication industrielle et plus d'un tiers est fait-maison, le reste étant artisanal ou provenant d'une autre origine. Chez les enfants de 0 à 17 ans, la fabrication industrielle et le fait-maison représentent respectivement plus de deux tiers et près d'un quart des aliments transformés consommés. Les soupes et les plats à base d'œufs ou de légumes sont préférentiellement faits maison tandis que les entremets, les glaces, les jus de fruits et les compotes sont majoritairement d'origine industrielle. La part du fait-maison est multipliée par deux entre les enfants de 0 à 17 ans (22%) et les adultes de 65 à 79 ans (48%). »

Dans le même temps, les régimes alimentaires et les habitudes d'achats des consommateurs français connaîtront des évolutions liées à la montée en puissance de leurs **préoccupations pour leur santé (pour 69% des consommateurs), l'environnement (61%), ou l'impact social des produits qu'ils consomment.**

Les produits issus de l'agriculture biologique font partie de ceux qui ont le vent en poupe. En constante augmentation depuis plusieurs années, l'achat de **produits alimentaires bio a grimpé de 17% entre 2016 et 2017** seulement. Aujourd'hui, la part de ces produits représente 4,4% de la consommation générale de produits alimentaires. Les Français sont plus nombreux à consommer bio, mais ils le font aussi plus fréquemment. Plus de 9 Français sur 10 ont consommé au moins un produit bio en 2017 et ils sont 16% à le faire désormais quotidiennement. 26% des Français auraient en outre l'intention d'en consommer davantage dans le futur.

Les Français s'intéressent également à des **modes d'achats plus respectueux des petits producteurs** comme le partage des richesses ou les produits issus du commerce équitable (+2,8% entre 2015 et 2016). Dans la même logique, les Français favorisent également les **circuits courts**, réduisant le nombre d'intermédiaires entre eux et les agriculteurs. Ainsi, bien que la majorité des achats se fasse en grandes et moyennes surfaces, les marchés et les AMAP (Associations de maintien de l'agriculture paysanne) attirent de plus en plus de Français pour l'achat des fruits, légumes, œufs, fromages, viandes et poissons. L'achat de produits frais est d'ailleurs en progression : +28% entre 2015 et 2017.

Soucieux de l'environnement, 66% des consommateurs de produits bio achètent plus de produits de saison tandis que 53% cherchent également à **limiter le gaspillage alimentaire**. Et pour s'assurer d'aller au bout de leur démarche, les Français se mettent également à la cuisine : 54% préparent eux-mêmes leurs soupes de légumes et 22% vont jusqu'à se considérer « experts » ou « experts intermédiaires » dans la discipline.²⁴

Cependant, les stratégies alimentaires répondent également à des enjeux budgétaires pour les ménages, et peuvent diverger selon les priorités et habitudes de vie des foyers. « Les comportements d'achats varient selon les caractéristiques socio-démographiques. Ainsi, lorsque la personne de référence du ménage est âgée de 65 à 79 ans, est cadre ou a un niveau d'étude bac+4 ou plus, les critères de qualité des produits (origine, mode de production, signes de qualité ou composition nutritionnelle) sont deux fois plus fréquemment cités, au détriment du prix (-15 à -20 points), que lorsque la personne de référence du ménage est âgée de 18 à 44 ans, est ouvrier, employé ou a un niveau d'étude primaire ou collège. »²⁵

La conduite alimentaire est ainsi très complexe et de plus en plus variée :

- Des facteurs structurels : urbanisation, métropolisation, marchandisation, salarisation, féminisation, numérisation, développement de couches moyennes consommatrices ;
- Recherche d'une alimentation plus fonctionnelle, intercalaire, pratique, flexible ;
- Réduction et fractionnement des temps alimentaires, nouveaux circuits de distribution, individualisation, etc ;

²³ Etude individuelle nationale des consommations alimentaires (INCA 3) – Avis de l'Anses – Rapport d'expertise collective – Juin 2017

²⁴ Sources : Baromètre 2018 de l'Agence Bio / Chiffres clés « Le marché de la bio en France », Agence Bio / Enquête Harris Interactive, « Pratiques alimentaires d'aujourd'hui et de demain : à la recherche du mieux manger et du mieux acheter », oct. 2016 / Etude INCA 3 : « Evolution des habitudes et modes de consommation, de nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de nutrition », ANSES 2017

²⁵ Étude individuelle nationale des consommations alimentaires (INCA 3) - Avis de l'Anses - Rapport d'expertise collective - Juin 2017

- Des valeurs (santé, praticité, bien-être animal, développement durable, etc.) et tendances (diététisation, médicalisation) montantes ;
- D'une politique de l'offre à l'affirmation de la demande.



Dans ce contexte, quels défis à relever et quelles conséquences pour l'organisation de la filière agricole et agro-alimentaire des Pays de la Loire ?

Soutenir des revenus agricoles viables et la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire

Les résultats économiques de l'agriculture régionale sont marqués par une très forte volatilité depuis 2007.²⁶ Après une année 2016 catastrophique (résultat brut d'entreprise en baisse de 21%), marquée par des conditions climatiques défavorables (conduisant au recul des volumes récoltés en céréales et en fruits), par une situation d'excédent mondial de la production laitière qui a fortement pesé sur le prix (-6 %) et par une conjoncture morose pour les secteurs des cultures de la viande bovine), **le revenu agricole a retrouvé en 2017 son niveau de 2014**. Ce rattrapage a été permis par l'amélioration des rendements en production végétale, la remontée des prix des productions animales et la maîtrise des achats d'intrants.

En 2017, le revenu agricole a enregistré une progression de 33%, grâce à l'amélioration du chiffre d'affaires (+6,8 %) dans un contexte de réduction des charges.

En productions animales, les prix se sont améliorés (+8,2 %) alors que les volumes produits se réduisaient (-1,3 %). En productions végétales, les récoltes ont progressé en moyenne de 9 % en volume, avec des prix en légère baisse (-1,9%). Côté charges, la valeur des consommations intermédiaires se sont contractées pour la deuxième année consécutive et les charges d'exploitation ont été stables. Le poste « subventions d'exploitation », constitué principalement par les aides PAC, a poursuivi quant à lui sa baisse tendancielle consécutive à la réforme de 2014. Il représente 9 % du chiffre d'affaires régional en 2017.

En 2018, après avoir progressé en 2017, le revenu net d'entreprise agricole retrouverait le bas niveau de 2016 en Pays de la Loire.²⁷

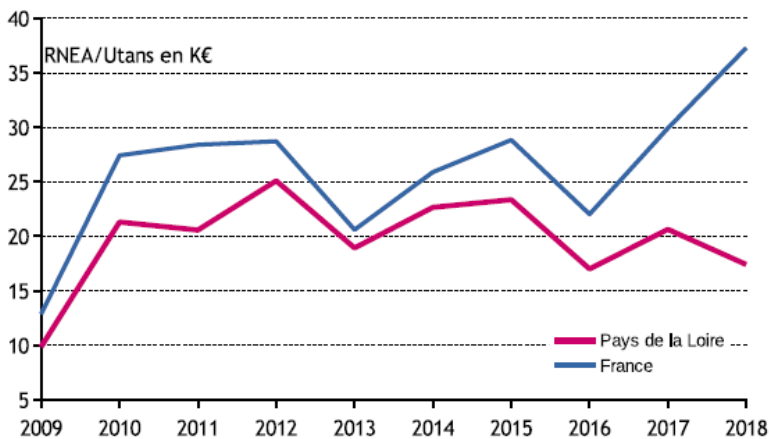
La valeur de la production agricole (subventions comprises) serait légèrement inférieure à celle de 2017 (-0,3%), la hausse de la valeur de 2,6% des productions végétales ne suffisant pas à compenser la baisse du chiffre d'affaires des productions animales (-2%).

La valeur de la production végétale ligérienne (38% de la production totale de biens) s'apprécierait de 2,68 % sous l'effet d'une bonne année viticole et d'une revalorisation des prix de la plupart des produits végétaux, dopés par une demande dynamique et une offre restreinte, en particulier en céréales et oléoprotéagineux (COP). La situation est contrastée selon les productions. La valeur des productions animales ligériennes (62% de la production totale de biens) reculerait de 2 % sous l'effet conjugué d'une diminution des prix (-0,9%) et des volumes (-1,1%).

²⁶ Source : Agricultures et territoires – Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Revenu agricole 2017 en Pays de la Loire – juin 2018

²⁷ Source : Agreste Pays de la Loire – Les comptes provisoires 2018 de l'agriculture en Pays de la Loire – juillet 2019

Evolution 2009-2018 du revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié (RNEA/Utans)



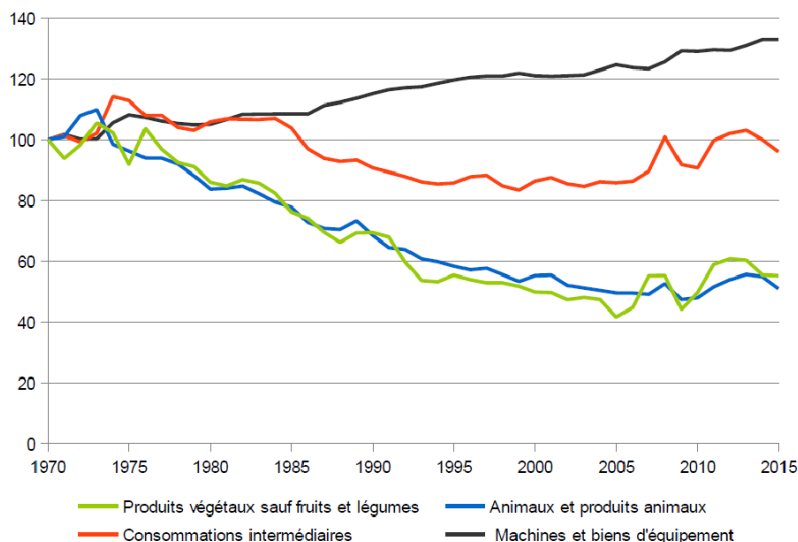
En Pays de la Loire, le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié (RNEA/Utans) retrouverait en 2018 le bas niveau de 2016 (en euros constants).

Le revenu moyen 2018 serait baissier sous l'effet conjugué de productions agricoles moins rémunératrices et de charges d'approvisionnement plus lourdes.

La fluctuation de ces résultats montre que **le revenu agricole est structurellement inférieur aux autres secteurs. Le décrochage des prix par rapport aux moyens de production et la répartition de la valeur ajoutée interrogent.**

Evolution des prix relatifs des produits agricoles et des moyens de production achetés par les agriculteurs

Prix en monnaie constante (1970 = indice 100) (déflateur : prix du PIB)



Source : INSEE. Comptes de la nation

L'agriculture est **confrontée depuis longtemps à des aléas climatiques, sanitaires, environnementaux et économiques.** Ces aléas sont très spécifiques à l'activité agricole et font partie du quotidien des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires régionales.

Evolution du rapport sinistre/prime sur la période 2005-2017

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Ratio S/P	81 %	97 %	130 %	57 %	65 %	78 %	109 %	90 %	128 %	64 %	69 %	226 %	106 %	100.05 %

Source : Rapport annuel des assureurs 2017

Et ce constat mérite d'être actualisé au regard de la multiplication des aléas économiques, climatiques et sanitaires. Tout laisse à penser qu'il s'agit d'une **tendance lourde qui doit impérativement être prise en compte** en tant qu'elle impacte de manière significative les entreprises agricoles et ce alors même que la stratégie de gestion des risques dans ces entreprises n'est pas toujours aboutie car elle recouvre des enjeux complexes sur des systèmes vivants. Certaines pratiques se développent néanmoins (diversification des productions, système anti gel, gestion des fourrages).

L'analyse des risques qui portent sur les agriculteurs fait ainsi apparaître que si les risques de production peuvent être partiellement traités par des approches basées sur la mutualisation des risques et l'assurance, les risques de marché, par nature systémiques (qui affectent tous les agriculteurs en même temps) requièrent l'intervention publique non seulement pour en limiter les effets négatifs sur les agriculteurs mais également pour limiter les coûts que la volatilité des prix agricoles fait porter à l'ensemble de l'économie.

La France a élargi la palette des outils disponibles en développant les systèmes assurantiels dans le domaine climatique et les fonds de mutualisation dans le secteur sanitaire grâce notamment aux fonds européens. Ces outils doivent répondre à l'urgence des défis à relever mais ne s'inscrivent pas dans **une véritable stratégie de gestion des risques en agriculture**.

Relever le défi de la triple performance : économique, social et environnemental

L'agriculture et les filières agroalimentaires et forestières sont des leviers pour relever le **défi de la compétitivité économique, sociale et environnementale du secteur agricole** :

- Une approche globale qui met en exergue les volets économiques et environnementaux de la **durabilité**, sans oublier le volet social ;
- Une mobilisation ordonnée de pratiques au service de la triple performance, de façon à en faire un levier de **compétitivité** pour l'agriculture régionale ;
- Une ouverture aux innovations, aux nouvelles technologies, mais aussi aux savoir-faire des agriculteurs.

Plusieurs approches coexistent dans la mise en place du principe de triple performance :

- La **recherche de pratiques multi-performantes** facilement intégrables au sein d'une production. Cette approche permet en n'intervenant que sur un seul process (intervention) d'un atelier (production) au sein de l'exploitation, de passer d'une pratique conventionnelle à une pratique aux performances améliorées (inspirée de démarches agroécologiques), en particulier, au niveau environnemental. La promotion et la mise en œuvre de cette approche sont facilitées par cette notion d'interchangeabilité qui ne provoque pas une refonte complète des orientations et modes de conduite sur l'exploitation. Cette approche correspond aussi aux stratégies des centres techniques qui sont spécialisés sur un type d'atelier (culture ou élevage) et construisent une grande partie de leur programme sur la réponse à l'amélioration de la performance d'un process (amélioration rendement, amélioration protection des cultures, amélioration de l'autonomie des productions, etc.). Pour beaucoup d'acteurs, ces pratiques sont, dans la continuité des principes de l'agriculture raisonnée.

-La **mise en place de l'agroécologie « écosystémique »**. Cette approche considère l'exploitation dans son ensemble et tente d'améliorer le bilan économique-environnemental-social en maximisant les synergies avec l'environnement et les productions entre elles. Cela peut aboutir à une stratégie de rupture par la remise en cause complète des orientations et modes de conduites de l'ensemble des productions sur l'exploitation. Pour quelques acteurs, ces pratiques sont proches de certains modèles d'agriculture biologique.

Cette approche vise ainsi à favoriser des projets d'entreprise agricole et alimentaire combinant valeur ajoutée, emploi, qualité au travail, préservation de l'environnement et du climat (production d'énergies renouvelables via la méthanisation, le photovoltaïque...).

Les agriculteurs sont engagés pour préserver l'environnement (actions en faveur de la biodiversité, effacement d'ouvrages, protections de captages d'eau potable et plan Ecophyto...). De nombreux efforts ont été réalisés mais restent à poursuivre.

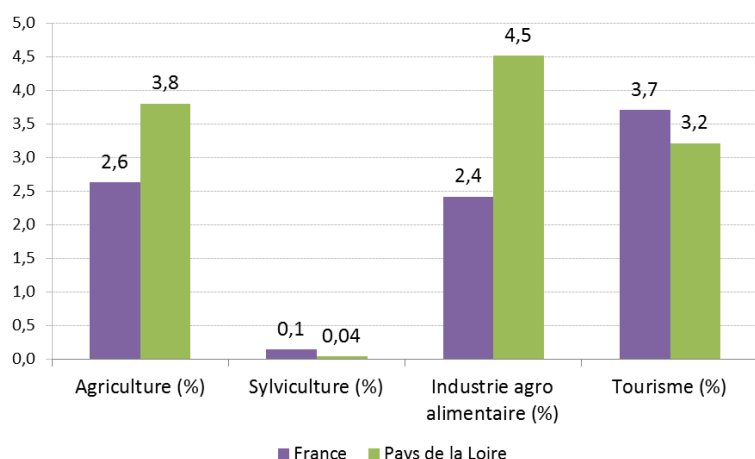
Soutenir le développement local dans les zones rurales

Près des deux tiers de la population ligérienne habite dans les zones rurales (62,9%)²⁸, ce qui est largement supérieur à la moyenne de la France (31,3%) et place les Pays de la Loire au 3^{ème} rang des régions de France selon ce critère.

²⁸ Indicateur de contexte PAC C.01 : A noter que pour le calcul des critères de contexte, les quatre départements du Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Mayenne et de la Sarthe sont définis comme « majoritairement ruraux » et le département de la Loire-Atlantique « majoritairement urbain ».

Les zones rurales de la région se caractérisent par une densité de population inférieure aux zones urbaines : de 59,5 à 113,3 habitant/km² en 2015, contre 201,5 habitants/km² en zone urbaine (Indicateur de contexte C.04).

Part des emplois par activité économique en 2017 – Indicateur de contexte PAC C.13



L'agriculture et les industries agroalimentaires constituent des activités où l'emploi est plus développé dans la région qu'au niveau national. A l'inverse, les activités de tourisme et de sylviculture regroupent une part un peu moins importante d'emplois dans la région qu'à l'échelle nationale.

Par ailleurs, l'attractivité de la région en termes d'emploi est confirmée par un taux de chômage des jeunes plus faible dans la région (18 en 2017%) qu'en France (22,4%)²⁹. Il en est de même en ce qui concerne le taux de chômage global.

Ainsi, l'économie, l'emploi, l'environnement, etc. sont des dimensions d'aménagement et de dynamisme des territoires façonnées également par l'agriculture. En effet, au-delà du rôle premier d'approvisionner en alimentation les populations, **l'agriculture interagit dans la vie du territoire** et assure de nombreux rôles dans son développement :

- création de richesses et de valeur ajoutée ;
- entretien et façonnage des paysages ;
- gestion des ressources : eau, sol, biodiversité, patrimoine génétique ;
- enrichissement et préservation du patrimoine culturel, etc.
- fourniture d'emplois qualifiés et non qualifiés
- contribution aux enjeux climat air énergie renouvelable

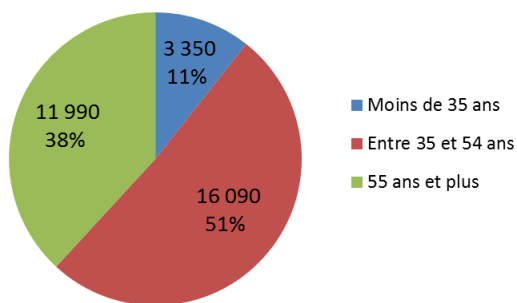
Il existe de nombreux projets de territoires structurants couvrant l'ensemble de la région. Les Pays de la Loire comptent 50 territoires de projets supports de la contractualisation avec la Région, 20 périmètres de pays reconnus par l'Etat, 31 démarches de Schémas de cohérence territoriale (SCoT), 4 parcs naturels régionaux, 17 GAL LEADER et des territoires associés aux politiques contractuelles des départements.

Soutenir le renouvellement des générations

L'agriculture est un **secteur économique non délocalisable, pourvoyeur d'emploi et créateur de valeur sur le territoire de la région**. Toutefois elle est face à un grand défi : dans les années qui viennent de nombreux chefs d'exploitation vont arriver à l'âge de la retraite. Parce qu'il n'y a pas d'agriculture sans agriculteurs, le renouvellement des générations doit être assuré afin de **maintenir l'attractivité des territoires et un tissu rural dynamique**, mais également de permettre le « **manger français** » à une population croissante et toujours plus exigeante en matière de qualité de son alimentation.

²⁹ Source : Indicateur de contexte PAC C.07

Exploitants agricoles par groupes d'âge - 2016



Source : Indicateur de contexte de la PAC C23

La part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans est un indicateur permettant de localiser les territoires dans lesquels l'enjeu du renouvellement des chefs d'exploitation agricole est prégnant.

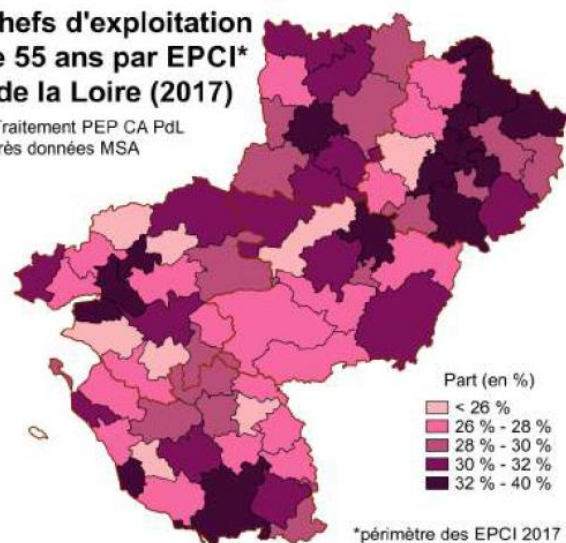
En moyenne départementale, la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans, se situant aux alentours de 28%-30%, est assez homogène. La Loire-Atlantique est le département présentant le taux le plus faible et la Sarthe, le département présentant le taux le plus élevé. Les cartes révèlent qu'à l'échelle infra départementale, certains territoires sont plus concernés que d'autres par le vieillissement de la population agricole. A noter que ce taux progresse relativement vite, de l'ordre de 1,5 % entre 2016 et 2017 en moyenne régionale et dans chacun des départements ligériens²⁸.

Le maintien de l'agriculture en Pays de la Loire, et de toutes les activités économiques qu'elle induit, passe par le renouvellement de la population active : la part des chefs d'exploitation de 55 ans et plus est de 38%, et celle des moins de 35 ans de 11% dans la région en 2016.

On compte ainsi seulement 28 jeunes chefs d'exploitations de moins de 35 ans pour 100 chefs d'exploitation de 55 ans et plus. L'installation des jeunes agriculteurs constitue donc un enjeu important.

Part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans par EPCI* en Pays de la Loire (2017)

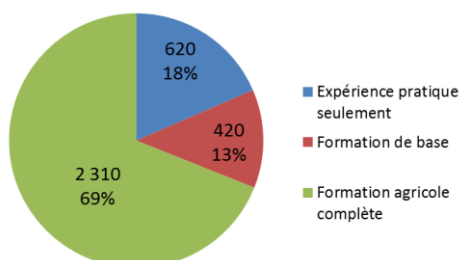
Source : Traitement PEP CA PdL d'après données MSA



Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et favoriser la transmission des exploitations est un objectif qui doit répondre aux préoccupations suivantes :

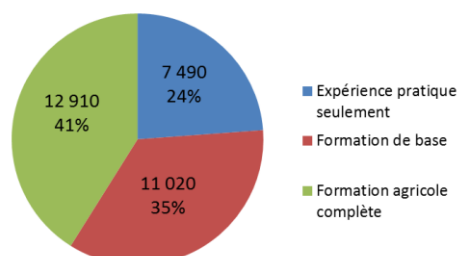
- assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs au profit de **jeunes qualifiés, ayant une bonne maîtrise technique agricole pour faire face aux défis économiques actuels et pour répondre aux attentes des consommateurs** ;

Formation agricole des exploitants de moins de 35 ans - 2016



Source : Indicateur de contexte de la PAC C24

Formation agricole de l'ensemble des exploitants - 2016



Source : Indicateur de contexte de la PAC C24

³⁰ Source : Panorama socio-économique de l'agriculture des Pays de la Loire - Données régionales et spécificités départementales - Chiffres 2017 - Chambre d'agriculture Pays de la Loire - Avril 2019

- **maintenir une population rurale** notamment dans les zones défavorisées pour éviter la désertification de ces régions ;
- aider à **mettre en œuvre un projet économique viable** pour un jeune agriculteur.

Des freins à l'installation existent. Par exemple, l'image du métier d'agriculteur est dégradée du fait d'un décalage croissant entre la perception et la réalité du métier. Par ailleurs, l'inadéquation des projets aux candidats (orientation technico-économique, forme individuelle vs sociétaire), la transmission des exploitations, l'accès au crédit et au foncier, les revenus faibles pour certaines productions, etc. sont des facteurs augmentant la complexité de l'installation pour les candidats.

Le renouvellement des générations en agriculture en Pays de la Loire – Chiffres clés 2018³¹

Malgré ces freins, **l'installation de nouveaux agriculteurs confirme sa dynamique dans la région** : en 2018, 534 projets d'installation ont bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs (DJA), soit plus de 40% des installations en agriculture (contre 506 installations aidées en 2017, et 502 en 2016). Cet accompagnement représente une dépense de 14,3 M€ dont 2,8 M€ de crédits État, 0,18 M€ du Conseil régional et 11,3 M€ de cofinancement FEADER.

La reprise de l'installation constatée en 2018 s'explique d'une part par l'effet "revalorisation" de la DJA réalisée en 2017 avec un montant d'aide moyen passant de 15 000 € à 27 200 € (montant constaté en 2018) et d'autre part par l'augmentation accrue des cessations d'activité sur la période 2018-2019.

Près de 2 554 nouveaux exploitants ont ainsi bénéficié de la politique régionale de l'installation depuis 2014, année de démarrage de l'actuelle programmation FEADER.

Près du quart des candidats s'installent en agriculture biologique (19% en 2017). 25% également des nouveaux exploitants bénéficient de la modulation agro-écologique (20% en 2017), contrepartie à leur engagement, durant 4 ans, à réaliser des actions conformes aux principes de l'agro-écologie :

- adhérer à un collectif d'agriculteurs (DEPHY, "30 000 fermes", GIEE) ;
- ou viser une certification environnementale de niveau 2 ou 3 ;
- ou s'installer partiellement en agriculture biologique ;
- ou participer à l'activité d'une unité de méthanisation ;
- ou mettre en œuvre un système agroforestier.

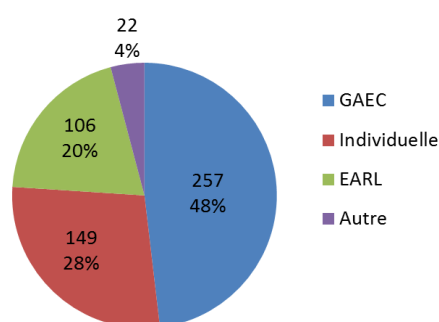
85 % des installations ont un coût de reprise/modernisation supérieur à 200 000 €.

Répartition des projets d'installation 2018 par forme juridique

Forme juridique des projets d'installation aidés		
GAEC	257	48,13%
Individuelle	149	27,90%
EARL	106	19,85%
Autre	22	4,12%
Total	534	100%

Source : DDTM-SEA

Forme juridique des projets d'installation aidés

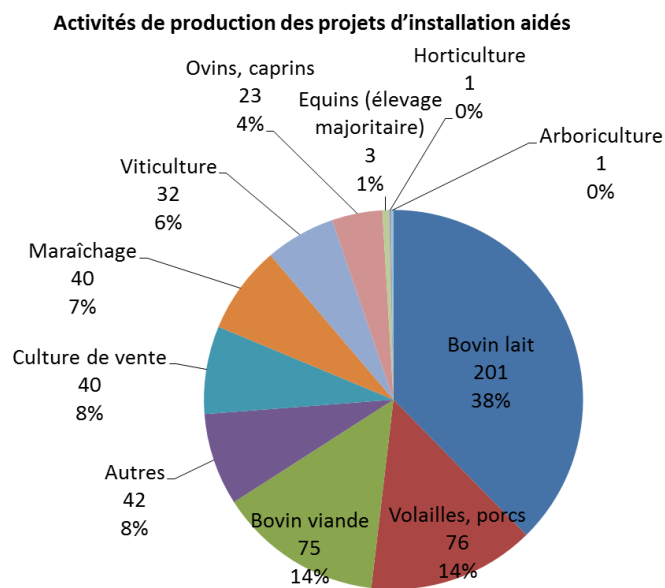


Les 3/4 des installations aidées sont sociétaires, notamment en GAEC. Plus d'un tiers (37%) des installations se réalisent hors cadre familial.

³¹ Rapport d'activité 2018 de la DRAAF des Pays de la Loire

Répartition des projets d'installation 2018 par activités de production

Activités de production des projets d'installation aidés		
Bovin lait	201	37,64%
Volailles, porcs	76	14,23%
Bovin viande	75	14,04%
Autres	42	7,87%
Culture de vente	40	7,49%
Maraîchage	40	7,49%
Viticulture	32	5,99%
Ovins, caprins	23	4,31%
Equins (élevage majoritaire)	3	0,56%
Horticulture	1	0,19%
Arboriculture	1	0,19%
Total	534	100%



Source : DDTM-SEA

Dans les projets d'installation, l'élevage reste prédominant, en particulier l'élevage en bovin. Dans leur quasi-totalité, les installations se font à titre principal (97,75%, contre 0,37% à titre secondaire et 1,87% en progressive).

ATOUS

- Agriculture très diversifiée avec des productions à forte valeur ajoutée et employeuses de MO ;
- Un appui technique couvrant bien le territoire et les filières ;
- Présence de leaders de l'aval (à capitaux régionaux) et de coopératives structurantes ;
- Importance des exploitations sous forme sociétaires ;
- Une région d'élevage dynamique ;
- Le « lien au sol » des productions porcines et volailles ;
- Importance des signes de qualité et de l'agriculture biologique ;
- Un réseau de formation agricole dense et une formation continue active ;
- Des centres de recherche et techniques bien implantés et en phase de croissance ;
- Agriculture qui valorise les milieux naturels (prairies et élevage semi extensif, côteaux, marais, zones inondables) ;
- Développement fort des projets de circuits courts, notamment à l'installation ;
- Forte sensibilisation/implication de la filière en faveur de la protection de l'environnement ;
- Professionnels contribuant aux démarches territoriales intégrées ;
- Le potentiel des secteurs en termes d'investissements, de R&D et de recherche, et la capacité d'adaptation et d'innovation sont importantes ;
- Les pratiques agricoles et forestières permettant de stocker le carbone, réduire les émissions, améliorer la résilience, sont connues et ont de plus des co-bénéfices sur la biodiversité, les sols, l'eau, l'air et les paysages ;
- Le développement de la production de bioénergies et de produits biosourcés durables est en cours ; le potentiel de production de biomasse et de biogaz est important ;
- La forêt est en croissance. La diversité des essences forestières favorise l'adaptation au changement climatique et les pratiques de gestion forestière sont favorables au stockage de carbone ;
- Mise en œuvre de mesures de protection des captages d'eau potable (périmètre de protection, et pour certains captages, programmes d'actions agricoles sur l'ensemble du bassin d'alimentation.

FAIBLESSES

- Une augmentation des écarts de compétitivité entre les exploitants ;
- Une dynamique d'installation diversifiée, mais insuffisante par rapport au nombre de départs ;
- Contraintes réglementaires sur l'élevage et les productions végétales plus fortes que dans l'UE ;
- Des prix agricoles qui peinent à couvrir les coûts de production, et qui sont de plus en plus volatiles, de plus en plus découplés des prix de vente des produits alimentaires ;
- Un parage de la valeur ajoutée créée au sein de la chaîne agro-alimentaire de moins en moins en faveur de la production ;
- Les secteurs agricoles et forestiers sont encore peu résilients face aux risques météorologiques, climatiques et sanitaires et l'impact de ces facteurs sur les rendements et les prix sont importants ;
- La dépendance de l'agriculture à l'eau est importante dans le contexte de changement climatique où les pressions sur la ressource vont évoluer (baisse possible des précipitations printanières et estivales)
- Le secteur agricole reste un émetteur important de GES ;
- Le secteur agricole contribue au mauvais état de la ressource en eau (pollutions diffuses, prélèvements estivaux ...) ;
- Le développement des projets de méthanisation incluant des cultures vient parfois en concurrence de la production de fourrages pour les animaux et révèle le manque de rentabilité de l'élevage.

OPPORTUNITES

- Développement d'une agriculture productive et respectueuse de l'environnement ;
- De nouveaux débouchés à conquérir et des opportunités de marché internationaux ;
- De nombreux départs à la retraite dans les 10 prochaines années : renouvellement des générations ;
- Nouvelles formes d'organisation du travail, développement de la gestion des ressources humaines, innovation sociale ;
- Valorisation énergétique (développement des énergies renouvelables, compléments de revenus pour l'exploitation) ;
- La relation au consommateur et à la société civile fait apparaître de nouveaux besoins : bio, circuits courts, alimentation saine et durable, performance environnementale et sociétales, etc. ;
- Segmentation de la production pour répondre aux divers débouchés ;
- L'économie circulaire se développe ;
- Des possibilités de revenus complémentaires pour les agriculteurs existent et sont à développer (énergies renouvelables, bio-économie durable, paiements pour services environnementaux, labels bas carbone, etc.) ;
- Le numérique, couplé aux nouvelles organisations des activités et aux faibles prix de l'immobilier est un levier clé pour accélérer le développement économique et renforcer l'attractivité du milieu rural ;
- La nouvelle vague de décentralisation devrait renforcer la capacité (ingénierie) des acteurs locaux à mettre en œuvre leurs projets ;
- Stockage d'eau en hiver pour sécuriser certaines exploitations et filières ;
- Certaines pratiques agricoles contribuent à la réduction des émissions de GES. En ce qui concerne le carbone, l'agriculture contribue à son stockage, en particulier via le maintien des prairies permanentes ;
- Evolutions des habitudes alimentaires et de la consommation alimentaire (aspects santé, valeur nutritive, non nocivité des produits

MENACES

- Complexité croissante du marché agricole, de plus en plus mondialisé et dérégulés, accentuant la volatilité des prix ;
- Des aléas climatiques rendant moins certains les retours espérés sur investissement ;
- Développement de nouveaux ravageurs en raison de la mondialisation et du réchauffement climatique
- Concurrence européenne et internationale avec des normes de production différentes et moins chères ;
- Perte de compétitivité et de parts de marché au niveau de l'UE (en porcs, volailles...) ;
- Inquiétudes sur l'impact économique du Brexit, notamment pour certaines filières (pommes) ;
- Perte d'actifs et diminution du nombre de candidats pour les métiers peu attractifs
- Difficultés lors de la transmission d'exploitation : problème offre/demande (notamment sur le renouvellement des associés sortants des sociétés) et coût de la reprise ;
- Pression et concurrence foncière ; consommation du foncier par les autres activités (notamment urbanisation car population ligérienne en croissance) ;
- Une région d'élevage dynamique, mais confrontée à une accélération de la décapitalisation ;
- Méconnaissance d'une partie de la population de la réalité actuelle des pratiques agricoles mises en œuvre pour produire des biens alimentaires de plus en plus transformés, ce qui engendre une certaine incompréhension ;
- Baisse de la part du budget du consommateur consacré à l'alimentation, et tensions sur le pouvoir d'achat du consommateur qui se répercute sur le prix d'achat à l'agriculteur ;
- Une érosion de la biodiversité ;
- Le rythme de l'artificialisation des terres agricoles et des forêts au profit d'espaces urbains ne diminue pas ;
- Les évolutions du climat nécessitent une adaptation des systèmes d'exploitation qui devra être accompagnée pour prévenir la déstabilisation des filières et dans un objectif d'amélioration du revenu des agriculteurs ;
- Le changement climatique relève d'enjeux à long terme, qui appellent dès à présent une action au long cours, pouvant entrer en contradiction avec des enjeux de court terme ;
- La complexité d'analyse, de modélisation des effets de changement de pratiques sur la réduction des émissions de GES rend le passage à l'action difficile ;
- Le consentement à payer du consommateur ne semble pas augmenter ;
- Imprévisibilité de l'évolution des habitudes alimentaires qui freine un changement de système de production avec des investissements à moyen, long terme.

Enjeux pour les Pays de la Loire – Agriculture, agroenvironnement et alimentation

- Développer simultanément la compétitivité des filières et la protection de l'environnement :
 - Garantir le maintien de l'activité agricole par le développement de la compétitivité des entreprises agricoles et agro-alimentaires ;
 - Encourager le développement de l'agriculture biologique et des systèmes agro-écologiques performants ;
 - Accentuer l'effort de formation, recherche et innovation et le rapprochement entre le secteur productif et l'enseignement supérieur ;
 - Favoriser l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ;
 - Inscrire des obligations de résultats concernant la gestion de l'eau.

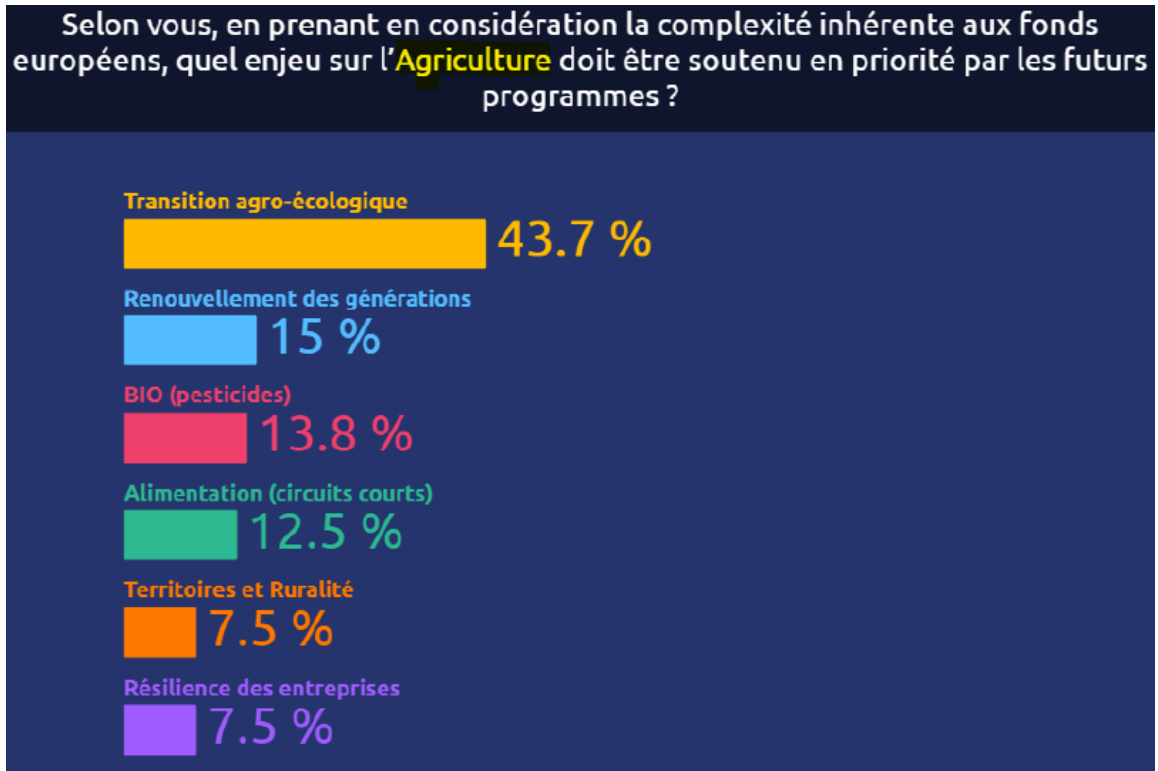
- Assurer le maintien du potentiel de production et renouvellement des générations et l'attractivité des métiers :
 - Soutenir et accompagner tous les projets (créations ou reprises d'entreprises agricoles) viables, vivables et transmissibles, notamment en agriculture biologique ;
 - Soutenir le remplacement des associés sur les structures sociétaires existantes ;
 - Accompagner la transmission ;
 - Faire la promotion des métiers ;
 - Accompagner le développement de la gestion des ressources humaines dans les exploitations agricoles.

- Poursuivre la structuration des circuits et filières :
 - Accroître l'organisation des filières régionales (rôle des interprofessions) ;
 - Développer la contractualisation multipartite (production agricole, transformation, distribution) ;
 - Soutenir les projets individuels et collectifs, la formation, l'élaboration de chartes et de cahiers des charges ;
 - Rechercher la complémentarité des systèmes, en lien avec tous les acteurs.

- Poursuivre la réflexion régionale sur la politique de l'élevage, au profit de sa durabilité et de sa compétitivité :
 - Encourager le maintien de l'élevage, en particulier de l'élevage herbager ;
 - Travailler avec l'ensemble des intéressés (Chambre régionale d'agriculture, syndicats, collectivités territoriales, Etat, etc.), pour définir des orientations partagées, aller vers une charte régionale, en tenant compte des spécificités des différentes filières d'élevage importantes sur la région ;
 - Réfléchir à l'instauration d'un plan protéines.

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

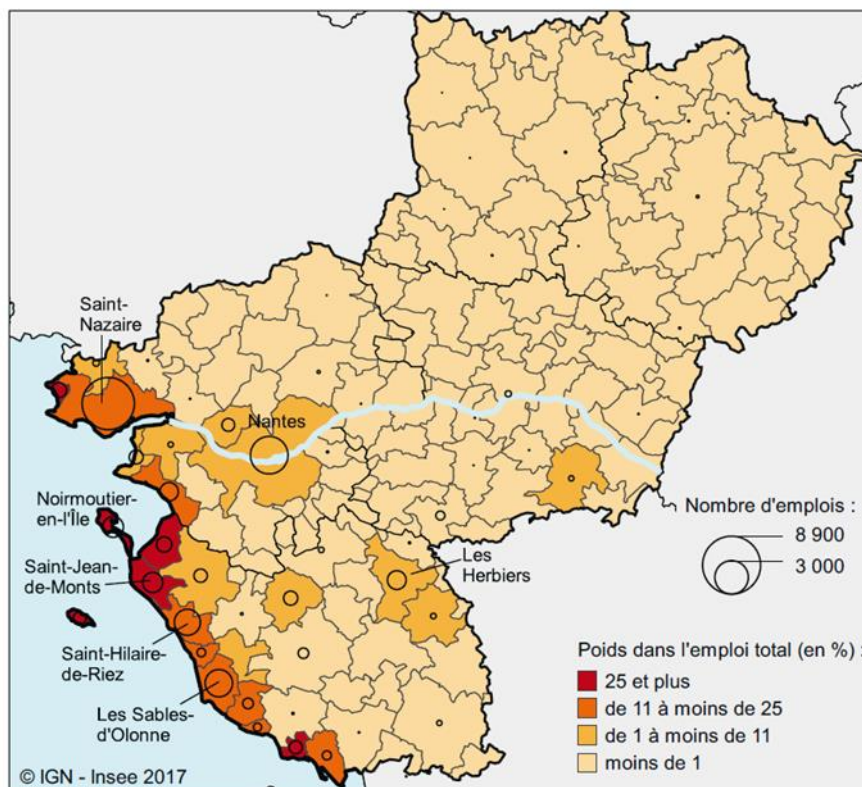
Priorisation des enjeux AGRICULTURE - AGROENVIRONNEMENT - ALIMENTATION



1-3- L'économie maritime en Pays de la Loire

Le littoral des Pays de la Loire représente 10 % du littoral français. Cette façade maritime est à l'origine de nombreuses activités induites : pêche, aquaculture, saliculture, construction navale, nautisme, transport maritime et tourisme. Selon l'Insee³², les **emplois dans l'économie maritime** sont logiquement concentrés sur la façade maritime et le long de l'estuaire de la Loire. La Loire-Atlantique est le premier employeur (17 000 emplois) devant la Vendée (13 600).

La localisation des 50 000 emplois maritimes en Pays de la Loire



Connaissance de l'appareil productif (Clap) 2013 – Recensement de la population (RP) 2013
– Déclaration annuelle de données sociales (DADS) 2013 – © Insee

La filière pêche maritime

Avec 6 ports de pêche équipés d'une criée, la région se place au **2^e rang des régions françaises pour la commercialisation de produits de la mer en valeur et au 3^{ème} rang en tonnage**³³. En 2017, la région comptait 367 navires de pêche (9% de la flotte de métropole) pour 1 217 marins-pêcheurs (8% des marins de métropole)³⁴. Si cette filière se porte mieux depuis quelques années du fait d'une conjoncture favorable, la compétitivité des entreprises de pêche reste fragile et peut-être menacée par différents facteurs : difficultés pour s'installer, vieillissement de la flotte, faible visibilité du fait de la définition de quotas annuels, impacts directs et indirects du Brexit, remontée du cours du gasoil, etc.

La pêche maritime comprend également la pêche à pied professionnelle. En 2018, on dénombrait 388 professionnels ayant au moins une licence de pêche à pied en Pays de Loire avec 244 licences délivrées en Loire-Atlantique et 212 en Vendée. La région est ainsi la 2nde région française en termes de nombres de licences délivrées. Ces acteurs pêchent 1 300 tonnes de coquillages par an avec pour principales espèces la coque, la palourde, la moule et l'huître creuse. Les principaux enjeux de cette activité sont la pérennisation de la ressource et la préservation de la qualité des eaux qui impacte la qualité sanitaire des produits.

³² Source : Insee, « Economie maritime : 31 200 emplois sur le littoral et le long de l'estuaire de la Loire », juin 2017.

³³ Source : France Agrimer, Pêche et aquaculture chiffres-clés, Avril 2019.

³⁴ Synthèse socio-économique de la façade maritime NAMO 2017.

La filière aquaculture

L'aquaculture regroupe toutes les activités de production animale ou végétale en eau douce ou salée. **En région, la principale activité aquacole est la conchyliculture.** On compte ainsi 288 entreprises conchylicoles pour 940 équivalents temps pleins et 10,4% des ventes nationales. Cette activité est soumise à la qualité des eaux côtières et aux aléas zoosanitaires qui peuvent engendrer des mortalités massives. De tels phénomènes sont observés de manière récurrente depuis 2008 dans tous les bassins de production français.

La région se distingue également par sa pisciculture en eau douce avec une vingtaine de pisciculteurs professionnels et plus de 1 000 pluriactifs dans le domaine, ainsi que par l'émergence de nouvelles formes d'aquaculture dont l'aquaponie et la production de spiruline (8 projets de création de ferme de spiruline accompagnés via le FEAMP 2014-2020).

La filière du sel

La filière du sel est emblématique des Pays de la Loire, 1^{ère} région française pour la production artisanale de sel avec quelque 500 saliculteurs. Elle a de plus un impact positif pour d'autres secteurs tels que le tourisme.

La filière de la construction et de la réparation navale

La **filiale de la construction et de la réparation navale** génère plus de 8 500 emplois dans la région. De nombreux acteurs de la recherche travaillent sur cette filière en Pays de la Loire. L'histoire maritime des Pays de la Loire a notamment été écrite par les Chantiers de l'Atlantique, l'un des leaders mondiaux du secteur. La filière de l'industrie navale dispose d'un carnet de commandes de paquebots plein jusqu'en 2026.

De plus, au-delà des 87 000 navires de plaisance qui mouillent en région, les Pays de la Loire abritent aussi des acteurs majeurs de la **construction nautique**. Le « **Vendée Globe Challenge** », tour du monde à la voile en solitaire sans escale et sans assistance, est une formidable vitrine pour la région.

Le Grand port maritime Nantes-Saint-Nazaire

Le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire est un atout pour l'industrie maritime des Pays de la Loire. Avec un trafic total de plus de 32 millions de tonnes en 2018, le Grand Port est le premier port de la façade atlantique française et le 4^e Grand Port Maritime français. Son territoire s'étend sur 2 700 ha (dont 1055 ha d'espaces naturels) le long de l'estuaire de la Loire.

C'est un port d'estuaire polyvalent éclaté sur une dizaine de sites (18 terminaux) répartis le long de la Loire entre Saint-Nazaire et Nantes. Les capacités d'expansion actuelles sont relativement limitées en raison de la proximité des zones urbaines sur certains sites et par la protection de certaines zones non-aménageables classées au titre de la protection de l'environnement et des risques technologiques (PPRT). L'estuaire de la Loire connaît un fort marnage (limite tirant d'eau, franchissement des Ponts) nécessitant un dragage et un entretien régulier et lourd du lit et des accès de la Loire, ce qui impacte l'accès et le développement de certains sites portuaires.

Après une baisse des trafics entre 2012 et 2015, le Port connaît un rebond encourageant sur les trois derniers exercices, son trafic en 2018 dépasse la barre symbolique des 30 millions de tonnes de marchandises (32.4 Mt). Cependant, l'équilibre reste fragile bien que le port se soit diversifié, le modèle économique reste fortement dépendant des flux énergétiques (pétrole et produits raffinés, charbon, GNL). Le trafic céréalier et agroalimentaire est un autre volet du trafic portuaire. Le Port essaie de rester dans la course du conteneur par rapport aux autres grands ports français (Le Havre, Dunkerque, Marseille) et vient d'achever l'extension du terminal à conteneurs. Le Port conserve un bassin industriel d'envergure (aéronautique, construction navale, mécanique, métallurgie, BTP) et accompagne le développement de la filière Energie Marines Renouvelables (mise en place d'une véritable offre logistique XXL différenciante pour les EMR, Airbus et les moteurs Man notamment).

La transition énergétique, écologique et numérique est l'enjeu prioritaire et indispensable pour le GPMNSN. En effet son activité est traditionnellement industrielle et fortement carbonée.

Bien que connecté à plusieurs continents, le Port manque cependant de visibilité internationale car il ne fait pas partie des principaux ports européens. Les produits d'importation constituent les deux tiers de son trafic. Les produits

pétroliers et gaziers (gaz naturel liquéfié) dominent largement les flux, ce qui, dans un contexte de réduction des gaz à effet de serre oblige à interroger l'avenir à plus long terme de ces activités. Le port s'est d'ailleurs lancé dans une diversification de ses activités en développant les trafics conteneurisés et rouliers.

A l'image de l'économie en général, des pertes d'emplois ont eu lieu dans la construction de navire, la pêche ou le transport maritime, entre 2008 et 2013. Cependant, depuis la tendance s'améliore et de nouvelles perspectives voient le jour, notamment grâce à l'essor des énergies marines renouvelables (EMR)³⁵ et aux nouvelles commandes des Chantiers de l'Atlantique.

1-3-1 L'économie maritime : une grande variété d'atouts géographiques et économiques³⁶

Sur les cinq départements de la région des Pays de la Loire, la Loire-Atlantique et la Vendée bénéficient d'un **linéaire de côtes sur le littoral atlantique de 368 km³⁷** alternant côtes rocheuses et côtes sableuses avec **deux îles importantes** : l'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier. **Trois marais principaux** ponctuent cette côte : la Brière à proximité de Saint-Nazaire au nord de l'estuaire de la Loire, le Marais breton au nord du département de la Vendée et le Marais poitevin situé à la fois sur les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime. La Loire, après un parcours de 1 006 km, se jette dans l'Océan atlantique par son estuaire entre Nantes et Saint-Nazaire.

Ces éléments géographiques permettent de mieux comprendre pourquoi une **grande variété d'activités se sont épanouies, parfois en complémentarité, parfois en concurrence**, au fil des siècles et sur un rythme très soutenu depuis 1945. L'économie maritime est donc constituée d'activités à la fois traditionnelles comme la pêche, le tourisme (qui s'est développé sur le littoral avec l'arrivée du chemin de fer dans la seconde moitié du XIXe siècle et des congés payés à partir de 1936), mais aussi d'activités industrialo-portuaires, l'extraction de granulats marins sur le plateau continental et la construction navale et de plaisance. D'autres filières, en émergence, complètent cette économie maritime : il s'agit principalement du développement des énergies marines renouvelables (EMR) et de la recherche sur les bioressources marines.

La multitude des activités a des effets positifs sur le **dynamisme économique de la frange littorale** depuis plusieurs décennies, voire plusieurs centaines d'années pour les ports principaux, mais elle a aussi ses inconvénients avec une **artificialisation du littoral, une pression accrue sur l'environnement et la biodiversité et de forts enjeux fonciers**.

Des activités traditionnelles

1- La pêche maritime et l'aquaculture

La pêche maritime est incontestablement l'une des composantes essentielles du socle historique de l'économie maritime. Et elle évolue continuellement tant au niveau des méthodes et des engins de pêche que des types de navires et des espèces pêchées :

- On observe une grande diversité des espèces pêchées dans la région même s'il existe des spécificités dans certains ports (exemple du poisson bleu à la Turballe) ;
- Les engins de pêche sont en adaptation continue pour les rendre plus sélectifs ;
- On constate une présence de plus en plus importante de mareyeurs de régions extérieures dans les criées ligériennes du fait du développement des achats en ligne et à distance, etc.

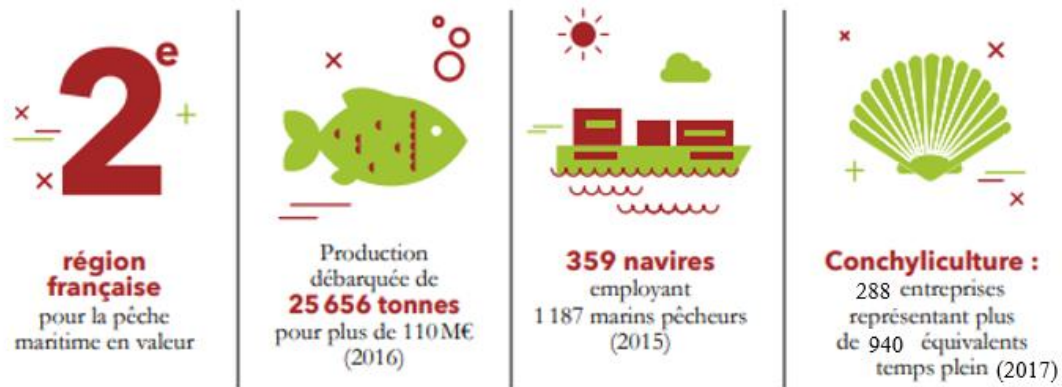
L'aquaculture est présente sur le littoral avec la conchyliculture mais également sur l'ensemble du territoire avec la pisciculture en eau douce, qui est une activité séculaire, et la production de micro-algues (spiruline) qui tend à se développer ces dernières années.

³⁵ Source : Insee, « Economie maritime : 31 200 emplois sur le littoral et le long de l'estuaire de la Loire », juin 2017.

³⁶ Source : Rapport du CESER des Pays de la Loire « La pêche maritime en Pays de la Loire » du 24 février 2016

³⁷ Source : Insee

LA MER, UN SECTEUR DE POIDS



2- La vitalité des activités touristiques du littoral

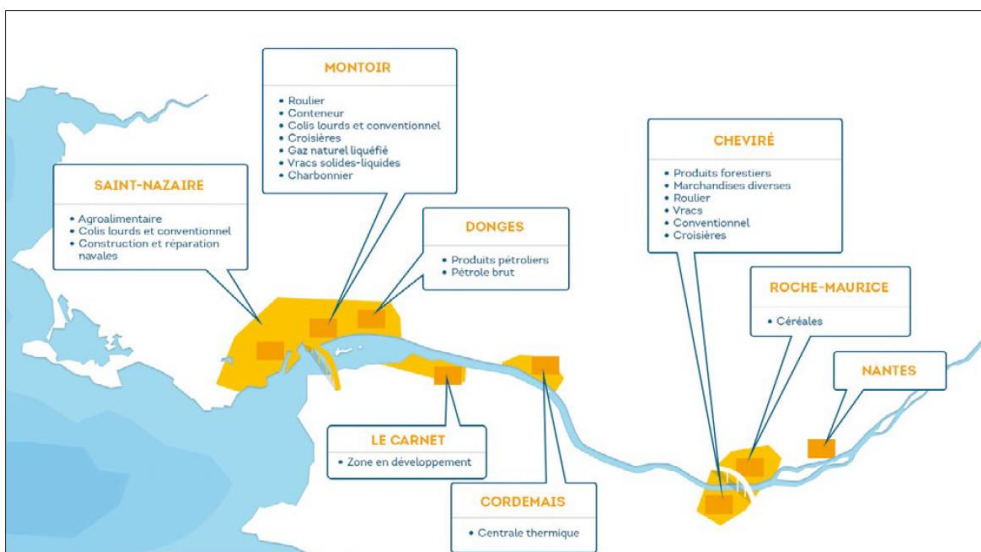
Les activités touristiques liées au littoral sont bien connues. La Loire-Atlantique et la Vendée **offrent 368 km de côtes dont 210 km de plages**. Il s'agit aussi de **3 500 hectares de marais salants et de 5 000 hectares de forêts domaniales**. Les **18 ports de plaisance** de cette côte assurent une forte attractivité touristique. Le littoral accueille chaque été près de **360 000 personnes supplémentaires et concentre 29 % des emplois touristiques de la région**.

Cette attractivité touristique induit un fort dynamisme économique avec de nombreux emplois dans la construction, les services et les commerces et ne va pas sans poser de **véritables défis pour l'avenir** : en approvisionnement en eau, en gestion des déchets et dans le bon dimensionnement des équipements et des services publics, la pression foncière excluant du marché local de l'habitat une partie de la population active au profit d'une représentation forte des plus de 60 ans.

3- L'importance des activités portuaires : construction navale, pôle énergétique

Le **Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire** réalise **plus de 32 millions de tonnes de trafic** avec de multiples spécialités et a ainsi accueilli 2 850 escales en 2018, majoritairement des pétroliers, des vraquiers solides, des porte-conteneurs et des rouliers mais aussi dans une moindre mesure des méthaniers et des charbonniers. La zone portuaire regroupe ainsi 7 700 emplois maritimes et portuaires et 16 700 emplois industriels et de services, soit un total de 24 400 emplois³⁸.

Les terminaux partenaires du Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire



© Grand port maritime Nantes-Saint-Nazaire

³⁸ Source : étude Insee publiée en juin 2015

Les quatre bassins, appelés "formes", servent à la **construction et à la réparation navale**. Le **savoir-faire dans ces domaines est mondialement reconnu** avec des réalisations de navires d'exception et des outils portuaires hors normes comme le très grand portique des Chantiers de l'Atlantique dont les 90 mètres sont capables de soulever 1 400 tonnes

La **recherche et développement** se déploie avec de **multiples partenariats entre les industriels, les équipes de chercheurs, les grandes écoles, avec le soutien des collectivités territoriales**. La mutualisation des moyens de recherche de ces acteurs favorisent la mise au point de nouvelles techniques appliquées aux outils de production, et principalement concentrées sur les coûts de construction et les performances des navires.

4- L'industrie nautique

L'industrie nautique est une filière essentielle dans le maillage industriel ligérien. Toute une chaîne de valeur existe en région, allant d'activités de construction à celles de déconstruction, comptant également de nombreuses activités de service. La filière génère un chiffre d'affaire de près de 1,2 milliard d'euros, soit 19,5% du chiffre d'affaire national de la filière en 2018, l'industrie nautique ligérienne comptant plus de 6 115 salariés. La construction nautique de plaisance en particulier constitue un secteur de première importance pour l'économie régionale. La moitié des 9 500 salariés qui travaillent en France dans la construction de plaisance sont localisés en Pays de la Loire, soit 48% des salariés français travaillant dans la construction de bateaux de plaisance, d'après l'étude sur les retombées économiques du nautisme conduite en 2018 par l'Agence régionale Solutions & Co. Forte de la présence de grands groupes tels que Bénéteau, leader mondial de la construction de voiliers de plaisance, les Pays de la Loire se place comme 1^{ère} région exportatrice de bateaux de plaisance en France, représentant 43% des exportations françaises en 2017, ce qui a généré 410 millions d'euros de chiffre d'affaire à l'export. Les Pays de la Loire comprennent 47 ports de plaisance (36 ports maritimes et 11 ports fluviaux) d'une capacité totale de plus de 15 000 places.

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA FILIÈRE DU NAUTISME EN PAYS DE LA LOIRE

Industries, commerces et services



Ports de plaisance



Activités de loisirs nautiques



Les Pays de la Loire accueillent de nombreuses courses à la voile renommées comme le Vendée Globe au départ du port des Sables d'Olonne, le Tour de France à la voile, la Transquadra, ou « The Bridge », événement qui a réuni en 2017 le paquebot Queen Mary 2 et des multicoques pour une transatlantique Saint-Nazaire/New York.

5- L'industrie navale, fleuron des Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire compte sur son territoire la présence d'un acteur naval emblématique, disposant de la plus importante cale de construction d'Europe : les Chantiers de l'Atlantique, dernier grand chantier hexagonal de construction navale civile et seul industriel à pouvoir réaliser des navires militaires de très grande taille (porte-avions, porte-hélicoptères). Sur un marché traditionnellement cyclique, le chantier nazairien et ses cotraitants (80 entreprises environ) bénéficient à l'heure actuelle d'une visibilité sans précédent avec un plan de charge assuré sur près de neuf ans, porté par le marché des paquebots de croisière. Les Chantiers de l'Atlantique emploient aujourd'hui près de 3 100 salariés (600 embauches nettes en cinq ans) ; ses fournisseurs et coréalisateur, localisés à 70 % en Pays de la Loire et représentant la même proportion de la valeur d'un paquebot, totalisent quant à eux près de 5 000 emplois. En 2018, les Chantiers de l'Atlantique ont enregistré un chiffre d'affaires de plus de 1.6 milliard d'euros (en quasi-totalité à l'export), soit trois fois plus qu'en 2014.

Pour répondre à un fort et durable besoin en recrutement de personnels qualifiés, les Chantiers, confrontés à une pénurie de main d'oeuvre, ont décidé début 2019 de créer leur propre Ecole. L'objectif de ce lieu de formation sera de pérenniser les savoirs spécifiques de l'entreprise ; l'École Chantiers de l'Atlantique proposera un parcours qualifiant de formation sur les métiers de charpentier métaux, soudeur et tuyauteur, pour lesquels le marché de l'emploi actuel ne suffit pas à couvrir les besoins de recrutement de l'entreprise.

La région est également forte d'une implantation de l'industriel de référence du domaine militaire, Naval Group (ex-DCNS) qui fabrique des systèmes propulsifs sur son site d'Indret (1 200 salariés + 200 autres salariés au sein du Technocampus Océan). Par ailleurs, plusieurs chantiers de taille plus réduite, particulièrement actifs à l'export, sont présents sur le territoire ligérien tels entre autres OCÉA aux Sables-d'Olonne, MERRÉ à Nord-sur-Erdre et Alumarine-Shipyard à Couëron.

Enfin le réseau nazairien NEOPOLIA a fédéré et accompagné un groupement d'entreprises pour réaliser des paquebots fluviaux pour le compte de la compagnie CroisiEurope, dont le « Loire-Princesse » qui navigue désormais sur la Loire. Une nouvelle étape vient d'être franchie avec la mise en place d'une structure capable de porter des marchés de 10 à 20 millions d'euros pour le compte des PME cotraitantes, en apportant les garanties financières aux donneurs d'ordre et en répondant aux problématiques de préfinancement des PME. En mai 2018, la Région a apporté son soutien à l'amorçage du projet : 200 000 euros de subvention et 3 millions d'euros de garantie ; ce soutien pourrait permettre l'émergence de projets plus disruptifs tels que la propulsion vélique.

Des filières émergentes

1- Les Energies Marines Renouvelables (EMR)

Cette filière en croissance bénéficie en région de **fortes capacités et compétences industrielles** grâce aux investissements d'industriels tels que General Electric (GE), Naval Group, Rollix, Les Chantiers de l'Atlantique, Engie, EDF Energies Renouvelables. Ceux-ci s'appuient sur le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire (site du Carnet notamment) et sur des compétences développées dans l'industrie navale et l'ingénierie maritime par les PME sous-traitantes locales. Si l'essentiel des effectifs et établissements de la filière se concentrent sur les départements littoraux, une bonne diffusion régionale est observée, grâce à un maillage dense de PME impliquées dans les EMR et d'importantes structures d'innovation.

La filière EMR représente un potentiel important en termes d'emplois dans la région. L'observatoire des énergies de la mer, crée en Pays de la Loire, faisait état en 2017 de 874 salariés à temps plein dans la filière, dont 70 en formation et en R&D, ce qui en fait la première région française dans cette étude.

Certaines de ces PME se sont regroupées dans une **dynamique collaborative** au sein du Cluster EMR de Neopolia qui fédère plus de 105 entreprises pour développer l'activité liée aux énergies marines renouvelables. Parallèlement, **une chaîne logistique s'est développée** et adaptée pour répondre aux enjeux de transports des grands ensembles (pièces de grandes dimensions telles que les pales d'éolienne qui peuvent mesurer entre 50 et 75 mètres de long).

Les acteurs économiques de cette filière bénéficient également des **apports des nombreuses écoles d'ingénieurs et centres de formation présents en région, ainsi que d'un centre de R&D de tout premier plan** avec l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne créé en 2012. La plupart de ces acteurs sont engagés dans **plusieurs pôles de compétitivité**, en particulier EMC2 (spécialisé dans les matériaux composites), S2E2 (dans les smart grids des énergies marines renouvelables) et le pôle Mer Bretagne Atlantique. Au sein de l'École Centrale de Nantes, le consortium WEAMEC anime une véritable économie de la R&D avec plus de 200 projets en cours. Les entreprises engagées sont par ailleurs partenaires de l'Institut d'Excellence sur les Energies Décarbonées (IEED). Celui-ci réunit plus de 50 partenaires travaillant sur l'industrialisation d'une variété de solutions technologiques (éolien en mer, hydrolien, houlomoteur et énergie thermique des mers).

Il s'ajoute à cela des moyens d'essais remarquables avec le site d'essais en mer SEM-REV, qui accueille depuis avril 2018 la première éolienne flottante de France, le démonstrateur FLOATGEN, et depuis septembre 2019 le démonstrateur houlomoteur WAVEGEM développé par la start-up régionale Geps Techno, la plateforme systèmes énergétiques marins du CEA-Tech, la soufflerie du CSTB, la centrifugeuse géotechnique de l'IFSTTAR, l'infrastructure de recherche nationale

THEOREM, regroupant les moyens d'essais en hydrodynamique de Centrale Nantes et de l'IFREMER, ou encore la plateforme de test en environnement marin de l'université de Nantes.

Enfin, la région va également accueillir deux parcs éoliens en mer à partir de 2022 : l'implantation d'un champ d'éoliennes au large de Guérande et Saint-Nazaire et d'un autre situé entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu va accélérer et renforcer la structuration de cette filière.

Parc du Banc de Guérande	Éoliennes en Mer îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN)
<p>Consortium Éolien Maritime France SAS : EDF-EN + Enbridge</p> <p>78 km² à 12 km de la côte</p> <p>80 éoliennes = 480 MW</p>	<p>ENGIE + EDP Renewables + CDC</p> <p>83 km² à 11,6 km de l'île d'Yeu et 16,5 km de l'île de Noirmoutier</p> <p>62 éoliennes = 496 MW</p>

Les investissements importants réalisés pour développer cette filière marquent la volonté d'inscrire la région comme **acteur majeur du mix énergétique français et international**.

2- Les bioressources marines

Les bioressources marines constituent un gisement de nouvelles molécules, d'ingrédients, et de solutions qui restent à valoriser. Ces **biotechnologies bleues font appel à de nombreuses disciplines, comme la biologie, la physiologie, la culture cellulaire, l'ingénierie, les bioprocédés, les sciences de l'environnement** et peuvent trouver des applications dans de nombreux secteurs : agroalimentaire, cosmétologie, santé, pêche et aquaculture mais aussi dans le domaine énergétique et la chimie verte. Cette filière en cours de structuration en Pays de la Loire peut **s'appuyer sur un fort potentiel universitaire et scientifique reconnu dans la valorisation des bioressources marines**, dont des microalgues.

C'est en particulier le cas depuis 2008 avec le laboratoire Génie des procédés – environnement – agroalimentaire (GEPEA) dont les tutelles sont l'Université de Nantes, le CNRS, l'École des Mines de Nantes et ONIRIS. Ils ont inauguré la plateforme de recherche et développement publique Algosolis. Ce projet labellisé par le pôle de compétitivité Mer Bretagne Atlantique (PMBA), a été soutenu depuis son origine par Atlanpole dans le cadre du « Blue Cluster by PMBA » qui réunit au sein du pôle un réseau d'acteurs dont plus de la moitié sont des entreprises. Algosolis a pour objectif de développer de nouvelles technologies de production et de bioraffinage des microalgues. Elle constitue le **trait d'union entre la recherche académique et les industriels** et contribue très largement à faire croître cette filière. L'ambition est de jouer à l'avenir un rôle majeur dans le paysage des bioressources marines.

1-3-2 La mer, une opportunité et une force pour le développement de la région

De par leur situation en Europe, les Pays de la Loire ont tous les atouts pour être un acteur de premier rang dans le concert des régions maritimes. La Région est en effet riche d'une **économie maritime dynamique et très diversifiée**, avec non seulement le **1^{er} port de commerce de la façade Atlantique française**, des activités de pêche, de conchyliculture et de saliculture réputées et une forte attractivité touristique, mais aussi des filières à la pointe de la technologie telles la navale, l'industrie nautique, les énergies marines et les bio-ressources.

Ainsi la mobilisation de l'ensemble des compétences du monde maritime présentes du territoire, en termes d'emploi et de formation, d'éducation et de culture, de développement économique, de recherche et d'innovation, d'aménagement du territoire et d'environnement, doit être entière afin de **créer et d'accompagner les opportunités économiques, technologiques, démographiques et écologiques**, clefs du développement et du rayonnement de la Région pour les décennies à venir. Les grands enjeux de l'économie maritime se déclinent ainsi :

- **Valoriser l'identité maritime auprès du grand public et de la jeunesse** : sensibiliser le grand public et la jeunesse à l'identité maritime des Pays de la Loire.

- **Répondre aux défis de la croissance bleue** : structurer les filières, accompagner la recherche et l'innovation et déployer la formation aux métiers de la mer.
- **Protéger et mettre en valeur la mer et le littoral** : préserver et valoriser la mer et le littoral en tenant compte de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques, de l'attractivité démographique et des conflits d'usage.

Dans le cadre du programme européen INTERREG Europe, la région est chef de file du projet CLIPPER (Creating a leadership for maritime industries – New opportunities in Europe) depuis 2017. CLIPPER rassemble autour de la Région Pays de la Loire un consortium de 7 partenaires européens, issus des régions de Ligurie (Italie), Asturies (Espagne), Schleswig-Holstein (Allemagne), Finlande du Sud-Ouest, Split-Dalmatie (Croatie), Fife (Ecosse) ainsi que de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM). L'objectif du projet est d'améliorer les politiques publiques de soutien aux industries maritimes en travaillant sur quatre leviers de la compétitivité des PME du secteur : La performance individuelle, le renforcement de la chaîne de valeur, l'internationalisation et le partage des risques. L'échange d'expériences, porté par la coopération interrégionale révèle des opportunités de collaboration importantes.

Dans ce cadre, plusieurs actions se sont révélées pertinentes pour accroître la compétitivité des PME de l'industrie maritime, parmi lesquelles des actions de communication pour rendre les fonds plus accessibles, des actions d'accompagnement dans le montage de projets européens, ou encore des actions de collaboration avec les régions partenaires.

Plusieurs acteurs ligériens sont également actifs dans plusieurs autres projets européens sur les sujets maritimes, on peut notamment citer le projet FORESEA (Interreg Europe du Nord Ouest) dans lequel est engagé SEM-REV pour la mise en réseau des sites spécialisés en énergies marines renouvelables pour faciliter les tests en conditions réelles et ouvrir le marché aux acteurs du secteur. De même, les Pays de la Loire avec sept autres partenaires européens, financent les projets de R&D en faveur des technologies des énergies océaniques dans le cadre du projet OCEAN ERA-NET COFUND.

ATOUTS

PECHE

- Une pêche de plus en plus durable (état des stocks, mesures de gestion, engins plus sélectifs)
- Un savoir-faire reconnu, une diversité de métiers, des espèces et des modes de pêche à l'échelon régional
- Structuration de la pêche professionnelle
- Proximité des zones de pêche
- Des apports en criées diversifiés et à forte valeur ajoutée
- Equipements et infrastructures existants
- Nombreux centres de formation sur le territoire

AQUACULTURE

- Diversité de la production conchylicole
- Capacité à produire, nurseries, écloséries (présence de leaders mondiaux dans le domaine conchylicole)

COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

- Diversité des modes de commercialisation (vente directe, magasins d'usine, vente à distance...)
- Accès direct à des criées de rang national
- Capacité à créer des places de marché (massification de l'offre)
- Valorisation des produits de la mer par une industrie agroalimentaire de proximité (vecteur d'emploi)

FAIBLESSES

PECHE

- Vieillesse de la flotte et des générations
- Difficultés de recrutement
- Difficulté à transmettre les entreprises et à obtenir un permis de mise en exploitation des navires (PME)
- Dépendance aux carburants (surtout pour les arts trainants)
- Activités très dépendantes de la qualité du milieu
- Manque de lien entre les différents maillons de la filière
- Manque de valorisation des savoir-faire
- Peu d'innovation

AQUACULTURE

- Dépendance aux aléas environnementaux, zoonosaires et sanitaires (mortalités) et importance des prédateurs
- Difficultés dans la transmission / installation des entreprises
- Manque de maîtrise des cours
- Peu d'innovation en termes de développement des cultures offshores, des outils de production...

COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

- Forte spécialisation de certains ports et halles à marée
- Industrie à faible taux de valeur ajoutée
- Taux de dépendance importante sur certaines espèces
- Situation financière contrastée des halles à marée liée, notamment, au coût des infrastructures

OPPORTUNITES

PECHE

- Planification maritime et développement d'outils de connaissance (spécialisation des activités)
- Réflexion autour d'une organisation interprofessionnelle de la filière
- Développement de synergies avec l'ensemble des activités maritimes et notamment les nouvelles activités
- Forte demande du consommateur pour des produits identifiés « localement » et/ou « labellisés »
- Maintien d'une activité, en majorité artisanale, qui contribue à la vitalité et au dynamisme des villes côtières toute l'année

AQUACULTURE

- Plus grande attention portée au milieu marin et à sa qualité
- Modernisation des entreprises
- Augmentation de la production algale d'intérêt économique

COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

- Restructuration des criées et des points de débarquement
- Perspectives de valorisation de nouveaux produits (algues, co-produits) et de nouveaux débouchés commerciaux (développement de la vente à distance)
- Traçabilité de plus en plus forte des productions des entreprises de la façade
- Développement de circuits courts favorisant une consommation plus durable et responsable
- Innovation : évolution des process industriels visant à améliorer les conditions de travail
- Demande des consommateurs pour des produits transformés (exemple : +15% en volumes en 10 ans pour les produits traiteur)

MENACES

PECHE

- Manque de visibilité sur les évolutions réglementaires (quotas, zones réglementées)
- Méconnaissance de certains stocks halieutiques et de l'état réel de la ressource
- Connaissance insuffisante des interactions entre la pêche et l'environnement, et des conséquences du changement climatique (acidification, répartition des espèces, cycle biologique)
- Dégradation avérée de la qualité de l'eau et du milieu marin
- Compétition entre les activités sur l'espace maritime et ses ressources
- Remise en question de certaines pêcheries et/ou métiers
- Manque de réflexions stratégiques

AQUACULTURE

- Qualité des eaux côtières fortement dégradée
- Changement climatique
- Gestion de l'espace et du foncier
- Conflits d'usages (contestation des projets, recours...)

COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

- Délocalisation de la production
- Non-maîtrise des approvisionnements et des cours (BREXIT)

ATOUTS

- La Région participe au groupe « Industries pour la croissance bleue » de la CRPM qui a conduit au projet CLIPPER.
- la large palette d'outils financiers pour le soutien des PME
- Une industrie diversifiée et de grands groupes leaders (Chantiers de l'Atlantique, Bénéteau, Naval Group, etc.)
- Une chaîne de valeur et des clusters structurés
- Nombreuses infrastructures portuaires et navales
- Une filière en croissance en termes d'emplois et un taux de chômage faible en comparaison avec la moyenne nationale
- Une orientation scientifique et technologique de premier plan (industries high-tech, important potentiel de R&D), et un paysage scientifique et de R&D développé et différencié, porté par des institutions et des plateformes de test importantes (Central Nantes, universités, ENSM ...)
- La région dispose du premier site français de tests offshore multi-fonctions pour les solutions MRE (SEM REV)

FAIBLESSES

- De grandes difficultés de recrutement dans les emplois industriels dans les industries maritimes
- Une insuffisante connaissance des outils existants et un manque de communication sur les politiques publiques
- Insuffisance de financement pour les navires anciens
- D'importants coûts de personnel comparé à l'international
- Sous-capitalisation et manque d'investissement dans les entreprises
- Manque d'attractivité des professions industrielles maritimes
- Manque de formation et de personnel qualifié
- Retard de l'industrie maritime dans la robotisation et l'automatisation

OPPORTUNITES

- La Région préside la Commission Arc Atlantique, dans le cadre de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes
- De nombreux partenariats européens se développent
- L'apparition de nouveaux marchés émergents (EMR notamment)
- Participation aux programmes européens (appels à projets, consortiums tels que CLIPPER) pouvant influencer la programmation post 2020
- Une pluralité d'activités maritimes mobilisables
- Développement des « smart ports », port automatisés utilisant des nouvelles technologies (Big Data, ...)
- Développement des transports « verts » et des technologies bas carbone
- Opportunités dans le recyclage et la déconstruction des navires

MENACES

- Retard dans les nouvelles autorisations pour des sites EMR et des parcs éoliens
- Manque de flexibilité dans le cadre d'une bureaucratie grandissante
- Réduction des finances publics
- Lenteur de l'amélioration des infrastructures
- Importance décroissante de la construction navale traditionnelle
- Faiblesse du renouvellement des générations dans l'industrie maritime.

Enjeux pour les Pays de la Loire – Economie maritime

- Poursuivre la dynamique d'organisation et d'équipement des ports de pêche ligériens :
 - Poursuivre la modernisation et l'adaptation des structures et infrastructures face aux enjeux (zéro rejet, amélioration de l'offre de service, sécurité de travail...) tout en ayant une coordination à l'échelle régionale
 - Mutualiser et développer les interrelations portuaires et leurs moyens logistiques, en couplant maintien des points de débarquement et recherche de centralisation des lieux de vente
 - Améliorer les prestations des halles à marée tout en ayant une coordination à l'échelle régionale

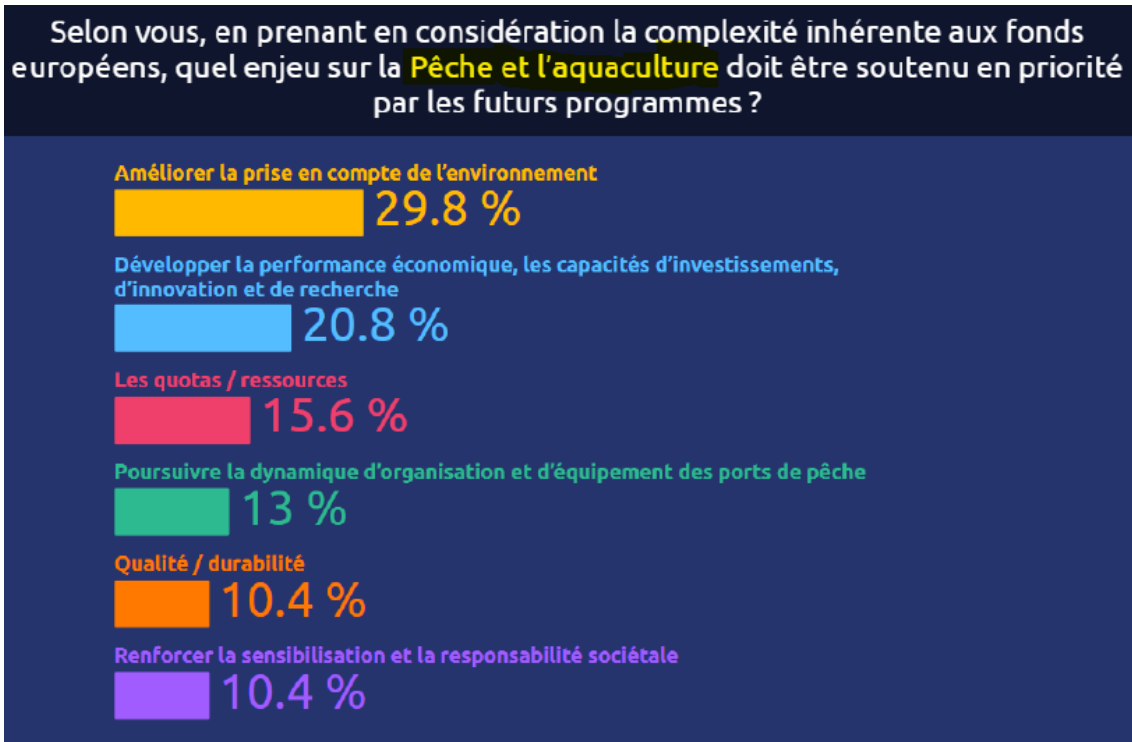
- Améliorer la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité dans l'ensemble des filières :
 - Exploiter les ressources de manière durable (pêches professionnelles et de loisir, aquaculture, extraction, industrie agro-alimentaire, récolte des algues, thalassothérapie...);
 - Approfondir la connaissance du milieu marin et des impacts des activités sur le milieu marin;
 - Favoriser la qualité des eaux continentales, de transition, côtières et territoriales, la disponibilité de l'eau douce, et le bon état du milieu marin et de ses ressources vivantes, comme conditions nécessaires pour certaines activités (pêches professionnelles et de loisir, aquaculture, bioressources, tourisme, plaisance, agriculture littorale);
 - Améliorer la gestion des déchets et prendre en compte la problématique des plastiques et micro-plastiques dans le milieu marin.

- Développer la performance économique, la capacité d'investissements, d'innovation et de recherche de toutes les filières :
 - l'attractivité des emplois (qualité, création, nouvelles filières, formation...);
 - la transformation numérique de l'économie et la mise en place de l'industrie du futur, en lien avec l'innovation;
 - le renouvellement de la flotte;
 - l'anticipation des impacts du changement climatique (modification des espèces halieutiques présentes ou pouvant être produites ...);
 - la sécurisation juridique des projets et/ou expérimentations en mer et sur le littoral (EMR, aquaculture, biotechnologies ...).

- Renforcer la sensibilisation et la responsabilisation sociétales face aux enjeux littoraux et maritimes :
 - l'attractivité des paysages, fondateurs de l'identité de la façade et supports d'usages et/ou d'activités (tourisme, plaisance, pêche de loisir, urbanisation, biens culturels maritimes);
 - les capacités d'accueil et d'accès aux espaces maritimes (zone économique exclusive (ZEE) nationale et frontalière) et littoraux (foncier littoral notamment portuaire, domaine public naturel, artificialisation des espaces rétro-littoraux);
 - l'acceptabilité sociétale des activités, des projets et des acteurs, en particulier sur les activités impliquant l'attribution d'un espace dédié et la recherche de synergie (EMR, aquaculture, extraction de granulats marins, création/extension de ports, manifestations terrestres et nautiques);
 - la responsabilisation des usagers de la mer face aux risques (sécurité maritime, risques naturels et technologiques), aux enjeux de préservation du milieu marin et des ressources marines et de cohabitation entre les différents usages (récréatifs, productifs ...).

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux PECHE et AQUACULTURE





2-FAIRE DES MUTATIONS UNE OPPORTUNITE

De nombreuses mutations sociétales actuelles représentent des enjeux importants pour le développement et l'attractivité de la région. Ces enjeux ouvrent de nombreuses opportunités qui se traduiront en atouts pour les Pays de la Loire. Parmi ces mutations, trois suggèrent une attention particulière. En premier lieu, il s'agit de renforcer la connexion des territoires, par l'amélioration des infrastructures, des offres de transports et de mobilité ainsi que le déploiement des réseaux numériques sur l'ensemble du territoire. En deuxième lieu, il est essentiel d'accompagner la transition numérique sur l'ensemble de la région. En troisième lieu, un enjeu primordial est de porter la transition écologique et énergétique dans les Pays de la Loire.

2-1- Renforcer la connexion des territoires

2-1-1 Renforcer les infrastructures, l'offre de transport et de mobilité

Le dynamisme tant démographique qu'économique de la région et les prévisions d'accroissement de la population aux cours des prochaines années (croissance attendue de 26 % entre 2007 et 2040) vont accentuer les déplacements des Ligériens pourtant déjà très nombreux aujourd'hui ; on estime à 12,6 millions les déplacements tous motifs au sein de la Région Pays de la Loire.

La Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action communes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour le développement de l'intermodalité et la complémentarité des modes de transports. La Région Pays de la Loire élabore sa stratégie régionale en matière de mobilités et de transports, en lien avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

2-1-1-1 Un maillage d'infrastructures structuré, en évolution permanente

Des liaisons interrégionales, européennes et internationales à consolider

La bonne connectivité est essentielle à l'attractivité et au développement du territoire ligérien. L'agglomération nantaise, les Pays de la Loire et l'Ouest en général ont vu leur périphéricité s'accroître avec le déplacement du centre de gravité de l'Union européenne vers l'Est depuis plus de 20 ans. L'enjeu de connectivité, comme condition du désenclavement au sein de l'Europe, repose sur une logique de maillage et d'aménagement multimodal du territoire

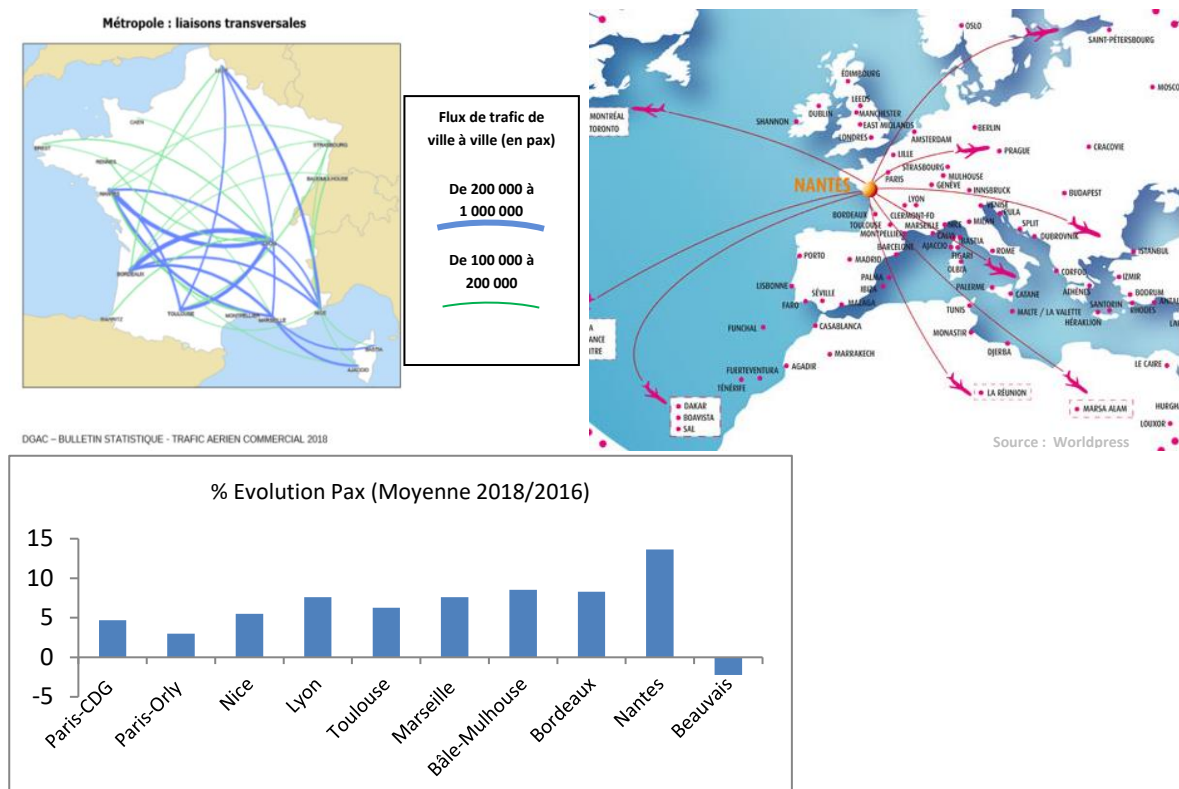
L'accessibilité aérienne, à saturation, en attente d'une vision de long terme

Le désenclavement du territoire passe par de bonnes connexions aériennes. Pour ce territoire périphérique, l'offre aérienne doit concerner autant les liaisons domestiques (court-courrier) qu'européennes (moyen-courrier, ≤ 5 000 km), communautaires et extra-communautaires, facilitant ainsi une accessibilité rapide et fréquente pour s'affranchir de l'éloignement des principaux pôles européens (régions et métropoles). S'agissant des liaisons long-courrier, celles-ci passent le plus souvent par le pré-acheminement des passagers vers une plateforme de correspondance comme le hub de Roissy mais également vers l'aéroport d'Orly, d'Amsterdam, Munich, Madrid,... Un client aérien de l'Ouest sur deux continue de rejoindre les plateformes franciliennes par voie terrestre pour les vols long-courrier³⁹.

La région dispose aujourd'hui d'un « grand aéroport régional » d'intérêt national (selon la loi de 2005) : Nantes Atlantique, qui représente près de 100% du trafic commercial en Pays de la Loire soit 6,2 millions de passagers en 2018. Cet aéroport interrégional – de la Bretagne, des Pays de la Loire essentiellement mais également de l'ex Basse-Normandie, de l'ex Poitou-Charentes et de l'Indre et Loire – draine près de 8 millions d'habitants dans un rayon de 3 heures, la plus vaste zone de chalandise aéroportuaire nationale hors Ile-de-France. Le trafic de passagers connaît un taux de croissance élevé et continu depuis plus de 20 ans (+47% pour la période cumulée 2011-2016, +13.6% en moyenne depuis 2016), largement supérieur à celui des aéroports français. Cette croissance rend l'exploitation de plus en plus complexe, avec une saturation fréquente des installations actuelles. Le réaménagement de l'aéroport et sa desserte font partie des projets phares du Contrat d'Avenir signé entre l'Etat et la Région en février 2019. Cependant Nantes Atlantique sera vraisemblablement le 1^{er} aéroport français en déficit de capacité dès 2020, avant la livraison de l'équipement ré-aménagé, prévu pour une capacité de 9 millions de passagers. Une vision de long terme est

³⁹ Source Nantes Atlantique

indispensable pour identifier les solutions d'accessibilité supra-régionale, intracommunautaire et internationale, de la région et plus largement du grand Ouest hexagonal.



Un fort potentiel de développement pour les hubs maritimes et ferroviaires

Premier port de la façade Atlantique et quatrième port français, le Grand Port Maritime de Nantes St-Nazaire (GPMNSN) constitue un pôle d'activités primordial pour l'ensemble de l'économie ligérienne (24 400 emplois directs et indirects)⁴⁰. Le GPMNSN dispose d'un potentiel de rayonnement international dans une logique d'intégration des activités portuaires, industrielles, avec l'environnement urbain et naturel. Le projet stratégique du port est en cours de déploiement dans un contexte du fret maritime mondial difficile.



L'inscription récente au corridor Atlantique du réseau Trans européen de transport (RTE-T) de l'axe ferroviaire Saint-Nazaire/Nantes/Angers/Tours est une étape importante pour étendre la zone d'influence commerciale du port et plus largement des Pays de la Loire. Cependant, cet axe ferroviaire est proche de la saturation en heures de pointe ; des études sont en cours portant sur la requalification des voies et l'augmentation de capacité qui est à prévoir, ainsi que l'équipement de signalisation ERTMS 2 (European Rail Traffic Management System) favorisant l'interopérabilité européenne.

Par ailleurs, la poursuite des études et les premiers travaux de régénération de la section entre Nevers et Chagny, inscrits au CPER Bourgogne - Franche Comté, du projet de voie ferrée centre Europe Atlantique (VFCEA) offriront à terme de

⁴⁰ Stratégie Ambition Maritime régionale 2018

nouvelles opportunités pour développer l'arrière-pays et les débouchés du GPMNSN, 1^{er} port de la façade Atlantique, en reliant, sans passer par Paris, cette façade et son corridor européen de transport à l'Est de la France et au reste de l'Europe, via l'interconnexion avec les corridors Nord et Méditerranée.

Le réseau européen RTE-T présente l'opportunité de redynamiser le fret ferroviaire, d'inciter au report modal de la route vers le fer et de faciliter les liaisons vers les échanges commerciaux avec la Chine. En 2020, 5 000 trains auront fait la liaison Chine-Europe. Ils seront utilisés par les entreprises chinoises, mais transporteront également des marchandises européennes vers l'Asie.



Corridors stratégiques pour la France et les Pays de la Loire et leur articulation avec la route de la soie (Note Rapide IAU n° 811 -Juillet 2019 « Les corridors européens et la BRI : quelle articulation ? »)

L'enjeu de la Région est de structurer à terme un maillage ferroviaire interrégional raccordé aux liaisons rapides nationales et européennes, permettant de disposer d'une offre multimodale performante pour un transfert modal facilité.

La mobilité inter-régionale, soutien du dynamisme de la région Pays de la Loire

La décision du Gouvernement en janvier 2018 de maintenir l'aéroport Nantes-Atlantique a conduit la Région des Pays de la Loire à demander à l'Etat, dans le cadre du Parlement des territoires ligériens, la signature d'un Contrat d'Avenir. Le Contrat d'Avenir des Pays de la Loire, signé entre la Région des Pays de la Loire et le Premier ministre en février 2019, a pour enjeu fondamental d'améliorer les mobilités par le développement des grandes infrastructures de transport, aéroportuaires, portuaires, ferroviaires et routières à court, moyen et long termes.

Ce Contrat a renforcé la priorité d'amélioration de l'axe ferroviaire Le Croisic/ La Baule / Saint-Nazaire/ Nantes/ Angers / Le Mans / Paris. Cet axe constitue la colonne vertébrale du réseau de transport ligérien et représente un enjeu d'attractivité et de compétitivité pour l'ensemble des territoires de la région. Il permet les relations vers / depuis Paris et l'accès à l'offre intercontinentale de transport aérien, via les aéroports parisiens.

Les projets à citer pour cet axe, sont ceux d'une voie supplémentaire entre Massy et Valenton qui permettra d'augmenter la capacité de cette ligne, sa robustesse et de faciliter l'accès aux aéroports parisiens. Il est également prévu d'aménager sur cet axe un nouveau mode de signalisation répondant aux standards européens, l'ERTMS 2, qui doit permettre de faire circuler plus de trains, augmentera leur régularité et améliorera l'offre pour les liaisons nationales et régionales.

Les dessertes ferroviaires interrégionales entre Nantes-Rennes et Nantes-Bordeaux ne sont pas pleinement satisfaisantes. La ligne Nantes – Bordeaux, via La Rochelle, empruntée par 1 million de voyageurs par an, permet une liaison entre les 2 capitales régionales et participe à la desserte autour de ces 2 agglomérations et au désenclavement des territoires, et notamment du Sud Vendée. Des travaux de modernisation de la voie ferrée sur plusieurs sections (telle que La Roche-sur-Yon – La Rochelle), vont être engagés en 2020.

Concernant les liaisons ferroviaires entre Nantes, la Loire-Atlantique et la Bretagne, le projet de loi d'orientation des mobilités propose la réalisation d'un barreau de ligne nouvelle entre Rennes et Redon (les études de réalisation sont à lancer), dont l'objectif est de renforcer les transports du quotidien avec une liaison performante proche d'une heure entre les deux métropoles régionales.

Le contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges dont les travaux doivent démarrer en 2020, contribue au développement du site et de la pérennisation de la production de la raffinerie dont l'activité économique est primordiale pour le bassin estuarien en matière d'emploi et pour le trafic du Grand Port Maritime. Il s'agit de réduire l'exposition aux risques industriels en contournant les sites industriels de Donges tout en permettant à la raffinerie de développer de nouvelles unités de production.

Un autre enjeu important pour la desserte de la région est la pérennisation des lignes ferroviaires existantes qui maillent le territoire régional : il s'agit entre autres de la ligne Caen – Le Mans –Tours, pour laquelle des travaux d'urgence sont programmés sur la section Le Mans – Alençon, la ligne Rennes – Châteaubriant dont les travaux entre Rennes et Retiers se sont achevés en septembre 2019 (août 2021 pour la section Retiers – Châteaubriant) ou encore la ligne La Roche-sur-Yon- Bressuire - Saumur.

La réouverture de la ligne Nantes – Châteaubriant avec un Tram-Train, en février 2014, contribue à l'irrigation des zones rurales et périurbaines.

Une place encore prépondérante des transports routiers

La Région Pays de la Loire n'échappe pas au constat général d'étalement urbain et de domination de la voiture individuelle. « L'éloignement de la population des villes-centres et le développement des zones d'activités périphériques conduit à une amplification des déplacements.⁴¹ » La voiture occupe une place prépondérante dans les déplacements des habitants des Pays de la Loire même si de nouveaux modes de transport alternatifs se développent également (transports en commun, covoiturage, vélo...).

Dans la région, le maillage routier et autoroutier est de bonne qualité en général. L'usage de la voiture individuelle a des répercussions sur la qualité de l'air en région notamment aux abords des grands axes de circulation. Favorisé par une urbanisation diffuse et peu dense, le taux de motorisation des ménages (87 %) est parmi les plus élevés de France.

L'équipement en véhicules des ménages

	Taux d'équipement automobile des ménages	Part des ménages ayant deux voitures ou plus
Loire-Atlantique	86 %	39 %
Maine-et-Loire	86 %	40 %
Mayenne	89 %	43 %
Sarthe	85 %	40 %
Vendée	91 %	45 %
Pays de la Loire	87 %	41 %

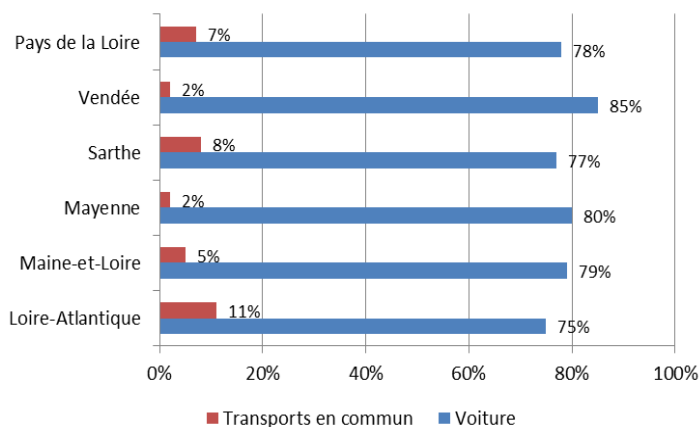
Source : Insee, RP 2016

S'agissant du taux de motorisation des ménages, les Pays de la Loire se classent ainsi au deuxième rang des régions françaises, derrière la Bretagne : 87 % des ménages possèdent au moins une voiture en Pays de la Loire. Cette prédominance de la voiture est une des conséquences de l'urbanisation diffuse.

En France métropolitaine, ce taux est supérieur à 85% dans 7 régions sur 13. En Vendée, la proportion dépasse même les 90%. En outre, 45 % des ménages vendéens possèdent deux voitures ou plus (34% en France métropolitaine).

⁴¹ Dreal, novembre 2017, « Consommation d'espace – un état des lieux des Pays de la Loire ».

Les modes de déplacements pour se rendre au travail



À l'image d'une grande partie des régions françaises, la majorité des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture, 78 % en Pays de la Loire, 80 % en Bretagne. Cette proportion est plus faible en Île-de-France (41 %), en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (72 %) ou en Auvergne-Rhône-Alpes (74 %). En moyenne, en France métropolitaine, 70 % des déplacements domicile-travail se font en voiture.

En Pays de la Loire, la prédominance des déplacements en voiture s'explique en partie par la structuration de l'espace régional dominé par de nombreuses aires urbaines plus ou moins grandes et qui abritent de nombreux emplois. Dès lors, les déplacements ne se dirigent pas exclusivement vers un grand pôle et le développement de modes de transport alternatifs à la voiture est plus compliqué. En Mayenne et en Vendée, la part de la voiture dans les déplacements domicile-travail dépasse les 80 %. Comparativement aux autres départements ligériens, ces deux territoires sont construits autour d'aires urbaines de plus petites tailles et qui abritent des communes isolées ou multipolarisées hors d'influence des pôles : la moitié des communes concernées en Pays de la Loire sont localisées en Mayenne ou en Vendée.

Dans certaines grandes agglomérations comme Nantes, la part modale de la voiture diminue, cependant le volume des déplacements en voiture continue d'augmenter. En effet, le dynamisme démographique comme la croissance du nombre de déplacement par personne créent plus de flux. Dès lors, des phénomènes de saturation se développent quotidiennement aux heures de pointe, en particulier sur le périphérique nantais. De la même manière, la forte activité touristique de la région induit également une multiplication des phénomènes de congestion à certaines périodes de l'année sur de nombreux axes routiers.

À l'intérieur du territoire régional, le transport de marchandises se fait essentiellement par la route. Avec l'achèvement du réseau autoroutier et la chute du fret ferroviaire, sa part de marché a largement progressé, notamment sur courte distance. De plus, malgré, la présence de la Loire, le transport par voie d'eau est peu développé car le fleuve n'est pas connecté à l'ensemble du réseau fluvial français.

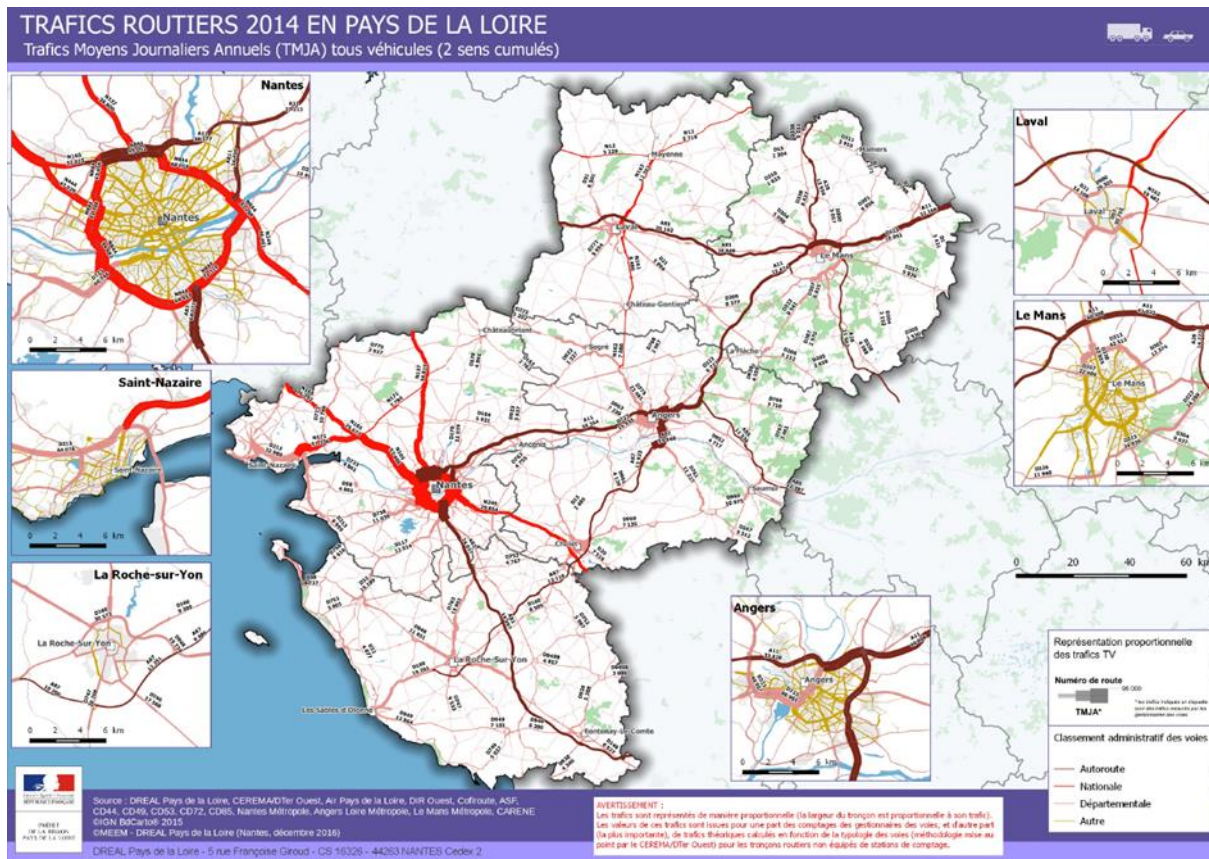
Dès lors, avec 178 millions de tonnes de marchandises transportés en 2015 sur la route, la région Pays de la Loire se classe au 6^{ème} rang national des nouvelles régions françaises pour les flux routiers de marchandises.

En 2016, le repli du transport routier national de marchandises s'est poursuivi dans les Pays de la Loire pour la 5^{ème} année consécutive. Les flux du pavillon hexagonal sur les routes de la région reculent de 1,4 % sur un an, allant à rebours de la reprise enregistrée en France métropolitaine (+2,0 %). La contraction des trafics est toutefois trois fois plus faible que celle de 2015 (-4,6 %).

Comme l'année précédente, elle affecte les flux d'échanges avec les autres régions françaises (-3,2 % en entrées et -7,7 % en sorties). Les flux internes progressent en revanche de +8,9 % après +2,8 % en 2015 : **les transporteurs français continuent de se replier sur les courtes distances, où ils sont moins exposés à la concurrence étrangère.**

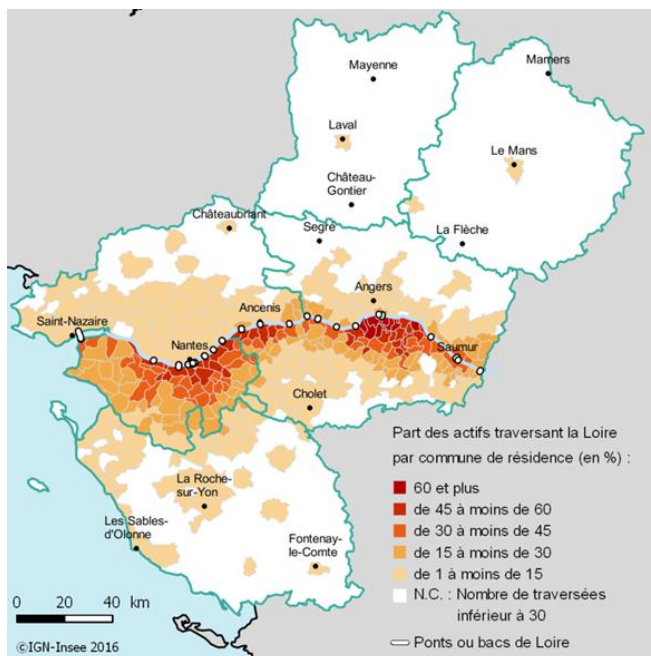
Tous pavillons confondus, le nombre de poids lourds comptabilisés aux péages autoroutiers de la région progresse de 3,1 % par rapport à 2015. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2010.

Trafics routiers en Pays de la Loire 2014



Source : Dreal Pays de la Loire.

Franchissement du fleuve : 145 000 actifs traversent la Loire pour aller au travail



La Loire est une barrière naturelle qui traverse les Pays de la Loire sur 200 km. L'implantation des divers ponts (une vingtaine) pour franchir le fleuve influence donc très largement les capacités de déplacement des Ligériens.

Part des personnes en emploi traversant la Loire par commune de résidence

En Pays de la Loire, les grands pôles d'emploi sont plutôt implantés au nord de la Loire (Angers, Nantes et Saint-Nazaire) tandis qu'une grande partie des actifs habite au sud où le logement est moins coûteux. Ce phénomène est surtout marqué dans l'agglomération nantaise. Dès lors, chaque jour 145 000 personnes franchissent la Loire pour se rendre au travail. 105 000 personnes font le trajet du sud vers le nord, soit 18 % des Ligériens habitant au sud de la Loire. 40 000 personnes réalisent le trajet nord-sud, ce qui représente seulement 4 % des

actifs occupés habitant au nord de la Loire⁴².

⁴² Insee, « Dans les pays de la Loire, un actif sur dix traverse la Loire pour se rendre au travail », Insee Flash, mars 2016.

Le franchissement de la Loire constitue un point de congestion quotidien, et la croissance de population annoncée par l'INSEE renforce ce constat.

Le parti d'aménagement du périphérique nantais adopté par les partenaires prévoit de réaliser des travaux sur différents points du périphérique nantais, dont sur les deux franchissements de la Loire. Cependant, les études de flux à l'horizon 2035 indiquent que malgré les aménagements envisagés, des points de congestion pourraient persister notamment en amont du pont de Cheviré en période de pointe, sur le périphérique nantais :

- intérieur le matin ;
- extérieur le soir.

Nombre de personnes traversant la Loire pour travailler

	Nombre de personnes traversant la Loire pour travailler
Loire-Atlantique	96 000
Maine-et-Loire	39 500
Mayenne	380
Sarthe	1 600
Vendée	7 700

Source : Insee Flash, Pays de la Loire, n°41, mars 2016

Deux nouveaux franchissements de la Loire sont envisagés, en proximité de Cheviré et à Ancenis.

Un réseau de transports collectifs urbains et interurbains en forte évolution

En Pays de la Loire, depuis 25 ans, le recours aux transports collectifs urbains s'est largement développé passant ainsi de 133 millions de voyages par an en 1990 à 228 millions aujourd'hui dans les réseaux de transport public des 8 collectivités urbaines de plus de 50 000 habitants de la région. En 2016, la fréquentation de ces réseaux de transport collectif urbain est en hausse de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Près de 230 millions de voyages ont été assurés en 2016, soit une moyenne annuelle de 142 trajets par habitant. Le réseau nantais est le plus fréquenté avec près de 210 voyages par habitant suivi par ceux du Mans et d'Angers.

En dehors des trois cas particuliers d'Alençon, de Redon et de la presqu'île guérandaise, dont les ressorts territoriaux s'étendent sur deux régions, seize réseaux de transport collectif urbain sont recensés sur le territoire ligérien. Ils desservent 1,8 million d'habitants (soit la moitié de la population régionale), sur moins de 15 % de la superficie des Pays de la Loire.

Fréquentation des 8 principaux réseaux de transport collectif urbain en Pays de la Loire

	Nombre de voyages par habitant en 2016 ⁴³
Nantes	210
Le Mans	145
Angers	130
Laval	97
Saint-Nazaire	70
Cholet	53
La Roche-sur-Yon	30
Saumur	23

Source : Dreal, la fréquentation des transports collectifs urbains en 2016

Ces huit principaux réseaux collectifs concentrent plus de 99,5 % de la fréquentation totale des réseaux urbains de la région. Huit autres réseaux urbains sont en activité en région, localisés à Châteaubriant, Saint-Brévin-les-Pins, Mayenne, Sablé-sur-Sarthe, Fontenay-le-Comte, l'Île-d'Yeu, La Tranche-sur-Mer et Les Sables-d'Olonne. Ils comptabilisent moins de 1 million de voyages par an.

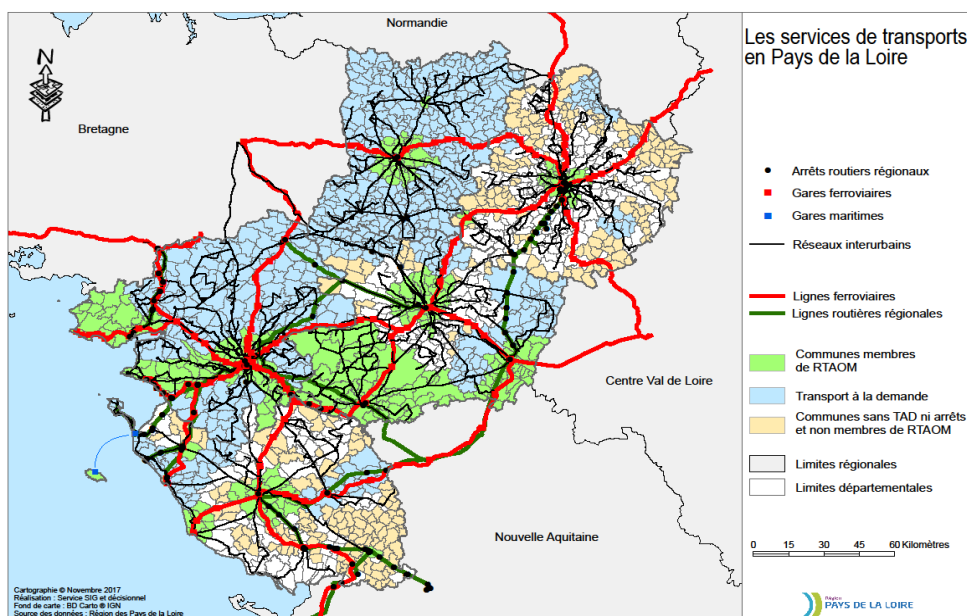
⁴³ Le nombre de voyages est rapporté au nombre d'habitants, or les réseaux transportent également des personnes qui n'habitent pas le territoire.

Sur la Presqu'île de Guérande et à proximité, le réseau Lila Presqu'île est également en développement. En parallèle, dans les espaces moins densément peuplés, les **transports interurbains se sont fortement développés** ces dernières années, sous l'impulsion initiale des Départements avec la mise en place de réseaux ayant une identité visuelle propre et une politique tarifaire zonale. La fréquentation de ces réseaux a ainsi bien progressé : Lila en Loire-Atlantique, Anjoubus en Maine-et-Loire, Pégase en Mayenne, Cap Vendée et TIS en Sarthe. Depuis 2017, suite à la Loi NOTRe, la Région est devenue l'autorité organisatrice des transports de l'ensemble des lignes interurbaines régulières, des transports scolaires et des services de transport à la demande par transfert à la Région de la compétence Transports autrefois exercée par les Départements.

La Région est également responsable de l'organisation des transports réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte de l'île d'Yeu.

L'ensemble du réseau régional est devenu le réseau Aléop en février 2019, mettant fin ainsi progressivement aux marques transports des réseaux départementaux (Lila, Cap Vendée, Pégase, TIS et Anjoubus).

Réseaux départementaux et régional en Pays de la Loire



Il demeure en région des communes non desservies par les transports en commun. Ces communes se localisent en Sarthe, Maine-et-Loire et en Vendée où certaines communes ne sont pas desservies par du transport à la demande (TAD), tandis que l'ensemble des territoires de la Loire-Atlantique et la Mayenne sont couverts par ce mode de transport⁴⁴. Par ailleurs, si les TAD conviennent bien à des populations spécifiques comme les personnes âgées, ils ne répondent pas toujours aux besoins des actifs non motorisés. En Pays de la Loire selon la Dreal, 24 % des communes ne sont pas desservies par un transport en commun (gare, urbain, interurbain, TAD).⁴⁵

Les réseaux de transports collectifs urbains des 8 principales agglomérations se développent et enregistrent une croissance importante de leur fréquentation. Toutefois, si une grande partie de la population dispose d'un accès à une forme de transport en commun (transport collectif interurbain, transport à la demande), la desserte de quelques zones rurales pourrait être améliorée.

⁴⁴ RTAOM : Ressort Territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité

⁴⁵ « Approche sociale de la mobilité dans les territoires peu denses des Pays de la Loire », Dreal Pays de la Loire.

Un accès au transport ferroviaire assez variable en région

Dans le domaine ferroviaire, le trafic sur les grandes lignes (TGV, Intercités) est estimé à 11 millions de voyageurs par an dans la région. Sur les lignes TER des Pays de la Loire (ferroviaire et autocar régional), plus de 17 millions de passagers ont été comptabilisés en 2018 soit une progression de 56 % depuis 2004. L'offre de trains régionaux complète celle des grandes lignes, notamment au départ de Nantes.

Une fréquentation du réseau TER en hausse en Pays de la Loire

En 2017, la fréquentation de la liaison en train TER Nantes-Ancenis-Angers atteint plus de 2,5 millions de passagers, en hausse de 85 % par rapport à 2004. C'est la ligne TER la plus empruntée des Pays de Loire. De nombreuses lignes régionales enregistrent des hausses de fréquentations : Le Mans-Angers, Nantes-Saint-Nazaire, Nantes-La Roche-sur-Yon, Nantes-Clisson. Quelques lignes affichent des baisses comme Nantes-Cholet ou la Roche-sur-Yon-La Rochelle compte tenu notamment d'une infrastructure vieillissante qui génère une augmentation de temps de parcours. Cependant, ces deux lignes font l'objet de travaux de modernisation en cours ou prochainement programmés. Depuis février 2014 et sa réouverture, la ligne de Tram-Train Nantes-Châteaubriant connaît une augmentation de sa fréquentation.

Avec la mise en place de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire et de la virgule de Sablé⁴⁶, les temps de transport sont réduits

Le TGV le plus rapide permet de rallier Paris à Nantes en 1h56, soit un gain de 9 minutes dans le sens Pays de la Loire-Paris. Par ailleurs, de nouvelles dessertes TER ont vu le jour entre Laval et Nantes, via la virgule de Sablé, où le temps de parcours est significativement abaissé passant de 2h15 à moins de 1h30, soit un gain de l'ordre de 45 minutes. De la même manière, Angers est à 52 minutes de Laval en train au lieu de 1h30 (et 1h10 en voiture) et à 1h30 de Rennes contre 2h10 auparavant (1h50 en voiture). Ces gains de temps bénéficient aux habitants des Pays de la Loire et aux entreprises même si Rennes et sa périphérie enregistrent des réductions de temps de transport plus importants : Rennes n'est plus qu'à 1h25 de Paris contre 2h04 auparavant.

Par ailleurs, la mise en service de la LGV Bretagne – Pays de la Loire et de la virgule de Sablé en 2017 a été l'occasion de mettre en place une nouvelle structuration de l'offre ferroviaire régionale avec la mise en place d'un cadencement généralisé sur le réseau et une clarification des missions des trains.

Mais la saturation de l'infrastructure sur la ligne Nantes-Angers affecte la qualité de la desserte en région

Avec un taux d'occupation de 80 %, la saturation de la ligne Nantes-Angers est l'une des principales difficultés affectant le transport ferroviaire dans la région. Cette ligne est empruntée par les circulations TGV, TER, Intercités et FRET (desserte du Grand Port Maritime Nantes–Saint-Nazaire). L'ajout de trains supplémentaires est très contraint et les impacts sur la fiabilité peuvent être importants. L'inscription de cet axe ferroviaire St-Nazaire – Nantes – Angers – Tours au Corridor Atlantique par la Commission européenne permet le raccordement du GPMNSN aux grands axes européens de transports et doit faciliter l'obtention de financements européens au profit de cet axe.

⁴⁶ La « Virgule de Sablé » consiste en la réalisation d'une liaison ferroviaire (de 3,6 km) entre la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bretagne Pays de la Loire et la jonction ferroviaire de Sablé-sur-Sarthe.

Distance moyenne d'accès à la gare la plus proche

	Distance moyenne d'accès à la gare la plus proche (en km)
Loire-Atlantique	11,2
Maine-et-Loire	16,5
Mayenne	21,6
Sarthe	11,4
Vendée	16,3
Pays de la Loire	15,3

On note de fortes disparités d'accès au ferroviaire sur le territoire régional, comme en témoigne les distances d'accès aux gares. En Mayenne, ces dernières sont nettement plus longues : la distance pour atteindre une gare est le double de celle constatée en Loire-Atlantique.

Source : Dreal Pays de la Loire, Etude sur l'approche sociale de la mobilité

Développement de l'intermodalité logistique

L'essentiel des échanges fret de transit se concentre sur du régional ou de l'inter-régional, principalement avec la Bretagne, Centre-Val-de-Loire et Nouvelle Aquitaine, et dans une moindre mesure Normandie. Le transport routier, surreprésenté dans la région, est le mode le plus utilisé pour toutes les catégories de produits, à l'exception des combustibles, grâce notamment à la présence des oléoducs Donges – Melun – Metz et Donges – Vern-sur-Seiche. Sa part de marché s'est renforcée au cours des dernières décennies sous les effets cumulés de l'achèvement du réseau autoroutier, du développement du 44 tonnes et plus globalement de sa compétitivité (souplesse, bas coût de revient et prix bas). Il est aujourd'hui en situation de quasi-monopole sur les courtes distances.

Le fret ferroviaire, malgré son ouverture à la concurrence en 2006, n'a pas bénéficié d'effet de report. Il reste cependant un atout de développement de l'hinterland du grand port maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN), grâce à sa capacité d'emport et son offre de wagon isolé présente sur les principaux centres industriels. La pérennité du réseau capillaire Fret est subordonnée à régénération de lignes, comme l'illustre celle de Sablé-Château-Gonthier réalisée en 2017-2018.

ATOUTS

- Des réseaux de transport en commun urbains performants qui se sont dotés d'axe de transports en commun en site propre : 8 réseaux de transport collectifs en hausse de fréquentation
- Un réseau ferroviaire en cours de modernisation (axes Clisson – Cholet, Nantes – Bordeaux, Le Mans – Alençon ...) et des innovations réalisées (circulation de TER sur LGV)
- Essor satisfaisant des modes de transport alternatifs et des pôles d'échanges multimodaux (330 aires de covoiturage, 218 bornes de recharge électrique, 2^{ème} région pour les déplacements à vélo)
- Fort développement des transports interurbains pour les espaces moins peuplés à l'appui de politiques volontaristes (Lila en Loire-Atlantique, Anjoubus en Maine-et-Loire, Pégase en Mayenne, Cap Vendée et TIS en Sarthe)
- Progression de la fréquentation des grandes lignes ferroviaires
- Connexion de la liaison St-Nazaire-Nantes-Angers- Tours au corridor Atlantique européen

FAIBLESSES

- Positionnement géographique de la région en périphérie de l'Europe.
- Saturation de l'axe ferroviaire Nantes-Angers-Sablé
- Saturation des infrastructures aéroportuaires de Nantes Atlantique
- Forte dépendance à la voiture (étalement urbain) créant un phénomène de saturation routière, essentiellement dans l'agglomération nantaise.
- Parc automobile plus ancien que la moyenne (8 ans d'âge moyen) et donc plus polluant
- Faiblesse des modes alternatifs à la voiture du fait d'aires urbaines éloignées
- Transport de marchandises dépendant du réseau routier (chute du fret ferroviaire, fleuve non connecté au réseau fluvial)

OPPORTUNITES

- Aménagement des points de franchissement de la Loire
- Elaboration d'un Schéma Régional des Mobilités
- Tendance d'attente croissante de la société en faveur des mobilités durables
- Réduction du recours à la voiture et efficacité énergétique de celles-ci (bio GNV, véhicule électrique, inter-modalité de transports)
- Evolution juridique (projet de Loi d'Orientation des Mobilités)

MENACES

- Une difficulté à mettre en adéquation les évolutions conjoncturelles économiques, l'attente de la société, et l'adaptation des réseaux de transport, dans un contexte de ressources budgétaires contraintes
- Une prévision à la hausse de la démographie induisant une augmentation de la demande de déplacement, et une menace de saturation des réseaux de transports collectifs, du réseau routier et de dégradation de l'accessibilité aux agglomérations en particulier celle de Nantes
- Un réseau ferroviaire coûteux de lignes fines du territoire à pérenniser, avec un plan de renouvellement à adopter, dans un contexte de financements contraints

Enjeux pour les Pays de la Loire – Infrastructures et réseaux de transports

- Connectivité interrégionale et européenne : moderniser la liaison structurante St Nazaire-Nantes-Angers-Tours, dans le cadre de la politique européenne de développement du corridor Atlantique.
- Moderniser ou créer les infrastructures de transport indispensables au développement de l'attractivité économique du territoire, afin de mieux ancrer la région dans les relations interrégionales de proximité, nationales et internationales
- Améliorer la desserte ferroviaire interrégionale, via les travaux de modernisation qui visent à améliorer d'une part la mobilité inter-régionale pour les ligériens, d'autre part la mobilité du quotidien et poursuivre ainsi le soutien au report modal,
- Soutenir et consolider le développement des transports interurbains
- Soutenir le développement du fret ferroviaire, fluvial dans l'estuaire ainsi que les autoroutes de la mer. Dans le domaine du transport de marchandises, l'enjeu est d'améliorer le report modal.
- Assurer un rôle de coordination régionale et inter-régionale
- Faciliter le franchissement de la Loire
- Soutenir les liaisons vers l'île d'Yeu (transport de biens, d'hydrocarbures et de personnes) afin de compenser les difficultés de mobilité liées à l'éloignement et à l'enclavement de cette île.

2-1-1-2 Des actions régionales pour accompagner les besoins de mobilités, sur tout le territoire

Des entraves à la mobilité plus marquées sur certaines parties du territoire régional

Même si la région est bien pourvue en infrastructures de transports, leur accès n'est pas aisé partout. Des entraves à la mobilité existent en Pays de la Loire et influencent l'autonomie et le bien-être des populations : ces freins jouent à la fois sur l'accès à l'emploi, l'accès aux biens et services et à l'offre de soins.

Une étude menée par la Dreal Pays de la Loire et le Cerema⁴⁷ a permis d'identifier en Pays de la Loire, les territoires où les populations sont les plus vulnérables aux questions de mobilité. L'analyse repose sur l'étude de facteurs qui limitent la mobilité. Ces derniers sont classés en deux catégories :

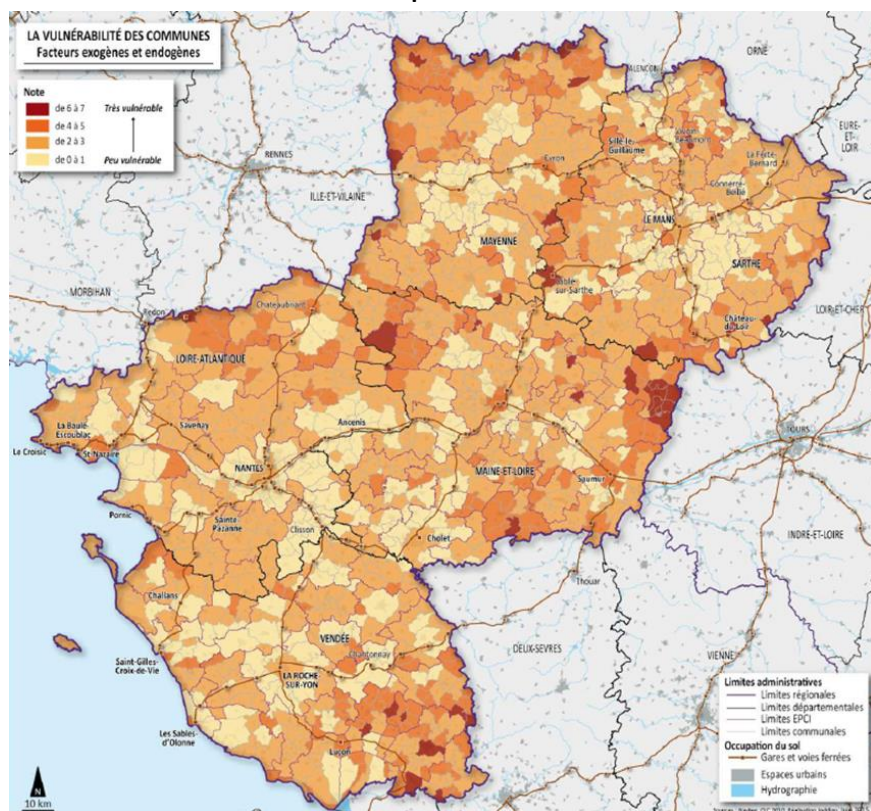
- Les facteurs endogènes, liés à la personne⁴⁸ : les habitants ont-ils les revenus suffisants pour posséder une voiture, acheter du carburant ? Ont-ils les moyens physiques de se déplacer (âge) ?
- Les facteurs exogènes, liés au territoire : les habitants ont-ils accès aux transports en commun ? Quelle est la distance d'accès à la gare la plus proche ?⁴⁹

⁴⁷ Dreal Pays de la Loire, « Approche sociale de la mobilité dans les territoires peu dense », avril 2016.

⁴⁸ Part des jeunes et part des plus de 65 ans, part des ménages sans voiture, part des ménages ayant deux voitures ou plus, taux de chômage, part des emplois précaires part des CSP agriculteurs, ouvriers et employés, part des ménages non imposables, part des ménages sous le seuil de pauvreté, part du transport dans le budget des ménages.

⁴⁹ Distance domicile-travail, distance d'accès à une gare, présence de transports en commun sur la commune.

La vulnérabilité des communes aux questions de mobilité



Source : Dreal Pays de la Loire, « Approche sociale de la mobilité dans les territoires peu dense », avril 2016

Le Maine-et-Loire est l'un des départements qui concentre le plus de communes considérées comme très vulnérables (à l'est du Maine-et-Loire, autour de Noyant ; au sud du département, autour de Vihiers ; à l'ouest entre Pouancé et Segré).

En Mayenne comme en Sarthe, les communes les plus vulnérables se situent plutôt le long des limites départementales. En Vendée, l'extrême sud-est est plus fragile que le reste du département.

Dans ces territoires, des actions spécifiques doivent être mises en place ; le transport à la demande, mis en place dans certains secteurs (évoqué précédemment, 2.1.1.4), répond partiellement aux besoins de mobilité des populations.

Un fort potentiel de report modal et de recours à des mobilités durables

En Pays de la Loire, la moitié de la population vit dans des communes peu denses contre 35 % en moyenne en France métropolitaine⁵⁰ et utilise massivement la voiture pour les déplacements quotidiens. De plus, le parc automobile est globalement plus ancien qu'en moyenne en France métropolitaine et susceptible d'être plus polluant : au 1^{er} janvier 2017, 56,7 % des voitures particulières sont âgées de 8 à 15 ans en Pays de la Loire contre 54,9 % en France métropolitaine.⁵¹

Le développement de modes de transport alternatif sur l'ensemble du territoire régional est un enjeu majeur pour le développement durable. « La création de pôles multimodaux en lien avec les bassins de vie apparaît comme une réponse adaptée afin de permettre la complémentarité plutôt que la concurrence entre les modes de transport. »⁵²

⁵⁰ Insee en 2014.

⁵¹ Insee et SDES-RSVERO 2017.

⁵² CESER, lettre n°75, octobre 2017.

Covoiturage, vélo, autopartage, des modes de déplacement en progression

Au-delà du développement des transports collectifs notamment dans les zones qui en sont aujourd'hui dépourvues ou au travers des travaux de rénovation du réseau ferré, de nouveaux modes de déplacements se développent. Dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique, la mobilité durable est un réel enjeu pour les territoires.

En 2015, près de 330 **aires de covoiturage** étaient recensées en Pays de la Loire⁵³ ; le phénomène continue de se déployer partout en région. Plus des trois quarts de ces aires sont installées en Loire-Atlantique et en Vendée. Depuis plusieurs années, le covoiturage est en croissance, et devient progressivement un mode de déplacement alternatif pour les trajets domicile-travail. Il constitue dès lors une réelle offre de mobilité pour certains territoires dont les habitants travaillent dans les grands bassins d'emploi de la région. En revanche, dans les territoires ruraux multi polarisés, les perspectives de développement sont moindres même si elles existent.

Le développement de la plate-forme **Ouestgo** a permis de **massifier les déplacements en covoiturage** entre les agglomérations des régions Bretagne et Pays de la Loire. Ce projet a été initié par la Région Bretagne, le Département du Finistère, Rennes Métropole, Nantes Métropole, Brest Métropole, la CARENE St Nazaire Agglomération et l'Etat (DREAL Bretagne), réunis en groupement de commande avec le soutien de l'ADEME. La Région Pays de la Loire soutient financièrement la plateforme Ouestgo pour permettre de futurs développements (application mobile, géolocalisation).

L'auto partage tend également à se développer ; l'ADEME a effectué en 2012 et 2016 des études nationales sur ces nouvelles pratiques de déplacement. Elle montre l'effet « **déclencheur de multimodalité** » de l'auto partage : l'auto partage permettrait aux habitants des villes de s'affranchir de la voiture individuelle, de découvrir et de s'approprier d'autres modes de déplacement. Les changements de pratique observés pour 19% des usagers de l'auto partage sont significatifs en faveur de l'usage des transports en commun, de la marche à pied et du vélo. A titre d'exemples, la plate-forme de réservation sarthoise MOUV'NGO, et les deux centres d'auto partage à Nantes et à Angers illustrent les besoins d'organisation liés au développement de cette pratique de déplacement.

Les déplacements en vélo progressent eux aussi mais essentiellement dans les grandes villes de la région. En Pays de la Loire, 2,4 % des actifs utilisent le vélo pour se rendre au travail. La région se classe ainsi au second rang des régions françaises derrière le Grand-Est. Cependant, si 6 % des actifs se déplacent à vélo dans les communes françaises de 100 000 habitants ou plus, la proportion tombe à 2 % dans celles de moins de 2 000 habitants. En milieu rural, les itinéraires de rabattement cyclable vers les gares régionales restent encore très déficitaires.

Pour accompagner les déplacements en vélo pour les trajets domicile travail, 2 700 km de voies cyclables sont accessibles à travers différentes véloroutes : la Loire à vélo, la Vélodyssée, la Vélo Francette, la Vélocéan, la Vallée du Loir et la Sarthe à vélo. Celles-ci constituent des opportunités pour les usages du quotidien, toutefois, ce potentiel doit faire l'objet d'améliorations pour favoriser le confort, la sécurité et l'efficacité des itinéraires. Une étude de la DREAL Pays de la Loire⁵⁴ a été réalisée récemment ; elle identifie les portions d'itinéraires ayant le plus de potentiel cyclable en considérant leur capacité à relier des « pôles générateurs de déplacement » (pôles habitat, activités et transports).

Notons enfin, que depuis 2011, les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire proposent un service unique en France : **Train Vélo Loire**, un service modulable, mis en place pour la période estivale (de juin à fin septembre) qui facilite les déplacements et l'accès au train sur l'itinéraire de La Loire à Vélo. C'est plus de 10 000 vélos qui sont embarqués chaque année.

⁵³ Source : Dreal, à fin 2015.

⁵⁴ Etude sur le potentiel des véloroutes et des voies vertes (3V) comme support de la mobilité quotidienne, juin 2018

Une structuration en cours de la stratégie régionale pour une meilleure complémentarité des modes de transports

Afin de favoriser le développement de modes de déplacements doux, plus durables, **de nombreuses agglomérations mettent en place des pôles d'échanges multimodaux (PEM), autour des gares** (Laval, Saint-Nazaire, Challans, Saumur, le Mans, Angers, Nantes...). De plus, les grandes collectivités développent des transports collectifs en site propre (tramway, chronobus) qui représentent environ la moitié de la fréquentation régionale des transports collectifs urbains.

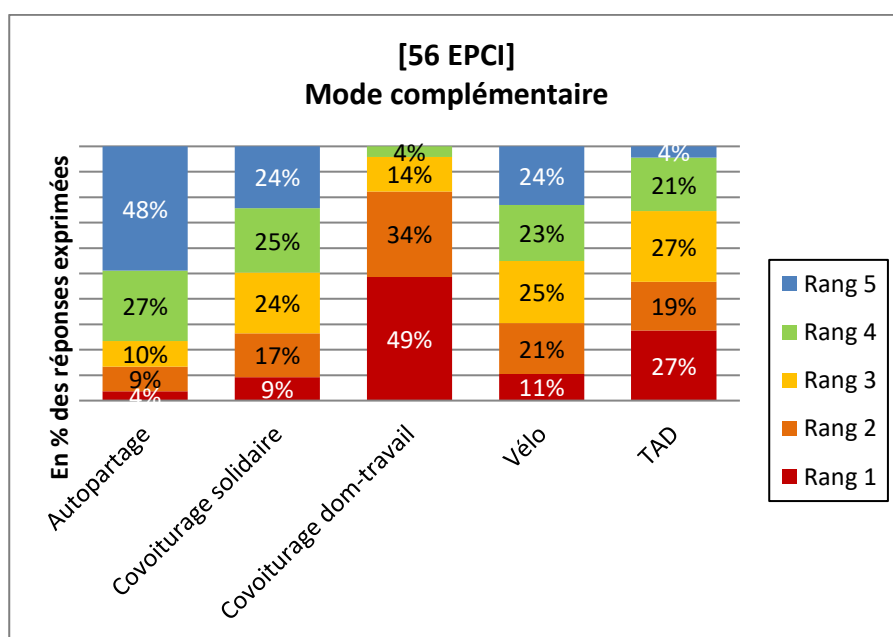
Une étude Mobilité a été engagée en 2018 afin d'étudier et d'améliorer l'offre de desserte et d'intermodalité. Le diagnostic de l'étude Mobilité a été établi sur 50 secteurs d'analyse et partagé aux EPCI ligériens en février 2019. Les objectifs sont les suivants :

- Renforcer l'adéquation entre offre et demande de transport,
- Renforcer le report modal tout en limitant le nombre de rupture de charge pour les usagers : offre de cars corrélée au train,
- Développer l'offre de mobilité en zone peu dense.

Des solutions spécifiques à apporter en zones peu denses

Le déficit de mobilité en zones peu denses est un obstacle majeur pour l'accès à la santé, à la formation ou encore à l'emploi sur les territoires ruraux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de ruralité et pour lutter contre les fractures territoriales, la Région envisage plusieurs solutions pour déployer une offre de mobilité sur l'ensemble du territoire ligérien. Interrogés par la Région en 2019, les EPCI se sont prononcés sur les modes complémentaires souhaités à l'échelle de leur territoire : *Quel serait le mode de déplacement complémentaire au réseau structurant (lignes de cars et de train) que vous souhaiteriez améliorer en priorité dans votre bassin ?* Le covoiturage domicile-travail est largement plébiscité par les EPCI.



Aujourd'hui toutes les communes de Loire-Atlantique et de Mayenne sont au moins desservies par le TAD (transport à la demande). En Maine-et-Loire, le TAD « Anjoubus » privilégie le rabattement sur des points d'arrêts structurant du réseau de la région.

Des actions pour simplifier la tarification et l'information des voyageurs

Suite à la promulgation de la loi NOTRe et de la prise de compétence par la Région pour gérer l'ensemble des transports ferroviaires et routiers sur son territoire, elle a souhaité simplifier et harmoniser le service de transport. La marque

Aléop a remplacé les cinq réseaux départementaux. Elle regroupe les trains express régionaux, les lignes interurbaines et scolaires, le transport à la demande et la ligne maritime entre le continent et l'île d'Yeu. Parallèlement, la région mène des actions pour améliorer la qualité de service dans les TER. L'offre a été augmentée de +8,5 % en 2017 lors de l'instauration du cadencement. La collectivité a aussi créé ContribuTER. Cette application mobile permet aux usagers de signaler tous les problèmes rencontrés lors de leur voyage.

En 2018, une nouvelle gamme tarifaire sur le TER a été lancée, visant à développer l'attractivité du réseau grâce à une simplification de la gamme et à la mise en place de tarifs promotionnels (billet Ecco) et d'avantages pour les abonnés et les groupes (Forfait multi). En 2019, les conditions d'accès au transport scolaire ont été harmonisées et l'amélioration de la coordination des lignes routières par autocar en lien avec les TER est souhaitée.

Notons qu'un service d'information multimodale sur les transports en commun, intégrant un calculateur d'itinéraires (Destinéo) a été mis en place dès 2006. Le site internet et l'application permettent de planifier et calculer ses déplacements en Pays de la Loire ; une nouvelle fonctionnalité informe l'utilisateur en temps réel des opportunités de covoiturage disponibles sur le trajet recherché.

La prise en compte des besoins des voyageurs intègre également la recherche d'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) et le financement d'aménagements correspondants (mise en œuvre du Schéma directeur d'accessibilité programmée, voté en avril 2016), ainsi que la valorisation du patrimoine bâti des gares sans personnel.

Des initiatives convergentes en matière de mobilités durables

Les futures mobilités se développeront dans le contexte dessiné par la transition énergétique et la transition numérique qui changent à la fois les véhicules, l'énergie mobilisée, la mise en relation de l'offre et de la demande. L'impératif environnemental incite à aller vers une décarbonation des déplacements, à investir dans l'innovation en favorisant les expérimentations, et à dépasser finalement le cadre modal en déployant des solutions de « mobilité comme service » (MAAS Mobility as a service).

La **feuille de route Transition énergétique** fixe l'objectif pour les Pays de la Loire d'être la première région de France en termes de mobilité durable. Cela intègre le développement de la mobilité électrique et au gaz (développement de la production de biogaz via la méthanisation). Il s'agit également d'expérimenter la mobilité hydrogène (domaine de la navigation, des véhicules portuaires, des véhicules lourds, des engins de manutention et des flottes captives).

La Région porte l'ambition de faire des Pays de la Loire la première région en matière de **motorisations alternatives** aussi bien sur les véhicules légers que lourds, pour le transport de personnes que de marchandises. Le projet de maillage du territoire de la région consiste en 560 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques (dont 47 rapides). Aujourd'hui, 218 bornes de recharge sont en service.

Le maillage régional de stations publiques d'avitaillement en **Gaz Naturel pour Véhicules** (GNV) vise l'implantation de 19 stations à l'horizon 2020 et 86 stations à horizon 2030. On compte aujourd'hui 6 stations GNV en service et 14 stations en projet.

Plusieurs autocars à énergie décarbonée ont ainsi été mis en circulation en Sarthe, Maine-et-Loire ou encore Vendée. Une ligne autocar du réseau régional est même assurée à 100% par du **matériel électrique** en Mayenne (Laval – Craon).

Le projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies) à l'œuvre en Pays de la Loire et en Bretagne constitue, avec le projet Flexgrid de la région Sud, le premier déploiement à grande échelle des réseaux électriques intelligents en France, notamment en faveur du développement des véhicules électriques.

Le développement de la **filière Hydrogène et ses usages** terrestres, maritimes et portuaires, est recherché, en relation étroite avec les équipes universitaires et les professionnels en pointe dans ce domaine. Des réflexions sont menées au niveau national par SNCF et Alstom pour le développement des trains hydrogène.

Une « trajectoire hydrogène » en Pays de la Loire, portée par la Région et la Chambre de commerce et d'industrie Pays de la Loire, en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière, a été construite. Elle définit les axes de positionnement suivants pour cette filière dans notre région :

- développer des savoir-faire sur des usages spécifiques à forte composante maritime et fluviale ;
- développer des démonstrateurs industriels d'ordre maritime, portuaire et fluvial ;
- proposer à court terme une production d'hydrogène d'origine renouvelable compétitive pour faire effet de levier dans le développement des usages ;
- customiser les équipements aux conditions marines ;
- mettre à contribution les filières industrielles pour développer le stockage hydrogène en matériaux composites.

ATOUTS

- Essor satisfaisant des modes de transport alternatifs et des pôles d'échanges multimodaux : Des connexions existantes et des investissements lourds réalisés en matière d'intermodalité (une vingtaine de Pôles d'échanges multimodaux permettant la complémentarité des modes de transport)
- Développement rapide des modes alternatifs de covoiturage et d'autopartage, ainsi que de la pratique du vélo.
- Des investissements en faveur de l'information dynamique en gare.
- Un soutien affirmé aux expérimentations et à l'innovation pour des mobilités durables (électrique, bioGNV, Hydrogène)
- Une harmonisation en cours de la tarification, adossée à la marque unique régionale ALEOP
- Valorisation du patrimoine des gares sans personnel
- 2^{ème} région pour les déplacements à vélo, Valorisation des véloroutes et voies vertes

FAIBLESSES

- Des zones vulnérables dont certaines communes ne sont pas desservies en transport en commun ou en transports à la demande
- Difficulté de rendre concurrentiels les modes alternatifs
- Des aménagements intermodaux physiques perfectibles et encore à développer, et un niveau d'offre insuffisant en terme d'articulation des horaires cars et trains ; des parkings saturés et des itinéraires cyclables de rabattement insuffisant en milieu rural
- Hétérogénéité des équipements en gare, abris voyageurs

OPPORTUNITES

- Une mobilité durable comme enjeu du territoire et levier d'adaptation au changement climatique
- Développement de la mobilité intra et inter-régionale (modernisation des dessertes ferroviaires)
- Evolution de la stratégie régionale : Etude Mobilité et élaboration d'un Schéma Régional des Mobilités
- Convergence des actions pour réduire le recours à la voiture et améliorer l'efficacité énergétique de celles-ci (bioGNV, électrique, inter-modalité de transports, télétravail)
- Développement d'une offre d'avitaillement en GNV sur tous les départements, porté par l'intérêt des acteurs du transport de marchandises. Une trajectoire économique partagée par les acteurs du développement de la filière Hydrogène et des véhicules électriques.
- Une harmonisation en cours de la politique tarifaire
- Ouverture à la concurrence de l'exploitation des trains régionaux
- Evolution juridique (projet de Loi d'Orientation des Mobilités)

MENACES

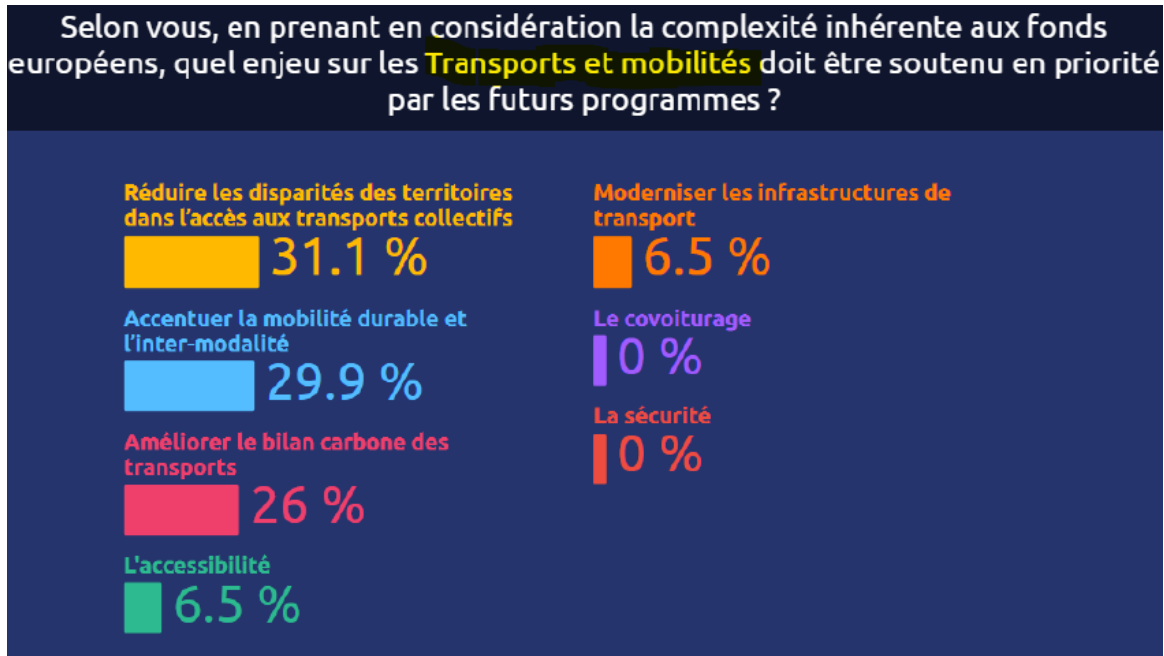
- Une difficulté à mettre en adéquation les évolutions conjoncturelles économiques, l'attente de la société, et l'adaptation des réseaux de transport, dans un contexte de ressources budgétaires contraints
- Une prévision à la hausse de la démographie induisant une augmentation de la demande de déplacement, et une menace de saturation des réseaux de transports collectifs, du réseau routier et de dégradation de l'accessibilité aux agglomérations en particulier celles de Nantes
- PMR : tension entre la diminution des moyens (présence de personnel en gare) et les exigences réglementaires

Enjeux pour les Pays de la Loire – Mobilités, offre de services aux voyageurs

- Accentuer la mobilité durable comme enjeu du territoire dans le contexte de réchauffement climatique et pour le développement durable, notamment par la création de pôles multimodaux en lien avec les bassins de vie pour permettre la complémentarité des modes de transport, et l'appropriation par les populations des modes de déplacement doux.
- Porter une politique volontariste en faveur de l'inter-modalité durable (interconnexions train/autocar, covoiturage domicile-travail, itinéraires cyclables sécurisés pour les rabattements vers les gares et pour la mobilité du quotidien...)
- Améliorer la coordination des acteurs pour la complémentarité des modes de transport et pour inciter au report modal (notamment en proposant des services additionnels pour faire de la rupture de charge un « temps utile »)
- Réduire les disparités dans la mobilité et les entraves à celle-ci, dans les zones vulnérables rurales
- Envisager la réversibilité des équipements et du patrimoine, la mutualisation des usages
- Améliorer l'efficacité énergétique des modes de transport, notamment en accentuant le déploiement du Bio Gaz Naturel pour Véhicules (bornes d'avitaillement), le développement des véhicules électriques et l'innovation pour les motorisations alternatives (filiale Hydrogène notamment)
- Renforcer les services d'information aux voyageurs, d'harmonisation de la tarification, de billettique et de distribution

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux TRANSPORTS et MOBILITES



2-1-2 Accompagner le déploiement de réseaux numériques

Une couverture 4G vaste en Loire-Atlantique, plus faible dans le Maine-et-Loire et en Sarthe

L'accessibilité à l'internet mobile 4G est un des indicateurs permettant de comparer l'accès au numérique selon les territoires de la région et d'identifier les zones insuffisamment couvertes et où cette accessibilité doit être sensiblement renforcée.

La couverture 4G de la population régionale à l'échelle communale permet de constater là encore des disparités spatiales entre les différents territoires. **Le littoral apparaît plutôt mieux couvert (à l'exception de problèmes identifiés de saturation estivale), de même que les communes situées dans les principales agglomérations.**

De manière plus globale, le département de la Loire-Atlantique dispose d'une avance assez nette en matière de couverture 4G. **Dans les autres départements**, la part des populations couvertes par la 4G dans les communes situées à l'intérieur ou à proximité des grandes agglomérations est très élevée, **alors que les communes excentrées, souvent localisées près des limites administratives des départements et de la région sont peu couvertes, voire pas du tout.**

Zones blanches 4G Mobile en Pays de la Loire au 31 mars 2019



Source : Arcep.

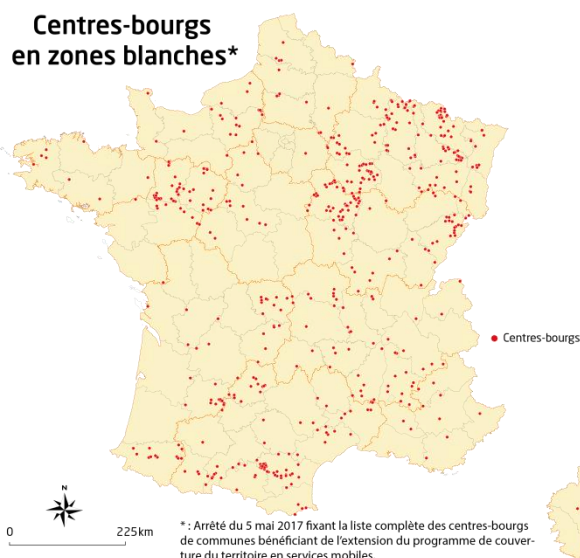
La carte des zones blanches 4G mobile permet de se faire une idée de la couverture théorique Outdoor data 4G de la région. **Ainsi en Loire-Atlantique, Vendée, Mayenne, la couverture théorique Outdoor data 4G apparaît plutôt bonne** même s'il subsiste quelques zones blanches (centre-est de la Mayenne et sud-est de la Vendée). **En Maine-et-Loire, la couverture théorique data 4G est moins uniforme** : d'importantes zones blanches sont présentes sur toute la partie est tandis que la partie ouest semble mieux couverte. Enfin, **en Sarthe également, la couverture est dissymétrique avec d'importantes zones blanches identifiées** sur toute la partie est et des carences également présentes au nord-ouest.

Toutefois au-delà de ces couvertures théoriques (telles qu'elles sont simulées numériquement en fonction de l'implantation des antennes), la réalité sur le terrain peut être tout autre. Il peut ainsi y avoir des carences dans les départements parfois ailleurs que sur les seules zones blanches illustrées ici. En effet, de nombreuses « zones grises » subsistent. Elles se caractérisent par une couverture de faible débit ou assurée que par un seul opérateur.

Certaines parties du territoire encore en zone blanche en 3G

Au-delà de la couverture 4G, les Pays de la Loire comptent encore des communes où les centres-bourgs sont en zone blanche 3G⁵⁵. En effet, tous les territoires de la région ne bénéficient pas de couverture mobile satisfaisante en 3G. Ces communes sont situées principalement en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.

⁵⁵ Arcep : « S'agissant de la **couverture des communes du programme « zones blanches centres-bourgs »**, les opérateurs sont tenus d'apporter, grâce à un réseau mutualisé et moyennant un financement public, une couverture de base (voix et internet mobile) dans un certain nombre de centres-bourgs qui ont été identifiés par l'Etat comme absolument non couverts. La loi pour la croissance,



Les communes dont les centres-bourgs sont en zone blanche au 1^{er} juillet 2017 et le nombre d'habitants concernés en Pays de la Loire

	Nombre de centres-bourgs	Nombre d'habitants
Loire-Atlantique	1	700
Maine-et-Loire	9	6 300
Mayenne	21	8 800
Sarthe	16	5 100
Vendée	1	400
Pays de la Loire	48	21 300

Source : Arcep.

En France métropolitaine, selon l'arrêté du 5 mai 2017 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2015, 541 centres-bourgs ont été reconnus en zone blanche en 3G. En Pays de la Loire, 48 centres-bourgs sont identifiés en zone blanche. Ces communes abritent 21 300 habitants soit 0,6 % de la population régionale. 20 pylônes couvrant 22 centres-bourgs ont été édifiés en région des pays de la Loire et apportent désormais un service minimum 3G par les quatre opérateurs. Les 26 autres Centres-bourgs identifiés ont été intégrés dans l'accord que le gouvernement a passé début 2018 avec les opérateurs, dit « New deal » en vue de généraliser une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire français. Un des engagements de cet accord vise à assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes. C'est dans ce cadre que la couverture mobile des « centres-bourgs zone blanche » recensés par les opérateurs en 2017 sera réalisée en 2020.

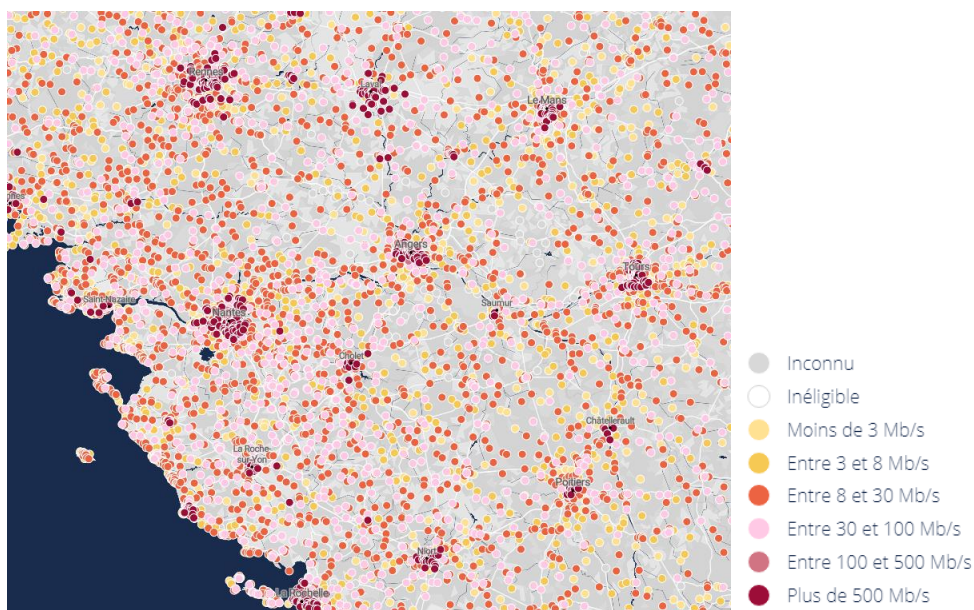
Quelques territoires régionaux encore peu raccordés à l'internet haut débit

Une grande partie de la région est couverte par l'internet haut-débit, notamment avec un débit supérieur à 8 mégabits par seconde (Mbps). Ce débit correspond à l'offre minimale pour l'accès au triple play (internet haut débit, téléphonie fixe, télévision) et correspond à la définition du « bon débit fixe ».

La plupart des grandes agglomérations bénéficient d'une couverture élevée (excepté quelques communes ou quartiers). **La Loire-Atlantique apparaît sensiblement mieux couverte que les autres départements.** Elle abrite moins de communes dont les locaux sont inéligibles à un débit supérieur à 8 Mbps. Quelques secteurs dans le nord et le sud du Maine-et-Loire, le sud de la Vendée, en Mayenne et surtout en Sarthe restent en revanche peu voire non éligibles à un débit supérieur à 8 Mbps.

l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a initié deux nouveaux recensements des centres-bourgs non couverts, réalisés en 2015 et en 2016 : ce sont respectivement 268 et 273 centres-bourgs nouvellement identifiés qui bénéficieront de ce programme, lancé en 2003. Le nombre de centres-bourgs à couvrir a ainsi été porté à près de 4 000, ce qui représente environ 1 % de la population. Les opérateurs étaient tenus d'apporter un service voix/sms sur ces centres-bourgs avant le 31 décembre 2016, et un service haut débit d'ici le 30 juin 2017, et dans tous les cas au plus tard 6 mois après la mise à disposition du pylône par les pouvoirs publics. Free Mobile a rejoint le programme « zones blanches centres-bourgs » à compter de 2016 et attend donc actuellement la mise à disposition des premiers pylônes, qui doivent être financés par les pouvoirs publics. Les 273 centres-bourgs seront intégrés à l'observatoire une fois les opérateurs leaders désignés. »

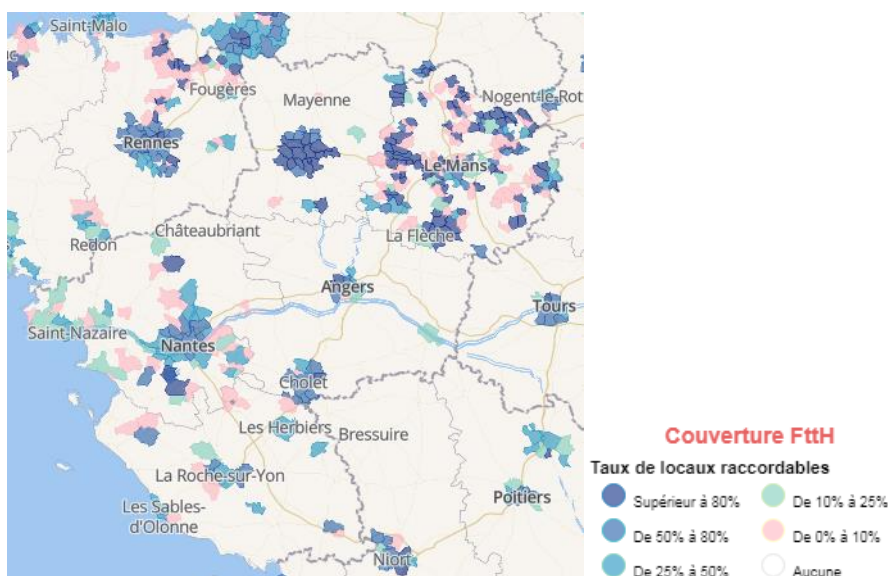
Niveaux de débits internet en 2019



Source : Ariase

Au-delà des constats ponctuels, en France, tous les départements sont désormais impliqués dans le Plan France Très Haut Débit⁵⁶. Ce déploiement du très haut débit d’ici 2022 doit permettre de réduire les fractures numériques qui ont pu apparaître sur le territoire régional ces dernières années.

Déploiements de la fibre au 6 juin 2019



Source : Arcep

⁵⁶ Le déploiement de réseaux d’accès à Internet par les collectivités territoriales (les « réseaux d’initiative publique ») donne lieu à différentes phases de conception du projet, de délibérations des élus et de sélection d’une entreprise chargée de la construction et/ou de l’exploitation du réseau. Pour éviter que le processus d’instruction des demandes de subvention des collectivités territoriales auprès de l’État ralentisse les projets et permette le démarrage des chantiers, le soutien financier de l’État est accordé en deux étapes :

Un pré-accord de financement qui sécurise la participation financière de l’État lors de la conception du projet ;

Une décision de financement qui fixe définitivement le plafond de la participation financière de l’État.

Source : France Très Haut Débit.

Une région où l'accessibilité au numérique apparaît plus achevée en Loire-Atlantique et en Vendée et dans les grandes agglomérations. En ce qui concerne la couverture mobile, certaines parties du territoire régional ne bénéficient toujours pas de couverture satisfaisante en 3G. Pour ce qui est de l'Internet fixe haut Débit, un faible pourcentage de locaux ne bénéficie pas d'un niveau qualifié de « bon débit ».

Les zones blanches sont des zones générant une **fracture numérique** pour une partie importante de la population, tant au niveau régional que national. Ces zones sont touchées par un phénomène appelé « **l'illectronisme** », qui peut s'apparenter à **une fracture sociale dans une société où le numérique est omniprésent**. En effet, en matière de recherche d'emploi, la quasi-totalité du marché du travail fonctionne par le biais du numérique. De même, en matière économique, les personnes concernées par l'illectronisme éprouvent des difficultés car ils n'ont pas accès à des comparateurs de prix et ne peuvent pas passer par l'e-commerce, où les prix sont souvent moins élevés. Enfin, une partie de la socialisation des populations passe aujourd'hui par l'usage du numérique (inscription aux activités dans les communes, réseaux sociaux).

La part de la population touchée par l'illectronisme est difficilement quantifiable au niveau national comme régional. Pourtant, ce **phénomène toucherait en France 2 personnes sur 10, cette fracture concernant particulièrement les personnes âgées**. Aucune donnée n'est disponible à ce jour concernant le territoire ligérien, et peu de données sont également relevées au niveau national.

L'illectronisme est un phénomène qui a fait l'objet d'une prise de conscience assez récente, car au début des années 2010, face au niveau d'équipement numérique atteint par la plupart des ménages, l'accompagnement n'était plus réellement une priorité. Seulement, **face au basculement plus récent des services publics vers le numérique et au développement de l'e-commerce, le besoin d'accompagnement pour réduire cette fracture se fait ressentir**.

Les principales solutions pour réduire l'illectronisme se trouvent dans l'utilisation du téléphone portable, qui reste toutefois un problème dans les zones blanches qui ne disposent pas de couverture mobile. Au niveau national, plusieurs mesures furent prises récemment, comme notamment le « Pass numérique » qui donne accès à des heures de formation au numérique. En cela, la lutte contre l'illectronisme constitue un enjeu important pour les Pays de la Loire.

ATOUTS

- Une couverture théorique outdoor data 4G globalement satisfaisante, surtout en Loire-Atlantique, Vendée et Mayenne
- Engagement des collectivités locales (Départements) dans des réseaux d'initiatives publiques (et Gigalis au niveau régional)
- Multitude de projets usages et services du numériques dans l'ensemble des domaines de l'éducation, services public, santé, développement économique, tourisme, etc.
- Bon engagement de projets en zone d'intervention publique FttH sur le territoire
- Une analyse efficace de la couverture mobile des territoires avec l'application Gigalis et les campagnes de mesure des débits disponibles
- Un engagement important dans l'accélération de l'équipement numérique des lycées et des centres de formation des apprentis (CFA)

FAIBLESSES

- Une couverture théorique data 4G moins uniforme en Maine-et-Loire et en Sarthe
- 48 communes reconnues en « zone blanche », principalement en Maine-et-Loire, en Mayenne et en Sarthe
- Les zones blanches ayant été insuffisamment appréciées lors du recensement de 2017, il reste des secteurs où les études menées par les opérateurs révèlent la nécessité de mettre en place des pylônes quadri-opérateurs
- Disparités dans la couverture 4G entre le littoral, les grandes agglomérations et les communes excentrées, faiblement peuplées qui sont peu couvertes, voire pas du tout

OPPORTUNITES

- Déploiement des réseaux à très haut débit comme opportunité majeure d'aménagement du territoire et de développement économique, tant dans la création d'emplois que dans les activités des entreprises existantes, avec l'opportunité de remplir l'objectif de couverture de l'ensemble du territoire ligérien à l'horizon 2022
- Une opportunité de financer à hauteur de 80% la couverture des 22 communes ligériennes identifiées « zone blanche »
- S'appuyer sur le schéma de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) portant l'ambition de la région, à l'appui de fonds importants soutenant les projets portés par les départements

MENACES

- Menace de fracture numérique dans les zones blanches de téléphonie mobile et de mauvais débit internet fixe et risque d'accentuation de l'illectronisme
- Malgré le volontarisme régional : Des délais importants pour irriguer l'intégralité du territoire régional en très haut débit fixe et mobile

Enjeux pour les Pays de la Loire – Couverture numérique

- Accentuer le déploiement des réseaux à très haut débit (THD), enjeu et atout majeur d'aménagement du territoire et de développement économique. La région peut s'appuyer sur de multiples réseaux d'initiative publique afin d'assurer la desserte des sites stratégiques de la région et de la population, en veillant à la coordination des acteurs publics et privés.
- Rendre l'intégralité des logements, entreprises et services publics éligibles à la couverture en THD dans les zones conventionnées et réseaux d'initiative publique d'ici 2022, en mobilisant le plan France très haut débit. La Région doit continuer son soutien aux projets portés par les départements au titre de leur schéma directeur territorial numérique (SDTAN), ces projets concernant désormais le raccordement fibre de l'ensemble des locaux, habitations ou entreprises.
- Atteindre à termes 100% de prises FTTh (Fiber to the home).
- Un autre enjeu majeur réside dans l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile des territoires ruraux, sur la base du fonds régional de soutien à la téléphonie mobile, déjà doté de 2,788 millions d'euros. Ce domaine d'intervention est composé de plusieurs enjeux :
 - Atteindre la couverture des 22 communes des Pays de la Loire identifiées comme étant situées en « zone blanche », pour laquelle la Région s'est engagée à financer jusqu'à 80% des frais d'installation, de viabilisation et de raccordement électrique : cet objectif est quasiment réalisé (supérieur à 75%)
 - Déployer la téléphonie mobile dans des zones stratégique (zones de développement économique, sites touristiques et équipements publics ayant un intérêt économique)
 - Déployer la téléphonie mobile le long des axes de transport,
 - Développer davantage la connaissance de la qualité de la couverture mobile du territoire ligérien (grâce à l'application de crowdsourcing Gigalis et aux mesures réalisées régulièrement sur le terrain) afin de s'inscrire dans l'engagement national d'une couverture mobile de qualité des zones identifiées comme non ou mal couvertes
- Il est primordial de réduire la fracture numérique et l'illectronisme dans les Pays de la Loire. Ce phénomène doit être endigué en soutenant et en promouvant l'accès aux formations sur le numérique et l'accompagnement des populations les plus sujettes à cette fracture. Un service public d'accès au numérique (e-inclusion) pourrait notamment être développé.
- La capacité à doter les opérateurs de formation académiques d'infrastructures leur permettant d'accompagner les mutations des modes d'enseignement hybride (présentiel et à distance) est également un enjeu important.
- Dans le milieu éducatif, il est important de maintenir et développer les outils communs entre les collèges et lycées qui relèvent respectivement des départements et des régions afin d'éviter de creuser des inégalités entre élèves, notamment en encourageant les nouveaux usages du numérique grâce à **l'espace numérique de travail e-lyco2**.

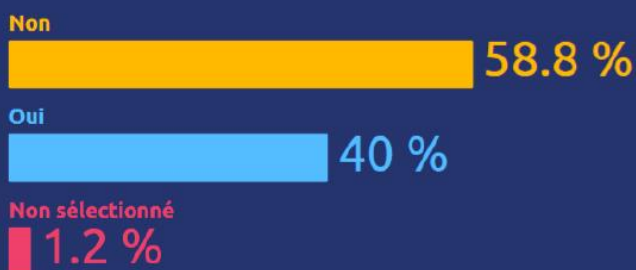
⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux COUVERTURE NUMERIQUE

Faut-il consolider et finaliser le déploiement des réseaux très haut débit sur tout le territoire, notamment sur des besoins particuliers de raccordement ?



Faut-il accompagner l'évolution de la couverture mobile, notamment en soutenant l'expérimentation de nouveaux usages liés à la 5G ?



2-2 Accompagner la transition numérique

2-2-1 La transition numérique : un enjeu primordial dans la mutation de la société

La numérisation est un facteur essentiel de la mutation de la société et de la Troisième Révolution Industrielle. En ce sens, cette révolution doit bénéficier à l'ensemble de l'économie ligérienne et dépasser le seul cadre de la filière numérique. L'apparition des applications numériques, **de nouveaux débouchés et de nouvelles méthodes de production (fabrication, management...)** constitue un facteur de croissance dans divers domaines tels que l'environnement, la santé, l'industrie ou encore l'e-agriculture. **L'accompagnement des entreprises de la région vers la numérisation constitue donc un levier économique indéniable.**

Le numérique est une technologie diffusante, qui regorge d'opportunités pour la **compétitivité des entreprises** (usine connectée, conception, modélisation, simulation), mais aussi pour répondre aux **enjeux environnementaux** (green IT et génie logiciel, IT for green, dématérialisation, mobilité, bâtiments et réseaux énergétiques intelligents...) et **sociétaux** (objets et solutions communicants, open data, nouveaux services numériques, inclusion par le numérique...).

La diffusion du numérique à toutes les filières régionales implique des évolutions tant dans les pratiques professionnelles (production, management, organisation) que dans les habitudes de vie (actes de consommation).

2-2-2 Les Pays de la Loire : terrain idéal pour le développement du numérique

Les Pays de la Loire s'intègrent dans une spécialisation numérique à l'échelle du Grand Ouest, notamment à travers des compétences reconnues sur les champs de la décision, de la gestion, de l'ingénierie et la représentation des connaissances, de l'optimisation et de l'analyse de données. Le développement des filières numériques dépend des défis et opportunités offertes par les autres secteurs, et des évolutions dans les usages. En ce sens, la région constitue un **écosystème d'usage intensif** par la variété des **filiales économiques** concernées (agroalimentaire, construction navale, automobile, aéronautique, santé ...) au service de tous ses **territoires** (zones urbaines et rurales, zones universitaires, industrielles, logistiques ...). Enfin, la Région des Pays de la Loire expérimente avec succès dans le domaine des réseaux d'énergie intelligents, notamment via le pilotage du projet SMILE en partenariat avec la Région Bretagne, et occupe une place de précurseur dans ce domaine.

De manière générale, les Pays de la Loire bénéficient d'un **rayonnement et d'une expertise forte dans le domaine du numérique.**

Depuis juillet 2016, **toutes les principales agglomérations régionales bénéficient du label French Tech :**

- **Nantes**, qui a obtenu en avril 2019 le label « Capitale FrenchTech » : cette Capitale est portée par l'association La Cantine. Le bassin nantais bénéficie d'une communauté dynamique de startups essentiellement orientées vers le web et le e-commerce.
- **Angers** a été labellisée Communauté FrenchTech autour de la chaîne de valeur de l'IoT (Internet of Things) en intégrant une dimension « *smart* » (intelligente). Premier lieu labellisé sur cette thématique de l'objet connecté, la FrenchTech angevine dispose de lieux d'expérimentation et d'industrialisation avec le Technocampus IoT et WeNetwork, et bénéficie d'un vivier d'acteurs importants tels que Lacroix, Qowisio ou encore Eolane.
- **Le Mans** a obtenu son label sur les thèmes *CleanTech* et *Mobility* : ces thématiques sont ancrées dans l'histoire de ce territoire avec Les frères Bollée ou encore les 24h du Mans et maintenant Renault-ACI et CLAAS.
- **Laval** s'est depuis vingt ans spécialisée dans les technologies immersives et a obtenu son label sur les thèmes *Edtech-Entertainment*⁵⁷. Cette ville est devenue un acteur incontournable de la réalité virtuelle (RV) et réalité augmentée (RA) au niveau national et international.
- Particularité, c'est le **Département de la Vendée** et non une ville qui a été labellisé FrenchTech, avec la volonté, inscrite dans sa feuille de route, de favoriser les liens entre les startups et les entreprises industrielles vendéennes.
- Enfin, les villes de **Saint-Nazaire** et **La Baule** ont fait une candidature commune pour mettre le numérique au service de la *BlueTech* et des *Deeptech industrielles*.

⁵⁷ Source : Stratégie numérique régionale – Juin 2017

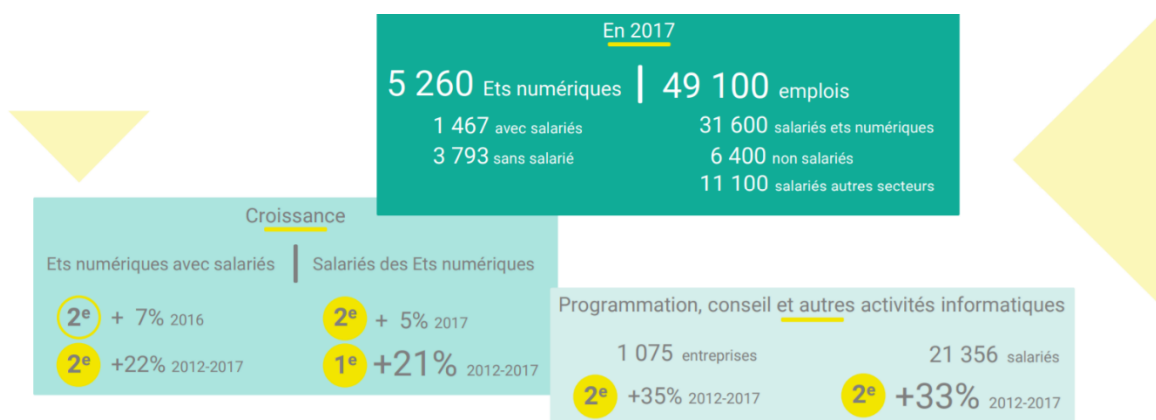
Le territoire ligérien a vu, depuis les années 2010, l'émergence d'une filière numérique qui s'est progressivement structurée, avec la création de **clusters d'entreprises ou de centres de ressources** :

- Sur les technologies immersives, les Pays de la Loire ont atteint un rayonnement international, avec plusieurs acteurs majeurs comme le **Centre de Ressources Technologiques CLARTÉ**⁵⁸, le **Technocampus Smart Factory** de Montoir de Bretagne ou encore le **Laval Virtual Center** (animé par l'association Laval Virtual) ;
- Sur l'électronique et les objets connectés avec le **cluster WE Network** œuvrant au sein du **Technocampus IoT** ;
- Sur le développement logiciel web, avec notamment les associations professionnelle **ADN Ouest et La Cantine** ;
- **Images et Réseaux**, pôle de compétitivité à vocation mondiale sur différentes thématiques : confiance numérique & sécurité, données & intelligence, réseaux et infrastructures, matériel et logiciel, photonique, interactivité et immersivité ;
- **ATLANSTIC 2020** : une excellence scientifique incarnée par un consortium de près de 300 chercheurs spécialisés en informatique et cybernétique, notamment en cybersécurité et intelligence artificielle.

2-2-3 Le numérique, filière créatrice d'emplois

En Pays de la Loire, les entreprises bénéficient d'une filière numérique étoffée **avec plus de 2 000 établissements, représentant 35 200 emplois, 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 700 chercheurs et 8 000 étudiants**.⁵⁹ Les Pays de la Loire sont la première région (hors IdF) dans le développement des métiers du numérique.

Avec un mode de calcul différent, des données plus récentes confirment la dynamique de croissance de l'emploi numérique tant dans les secteurs numériques que dans les entreprises traditionnelles.



6



Classement sur 11 régions (hors Ile-de-France qui représente 43% des établissements numériques et 49% des salariés et hors Corse qui en représente moins de 1%)

Sources : ACOSS, SIRENE, INSEE Analyses Pays de la Loire n°63

Observatoire régional des compétences numériques – Rapport semestriel – 1^{er} semestre 2018⁶⁰

Concernant la **localisation de ces emplois**, ils se concentrent essentiellement dans l'agglomération nantaise. Ainsi, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise (AURAN) indiquait dans son analyse de septembre 2016 : « **La zone d'emploi de Nantes représente 71 % des emplois de la filière numérique régionale** »⁶¹ (78% en 2017, cf Image ci-dessous). Elle concentre les compétences numériques notamment en accueillant les antennes régionales de grands centres de services (Cap Gemini, Accenture, Sopra-Stéria...) mais aussi l'émergence de start-up (i-Advize, EP, Weenat...) qui diffusent les savoir-faire et les innovations numériques dans les secteurs économiques traditionnels. On retrouve ensuite Angers, Le Mans, Laval et Cholet (respectivement 10, 5, 3 et 3 % des emplois de la filière).

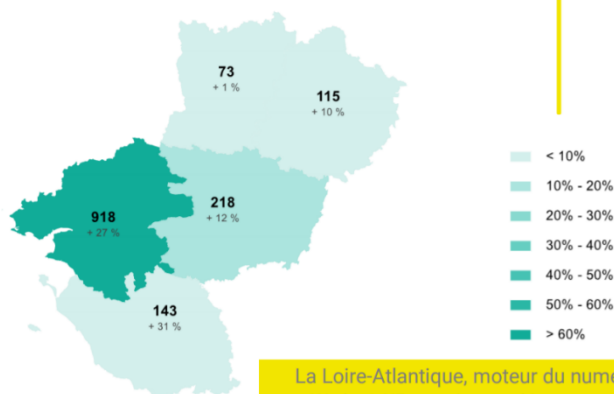
⁵⁸ CLARTÉ est un centre de ressources technologiques spécialisé en réalité virtuelle, réalité augmentée et technologies émergentes.

⁵⁹ Source : Base AcoSS 2014 et CARIF OREF 2016

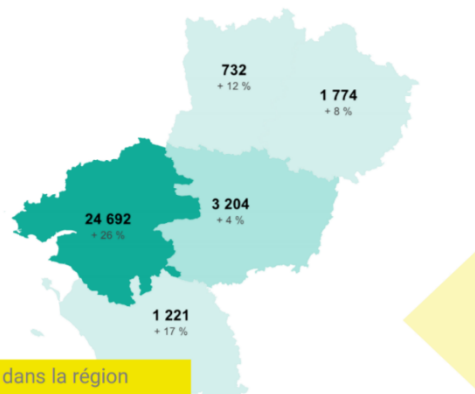
⁶⁰ <https://orcn.fr/wp-content/uploads/2018/12/ORCN-Rapport-2018-S1.pdf>

⁶¹ Chiffres issus de : URSSAF-AURAN - Octobre 2016

[RÉPARTITION DES ENTREPRISES NUMÉRIQUES AVEC SALARIÉS ET CROISSANCE 2012-2017]



[RÉPARTITION DES SALARIÉS DES ENTREPRISES NUMÉRIQUES ET CROISSANCE 2012-2017]



La Loire-Atlantique, moteur du numérique dans la région
> 63% des 1 467 entreprises numériques avec salariés
> 78% des 24 692 emplois salariés

Source : ACOSS (2017)

7

Observatoire régional des compétences numériques – Rapport semestriel – 1^{er} semestre 2018

Ces emplois du numérique présentent des **caractéristiques spécifiques** les différenciant remarquablement d'autres secteurs. Par exemple, 95% des contrats de travail dans la filière numérique sont des CDI, contre une moyenne de 70% pour l'ensemble de l'économie régionale.⁶² 82% de ces salariés sont issus de la région, preuve d'une formation adéquate en Pays de la Loire par rapport à la main d'œuvre qu'exige cette nouvelle filière économique en développement. Un profil type du salarié du numérique peut être dressé : il s'agit le plus souvent d'un homme (74% contre 26% de femmes), de moins de 35 ans (45%) et disposant d'un Bac+5.

Cela illustre aussi des problématiques de pénurie. Ainsi, au deuxième semestre 2015, 41% des entreprises interrogées déclaraient éprouver ce sentiment de pénurie. Au deuxième semestre 2018, ce pourcentage est passé à 68% (Source : Enquête ORCN (2018-S2), Barojob). Cette pénurie s'explique par une demande de profils plus rares tels que les développeurs informatiques, les métiers autour de l'intelligence artificielle et de l'algorithme de haut niveau.

La formation régionale doit ainsi s'adapter au besoin croissant tant des entreprises du secteur numérique que celui des secteurs traditionnels (DSI, data analyst ...).

2-2-4 Une dynamique de recherche et de formation importante dans le domaine du numérique

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche inscrit **le numérique comme levier d'une université en mouvement**. Le soutien à la rénovation des pratiques pédagogiques par le numérique est l'un des axes forts des nouvelles orientations régionales pour l'enseignement supérieur et la recherche. A titre d'exemple, dans le cadre de l'opération « PIXA », trois salles d'innovation pédagogiques sont ouvertes et pleinement opérationnelles depuis début 2017 dans les Universités de Nantes, Angers et Le Mans afin de favoriser les expérimentations de cours et de méthodes pédagogiques plus interactives, participatives et collaboratives.

La région dispose, de plus, d'écoles du numérique spécifiquement destinées aux métiers de ce secteur. Ces différentes offres de formations ainsi que l'acculturation des étudiants (en numérique ou autre) sont majeures et doivent être développées : elles sont un potentiel levier d'amélioration du recrutement dans tous les secteurs (cf 2-2-3). A titre d'illustration, la création de l'IMT (Institut Mines-Telecom) Atlantique en janvier 2017, école d'ingénieur issue de la fusion de l'Ecole nationale supérieure des mines de Nantes et de Télécom Bretagne, s'inscrit dans cette dynamique. Cette école, disposant de plus de 2000 étudiants et de près de 300 enseignants-chercheurs joue un rôle important en

⁶² Source : Rapport impact du numérique sur l'économie régionale 2017

renforçant l'attractivité de la filière numérique, disposant de 3 campus situés à Nantes, Rennes et Brest, et dans laquelle les enseignements peuvent être dispensés dans un campus et suivi simultanément dans les deux autres.

Par ailleurs, aujourd'hui, près de 10% des chercheurs et enseignants-chercheurs ligériens orientent leurs travaux dans le domaine du numérique, et en Pays de la Loire cette filière peut s'appuyer sur des **laboratoires de haut niveau** :

- à Nantes, le **laboratoire des sciences numériques de Nantes** (LS2N) ;
- à Angers, le **laboratoire d'études et de recherche en informatique d'Angers** (LERIA) et le **laboratoire angevin de recherche en ingénierie et systèmes** (LARIS) ;
- au Mans, le **laboratoire d'informatique de l'Université du Maine** (LIUM).

Différents dispositifs régionaux visent à accompagner ces laboratoires de recherche dans leur développement, à travers le financement de projets de ressourcement scientifique (appel à projets Paris scientifiques), l'attractivité de chercheurs de renommée internationale (appel à projets Connect talent), etc.

2-2-5 Les défis de la numérisation en Pays de la Loire

Les entreprises des Pays de la Loire commencent à intégrer les enjeux de la numérisation mais peinent encore à investir. Dans ce cadre, il est important de les accompagner dans une logique de parcours.

Ainsi, l'enjeu premier réside dans la sensibilisation des chefs d'entreprise et de leurs salariés à la nécessité d'intégrer le numérique dans leur process. Pour répondre à cette problématique, les partenaires régionaux (ADN Ouest, CCI, CMA, CPME...) mettent en œuvre des programmes d'animation, des outils de communication ou des événements (Digital Week, Connected Week, Innovation Week, Digital Change...). Dans une logique d'orientation, un réseau de développeurs économiques animé par la Région, à travers son Agence économique, est en charge d'accompagner les entreprises du territoire dans leurs projets de numérisation en les mettant en lien avec les acteurs experts et leur permettent d'actionner les dispositifs financiers régionaux.

Au-delà de la sensibilisation, les entreprises, TPE ou PME, ont **besoin d'être accompagnées dans leur numérisation à chaque étape** : construction d'une stratégie de numérisation, choix d'un conseil adapté, réalisation de l'investissement puis intégration du nouvel outil. Un accompagnement est mis en place par la Région des Pays de la Loire et les acteurs, publics ou privés. Les Technocampus régionaux répondent à ces besoins d'accès à des technologies de pointe, à des compétences clés et à des lieux d'expérimentation dans les domaines de la robotique, de l'électronique, de la RV/RA etc. Ainsi, le laboratoire CLARTÉ au sein du Laval Virtual Center ou du Technocampus Smart Factory à Saint-Nazaire permet par le biais de **modélisation numérique d'affiner virtuellement les propriétés d'un produit** et ainsi d'améliorer sa conception dès l'amont. Autre exemple, Proxinnov, en Vendée, accompagne les entreprises dans leur projets de robotisation. En effet, les robots ou cobots peuvent faciliter les **processus de fabrication et d'organisation de la production aux côtés de l'humain**.

Par ailleurs, les outils numériques ont également un impact important sur la **logistique des entreprises**, avec deux évolutions majeures : **une traçabilité efficace de l'information** qui répond aux attentes des clients et une **optimisation des flux** puisque les aléas sont communiqués en temps réel et peuvent être intégrés pour réorganiser la chaîne. Un projet de Smart Port sur le Port de Nantes-St Nazaire est ainsi en cours.

Un dynamisme remarquable des entreprises ligériennes dans le domaine de l'e-commerce

Le rapport Deloitte de décembre 2016 sur la transformation digitale des PME en France⁶³ donne des éléments nationaux et pointe les situations dans les différentes régions françaises concernant le e-commerce.

La région des Pays de la Loire était ainsi classée :

- **2^{ème} des treize régions métropolitaines en valeur relative pour la part du e-commerce** pour les PME : 17 000 vendent en ligne, soit 12,1 % du total des PME en région (derrière les PME d'Île de France et devant les PME d'Auvergne-Rhône-Alpes) ;

⁶³ Source : Monitor Deloitte – Economie numérique : Le digital, une opportunité pour les PME françaises – Décembre 2016

- **1^{ère} des treize régions pour le taux du chiffre d'affaires issu de l'e-commerce** : 3,3 % du chiffre d'affaires total des PME en région proviennent de l'e-commerce, soit 3,8 milliards d'euros.

Les Pays de la Loire comptent environ 140 000 PME. Les ventes totales des PME représentent environ 110 milliards d'euros dont 3,8 milliards réalisés en ligne (soit 3,3% du total).⁶⁴ Pour accentuer cette dynamique et se comparer aux meilleurs au niveau mondial, il est nécessaire de poursuivre et d'accroître l'utilisation du numérique au service du commerce.

L'adaptation au numérique dans différents secteurs d'activité

La numérisation est un enjeu pour tout secteur d'activité, et non pas seulement pour la seule filière numérique en émergence.

Ainsi, dans le domaine de la santé, animé par un contexte de vigilance sur les dépenses de santé et d'exigence de maintien d'une offre de soins de qualité, le numérique apparaît comme un moyen **pour améliorer l'efficacité du système de santé, sa qualité et la sécurité des prises en charge**. Se pose ainsi la question de la coordination des prises en charge et d'une meilleure articulation entre l'offre sociale, médico-sociale, hospitalière et de ville. Le numérique fournit un support à la coordination des soins en permettant aux professionnels de santé d'échanger entre eux toutes informations utiles à la prise en charge des patients, aussi bien par exemple des données de nature médicale ou des résultats d'examen. Dans ce contexte, **le numérique est un levier supplémentaire d'accès aux soins dans les territoires fragiles** et pour assurer **un suivi adapté pour les patients avec des besoins spécifiques**, quelle que soit leur localisation géographique. En ce sens, **la téléconsultation** facilite l'accès aux soins et l'amélioration des prises en charge, permettant d'accéder à une consultation auprès d'un généraliste ou spécialiste à distance, de limiter les délais d'attente, de sécuriser les prises en charge ou encore de fournir un suivi régulier des patients, même dans les territoires isolés. Elle fait partie depuis le 15 septembre 2018 des actes remboursables par l'Assurance Maladie. La mise en place de la **télé médecine en général, et de la téléconsultation en particulier**, enjeu clé pour l'amélioration de l'organisation du système de santé et l'accès aux soins pour tous les ligériens, constitue un levier important de développement du numérique dans la région tout en intégrant un enjeu de sécurité et de souveraineté des données.

Dans le domaine de l'agriculture, **les robots se généralisent de plus en plus**. Ils permettent par exemple d'assurer le désherbage de parcelles ou de faciliter les récoltes. Dans l'élevage, les robots de traite libèrent l'éleveur et les salariés de tâches lourdes et répétitives. Ces outils sont alors complémentaires du travail de l'exploitant. En ce sens, la Région a soutenu des **expérimentations** pour faire du numérique un levier de compétitivité pour l'agriculture et les industries agro-alimentaires tels que :

- L'évaluation par drone de la biomasse d'herbe à pâturer disponible dans le cadre du projet HERDRONE 2 porté par la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- Le développement d'outils d'aide à la décision (OAD) comme le projet VAGABOND porté par TERRENA afin d'utiliser la géolocalisation pour l'optimisation du pâturage des bovins.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, les lycées des Pays de la Loire disposent d'équipements leur permettant de travailler en utilisant les technologies numériques. On compte un ordinateur pour deux élèves dans les lycées généraux, et un pour quatre élèves dans les lycées technologiques. Ces éléments statistiques sont meilleurs que ceux observés au niveau national. En effet, seulement 55% des établissements du secondaire disposent d'un ordinateur fixe dans chaque classe, et quatre élèves sur dix ont accès à un ordinateur (Enquête PROFETIC, 2014). Toutefois, ce taux satisfaisant pour les lycées ligériens baisse considérablement dans les CFA, pour passer de moins d'un ordinateur pour dix élèves. Par ailleurs, la région des Pays de la Loire a développé à partir de 2009 **le premier environnement numérique de travail, e-lyco, espace numérique unique qui suit les collégiens et lycéens tout au long de leur cursus au sein de la région**, espace tenu en partenariat avec les autorités académiques et les 5 départements ligériens.

Enfin, dans le domaine culturel, les Pays de la Loire accompagnent l'introduction de pratiques numériques. En effet, il ressort que les acteurs culturels se sont encore peu appropriés le numérique. En ce sens, **la Région encourage les projets intégrant une composante numérique**, comme par exemple le projet e-textile porté par l'École supérieure des beaux-arts d'Angers et l'association les Moulins de Paillard. **Les croisements entre le numérique et les industries**

⁶⁴ Source : Rapport impact du numérique sur l'économie – 2017

culturelles et créatives sont inscrits à la stratégie régionale, la création trouvant des voies de valorisations importantes à travers le numérique.

Dans tous les domaines qui viennent d'être évoqués, des **stratégies autour du cycle de vie de la donnée et son partage** sont en cours de développement et doivent être pilotées et organisées.

Cette production de données en constante augmentation est le résultat direct du développement des applications dans ces différents secteurs. Elle sera décuplée avec l'explosion attendue des objets connectés.

Elle **fait naître des besoins** pour l'accès aux données et aux services qu'il convient de satisfaire. La production de données et le développement des applications constituent également une source de richesses qui **génère des potentiels** qu'il faut accompagner (soutien à la production de référentiel de qualité, soutien à la numérisation des contenus) mais aussi des **risques qu'il faut maîtriser** pour assurer une transition numérique au service de nos concitoyens de manière équitable sur le territoire régional.

Pour **garantir la souveraineté et l'efficacité de l'action publique**, il est indispensable de mettre en place une gouvernance. **Un rôle d'autorité organisatrice doit être assuré par la sphère publique**, un rôle de régulateur qui pourra être partagé entre les collectivités du territoire.

Cette gouvernance est nécessaire, tant les enjeux sont importants. En effet, la qualité et la standardisation des données permettront une réelle réutilisation qui sera génératrice de service à l'utilisateur. Dès lors, c'est une véritable **économie de la donnée** qui pourra se mettre en œuvre dans de bonnes conditions.

Le territoire régional dispose d'un contexte favorable car les Pays de la Loire possèdent au sein de la sphère publique une solide culture de la donnée grâce à des projets reconnus au niveau national : en particulier le programme GEOPAL et son réseau d'acteurs ou encore la dynamique autour de l'ouverture des données publiques. Le secteur privé n'est pas en reste avec des entreprises au rayonnement national voir international.

3 actions concrètes pourraient être mises en œuvre :

- Soutenir l'investissement pour la production de référentiels de qualité et partagés,
- Coordonner la production par métier (référentiels métiers, standards),
- Soutenir la mise en œuvre de plateformes de services

ATOUTS

- Une filière numérique étoffée (2000 établissements, 35 000 emplois), structurée autour de clusters d'entreprises et de centre de ressources au rayonnement international
- Des acteurs ressources autour de l'innovation et de la transition numérique
- Un label French tech dans toutes les agglomérations régionales disposant chacune d'atouts particuliers et complémentaires
- Une dynamique de recherche mobilisant 10% des chercheurs de la région avec des laboratoires de haut niveau dans toutes les agglomérations
- Une multitude d'évènements montrant l'attractivité du numérique dans la région (Laval Virtual, Web2Day, Digital Change, Nantes Digital Week)

FAIBLESSES

- Des disparités dans la localisation des emplois du numérique (71% des emplois à Nantes concentrant les entreprises les plus importantes)
- Une transformation digitale oubliée des PME/ETI : 45% n'ont pas de vision de la transformation digitale de leurs entreprises, 63% n'ont pas de feuille de route (BpiFrance 2017)
- Un manque de mise en place de formations dédiées au digital dans les entreprises
- Une très faible mixité dans les métiers du numérique

OPPORTUNITES

- La région constitue un écosystème d'usage intensif du numérique de par la variété des filières économiques et des territoires
- Une filière à fort potentiel d'inclusion et créatrice d'emplois aux caractéristiques spécifiques (95% de CDI)
- Des territoires qui souhaitent renforcer le lien entre entreprises du numérique et industriels
- Devenir un acteur reconnu en intelligence artificielle (IA) et cybersécurité (avis positif du rapport Van Den Berghe commandité et adressé au premier ministre en Dec 2019)
- Amplifier l'utilisation de l'outil numérique pour le développement du commerce (e commerce etc.)
- Qualité du travail partenarial et complémentarité des actions Département/Région

MENACES

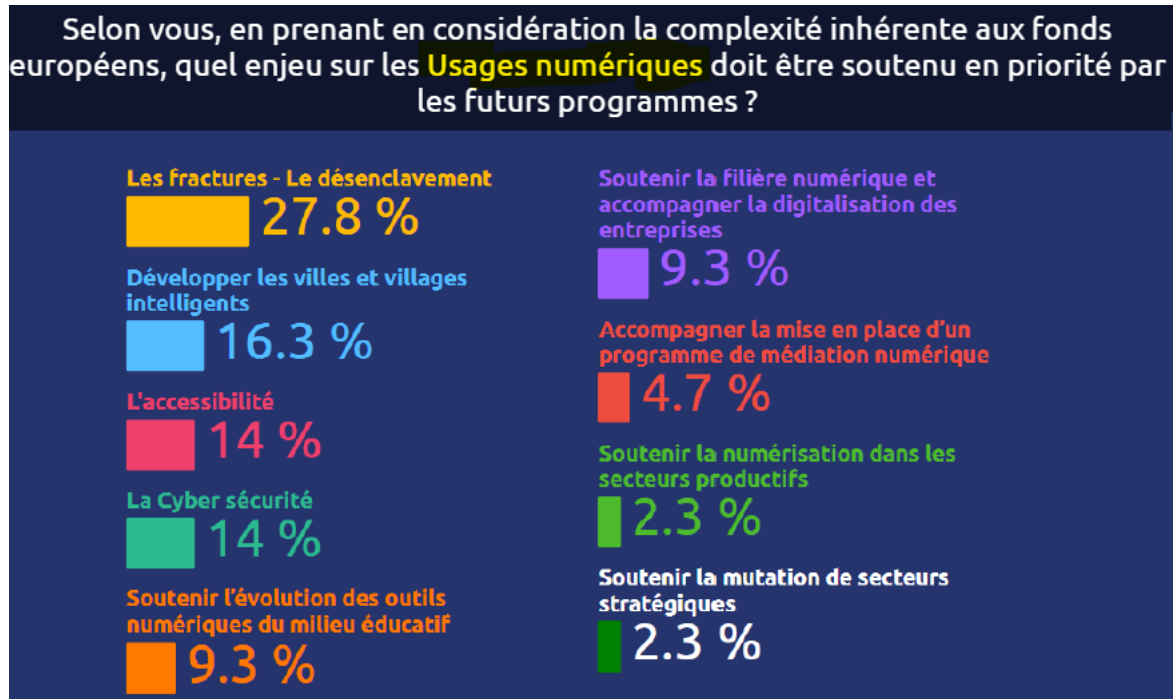
- Une digitalisation des activités de production pouvant induire une destruction massive d'emplois
- Le manque d'engagement des entreprises dans la transition pourrait accentuer l'émergence de concurrents plus agiles et plus visibles sur le web
- Menace de fracture numérique (accès disparate au numérique)
- Une pénurie d'emplois de plus en plus forte ressentie sur l'ensemble des territoires du fait de la croissance des besoins (secteur du numérique et entreprises traditionnelles)

Enjeux pour les Pays de la Loire – Transition numérique

- Assurer une équité et renforcer les synergies entre les territoires en capitalisant sur l'expertise et les compétences numériques pour **renforcer le rayonnement régional** au niveau national et international.
- **Renforcer l'attractivité du territoire en matière d'opportunités d'emplois numériques** pour retenir les talents déjà présents sur la Région et attirer au niveau national et international. Le développement de formations numériques initiales et continues doit être pensé dans chaque département.
- Les technologies numériques doivent être soutenues dans leur développement dans les différents secteurs productifs afin **d'expérimenter des procédés et de valoriser les filières**.
- Les effets de la consommation énergétique et de la production de déchets liés au numérique doivent être anticipés pour les limiter.
- Développer **l'inclusion numérique** des Ligériens (sachant que 40% de la population a besoin d'une aide ou d'une formation sur le numérique) et favoriser les vecteurs et supports de la transition numérique du territoire que sont le télétravail, les tiers lieux et l'ensemble des innovations limitant les déplacements.
- Poursuivre et accentuer l'utilisation du numérique **au service du commerce**.
- Se positionner comme un territoire ambitieux sur des technologies prometteuses : **cybersécurité, IA...**
- Dans le monde de l'entreprise, les **TPE et PME doivent être accompagnées et soutenues** face aux enjeux du numérique, les aider à s'adapter aux nouveaux usages, aux nouveaux marchés, dans une optique de compétitivité et d'ouverture aux marchés. Les secteurs de **l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire** notamment sont à cibler dans cet accompagnement à la transition numérique.
- Le développement de **l'e-administration et du service public numérique** doit être accompagné en soutenant les actions liées à la numérisation de la relation à l'utilisateur (transport, tourisme, culture, santé, action sociale...) et à l'appropriation par ce public des outils associés (simplification des interfaces et plateformes numériques, prise en compte de l'illectronisme, inclusion numérique), notamment :
 - En promouvant le territoire intelligent (ou « smart city ») comme concept fédérateur de la numérisation des services au bénéfice de l'ensemble des acteurs d'un territoire ;
 - En promouvant le cloud computing, faisant passer d'une logique matérielle à une logique de commodité, l'informatique devenant un service pour les collectivités sans qu'elles aient à s'équiper elles-mêmes des ressources.
- Dans le **domaine de l'éducation et de la formation**, la digitalisation des contenus et dispositifs pédagogiques doivent être soutenus (campus numérique, adaptation des formations, numérisation des activités...) dans une logique qui tienne compte à la fois des besoins de compétences, de recrutement des entreprises et de la situation des marchés de l'emploi, notamment :
 - En repensant l'attribution des dotations en équipement numérique en la complétant par des appels à projet pluriannuels ;
 - En réfléchissant à des aides aux organismes de formation et aux entreprises ;
 - En faisant la promotion de l'utilisation de logiciels reconnus efficaces.
- Dans le domaine de la **santé**, la télémédecine constitue un enjeu important de développement du numérique dans la région, d'autant plus que les téléconsultations sont désormais prises en charge par l'Assurance Maladie depuis septembre 2018.

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux USAGES NUMERIQUES



2-3- Porter la transition écologique et énergétique

2-3-1 Les défis de la transition écologique : un patrimoine naturel riche et une biodiversité à reconquérir

2-3-1-1 Une biodiversité régionale remarquable mais menacée

Les Pays de la Loire offrent une diversité de paysages avec des milieux naturels et anthropiques d'une grande valeur patrimoniale et paysagère. Le bocage constitue le paysage le plus courant. Bordant l'océan Atlantique, la région est également pourvue de paysages littoraux et de marais, zones humides d'importance majeure. Sa géologie complexe, sa longue façade littorale et son chevelu hydrographique particulièrement dense, comprenant la Loire, son estuaire et ses affluents, confèrent à la région son identité et déterminent de nombreux composants de la biodiversité régionale (zones humides, forêts, espaces agricoles ouverts et complexes bocagers, dunes et habitats littoraux, landes et pelouses sèches, etc.).⁶⁵

Si l'ensemble du territoire régional bénéficie actuellement d'une diversité de pratiques de gestion favorables à la biodiversité, des inquiétudes se font jour sur leur devenir au regard des mutations socio-économiques en cours et à venir. Ainsi, les départs massifs à la retraite des agriculteurs, la déprise agricole sur certains secteurs peu accessibles ou faiblement valorisables (coteaux, fonds de vallée, etc.) et à l'inverse une intensification et une banalisation des secteurs plus favorables à l'agriculture, posent une véritable interrogation sur le devenir de cet espace rural qui couvre 69 % du territoire régional.⁶⁶

Les Pays de la Loire bénéficient d'une mosaïque de milieux naturels très imbriqués, supports d'une biodiversité animale et végétale remarquable, de ressources naturelles importantes, un territoire vaste et des paysages relativement préservés. Cependant, la région subit de nombreuses pressions sur les milieux (périurbanisation, mitage, érosion du bocage, fragmentation, aménagements divers, sur-fréquentations localisées) et un déficit de valorisation des espaces « ordinaires ». ⁶⁷ Ainsi, si la région dispose **d'une biodiversité remarquable et une nature ordinaire d'exception, ces richesses sont à ce jour particulièrement menacées**. C'est le cas de 35 % des oiseaux nicheurs, 40% des poissons, 33 % des amphibiens et 24 % des plantes à fleurs et fougères.

Concernant les espaces naturels, **Le territoire régional abrite près de 20 % de sols naturels**. C'est moitié moins qu'en France métropolitaine. Région de plaine, les Pays de la Loire abritent peu de sols boisés (forêts, peupleraies, haies...) : 15,1 % de la surface régionale contre 31 % en France métropolitaine. En 2014, la forêt occupe 10 % de l'espace régional, les Pays de la Loire sont la région la moins forestière de France métropolitaine (27,5 %). Cette faible proportion masque cependant des disparités régionales : les plus grands massifs se situant en Sarthe avec 17,3 % de la surface départementale et en Maine-et-Loire (11,3 %).

En lien avec cette plus faible proportion d'espaces naturels, la région est relativement moins couverte par les inventaires et protections du patrimoine naturel que le territoire national. En Pays de la Loire, 18 % de la superficie fait l'objet d'un inventaire Znieff⁶⁸, contre 30 % en France métropolitaine. 0,23 % du territoire régional est placé sous protection environnementale forte (réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotope) contre 1,34 % au plan national. On compte ainsi à ce jour 21 Réserves naturelles régionales et 5 Réserves naturelles nationales. De plus, 8 % de la superficie (terrestre) est identifiée Natura 2000⁶⁹, contre 13 % au niveau national.

⁶⁵ Source : Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023.

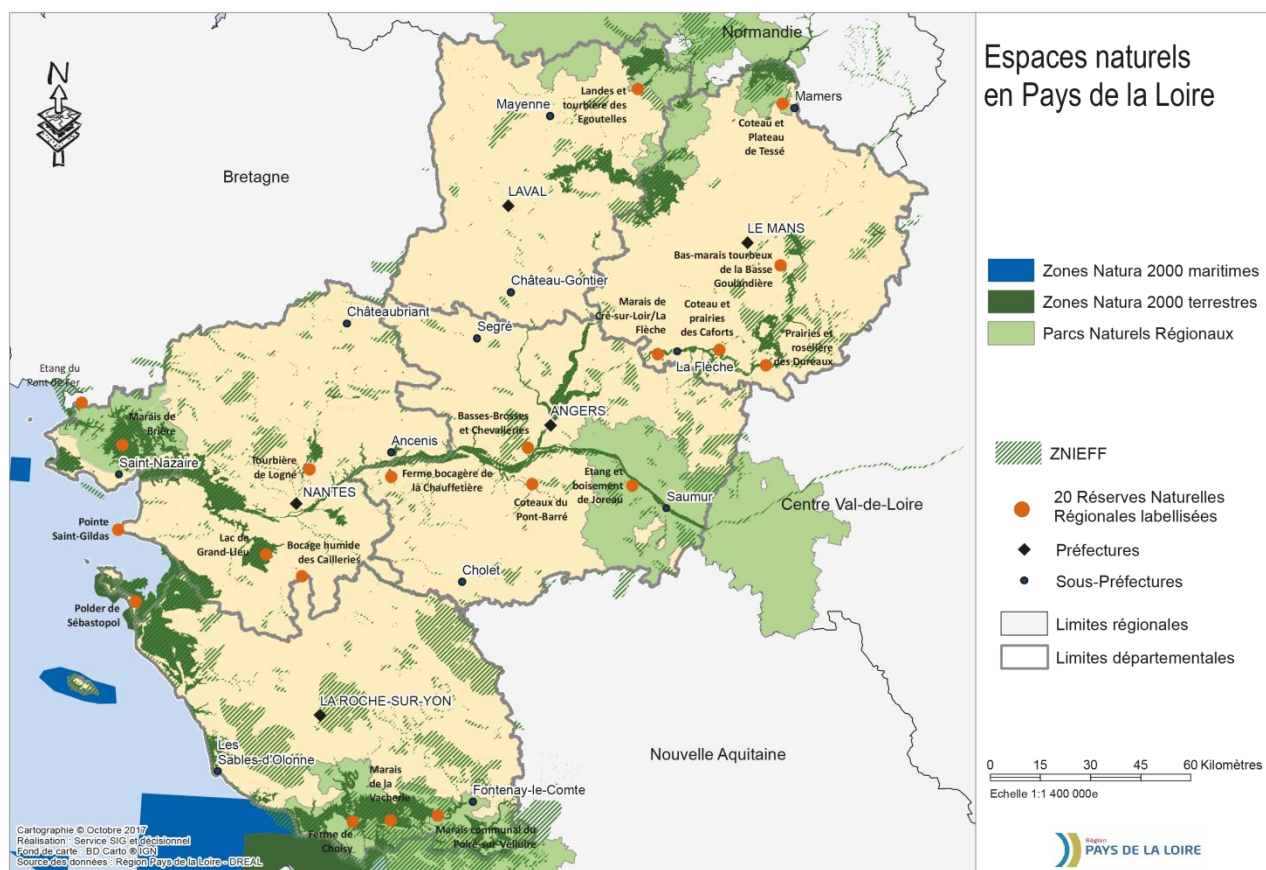
⁶⁶ Source : Région Pays de la Loire, « État des lieux régional sur la biodiversité et ses activités associées ».

⁶⁷ Source : Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023.

⁶⁸ **Znieff** (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique) : territoires naturels qui présentent un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier et qui ont fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle. Les inventaires Znieff n'ont pas de valeur réglementaire stricto sensu.

⁶⁹ Sites **Natura 2000** : sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Le réseau Natura 2000 est installé pour mettre en application les directives européennes "Habitat-Faune-Flore" et "Oiseaux" et vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Les espaces naturels en Pays de la Loire



L'ensemble des départements de la région abrite également des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Ils sont au nombre de quatre : Normandie-Maine en Sarthe et en Mayenne, Loire-Anjou-Touraine en Maine-et-Loire, Brière en Loire-Atlantique et enfin, en Vendée, le PNR Marais Poitevin. **En Pays de la Loire, 230 sites répartis sur les 5 départements sont inscrits ou classés⁷⁰** : marais littoraux, Val de Loire inscrit au patrimoine Mondial de l'Unesco de Sully-sur-Loire (45) à Challennes-sur-Loire (49) reconnu depuis 2000 comme un Bien ayant une « Valeur Universelle Exceptionnelle »⁷¹... Ces sites emblématiques contribuent à l'attractivité de la région et participent au dynamisme du tourisme.

Les Pays de la Loire couvrent également des espaces à forte valeur patrimoniale, notamment des milieux humides. **Les zones humides d'importance majeure représentent environ 13 % du territoire régional, contre environ 7 % du territoire métropolitain.** Cinq zones humides, désignées au titre de la convention de Ramsar⁷², sont reconnues pour leur intérêt mondial : le marais de Grande Brière et du Brivet, le lac de Grandlieu, les basses vallées angevines, les marais salants de Guérande et du Mès, ainsi que l'ensemble Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts. 4 de ces sites se situent en Loire-Atlantique, un en Vendée et un en Maine-et-Loire.

Ces différents espaces viennent soutenir et valoriser une biodiversité régionale sous l'influence d'activités humaines qui façonnent les paysages et les milieux. Ces activités dépendent de la biodiversité (l'agriculture, le tourisme vert de nature par exemple) et peuvent l'impacter négativement (emprise au sol, rejets, prélèvement...) ou positivement (protection et plantations de haies bocagères, entretien des milieux ouverts, prairies, etc.). Les services rendus par la nature conditionnent le développement des activités humaines et constituent un gage de la qualité de vie et de l'attractivité

⁷⁰ La loi du 2 mai 1930 (Articles L.341-1 à 342-22 du Code de l'Environnement), prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés. **L'inscription** est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement. Le **classement** est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable. Source : Dreal.

⁷¹ Un bien ayant une importance culturelle et/ou naturelle qui transcende les frontières nationales et présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'Humanité. Source Mission Val de Loire.

⁷² Sites **Ramsar** : zones humides reconnues d'importance internationale pour lesquelles l'État français a signé la convention relative aux zones humides d'importance internationale, dite Ramsar. Cette désignation constitue un label de reconnaissance internationale et non une protection réglementaire.

du territoire. En Pays de la Loire comme ailleurs, ce patrimoine est aujourd’hui fortement menacé. C’est pourquoi, en cohérence et déclinaison des stratégies européenne et nationale, l’impact et la dépendance de ces activités humaines sur la biodiversité régionale est constamment pris en considération dans la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité des Pays de la Loire afin d’œuvrer collectivement à la restauration et à la valorisation de ce capital naturel régional, mais également lutter contre la fragmentation des milieux.

2-3-1-2 Qualité de l’eau inquiétante

Le bassin Loire-Bretagne s’étend sur plus de 156 680 km², soit 28 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Loire et de ses affluents (117 800 km²), au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens. Il recouvre 36 départements et près de 13 millions d’habitants. Le bassin Loire-Bretagne couvre la quasi-totalité de la région Pays de la Loire.

Un état écologique des masses d’eau de la région très médiocre

Les Pays de la Loire abritent des ressources en eau souvent fragilisées. Parmi les 31 000 km de cours d’eau, seulement 11 % sont en bon état écologique (état 2015, publié en 2019), alors que ce taux est de 26% sur l’ensemble du bassin Loire Bretagne, et de 43 % à l’échelle nationale. Ce chiffre régional masque de vraies disparités au sein du territoire : la situation est ainsi plus dégradée en Loire-Atlantique, Vendée et Maine-et-Loire qu’en Mayenne et en Sarthe. Cette situation résulte de plusieurs facteurs déclassants, principalement : pesticides, morphologie, continuité et hydrologie.

Part des cours d’eau atteignant le bon état écologique

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
% des cours d’eau atteignant le bon état écologique	2%	5 %	22 %	25 %	1 %

Source : Préfecture Pays de la Loire, Note d’enjeux de l’Etat.

L’objectif de bon état écologique des cours d’eau a ainsi été reporté au-delà de 2021 pour 62 % des rivières en Pays de la Loire contre seulement 40 % pour le bassin Loire-Bretagne⁷³. L’ensemble du territoire régional est également classé en zone vulnérable aux nitrates (d’origine agricole)⁷⁴. Cependant, entre 1998 et 2014, la teneur en nitrates est en baisse dans les eaux superficielles de la région.

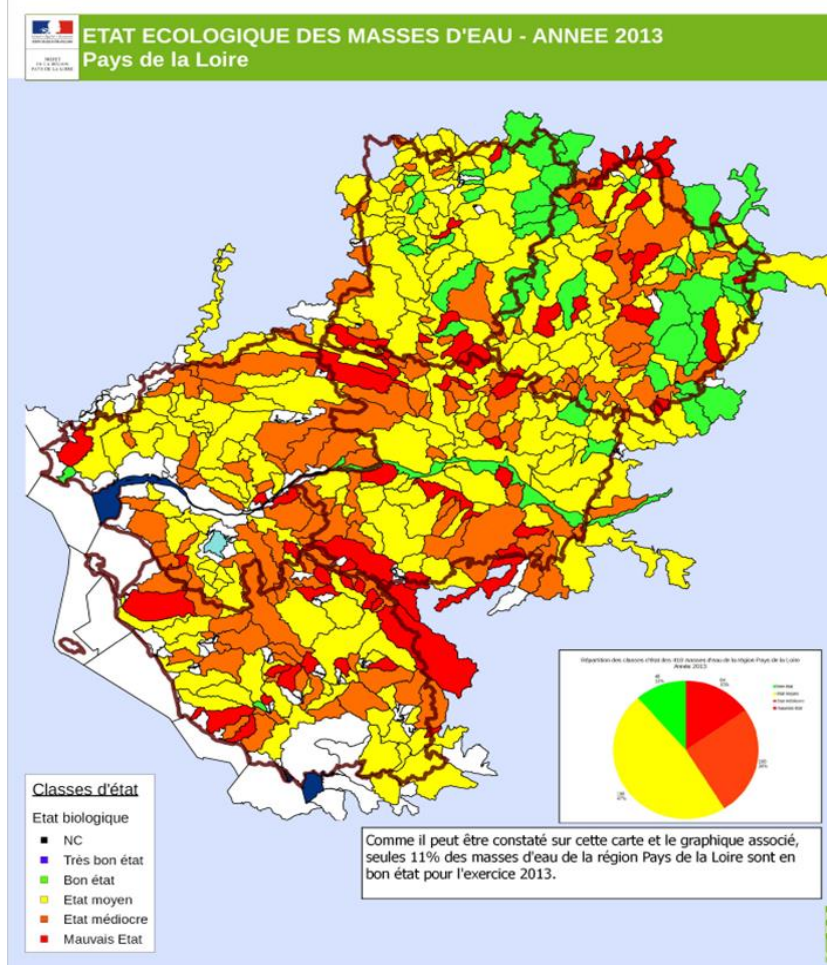
S’agissant des masses d’eau souterraines, 48 % sont en bon état avec un objectif de 70 % à l’horizon 2021. Les causes de la dégradation sont liées aux pollutions diffuses d’origine agricole (nitrates et/ou pesticides) et à un déséquilibre quantitatif entre prélèvements et ressource. Enfin, concernant les eaux littorales, environ 62 % sont en bon état global, les autres masses sont en état moyen à médiocre.⁷⁵ Sur la période 1996-2015, les teneurs en nitrates dans les eaux souterraines ont baissé le long de la zone côtière des Pays de la Loire.

⁷³ Source : Dreal Pays de la Loire.

⁷⁴ Source : Dreal Pays de la Loire.

⁷⁵ Source : Préfecture Pays de la Loire, Note d’enjeux de l’Etat.

- État écologique des cours d'eau en 2013



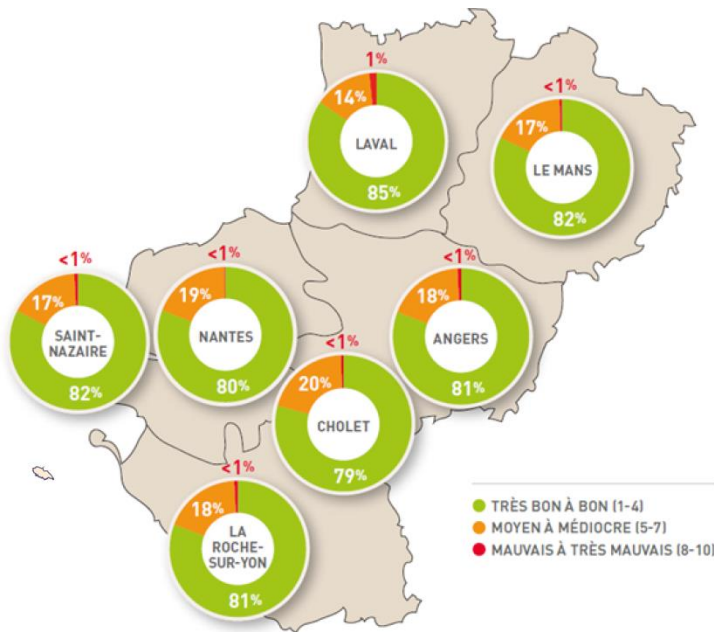
La qualité des milieux aquatiques est à la fois impactée par les aménagements de cours d'eau (chenalisation, curage, ouvrages hydrauliques...), la destruction des éléments structurants des bassins versants (haies, talus, zones humides,...), qui ont banalisé les habitats et ont rendu les milieux très sensibles à toutes sortes de pollutions. Concernant les eaux superficielles, la contamination par les pesticides est qualifiée de préoccupante. Concernant les eaux de baignade, leur **qualité globale dans la région est bonne voire très bonne dans son ensemble. Enfin, concernant la** qualité des eaux distribuées : le bilan de situation 2015 réalisé par l'ARS Pays de la Loire porte sur environ 10 000 prélèvements et met en évidence **une qualité de l'eau potable distribuée dans la région globalement bonne.**

2-3-1-3 Qualité de l'air jugée bonne à très bonne en Pays de la Loire

La région apparaît relativement à l'abri des pollutions grâce à sa situation géographique qui favorise la dispersion des polluants. Toutefois, les activités industrielles, l'habitat et les transports peuvent localement provoquer des pollutions. En Pays de la Loire, les valeurs limites à ne pas dépasser sont respectées, sauf à proximité d'importantes voies de circulation, mais les objectifs de qualité ne sont pas toujours atteints⁷⁶.

⁷⁶ Profil environnemental des Pays de la Loire, février 2017

Proportion de journée avec un air de bonne, moyenne ou mauvaise qualité



En 2016, 10 journées d'épisodes de pollution ont été enregistrées en Pays de la Loire. Par comparaison, sur la même période, 15 journées ont été totalisées dans les Hauts-de-France et 18 en Ile-de-France. Selon Air Pays de la Loire, la qualité de l'air est jugée bonne à très bonne de 288 jours par an à Cholet et jusque 310 jours à Laval⁷⁷.

A noter que la qualité de l'air présentée sur la carte est un indicateur simplifié amené à évoluer en 2020.

Source : Air Pays de la Loire.

En Pays de la Loire, les niveaux de l'ensemble des polluants réglementés respectent les valeurs limites (valeurs à ne pas dépasser pour éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs de la pollution pour la santé humaine et/ou l'environnement). Néanmoins, des problématiques existent :

- Des dépassements réguliers de l'objectif de qualité (plus restrictif que la valeur limite, vers lequel il faut tendre pour éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs de la pollution pour la santé humaine et/ou l'environnement) sont régulièrement observés pour l'ozone et les particules fines PM_{2,5} ;
- Des dépassements ponctuels des seuils d'information pour les particules fines PM₁₀, l'ozone (O₃) sur la région et le dioxyde de soufre (SO₂) en Basse-Loire, sont également constatés.

Situation des Pays de la Loire par rapport aux valeurs réglementaires de qualité de l'air en 2018

	PARTICULES FINES PM10		PARTICULES FINES PM2,5		DIOXYDE D'AZOTE NO ₂		OZONE O ₃		DIOXYDE DE SOUFRE SO ₂		BENZÈNE C ₆ H ₆	BENZOA(1) PYRÈNE B(a)P	ARSENIC As	CADMIUM Cd	NICKEL Ni	PLOMB Pb	MONOXYDE DE CARBONE CO	
	Court terme	Long terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Long terme	Long terme	Long terme	Long terme	Long terme	Long terme	Long terme	Long terme	
Nantes (44)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Saint-Nazaire (44)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Basse-Loire (44)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Angers (49)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Cholet (49)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
La Roche-sur-Yon (85)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Zone rurale (85)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Laval (53)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Zone rurale (53)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Le Mans (72)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

● RESPECT DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES
● DÉPASSEMENT D'UN OBJECTIF DE QUALITÉ OU D'UNE VALEUR CIBLE
● DÉPASSEMENT D'UNE VALEUR LIMITE
● DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION
● DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE
● NON MESURÉ, NON QUANTIFIÉ

Comparaison des valeurs mesurées sur les stations aux valeurs réglementaires.

Pour les particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}), les sources sont multiples au niveau régional : agriculture (37% pour les PM₁₀), industrie (27% pour les PM₁₀), résidentiel-tertiaire (23% pour les PM₁₀) dont chauffage résidentiel et transports (13%

⁷⁷ L'indice de la qualité de l'air :

- caractérise quotidiennement de façon simple et globale la qualité de l'air ;
- est compris entre 1 (très bon) et 10 (très mauvais) ;
- est égal au maximum des quatre sous-indices suivants : particules fines PM₁₀, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre.

Source : Air Pays de la Loire.

pour les PM10). Concernant les oxydes d'azote (NOx), le principal émetteur en milieu urbain reste le trafic automobile (57%).

Évolution sectorielle des émissions régionales de NO_x de 2008 à 2016



Évolution sectorielle des émissions régionales de PM10 de 2008 à 2016



Même si la qualité de l'air est globalement bonne en région, une [étude de la Cire Pays de la Loire](#) (Santé publique France) de 2016 évalue à 2530 le nombre de décès prématurés par an dus aux particules fines PM2,5 émises par les activités humaines en Pays de la Loire.

L'exposition chronique aux polluants a des impacts avérés sur la santé, il convient donc de s'intéresser à l'exposition long terme des polluants, même à faibles doses, plutôt qu'uniquement aux pics de pollution (exposition aiguë). La **notion d'exposome** va aussi dans ce sens en tenant compte d'une exposition multi-compartiments aux polluants : air intérieur, voiture, maison, air extérieur, etc, autant d'expositions cumulées sur la vie entière.

Décès prématurés par an dus aux PM2,5 émises par les activités humaines



Le transfert de l'air extérieur vers l'air intérieur dans des zones industrielles est une problématique à l'étude. Air Pays de la Loire a mené un projet à Saint-Nazaire, avec la volonté de mieux connaître la qualité de l'air intérieur dans des établissements situés dans des zones où la qualité de l'air extérieur est a priori dégradée.

Une légère baisse des émissions de gaz à effet de serre en Pays de la Loire

En 2016, la région a émis 31 MteqCO₂ contre 35 en 2008, soit une baisse de 11 % en 8 ans. La répartition des émissions par habitant montre des chiffres assez proches d'un département à l'autre. Deux exceptions :

- la Mayenne où la présence de la cimenterie Lafarge influence largement les résultats ;
- les présences de la raffinerie de Donges et de la centrale électrique de Cordemais en Loire-Atlantique impactent également à la hausse le ratio par habitant.

Les émissions de gaz à effet de serre par département en 2016

Département	en kteqCo ₂	par habitant
Loire-Atlantique	11 082	8,84
Maine-et-Loire	5 401	7,75
Mayenne	5 242	17,73
Sarthe	4 332	7,69
Vendée	5 159	7,68
Pays de la Loire	31 216	8,96

Source : Basemis, inventaire 2008-2016, octobre 2018.

Les Pays de la Loire sont une grande région agricole. Par conséquent, l'agriculture est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (34 %), en raison des importantes émissions de méthane de l'élevage et de protoxyde d'azote des cultures. Ces émissions sont en grande partie (45 %) liées aux phénomènes naturels de rumination. La combustion dans les transports routiers représente ensuite 25 % des émissions.

Toutefois, la conservation des prairies dans les systèmes d'élevage de la région permet de compenser en partie les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture : à l'instar des forêts, les prairies sont capables de stocker du carbone dans leur sol.

Les puits de carbone représentent quant à eux une absorption annuelle de 2,1 Mt de CO₂, soit quasiment autant que les émissions liées à la combustion de biomasse.⁷⁸

⁷⁸ Source : Basemis, inventaire 2008-2016, octobre 2018.

ATOUTS

- Mosaïque de milieux naturels dans un territoire vaste et des paysages relativement préservés, avec des ressources naturelles importantes, support d'une biodiversité remarquable
- Des réseaux d'acteurs divers et complémentaires (CLE des SAGE, EPTB, EPAGE, EPCI) avec une gouvernance régionale et une maîtrise d'ouvrage GEMA (gestion des milieux aquatiques) structurée
- Des outils juridiques de protection divers et complémentaires ainsi que des ressources fiscales dédiées
- Une agriculture et sylviculture dynamiques à l'appui de systèmes de production soucieux de déployer des pratiques culturelles respectueuses de la biodiversité
- De nombreuses initiatives en faveur de la sensibilisation auprès des scolaires et du grand public
- Tendance à l'amélioration de la qualité de l'air soutenue par une situation géographique favorisant la baisse de concentration des polluants

FAIBLESSES

- Une connaissance naturaliste encore trop peu diffusée
- Biodiversité régionale menacée pour 40% des poissons, 30% des oiseaux et amphibiens, 24% de la flore, 21% des reptiles et 10% des mammifères (Sources LPO, CBNB)
- 18% du territoire identifié zones naturelles d'intérêt écologique (30% en France), 0,23% du territoire placé sous protection forte (contre 1,34% au niveau national), 8% de la superficie terrestre en Natura 2000 (contre 13% au niveau national) => les caractéristiques géographiques de la région ont conduit à l'anthropisation de la quasi-totalité du territoire
- Manque de visibilité des enjeux économiques de la biodiversité régionale
- Qualité de l'eau peinant à s'améliorer malgré les moyens et dynamiques engagés
- Des données sur l'eau mal comprises et mal valorisées
- Régression du bocage, des prairies et zones humides vulnérables, notamment dans des zones menacées de déprise agricole
- Emergence difficile des nouvelles pratiques de production
- Manque de résultat concret des actions à cause du temps de réponse des milieux
- Manque de compétences scientifiques régionales disponibles sur la biodiversité et l'eau => conduit au recours à des labos extra-régionaux
- 217 sites pollués ou potentiellement pollués, soit près de 3,41% des sites recensés en 2016 à l'échelle nationale (Source : DREAL)

OPPORTUNITES

- Un contexte favorable à la prise en compte de la biodiversité et la restauration des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau (directive cadre sur l'eau, SDAGE, schémas départementaux ENS, etc.)
- Une mobilisation des acteurs Etats, collectivités, entreprises, chambres consulaires et usagers sur la nécessité d'améliorer la gestion en eau et la reconquête de la biodiversité
- Des laboratoires publics de recherche reconnus affichant une volonté de traiter de la biodiversité, de l'agro écologie et de l'aménagement du paysage
- Diffusion de la méthodologie « éviter, réduire, compenser » dans les politiques publiques et la RSE
- Attente sociétale forte pour voir émerger des nouveaux modèles agricoles et forestiers
- Initiatives pour la diffusion de la culture scientifique à tous les publics
- Prise en compte dans l'enseignement et la formation

MENACES

- Un contexte économique agricole peu favorable à la prise en compte de la biodiversité pouvant se traduire par un désintérêt pour les pratiques plus adaptées aux enjeux, et au contraire une intensification des pratiques impactantes
- Pression démographique et économique ayant des effets sur la ressource en eau, les habitats et espèces (urbanisation, irrigation, artificialisation des sols, fragmentation des espaces naturels, dégradation de la qualité de l'eau, etc.)
- Des problématiques d'étiage lors des épisodes de sécheresse qui nécessitent de revoir la gestion quantitative de l'eau de manière globale avec des attentes potentiellement antagonistes (besoin des entreprises sur le stockage, attentes sociétales sur la préservation de la ressource et l'environnement, impact sur la compétitivité des produits à l'échelle européenne en cas de distorsion sur les règles)
- Impacts importants du changement climatiques, en particulier sur la répartition des espèces
- Des évolutions incertaines des soutiens liés à la PAC et au dispositif MAEC et un manque de lisibilité de ceux-ci
- Diminution du nombre d'élevages et risque de pertes de surfaces en prairies

Enjeux pour les Pays de la Loire – Biodiversité, eau et air

Biodiversité

- Accompagner les projets des territoires en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques (connaissance et planification, conservation des espèces et habitats, restauration et entretien des espaces naturels et semi-naturels, sensibilisation et formation des acteurs, etc.) sur la base d'un projet structurant par territoire
- Promouvoir la compétitivité liée à la biodiversité et accompagner la recherche et l'innovation en la matière
- Promouvoir davantage le patrimoine naturel ligérien comme un atout économique notamment pour le tourisme
- Mobiliser et former les acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et en s'appuyant sur des approches intégrées et opérationnelles

Gestion de l'eau

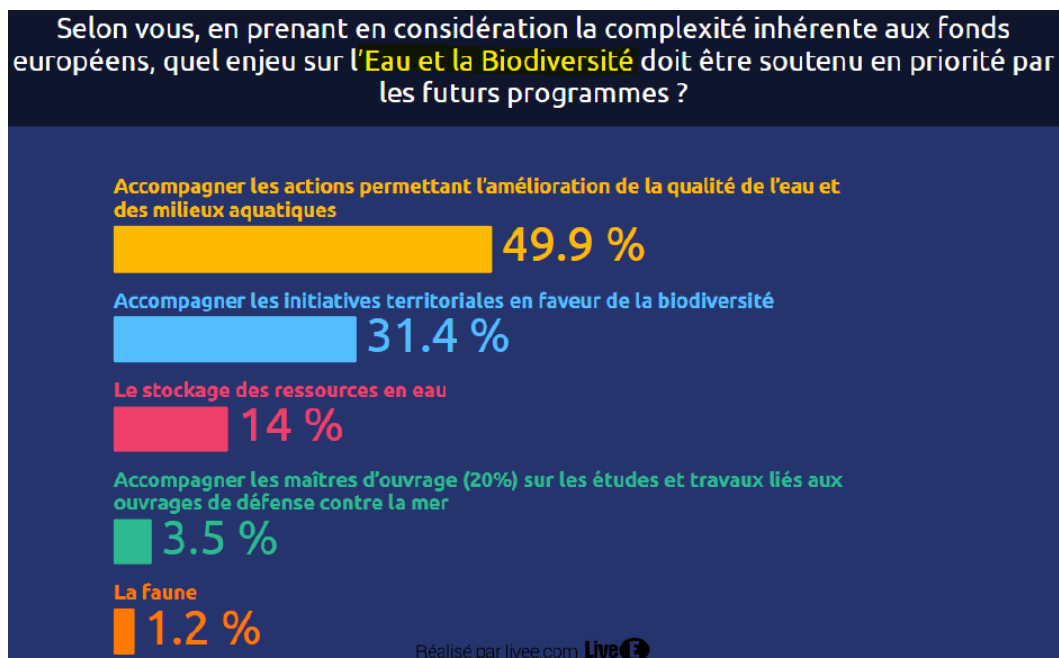
- Améliorer la qualité des cours d'eau
- Restaurer les milieux aquatiques
- Aboutir à une gestion équilibrée de la ressource en eau satisfaisant l'ensemble des usages et l'équilibre des écosystèmes
- Améliorer la connaissance et la compréhension des résultats sur la qualité des eaux et développement de mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique
- Favoriser la résilience des milieux aquatiques face aux situations extrêmes (sécheresse, inondations) accentuées par le changement climatique
- Poursuivre l'adaptation des pratiques agricoles pour limiter leur impact sur la qualité de l'eau
- Garantir la transparence migratoire pour favoriser les migrations des espèces face au changement climatique

Qualité de l'air et émission de gaz à effet de serre

- Amplifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Conserver une bonne qualité de l'air

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux EAU et BIODIVERSITE

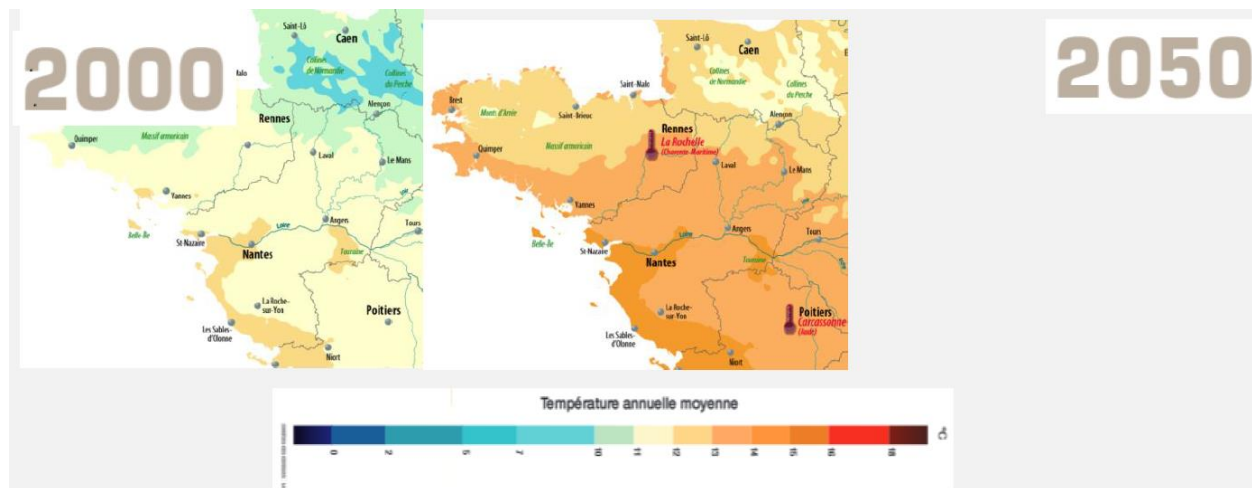


2-3-1-4 Le changement climatique : une adaptation nécessaire face à la diversité des menaces identifiées en Pays de la Loire

Des températures moyennes possiblement en hausse de 2 à 5° à l'horizon 2050

En 2050, en Pays de la Loire, les températures moyennes annuelles pourraient progresser de 2 à 5°C en fonction de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre selon des travaux réalisés par Météo France⁷⁹. S'agissant des précipitations, les experts sont plus prudents. Elles devraient rester constantes en hiver et diminuer progressivement en été. Ces évolutions ne seront pas sans conséquences sur la production agricole, la fréquentation touristique où sur les modes de vie des habitants, en particulier dans les espaces à forte densité de population du fait de la formation d'îlots de chaleur⁸⁰.

Le changement climatique à l'horizon 2050 en Pays de la Loire



Source : Adapté de DATAR – Les Territoires français face au changement climatique 2012 (d'après les travaux de Météo France 2011)

Source : CESER, Impacts des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire

En 2013 une étude a été réalisée dans les Pays de la Loire sur la « Stratégie d'adaptation au changement climatique dans le Grand-Ouest »⁸¹. Elle a montré que les températures annuelles du Grand-Ouest augmenteront tout au long du siècle. Les hausses les plus significatives auront lieu l'été (jusqu'à + 5,5 °C au sud de la région). Les vagues de chaleur se développeront significativement : entre 5 et 11 jours de canicule par an sont attendus à l'horizon 2080 (pour comparaison la canicule de 2003 a duré une dizaine de jours). Entre 1971 et 2015, le nombre annuel de journées chaudes (ayant une température supérieure à 25°C, donc une température inférieure aux canicules) en Pays de la Loire a augmenté de 5 à 10 jours sur le littoral et de 20 à 25 jours dans les terres. De même, une **diminution des précipitations annuelles moyennes** est prévisible.

Ces évolutions ont et auront des **impacts sur les activités humaines et les milieux naturels**⁸² : des impacts sur les secteurs agricoles et forestiers déjà observés en Pays de la Loire (taux inquiétants de dépérissement des forêts à dominance de chênes, dates de vendanges de plus en plus précoces), des impacts sur les milieux aquatiques, tels que la montée du niveau des océans et l'érosion côtière, qui concerne 27,4 % du littoral atlantique, ou encore une pression accrue sur les ressources en eau du territoire. Les Pays de la Loire connaissent des épisodes d'étiages sévères qui vont

⁷⁹ Scénario médian.

⁸⁰ Les îlots de chaleur urbains sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

⁸¹ Etude interrégionale pilotée par l'Etat en Pays de la Loire, Bretagne et Centre « le Grand-Ouest s'adapte au changement climatique », 2012 – 2013.

⁸² ADEME 2016, les changements climatiques En pays de la loire. Quels impacts présents et futurs sur le territoire? *Les clés pour agir*. 4p.

s'accentuer, avec une diminution de la disponibilité de la ressource en eau (-30 % à -60 % à l'horizon 2050 d'après les projections⁸³).

Analyse AFOM – Changement climatique (adaptation et atténuation)

ATOUTS

- Une évolution à la baisse des polluants atmosphériques, suivant les objectifs inscrits dans le SRCAE
- L'existence de structures de suivi du changement climatique et l'engagement de l'étude régionale
- Un appui sur le territoire notamment via les PCAET pour mobiliser et aider à l'adaptation
- Des exploitants agricoles mobilisés pour l'évolution de leurs pratiques pour atténuer le changement et s'y adapter

FAIBLESSES

- Des impacts majeurs du changement climatique sur la santé, les secteurs agricoles et la montée du niveau des océans
- Des épisodes climatiques plus extrêmes : d'un côté des périodes de sécheresse plus ou moins longues (cumulées parfois avec des températures élevées) et de l'autre des pluies plus intenses générant une aggravation des phénomènes d'inondation
- Prévision d'augmentation de la température de la Loire de +0,5°C à +1,4°C d'ici 2030 et diminution significative de son débit moyen
- Des milieux naturels fortement impactés par la réduction de la disponibilité de la ressource en eau en période estivale
- Des épisodes caniculaires plus fréquents induisant notamment une augmentation de l'effet îlot de chaleur des villes, une augmentation des consommations liées à la climatisation, une augmentation des allergènes et des polluants atmosphériques

OPPORTUNITES

- Adoption d'une démarche résiliente avec inscription de la prévention et d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme
- L'adaptation des systèmes agricoles est engagée et doit se poursuivre (adaptation des bâtiments d'élevages, systèmes fourragers, itinéraires techniques, évolution des pratiques agricoles, économies d'intrant, d'eau, augmentation de la résilience climatique, etc.)

MENACES

- Sans mesures d'atténuation et d'adaptation, les températures pourraient augmenter de 5°C à l'horizon 2070-2100 par rapport à 1976-2005 ; et les températures moyennes hivernales de +3°C
- Risque que la diminution de l'émission des GES par le territoire régional se traduise par une augmentation des émissions indirectes (notamment liées à des produits ou services importés d'autres pays)
- Risque de diminution du bocage et des prairies avec la réduction des élevages pâturants : bovins allaitants (races à viande) et ovins
- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques et l'apparition de nouveaux risques sanitaires et d'espèces exotiques envahissantes peuvent mettre en péril l'équilibre biologique des territoires

⁸³ DREAL Pays de la Loire, 2009 / CESER Pays de la Loire, 2016

Enjeux pour les Pays de la Loire – Changement climatique (adaptation et atténuation)

- Affiner la connaissance des impacts du changement climatique sur le territoire ligérien
- Intensifier les actions d'adaptation au changement climatique (préservation des niveaux d'eau, services rendus par la nature, gestion des déchets, développement urbain raisonné, développement de l'économie circulaire, etc.)
- Accélérer la mise en œuvre des Plans climat air énergie territorial (PCAET)
- Fournir aux politiques de gestion des littoraux les connaissances et les données de référence nécessaires à leur mise en place
- Sensibiliser et organiser l'appui à l'adaptation des entreprises, et en particulier les exploitants agricoles pour l'adoption des techniques permettant l'atténuation du changement climatique, communiquer positivement sur le rôle des agriculteurs et des éleveurs et intégrer les enjeux du changement climatique dans la révision des systèmes d'aide à l'agriculture

2-3-1-5 Les risques naturels en région : objets de toutes les attentions

En Pays de la Loire, le relief est peu élevé. Dès lors la région est principalement exposée au risque d'inondation, par débordement de cours d'eau et par submersion marine : plus de 500 communes sont identifiées comme à risque d'inondation. 5,7 % de la population régionale serait exposée à ces risques d'inondations par débordement des cours d'eau contre 10,5 % du total national. D'autres types de risques naturels, pour certains très localisés, sont également identifiés : mouvements de terrain (liés à la présence de cavités souterraines et aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles), érosion littorale, risque sismique, tempêtes... Les départements du Maine-et-Loire, de la Sarthe et dans une moindre mesure de la Mayenne sont les plus sensibles au risque de mouvements de terrain. La Loire-Atlantique et la Vendée sont surtout exposées aux risques dits littoraux : inondations maritimes, recul du trait de côte... **13 plans de prévention des risques littoraux (PPRL)⁸⁴ ont été prescrits dans la région, 4 en Loire-Atlantique et 9 en Vendée. 10 territoires sont couverts par un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et 6 territoires classés Territoires à risques importants (TRI) par l'Etat.**

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau selon les départements

	Part de la surface départementale	Part de la population
Loire-Atlantique	10 %	5 %
Maine-et-Loire	11 %	10 %
Mayenne	2 %	3 %
Sarthe	5 %	4 %
Vendée	13 %	4 %

Source : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM).

Le territoire est également soumis à des risques technologiques, et plus spécifiquement à des risques industriels. Il compte notamment 28 installations classées Seveso « seuil haut »⁸⁵. 6 de ces sites sont localisés dans l'estuaire de la Loire, avec une concentration dans la zone industrialo-portuaire de Montoir-Donges (2^e raffinerie de pétrole de France, 1^{er} terminal méthanier d'Europe). Les Pays de la Loire sont par ailleurs exposés au risque lié au transport de matières dangereuses et au risque, plus localisé, de rupture de barrage⁸⁶.

⁸⁴ Le plan de prévention des risques est un document réglementaire qui vise principalement à maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques.

⁸⁵ Seveso seuil haut : classification de certains établissements industriels présentant des risques d'accidents majeurs issue de la directive Seveso. On distingue par ordre d'importance décroissante sur le plan du potentiel de danger les installations dites « seuil haut », présentant un risque majeur, les installations dites « seuil bas », présentant un risque important.

⁸⁶ Une vingtaine de barrages identifiés dans les dossiers départementaux sur les risques majeurs en Pays de la Loire. Ils sont localisés en Maine-et-Loire, Mayenne et Vendée.

Concernant le littoral, **le recul du trait de côte⁸⁷ et les submersions marines sont les principaux risques connus**. Pour le recul du trait de côte, le littoral est stable sur 80% et présente peu de secteurs en érosion mais la Vendée comporte des segments dont la tendance est au recul. A contrario, les côtes des Pays de la Loire sont particulièrement vulnérables vis-à-vis des phénomènes d'inondation côtière en raison de la faible altitude des espaces rétrolittoraux, étant ainsi susceptibles d'être temporairement submergés lors des tempêtes.⁸⁸

Analyse AFOM – Prévention des risques

ATOUTS

- Un bon niveau de connaissance des aléas littoraux (via l'observatoire régional) et des initiatives locales et une expertise accrue dans le domaine des risques littoraux (submersion marine et inondation)
- Une couverture du littoral par les outils de prévention et opérationnels (PPRL, PAPI)
- Une bonne coopération entre acteurs régionaux, départementaux (Commission littoral) et locaux (revues de projets et groupes PAPI)
- Le maintien de certaines zones majeures d'expansion des crues (sur des terres agricoles et des zones naturelles)

FAIBLESSES

- Un territoire exposé à de multiples risques : Inondations, submersions marines, risques sismiques, mouvements de terrain, recul du trait de côte
- Des zones basses parfois poldérisées particulièrement vulnérables à la submersion marine
- Une utilisation insuffisante des outils de planification stratégique pour l'aménagement du littoral et pour une prise en compte accrue des aléas littoraux et de gestion des risques
- Une sensibilisation insuffisante de la population aux risques et un déficit d'appropriation par les acteurs
- Un manque d'outils de diagnostic en bio-surveillance
- La poursuite de la diminution des structures bocagères limitant le ruissellement et les flux (zones humides, haies)

OPPORTUNITES

- Des moyens d'études importants mobilisés pour améliorer la connaissance des enjeux associés au littoral, pour parfaire la culture du risque et pour conduire à des réflexions stratégiques et innovantes en matière d'aménagement durable et prospectif des territoires
- Expertise régionale mobilisée au sein des réflexions nationales pour renforcer les coopérations interrégionales
- Une prise de conscience progressive des populations littorales au gré des documents de préventions (PPRL) et des outils opérationnels (PAPI, PCS, etc.)

MENACES

- Des impacts du changement climatique qui vont augmenter les risques naturels
- Des risques liés aux pollutions et accidents maritimes liés à la proximité avec les routes maritimes

⁸⁷ Le recul du trait de côte correspond à la progression durable de la mer sur l'espace continental affectant différents types de formations

⁸⁸ Source : « Fiche 1 : Le recul du trait de côte et le risque de submersion marine en région Pays de la Loire »

Enjeux pour les Pays de la Loire – Prévention des risques

- Soutenir les programmes d'actions de prévention des inondations ainsi que les opérations de défense contre la mer au titre de la gestion du trait de côte
- Accompagner la protection des populations habitant sur le littoral
- Accompagner les projets limitant les risques d'inondation (lutte contre l'imperméabilisation des sols, végétalisation...) et développer les aménagements naturels contre les inondations
- Entrer dans une logique de responsabilisation de l'ensemble des acteurs, qui passe par la connaissance et la mémoire des aléas, l'amélioration de la culture du risque et l'appréhension du canevas réglementaire
- Placer les phénomènes de submersion marine ou d'élévation du niveau marin avec reconquête d'espaces anciennement poldérisés comme sources de potentialités écologiques et économiques
- Mettre à la disposition des collectivités en charge de la GEMAPI une ingénierie territoriale et financière au service de la mise en œuvre des programmations PAPI 3

2-3-2 Une région active sur les énergies renouvelables

En matière d'énergies renouvelables, la région est engagée de manière offensive dans la transition énergétique et prévoit que 21% de l'énergie consommée sur le territoire soit d'origine renouvelable à l'horizon 2020 et 55% à l'horizon 2050 (SRCAE).

L'ensemble des départements ligériens hébergent des installations de productions d'énergie renouvelables et certaines filières sont en plein développement comme l'éolien terrestre, les panneaux photovoltaïques, la méthanisation.

La **production d'énergie renouvelable régionale a augmenté de 88 % entre 2008 et 2016**, valorisée sous forme de chaleur (pompes à chaleur, solaire thermique), d'électricité (hydraulique, éolien, solaire photovoltaïque) et de combustibles renouvelables valorisés énergétiquement (biogaz, déchets ménagers, biocarburants, bois-énergie). En suivant cette tendance, **17 % des consommations d'énergie de 2020 seront issues d'énergies renouvelables, et 39 % en 2050**. La **part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale de la région a atteint 14 % en 2016**, contre 8 % en 2008. L'objectif du SRCAE est d'atteindre 21 % en 2020.⁸⁹

La région bénéficie de conditions de vent plutôt favorables au développement de l'éolien. **Les Pays de la Loire détiennent ainsi le 6^e plus grand parc éolien de France** (RTE, avril 2017). Le département de Loire-Atlantique est le premier de la région par la puissance de ses installations d'éoliennes terrestres : 45 % de la puissance installée en Pays de la Loire. Par ailleurs, la région dispose d'une forte réserve de développement des Énergies Marines Renouvelables (EMR). Deux zones potentielles d'accueil pour l'éolien offshore sont prévues⁹⁰ :

- Saint-Nazaire pour une puissance de 480 MW qui devrait être raccordée à l'horizon 2022 ;
- Et les Îles d'Yeu et de Noirmoutier à l'horizon 2022 pour une puissance de 496 MW.

L'enjeu est très important car la production d'électricité renouvelable de l'éolien (terrestre et marin) devrait représenter, à l'horizon 2020-2025, entre 25 % et 30 % de la totalité de l'électricité consommée en Pays de la Loire.⁹¹ S'agissant de l'électricité d'origine photovoltaïque, la Vendée fait la course en tête avec le tiers de la puissance régionale déjà installée. Parmi les départements un peu en retrait, la Sarthe n'a pour le moment que peu développé les énergies renouvelables, notamment l'éolien terrestre qui totalise moins de 3 % de la puissance régionale.

⁸⁹ Source : Evaluation environnementale stratégique du SRADDET Pays de la Loire, 17 mai 2019

⁹⁰ Bilan électrique et perspectives, Pays de la Loire, 2016, RTE, avril 2017.

⁹¹ Evaluation du schéma régional climat air énergie (SRCAE) Pays de la Loire. Hors énergie renouvelable, la principale source de production électrique en Pays de la Loire est la centrale de Cordemais (entre 64 % et 90 % selon les années). La production de cette centrale est basée sur un mix de fioul et de charbon. Elle alimente un périmètre qui dépasse les Pays de la Loire (source : Basemis).

Productions d'électricité éolienne et photovoltaïque dans les départements ligériens au 30 juin 2019

	Eolien terrestre					Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs				Production d'électricité depuis le 01/01/2019	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 01/01/2019
	Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau			source Enedis		
	source DREAL		source Enedis		source Enedis		source Enedis	
nb	MW	nb	MW	GWh ⁽¹⁾	Nb installations	MW	GWh	
44	54	536	41	383	382	12 972	139	74
49	27	269	14	134	118	9 116	114	67
53	20	195	18	154	152	3 920	41	23
72	14	146	4	37	39	5 608	60	36
85	35	351	28	263	232	13 395	183	114
Région	150	1 497	105	971	923	45 011	536	313

ss : secret statistique

Source : Dreal Pays de la Loire, au 30 juin 2019.

Parallèlement, le développement de la méthanisation et de la filrière biogaz est aussi en cours : 73 unités valorisant du biogaz sont recensées en région au 1^{er} janvier 2019. C'est en Maine-et-Loire et en Vendée que l'on compte le plus d'installations. Difficilement mesurable, le bois énergie (cheminées, poêles, chaudières collectives...) est l'énergie renouvelable prédominante de la région mais est fortement émettrice de particules fines lorsque la combustion se fait dans des foyers ouverts. À l'échelle régionale, on peut estimer en 2016 la production d'énergie à 6 102 GWh⁹².

Concernant la géothermie et l'aérothermie⁹³, le contexte géologique des Pays de la Loire est globalement moins favorable que d'autres régions. Cela s'explique par une absence d'aquifère profond d'extension importante permettant un puisage direct de l'eau chaude et par l'absence de gradient thermique important. **Ainsi la valorisation de la ressource géothermique est cantonnée à une exploitation dite « très basse énergie ».** Ainsi, en Pays de la Loire, l'aérothermie constitue une solution de chauffage performante du point de vue technique et environnemental si les systèmes mis en place sont cohérents, c'est à dire adaptés aux convecteurs, radiateurs et adaptés aux besoins de chauffage (évalués par une étude thermique sérieuse) et préalablement réduits par l'isolation des bâtiments. En 2016, les **installations géothermiques et aérothermiques** en Pays de la Loire **ont produit 1 438 GWh.**

Les Pays de la Loire sont également très actifs concernant **les réseaux énergétiques intelligents**. Notamment, le projet SMILE (*Smart ideas to link energies*), porté par les Régions Bretagne et Pays de la Loire, a été lauréat en 2016 de l'appel à projets national sur les réseaux électriques intelligents, lancé dans le cadre du programme Nouvelle France industrielle. Il a vocation à constituer à l'horizon 2020 une vitrine industrielle française du déploiement à grande échelle des réseaux électriques intelligents, exportable dans d'autres régions et à l'étranger. SMILE est un accélérateur de projets et un condensé du savoir-faire français et de l'excellence industrielle du Grand Ouest dans toutes ses dimensions : production d'énergie renouvelable, stockage, usages innovants, solutions réseaux et flexibilité.

⁹² Source : Basemis, inventaire 2008-2016, novembre octobre 2018

⁹³ L'aérothermie consiste à prélever des calories de l'air extérieur et de les transférer à un autre élément (bâtiments, appareils de chauffage, etc...) par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur

ATOUTS

- Développement important des filières sur les ENR (filière d'excellence sur l'énergie marine renouvelable, éolien terrestre, potentiel de méthanisation) avec une dynamique de développement de projets citoyens
- Une augmentation de la production d'énergies renouvelables de 88% de 2008 et 2016
- Un maillage important de structures d'animation et d'acteurs (Energie citoyenne en Pays de la Loire, AILE, Atlanbois, Atlansun, relais départementaux ENR) et de collectifs (COPMETHA) apportant un écosystème d'accompagnement bien structuré sur l'ensemble des énergies renouvelables
- Une mobilisation des acteurs régionaux en faveur de l'intégration des ENR dans les réseaux gaz et électrique
- Une prévision de consommation totale d'énergie renouvelable de 17% en 2020 à 39% en 2050
- Un panel de dispositifs déjà mis en œuvre : Programme SMILE, fonds d'investissement régional, SEM, plateforme régional de transfert technologique du CEA Tech, PCAET

FAIBLESSES

- La part des énergies renouvelables est toujours insuffisante dans le bilan énergétique de la région et inférieure à la cible européenne
- Le contexte régional est moins favorable à la géothermie et à l'aérothermie, du fait de l'absence d'aquifère profond
- Quelques retards dans la réalisation des installations (exemples de panneaux solaires et des parcs éoliens soulevés par les partenaires)
- Une multiplication des recours contre la création de projets ENR qui retarde la réalisation et influe sur l'acceptabilité locale des projets

OPPORTUNITES

- Un rythme de production des énergies renouvelables prometteur mais à accentuer, par une multiplication par trois du rythme de développement
- Déploiement de nouvelles filières économiques notamment méthanisation (gisement, notamment agricole, et mobilisation des acteurs) et hydrogène (trajectoire partagée au niveau régional)
- Une importante façade maritime et une dynamique porteuse de développement pour une filière d'excellence européenne des énergies marines renouvelables

MENACES

- Un contexte réglementaire complexe notamment pour la méthanisation
- Risque d'artificialisation de terrains agricoles pour la production d'énergie renouvelable (en particulier centrales photovoltaïques au sol)
- Instabilité des dispositifs d'aide (tarifs de rachat)

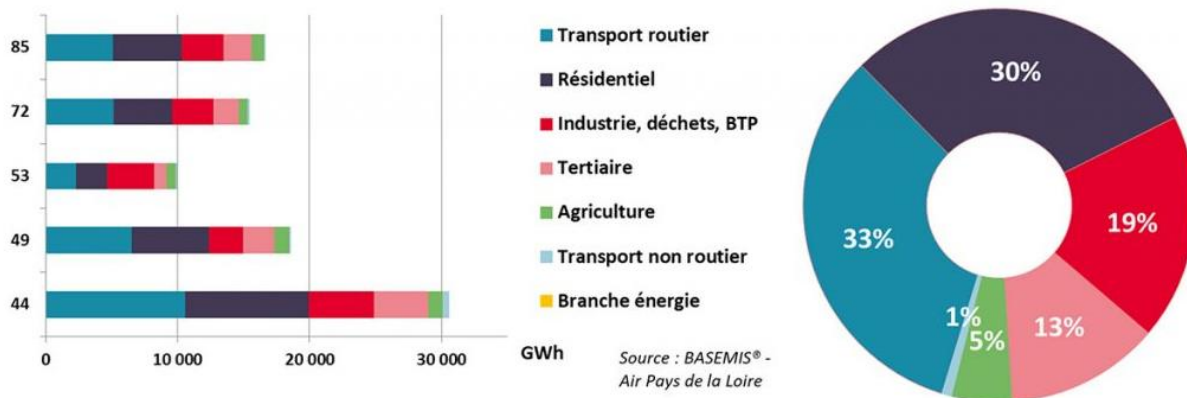
Enjeux pour les Pays de la Loire – Energies renouvelables

- Amplifier le développement des énergies renouvelables (solaire, solaire thermique, éolien, biomasse, etc.)
- Développer la production d'énergie photovoltaïque et les projets d'autoconsommation collective à l'échelle de plusieurs bâtiments ou d'un quartier
- Mobilisation de la biomasse agricole, forestière et bocagère, dans le cadre de plans de gestion durables
- Conforter et renforcer les énergies maritimes renouvelables
- Accompagner, faciliter et soutenir les projets d'énergies renouvelables
- Fournir à la puissance publique et aux industriels concernés les données nécessaires à l'évaluation de la pertinence de la mise en place d'énergies renouvelables, notamment dans le domaine maritime
- Favoriser l'intégration de la production des énergies renouvelables dans les réseaux en utilisant les solutions de stockage et réseaux intelligents
- Développer une filière hydrogène en Pays de la Loire : de la production à partir d'ENR aux usages de l'hydrogène comme la mobilité en passant par le stockage.

2-3-3 Une stabilité des consommations d'énergie finale

Les deux tiers de la consommation énergétique finale de la région Pays de la Loire sont d'origine fossile (produits pétroliers et gaz naturel). Les consommations d'énergie finale de la région s'élèvent à 91 TWh en 2016. Depuis 2008, elles sont assez stables : la progression de la consommation liée aux augmentations de la population et de l'activité des entreprises est compensée par l'amélioration des performances énergétiques⁹⁴. La consommation finale varie ainsi essentiellement en fonction de l'aléa climatique. Les déplacements routiers réalisés par les ménages et les professionnels représentent le premier poste de consommation de l'énergie en région suivi de près par le parc résidentiel (30 %).

La consommation d'énergie finale par secteur utilisateur en 2016 en Pays de la Loire, en GWh



Consommations d'énergie finale des Pays de la Loire par secteur en 2016 avec, à droite, une répartition par département – Extrait du rapport BASEMIS

En 2016, le secteur résidentiel a consommé 27 TWh soit 29% de la consommation régionale et émet 10% (3,1 MteqCO₂) des émissions de gaz à effet de serre du territoire.⁹⁵

Sur les 1 587 489 résidences principales en Pays de la Loire en 2017, 40 % ont été construites avant 1970⁹⁶. Les résidences secondaires sont moins nombreuses avec 204 358 unités.

La structure du parc de logements de la région Pays de la Loire laisse voir un potentiel significatif de gain énergétique sur les résidences principales. 60 % d'entre elles ont une étiquette énergétique D ou E et 15 % ont une étiquette énergétique F, G, H ou I.

⁹⁴ Basemis, inventaire 2008 à 2016, productions et consommations d'énergie, émissions de polluants et de gaz à effet de serre à l'échelle des Pays de la Loire et de ses départements, Air Pays de la Loire

⁹⁵ Source : Rapport BASEMIS 2008-2016

⁹⁶ Source CERC - Le développement durable sur les marchés du Bâtiment en Pays de la Loire BILAN 2017 – avril 2018

Au 1^{er} janvier 2017, le parc locatif social des Pays de la Loire est composé de 218 309 logements (soit 11% des logements de la région) dont 73% collectif. 56% du parc dispose d'une classe énergétique entre A et C.

Afin de diminuer la consommation énergétique du secteur routier, un enjeu majeur porte sur les motorisations alternatives, en complément de la politique de transport autour des transports collectifs (TER, cars,...) et durables. Pour y parvenir, le maillage de la région par des stations GNV (gaz naturel véhicules) et des bornes de recharges rapides fait partie des enjeux qui doivent favoriser le déploiement des motorisations alternatives.

Par ailleurs, l'objectif est de développer des installations d'énergies renouvelables (gaz et électriques) qui produiront localement une énergie verte pour ces véhicules.

Analyse AFOM – Efficacité énergétique

ATOUTS

- Un objectif de baisse globale de la consommation d'énergie de 2.5% en 2020 et de 9% en 2050
- Une bonne dynamique de rénovation énergétique dans le secteur du bâtiment se traduisant par une inflexion de la consommation d'énergie
- Un résultat satisfaisant de l'objectif de réduction d'émissions de GES pour 2020
- De fortes compétences locales en matière d'efficacité énergétique : Programme PEP's, Novabuild
- Engagement fort en région pour le déploiement d'infrastructures et de véhicules à motorisations alternatives (électrique, gaz et hydrogène)
- De nombreux professionnels du bâtiment « reconnus garants de l'environnement » (RGE), représentant 8.4% du nombre d'entreprises RGE en France

FAIBLESSES

- Malgré une baisse significative de la consommation énergétique, un résultat encore loin des objectifs 2020 fixés par le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE)
- Une dynamique économique et démographique s'accompagnant d'une hausse des consommations notamment dans le secteur de l'industrie
- Une dépendance aux importations d'énergies
- Un coût élevé des solutions de rénovation énergétique
- Des professionnels du bâtiment encore insuffisamment formés
- Réalisation de rénovation énergétique de bâtiments/logements peu performantes ou partielles qui tuent le gisement : les travaux les plus rentables à court terme diminuent l'atteinte d'un niveau élevé de rénovation
- Les économies d'énergie liées à la rénovation du bâtiment sont moins importants qu'escomptées du fait d'un changement de comportements des usagers (effet rebond)
- Des difficultés de déclencher des investissements dans le bâtiment

OPPORTUNITES

- Une massification de la rénovation énergétique des logements sociaux (par exemple la démarche Energiesprong pour l'industrialisation de la rénovation énergétique) et des logements privés
- Une attente forte de la rénovation du parc tertiaire et privé, de l'habitat individuel et collectif
- Une opportunité de développer une filière vertueuse de la construction, en favorisant l'usage de matériaux bio-sourcés, de matériaux issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage en privilégiant les gisements de proximité, en lien avec les enjeux de l'économie circulaire

MENACES

- Les effets du changement climatique (étés plus chauds en moyenne notamment) génèrent des effets sur la consommation en énergie finale de la région (augmentation du recours à la climatisation au sein des habitations)

Enjeux pour les Pays de la Loire – Efficacité énergétique

Amplifier l'efficacité énergétique sur les territoires

- Favoriser la prise en compte de la transition énergétique dans les territoires par l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat air, énergie territoriaux sur toute la région
- Favoriser le passage à l'acte en matière de rénovation énergétique en accompagnant les entreprises, les collectivités et les particuliers dans leurs projets, par un déploiement efficace du programme régional d'efficacité énergétique et des plateformes de rénovation énergétique (PTRE), en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre du passeport de rénovation énergétique (prévu par l'article 11 de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte)
- Poursuivre le déploiement et massifier les projets contribuant aux réseaux énergétiques intelligents (gaz et électrique)

Efficacité énergétique des bâtiments et logements

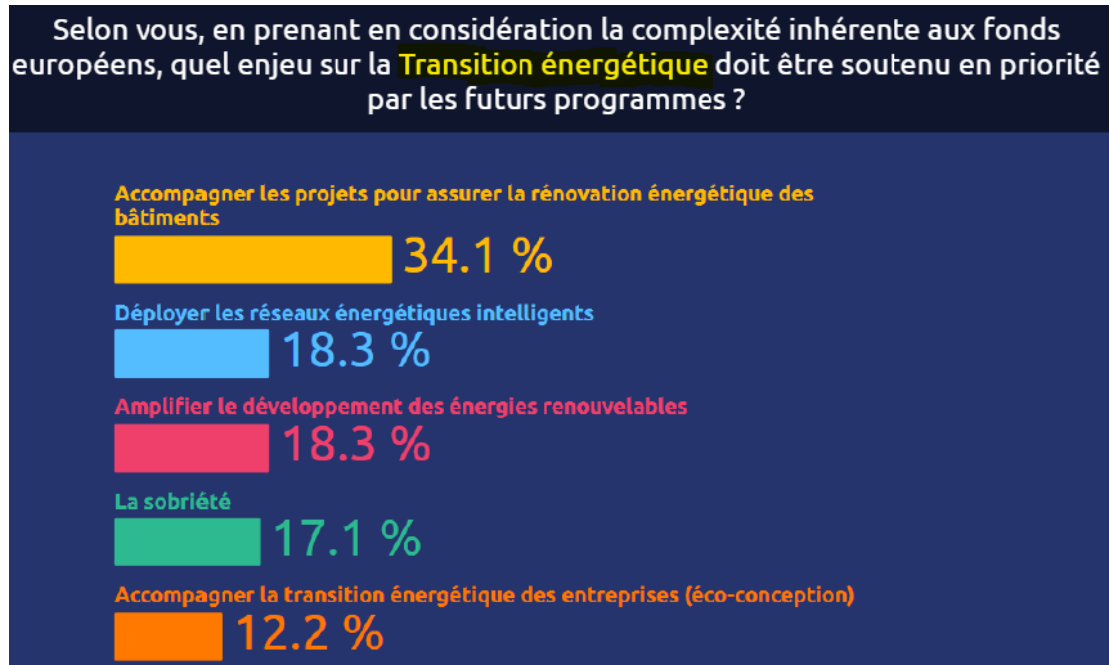
- Rénovation et amélioration énergétique des bâtiments publics (administratifs et scolaires), avec une priorité axée sur les collèges
- Rénovation thermique des bâtiments et logements pour arriver à des bâtiments basse consommation et bas carbone
- Rénovation énergétique des bâtiments et logements sociaux, notamment les processus d'industrialisation de la rénovation
- Changer les modes de consommations au travers du changement des comportements et un accompagnement à l'utilisation des bâtiments économes
- Accélérer la formation des professionnels et adapter les formations actuelles aux enjeux énergétiques
- Adapter les bâtiments pour les mieux intégrer dans les réseaux énergétiques intelligents (gaz et électrique)

Efficacité énergétique des entreprises

- Efficacité énergétique des procédés de production
- Diminution de la dépense énergétique industrielle
- Favoriser l'intégration des éco-matériaux dans la construction et la rénovation
- Aider les entreprises à mieux et moins consommer

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux TRANSITION ENERGETIQUE

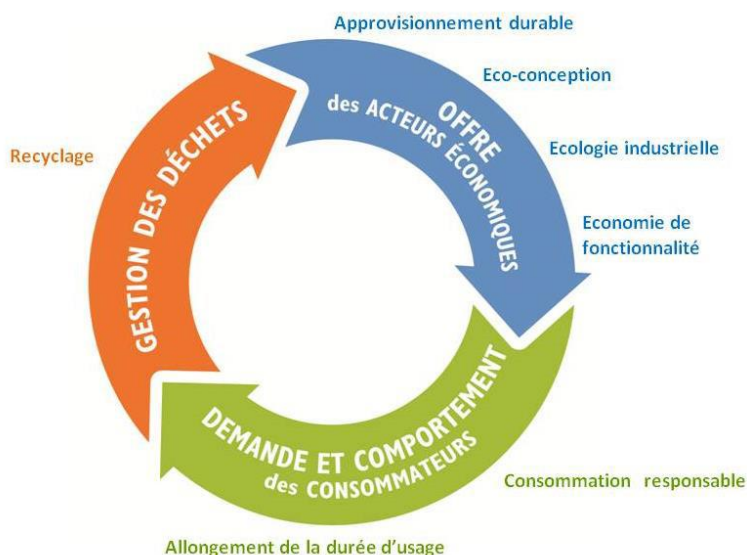


2-3-4 Un contexte propice au passage à l'économie circulaire

2-3-4-1 Une région active sur la transition vers une économie circulaire

Le modèle de l'économie circulaire vise à développer de nouvelles manières de consommer pour, d'une part, limiter la consommation de ressources et, d'autre part, réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production.

L'économie circulaire se divise en 3 domaines et 7 piliers :



Source : Plan d'actions économie circulaire 2018-2025

Le concept d'économie circulaire est inscrit dans la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui a reconnu la transition vers une économie circulaire comme objectif national faisant partie des piliers du développement durable.

Les Pays de la Loire ont vocation à se positionner en tant que « territoire leader en terme de gestion des déchets, d'économie circulaire et plus globalement de transition énergétique ». La maîtrise de la consommation des ressources est essentielle dans un contexte d'évolution démographique forte, la population ligérienne étant projetée à 3,6 millions d'habitants en 2031, puis à 4,5 millions d'habitants en 2050.

L'économie circulaire est pour la région une **véritable opportunité de développement économique** tout en conciliant la nécessaire préservation de son cadre de vie. Elle représente un **potentiel de créations d'emploi** important estimé entre 200 000 et 400 000 au niveau national à l'horizon 2030, selon une étude commandée par la Commission européenne et extrapolée à la France. La transition vers l'économie circulaire fait émerger de nouveaux marchés, de nouvelles activités et transforme les métiers. Elle requiert des compétences spécifiques à développer dans les entreprises qui vont de l'achat des matières premières, en passant par la conception des produits, le marketing et le développement de nouveaux modèles économiques.

Afin de développer et réussir cette transition vers l'économie circulaire, la région vise l'instauration d'une gouvernance partagée et une mise en réseau de tous les acteurs concernés, mais également d'intégrer au mieux l'économie circulaire dans l'achat public ou privé, ainsi que de développer les démarches d'Ecologie industrielle et territoriale (EIT).⁹⁷ En ce sens, la région a vocation à développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel, notamment par la construction d'ouvrages éco-conçus, l'utilisation de déchets du BTP recyclés, le développement efficace de circuits de proximité agro-alimentaire, et une lutte accrue contre le gaspillage alimentaire.

⁹⁷ Source : Plan d'action économie circulaire 2018-2025 présenté en session du Conseil régional les 18 et 19 octobre 2018

2-3-4-2 Une région sensibilisée à la problématique de la gestion efficace des déchets

La région compte environ 400 entreprises dans le secteur des déchets, soit près de 7 000 salariés. Les enjeux économiques, environnementaux, sociétaux et d'aménagement du territoire sont par conséquent majeurs tant en matière de prévention que de gestion des déchets.

Dans les Pays de la Loire, le tonnage total de déchets produits identifiés en 2015 s'élève à 11,2 millions de tonnes⁹⁸ :

- 275 kt de déchets dangereux ;
- 3 485 kt de déchets non dangereux non inertes ;
- 7 440 kt de déchets inertes sortis de chantier.

Les déchets non dangereux sont très variés et d'origines diverses. Trois principales catégories de déchets non dangereux peuvent néanmoins être distinguées :

- Déchets ménagers et assimilés (DMA) ;
- Déchets de l'assainissement collectif ;
- Déchets non ménagers provenant des activités industrielles, de l'agriculture et des administrations publiques qui sont communément appelées Déchets d'activités économiques.

La priorité pour les producteurs de déchets non dangereux est d'en diminuer la production puis de développer leur recyclage.

Globalement, les Pays de la Loire se caractérisent par un **comportement satisfaisant des usagers pour le tri** et l'apport volontaire des déchets vers des filières de valorisation.

- Selon l'ADEME, le ratio des ordures ménagères résiduelles (OMR⁹⁹) est inférieur à la moyenne nationale, soit 195 kg/habitant/an (contre 269 Kg/habitant/an à l'échelle nationale).
- 1^{ère} région (2017) quant au nombre de territoires produisant le moins d'ordures ménagères (38 sur 72)
- 2^e région (2016) quant au geste de tri des emballages (source Citeo)
- 41% des habitants déjà concernés par une tarification incitative au 1er janvier 2018
- Les déchets du BTP déjà valorisés à 70 %

Concernant les **installations de traitement de déchets non dangereux**, la région dispose de nombreuses structures¹⁰⁰ :

- Pour les déchets non dangereux inertes : 341 déchèteries publiques, 33 privées, 31 centres de transferts de déchets ménagers, 13 centres de tri, 22 centres pour les activités économiques, 39 plateformes de compostage des déchets, 43 installations de méthanisation, 5 installations de tri mécano-biologique sur ordures ménagères résiduelles, 20 installations de stockage de déchets non dangereux
- Pour les déchets inertes : 70 carrières utilisant des déchets inertes pour le remblaiement après exploitation, 42 sites (hors centrales d'enrobage) identifiés comme réalisant du recyclage d'excédents inertes, 57 installations de stockage de déchets inertes en 2015
- Des projets de centre de tri permettant de couvrir 100 % du territoire en extension des consignes de tri.

Le scénario tendanciel aux horizons 2025-2031 montre les perspectives suivantes¹⁰¹ :

- Déchets ménagers et assimilés : évolution du gisement de +7,2% entre 2015 et 2025 et de +11,1% entre 2015 et 2031
- Déchets d'activités économiques non dangereux non internes: +18,4% entre 2015 et 2025 et +31% entre 2015 et 2031

⁹⁸ Source : Fiche régional Pays de la Loire – DREAL sur PRPGD

⁹⁹ Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) désignent la partie des déchets restant après la collecte sélective. Avec les changements de comportements et l'optimisation des moyens de collecte à la source permettant une meilleure valorisation des déchets, la quantité d'OMR tend à baisser.

¹⁰⁰ Source : Fiche régional Pays de la Loire – DREAL sur PRPGD

¹⁰¹ Source : Fiche régional Pays de la Loire – DREAL sur PRPGD

- Déchets du bâtiment et des travaux publics : +21,2% d'ici 2025 et +35% d'ici 2031 par rapport à 2012

Un potentiel réel de valorisation des déchets des activités économiques

En Pays de la Loire, près de 40% des déchets non dangereux non inertes proviennent des activités économiques. Ce type de déchets représente un potentiel de valorisation important sur le territoire. Selon un scénario tendanciel issu du projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de 2019, les tonnages de déchets d'activités économiques collectés vers une filière de valorisation matière et organique passeraient de 66 % en 2015 à 80 % en 2031, du fait notamment de l'impact du « décret 5 flux » déjà en vigueur (obligation de tri puis valorisation papier/carton, métal, plastique, verre, bois), ou encore de la généralisation du tri à la source des bio-déchets des entreprises pour 2025.

Parmi ces déchets d'activité économique, ceux du BTP recyclés ou issus du réemploi ont un potentiel pour répondre à la demande en matériaux de construction. Face à la prospective tendancielle conduisant à une évolution du gisement des déchets du bâtiment et des travaux publics, il existe un réel potentiel de réemploi des excédents inertes sur les chantiers, celle-ci pouvant évoluer de 32% en 2012 à 35% en 2025 puis 37% en 2031¹⁰².

Un territoire maîtrisant la production de déchets dangereux

En Pays de la Loire, la **collecte de déchets dangereux¹⁰³ est estimée à plus de 273 000 tonnes en 2015¹⁰⁴**.

64 % des déchets dangereux générés en Pays de la Loire sont directement traités au sein de la région. Le territoire s'avère en effet doté de nombreuses installations couvrant la majorité de ses besoins : traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), des déchets d'activités de soins à risques infectieux, des véhicules hors d'usage et des déchets associés, des déchets amiantés. Les Pays de la Loire disposent ainsi de 3 installations de stockage présentant une capacité totale annuelle autorisée de 505 kt, et de nombreuses installations de tri/transit/regroupement.

Entre 2006 et 2015, parmi les déchets dangereux générés en Pays de la Loire, la part valorisée est passée de 63 % à 68 %. Certaines installations sont parallèlement spécialisées dans le traitement des déchets provenant d'autres régions (résidus d'incinération, DEEE). 84% des déchets stockés proviennent d'autres régions.

¹⁰² Source : Projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets – Avril 2019

¹⁰³ Selon le code de l'environnement, un déchet est un résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, une substance, un matériau, un produit que son détenteur destine à l'abandon. Il est plus particulièrement qualifié de « dangereux » s'il présente un risque pour la santé ou l'environnement. Plusieurs acteurs sont susceptibles de produire des déchets dangereux sur un territoire : les industriels, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les établissements de soins ou même les ménages.

¹⁰⁴ Cette estimation de la collecte ne concerne que les déchets générés en région.

ATOUS

- Un engagement important de la région par des initiatives des collectivités locales, les partenaires consulaires, les partenaires institutionnels et le monde économique
- Une région riche en laboratoires de recherche, en clusters et pôles de compétitivité en lien avec l'économie circulaire
- Une région disposant de ressources importantes (construction et agro-alimentaire) et des filières dynamiques (déchets agroalimentaire, ressources de la mer, BTP)
- Des faibles ratios de production et des taux élevés de collecte, de valorisation matière et organique des déchets non dangereux sur la région
- Une Région active ayant la vocation de se positionner en leader en matière d'économie circulaire (Plan d'action économie circulaire, SRDEII, démarches d'économie industrielle et territoriales (ETI), schéma régional biomasse, etc.)
- Une maîtrise de la collecte et de la valorisation des déchets dangereux
- Un plan d'action économie circulaire régional en 4 axes et 26 actions avec de nombreux pilotages par des partenaires

FAIBLESSES

- Une connaissance dispersée des démarches et acteurs et un manque de partages d'informations
- Une connaissance insuffisante des ressources et flux de déchets, encore mal connus ou partagés
- Une commande publique intégrant peu l'économie circulaire malgré le potentiel de déploiement
- Un manque d'intégration de l'économie circulaire dans l'aménagement du territoire conduisant à une disparité de dynamiques entre zones urbaines et rurales
- Des piliers de l'économie circulaire peu développés (éco conception, économie de la fonctionnalité dans les activités économiques)
- Un recyclage des déchets inertes du BTP non optimal lié à la présence de nombreuses carrières dans la région
- Des filières industrielles et de construction automobiles et nautiques consommatrices de quantités importantes de matières premières génératrices de déchets (métaux et plastiques)

OPPORTUNITES

- Potentiel de création d'emploi important dans l'économie circulaire (entre 200 000 et 400 000 emplois à l'horizon 2030 au niveau national)
- Une dynamique autour de 4 enjeux : Mieux produire, mieux consommer, mieux gérer nos déchets, mobiliser les acteurs
- Possibilité d'équilibrer les objectifs environnementaux, sociaux et économiques et de mettre les activités humaines sur la voie de la durabilité : déploiement et mise en œuvre de concepts d'économie circulaire, de la **bioéconomie durable** et de l'économie bleue
- Objectif ambitieux de réduction de la production de biodéchets : mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction de la production de déchets verts en développant des boucles production-consommation-valorisation locale
- Potentiel de développement de la filière CSR (combustibles solides de récupération issus des déchets)

MENACES

- Risque d'augmentation des tonnages globaux du fait de l'augmentation de la population et des ratios déjà bas de production des déchets ménagers et assimilés
- Une augmentation de la démographie d'ici 2050 (+ 800 000 habitants en région) avec des impacts sur les besoins de ressources et la capacité de la région à les fournir avec un besoin de développement des boucles production-consommation courtes

Enjeux pour les Pays de la Loire – Economie circulaire

Circuits de proximité

- Favoriser le développement des circuits de consommation de proximité, en affichant beaucoup plus la provenance courte des produits et en développant les circuits d’approvisionnement
- Intégrer l’économie circulaire dans les outils de planification territoriale (PCAET, SCOT, PLU)

Entreprises et industries

- Promouvoir et favoriser le développement des projets de valorisation de la biomasse, sa gestion durable et la qualité de la ressource régionale, dans une perspective de **développement de la bioéconomie** sur le territoire ligérien
- Répondre aux besoins des industriels qui vont devoir respecter de nouvelles normes
- Développer/étendre le dispositif « Eco-Défis » à l’ensemble des entreprises (la marque Eco-Défis® valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l’environnement autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal-durable)
- Développement de la filière écoconstruction
- Faciliter la coopération inter-EPCI
- Favoriser les synergies entre entreprises et communiquer sur les différents dispositifs
- Augmenter le nombre de PMI-PME engagés dans l’écoconception, renforcer l’accompagnement des entreprises dans l’écoconception des produits

Déchets

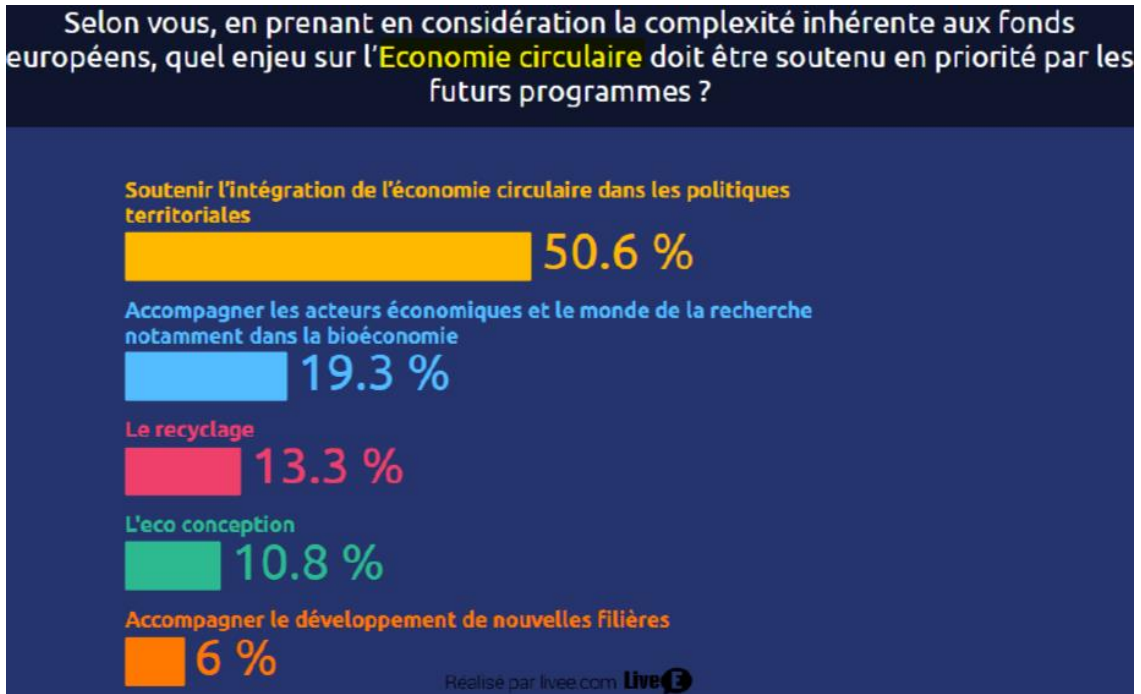
- Créer une chaîne de valeur complète pour le recyclage des plastiques composites
- Organiser des filières de prévention et recyclage des déchets liés au numérique
- Favoriser la consommation de produits de réemploi et de produits issus de matières recyclés
- Poursuivre la démarche de valorisation des déchets des activités économiques, notamment par la mise en œuvre par les entreprises des obligations et modalités du décret « 5 flux » et le développement des logiques d’Ecologie industrielle et territoriale
- Améliorer le maillage des déchetteries professionnelles
- Mettre en place des plateformes temporaires de tri et de stockage de déchets inertes
- Développer une filière de valorisation des CSR (Combustible Solide de Récupération)

Besoins d’accompagnement pour

- Le financement de l’ingénierie en faveur de nouvelles filières de recyclage ou de valorisation matière avec des débouchés régionaux
- Favoriser les démarches d’écologie industrielle territoriale, en y impliquant les structures de l’ESS
- Identifier les besoins en nouvelles compétences, nouveaux métiers et formations nécessaires

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux ECONOMIE CIRCULAIRE





3-INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN

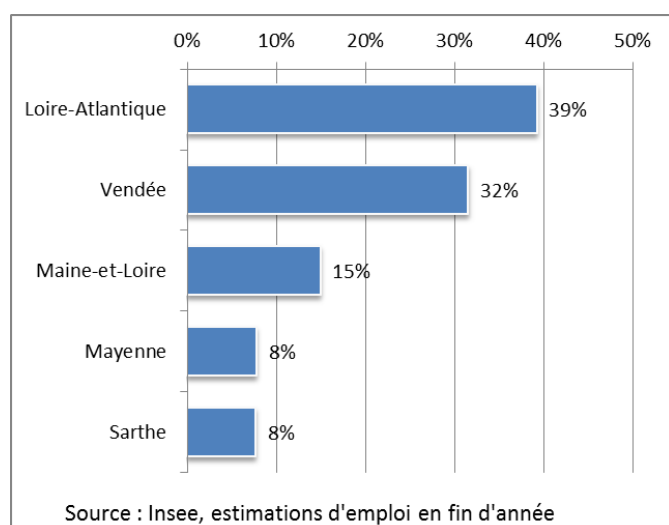
3-1 Emploi, formation et orientation professionnelles dans la région

3-1-1 Emploi : Une économie ligérienne créatrice d'emplois mais avec des disparités territoriales fortes

300 000 emplois supplémentaires en 20 ans

De 1,2 million en 1995, le nombre d'emplois en Pays de la Loire est passé à plus de 1,5 million en 2015. **La région figure parmi les territoires français les plus dynamiques sur le plan économique.** Au cours des deux dernières décennies (1995-2015), **l'emploi ligérien a progressé de 24%, pour un taux de 16% à l'échelle nationale.** Au total, ce sont 300 000 emplois supplémentaires qui ont été créés dans la région. Si la dynamique de l'emploi est ralentie depuis 2008, l'évolution en Pays de la Loire reste plus favorable qu'au niveau national. Sur la période 2010-2015, l'emploi a progressé de 2,5 % dans la région contre +1,7% au niveau national.

Évolution de l'emploi total entre 1995 et 2015 par département



Ces évolutions de l'emploi régional masquent cependant des disparités départementales assez marquées. **Au cours des vingt dernières années, la dynamique de l'emploi est particulièrement forte en Loire-Atlantique et en Vendée.** Le Maine-et-Loire est dans une position intermédiaire avec une évolution du nombre d'emploi proche de la moyenne nationale. La Mayenne et la Sarthe ferment la marche avec des évolutions beaucoup plus modestes de l'emploi total.

La polarisation de l'emploi

Les aires urbaines définies par l'Insee permettent de mieux comprendre les **phénomènes de polarisation des territoires à travers les emplois.** En Pays de la Loire comme ailleurs en France, la périurbanisation est massive : 97 % des habitants vivent dans un espace sous influence des aires urbaines dans la région contre 94 % de la population en France métropolitaine (hors Île-de-France).¹⁰⁵

« L'armature urbaine des Pays de la Loire est constituée de la métropole Nantes-Saint-Nazaire qui rassemble près d'un million d'habitants, des grandes villes d'Angers et du Mans qui offrent des fonctions métropolitaines supérieures et qui ont un rayonnement interrégional, d'un ensemble de villes moyennes (Cholet, La Roche-sur-Yon, Laval, etc.) qui disposent d'un potentiel de développement au niveau interdépartemental et d'un tissu de villes intermédiaires rayonnant sur le territoire rural. »¹⁰⁶

« Le territoire des Pays de la Loire enregistre à la fois une **concentration de l'emploi dans les pôles urbains** et une localisation dispersée de la population en dehors »¹⁰⁷. Dès lors, les déplacements quotidiens sont fréquents et les communes isolées sont peu nombreuses (situées souvent aux frontières régionales). Cependant, dans ces dernières

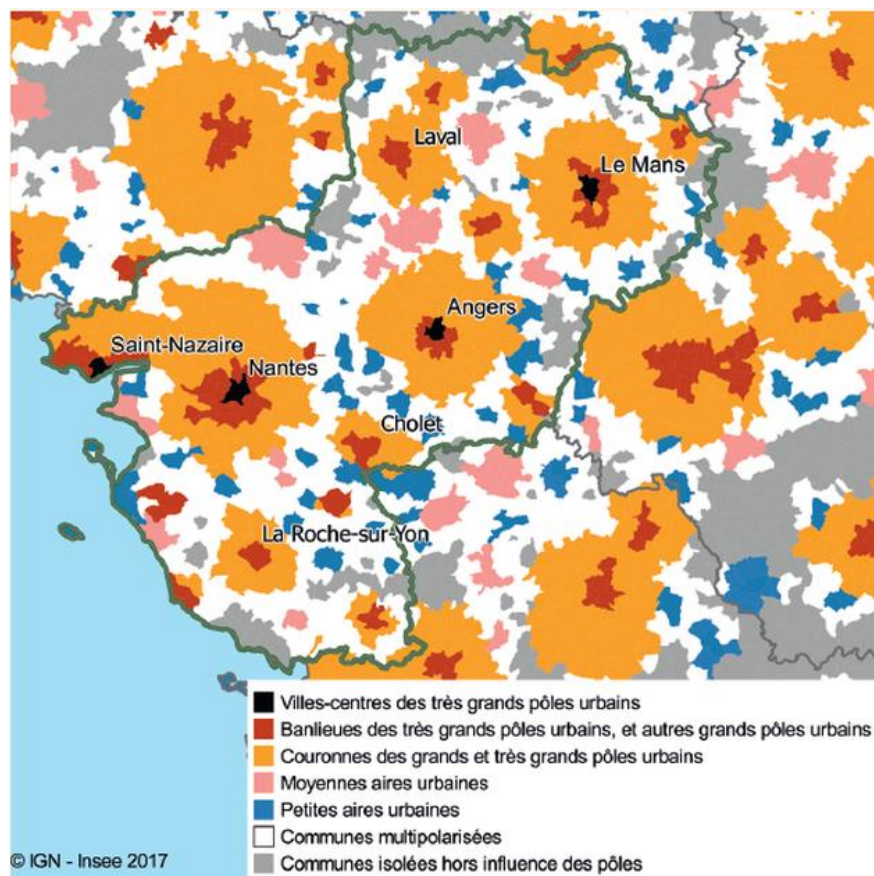
¹⁰⁵ Source : Insee Pays de la Loire, « Le zonage en aires urbaines en 2010 : en Pays de la Loire, les villes tissent leur toile toujours plus loin ». « Ce découpage du territoire est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, puis sur la délimitation de leurs aires d'influence en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti » (Insee).

¹⁰⁶ Source : Dreal des Pays de la Loire, Dossier Territorial, décembre 2016.

¹⁰⁷ Source : Insee Pays de la Loire, « Le zonage en aires urbaines en 2010 : en Pays de la Loire, les villes tissent leur toile toujours plus loin ».

comme dans certaines communes multi polarisées, les déplacements peuvent être compliqués d'autant plus que ces territoires abritent parfois des populations fragiles socialement. Dans ces derniers, organiser les déplacements s'avère plus complexe car ils ne sont pas dirigés vers une zone urbaine en particulier : les transports en commun ne sont pas ou peu présents et la voiture est le mode de déplacement privilégié.

Le zonage en aires urbaines 2010 de la région Pays de la Loire



Source : Insee Pays de la Loire

Les Pays de la Loire se révèlent être une région plutôt dynamique où l'économie est diversifiée avec des entreprises en plein développement et qui recrutent. Cette croissance économique s'accompagne d'un dynamisme démographique durable. Pour autant, cette vitalité globale de la région ne doit pas faire oublier que certaines parties du territoire régional peuvent être à l'écart de ces dynamiques vertueuses.

Malgré un taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale, des phénomènes d'exclusion persistent

Avec plus de 1,7 million d'actifs en 2014, les Pays de la Loire totalisent 5,8 % de la population active nationale, un poids équivalent à celui du nombre d'habitants. La région se caractérise par des taux d'activité et d'emploi¹⁰⁸ supérieurs à la moyenne française, en particulier chez les femmes (1^{re} région hors Île-de-France).

En contrepartie, les Pays de la Loire comptent parmi les régions où l'emploi à temps partiel est le plus développé : un salarié sur cinq contre 18 % en France métropolitaine. Ce phénomène peut être relié au fort taux d'activité des femmes en région. Le temps partiel concerne en effet presque exclusivement la population féminine : 33 % des femmes salariées dans la région contre 28 % au niveau national.

¹⁰⁸ Parmi les personnes en âge de travailler.

Une population régionale fréquemment en emploi

- Un taux d'emploi supérieur à la moyenne française

Le taux d'emploi de 15-64 ans par département

	Taux d'emploi des 15-64 ans
Loire-Atlantique	66,0 %
Maine-et-Loire	65,6 %
Mayenne	68,8 %
Sarthe	64,5 %
Vendée	67,0 %
Pays de la Loire	66,1 %
France métropolitaine	63,7 %

Source : Insee - RP 2014 - exploitation principale

Dans les 5 départements de la région, le taux d'emploi est systématiquement plus élevé que le taux moyen constaté en France métropolitaine. Ceci traduit plutôt une bonne insertion de la population sur le territoire. Les disparités territoriales existent toutefois : les taux sont plus importants en Vendée et en Mayenne. C'est en Sarthe que la population apparaît relativement la moins bien insérée.

Le taux d'emploi des 15-64 ans en Pays de la Loire par bassin de vie

À l'échelle des bassins de vie¹⁰⁹, les taux d'emploi les plus élevés sont enregistrés autour des grandes agglomérations et dans certains bassins de vie ruraux à dominante industrielle : le nord Vendée, les Mauges et le sud Mayenne, principalement.

La Sarthe apparaît plus à l'écart avec des taux d'emploi par bassin souvent inférieurs à la moyenne régionale. En Mayenne, les taux d'emploi sont assez homogènes d'un territoire à un autre. En Maine-et-Loire, la population apparaît moins bien insérée sur le marché du travail dans l'est du département.

La Vendée et la Loire-Atlantique affichent des taux d'emploi plutôt élevés. Pourtant, les différences sont parfois marquées à l'intérieur de chaque département.

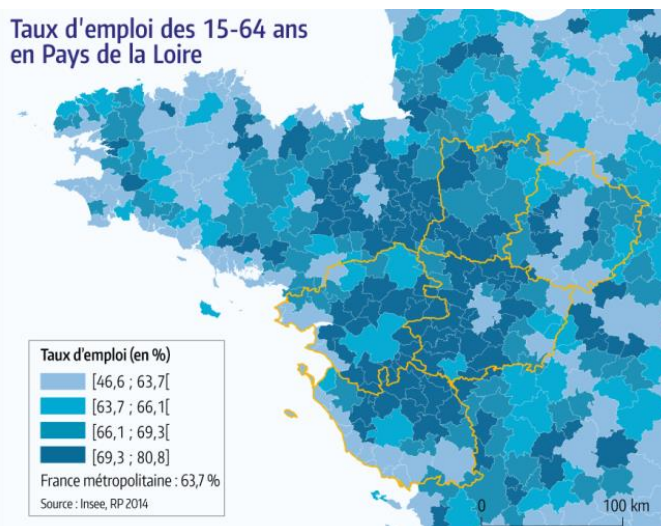
Les taux d'emploi les plus faibles se localisent ainsi plutôt le long du littoral, en particulier en Vendée. Ces territoires accueillent plus volontiers des personnes âgées de 55 à 64 ans et retraitées, ce qui tire à la baisse le taux d'emploi.

- Mais des jeunes exclus du marché du travail et de la formation dans certains territoires

Les jeunes âgés de 15-24 ans non insérés

	Part des jeunes âgés de 15-24 ans non insérés
Loire-Atlantique	12,9 %
Maine-et-Loire	14,1 %
Mayenne	12,7 %
Sarthe	16,8 %
Vendée	14,8 %
Pays de la Loire	14,0 %
France métropolitaine	16,4 %

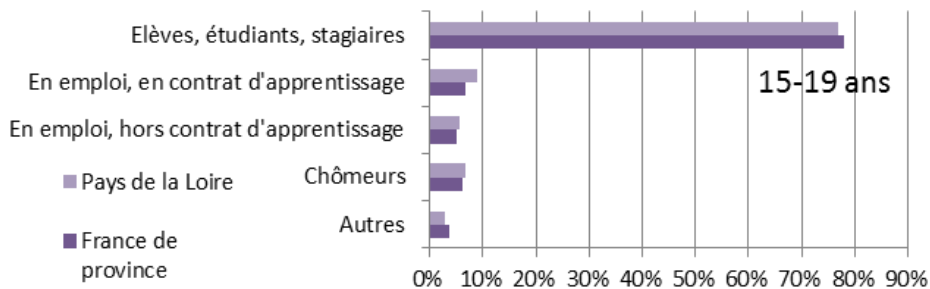
Source : Insee - RP 2012 - exploitation principale



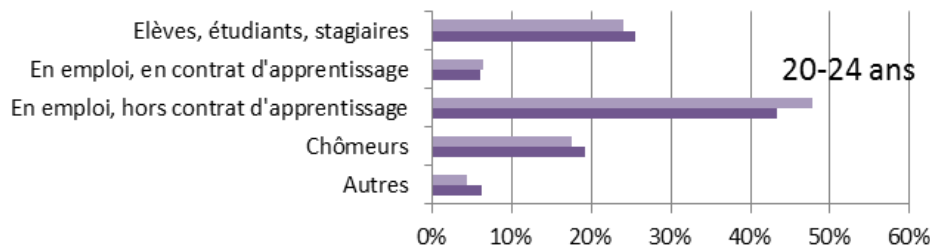
Globalement en Pays de la Loire, les jeunes arrivent mieux à intégrer le marché du travail qu'ailleurs en France métropolitaine. La Sarthe se démarque toutefois avec une proportion de jeunes non insérés plus élevée. Dans la région, les difficultés d'insertion sont particulièrement développées dans la zone d'emploi de Saumur où la proportion de jeunes exclus du marché du travail frôle les 20 %.

¹⁰⁹ Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports). Insee.

Répartition des jeunes ligériens selon leur type d'activité en 2015



En 2015, les ligériens de 15 à 29 ans représentant 17% de la population régionale.



L'emploi des 15-29 ans en Pays de la Loire

Les 15-29 ans plus en emploi

Les ligériens sont 47% à être en emploi contre 44% dans la France de province.

Insertion précoce sur le marché du travail

Lié à une forte tradition de l'apprentissage des 15-24 ans, représentant 8% en Pays de la Loire contre 6% en France de province.

Des emplois plus souvent ouvriers

34% des actifs ligériens occupent des postes d'ouvrier, et 31% en France de province.

Les jeunes ligériens plus souvent en emploi stable

Les 20-24 ans sont 49%, et les 25-29 ans, 72% à être en CDI ou titulaires de la fonction publique, contre respectivement 48% et 70% en France de province.

- *Un taux d'emploi assez élevé qui n'empêche pas le chômage de longue durée dans les territoires les plus fragiles*

Les chômeurs de longue durée

	Part des chômeurs de longue durée
Loire-Atlantique	44 %
Maine-et-Loire	48 %
Mayenne	43 %
Sarthe	47 %
Vendée	46 %
Pays de la Loire	46 %
France métropolitaine	44 %

Source : Dares, septembre 2016

Certains espaces sont plus en difficulté et connaissent du chômage de longue durée. Il s'agit souvent de territoires ruraux éloignés des grands pôles d'emploi de la région. On les trouve à l'est du Maine-et-Loire, autour de Saumur et de Noyant, dans le nord de la Mayenne, au nord et à l'est de la Sarthe, au sud de la Vendée et dans le nord de la Loire-Atlantique, essentiellement autour de Châteaubriant.

Une région où les habitants sont plus souvent en emploi qu'en France métropolitaine. Ces meilleures performances n'empêchent pas certains phénomènes d'exclusion, notamment des jeunes dans certaines parties du territoire, ainsi qu'une part du chômage de longue durée plus élevée que la moyenne nationale dans les territoires ruraux.

Besoins de main-d'œuvre et difficultés de recrutement

Sur certains territoires, les Pays de la Loire présentent un apparent paradoxe de persistance du chômage alors que dans le même temps les entreprises peinent à recruter les compétences dont elles ont besoin pour poursuivre leur développement.

Accroissement constant des difficultés de recrutement des entreprises entre 2015 et 2018

	Projets de recrutement recensés par BMO	Part des recrutements estimés difficiles par les entreprises ayant répondu	Part des recrutements saisonniers
2015	96 926	37,2%	46,2%
2016	104 501	32,3%	44,6%
2017	113 915	40,7%	44,0%
2018	144 334	48,3%	35,4%

Source : Statistiques Pôle Emploi

Ces difficultés sont accrues s'agissant des toutes petites entreprises de moins de 10 salariés (TPE) et les petites et moyennes entreprises de 10 à 249 salariés (PME), qui, en 2018, déclarent 80% de leurs recrutements comme difficiles.

Ces difficultés relèvent à la fois du **manque de main d'œuvre disponible sur le marché du travail** (notamment dans les bassins d'emploi de la région où le taux de chômage est proche de 5%), et de **l'inadéquation entre les compétences détenues par les demandeurs d'emploi et celles demandées par les recruteurs** (tant du point de vue des qualifications et de l'expérience, que des « savoirs être »). Il faut aussi s'intéresser aux **conditions de travail offertes** (rémunération, stabilité du contrat, attractivité du métier) et aux **contraintes personnelles des demandeurs d'emploi** (organisation familiale et personnelle, localisation et déplacement, garde d'enfant, etc.).

A noter également que la région connaît **un fort taux de recours au travail temporaire**. 6% des contrats offerts sont intérimaires en Pays de la Loire, contre 4% en moyenne nationale. Ce taux se monte à 50% s'agissant de l'industrie. L'intérim, comme la faible durée des contrats, est à la fois un frein à l'attractivité des offres (déménager ou allonger ses déplacements avec les coûts induits n'est pas toujours envisageable pour une durée de contrat courte) mais aussi un

atout pour certains (préférence pour l'intérim, plus rémunérateur et permettant plus de liberté dans le parcours professionnel).

Evolution des besoins de main-d'œuvre et des difficultés de recrutement entre 2018 et 2019¹¹⁰

➤ **Une hausse de la propension à recruter début 2019**

- ✓ 31,3 % des établissements de la région se déclarent prêts à embaucher en 2019, soit une hausse de 1 point par rapport à 2018.
- ✓ La quasi-totalité des secteurs voient leur propension à recruter progresser, notamment la construction (+5,1 points) et le secteur de l'industrie manufacturière (+5,8 points).
- ✓ Toutes les tailles d'entreprises voient également leur propension à recruter progresser, principalement celles de grandes tailles (+13,5 points pour les entreprises de plus de 200 salariés et + 12,8 points pour celle entre 100 et 199 salariés).
- ✓ Le nombre d'intentions d'embauche progresse de 24,8%, atteignant 180 174 projets en 2019 (contre 144 334 projets en 2018).

➤ **Les services constituent toujours le principal réservoir d'emplois de la région**

- ✓ Les services rassemblent plus de la moitié (55%) des intentions d'embauche en 2019. Le nombre de projets a progressé de 26% dans cette branche par rapport à 2018.
- ✓ Les industries agroalimentaires et l'agriculture représentent le deuxième contributeur, avec environ 32 172 projets (soit 18% du total de la région). Ce volume progresse de 18% par rapport à 2018.
- ✓ Les besoins en main d'œuvre progressent le plus dans le secteur de la construction (+50%), ce dernier représente 7% des intentions de recrutement de la région.

➤ **La progression continue des difficultés de recrutement et de rehausse des emplois saisonniers**

- ✓ La proportion de projets considérés comme difficiles progresse de 7,9 points par rapport à 2018, pour s'établir à 56,2%.
- ✓ Ce ratio progresse dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les tranches de taille d'entreprises à l'exception des établissements de 10 à 19 salarié (-2,5 points). Les plus fortes hausses sont observées dans les industries manufacturières (+14,6 points) et dans les établissements de plus de 200 salariés (+16,4 points).
- ✓ 37,4% des projets de recrutement sont saisonniers, un ratio qui réaugmente après plusieurs années de baisse (+2 points entre 2018 et 2019, -8,7 points entre 2017 et 2018, -0,6 point entre 2016 et 2017, -1,6 point entre 2015 et 2016).

3-1-2 Enseignement, apprentissage et formation professionnelle

La formation initiale

Dans le cadre de la formation initiale, plus de 870 000 personnes sont scolarisées en région, représentant 23,5 % de la population ligérienne.

135 000 étudiants sont inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2017-2018. Les Pays de la Loire se placent au 8^e rang des régions pour leur population étudiante, avec 5,1 % des effectifs nationaux, part inférieure au poids démographique de la région. 54,5 % des étudiants sont inscrits à l'université en région, quand le taux atteint 61,2 % en France. Cette proportion plus faible en Pays de la Loire peut s'expliquer par la présence marquée de l'enseignement supérieur privé dans l'Ouest.

¹¹⁰ Source : Pôle Emploi et CREDOC – Enquête Besoins en main-d'œuvre 2019 – Avril 2019



Les grands chiffres régionaux

873 925 personnes scolarisées 5,9 % du total national

en 2016-2017 (Ministère en charge de l'éducation, RERS 2018)

23,2 % : part de la population scolarisée 22,6 % au niveau national

en 2016-2017 (Ministère en charge de l'éducation, RERS 2018)

160 290 lycéens 7,0 % du total national

rentrée 2017-2018 (Région des Pays de la Loire)

30 243 apprentis et pré-apprentis 7,2 % du total national

au 31 décembre 2017 (Région des Pays de la Loire)

6,3 % d'apprentis parmi les 16-25 ans 5,1 % au niveau national ⁽¹⁾

en 2017 (MEN-DEPP, Sifa)

135 003 étudiants dans l'Académie de Nantes 5,1 % du total national

en 2017-2018 (RERS 2018)

73 557 étudiants à l'université 4,6 % du total national

en 2017-2018 (RERS 2018)

91,4 % : taux de réussite au baccalauréat 88,3 % au niveau national

à la session de juin 2018 Académie de Nantes - ensemble des baccalauréats

Niveau de formation des Ligériens

16% des néo-bacheliers ne sont pas inscrits en enseignement supérieur en 2016

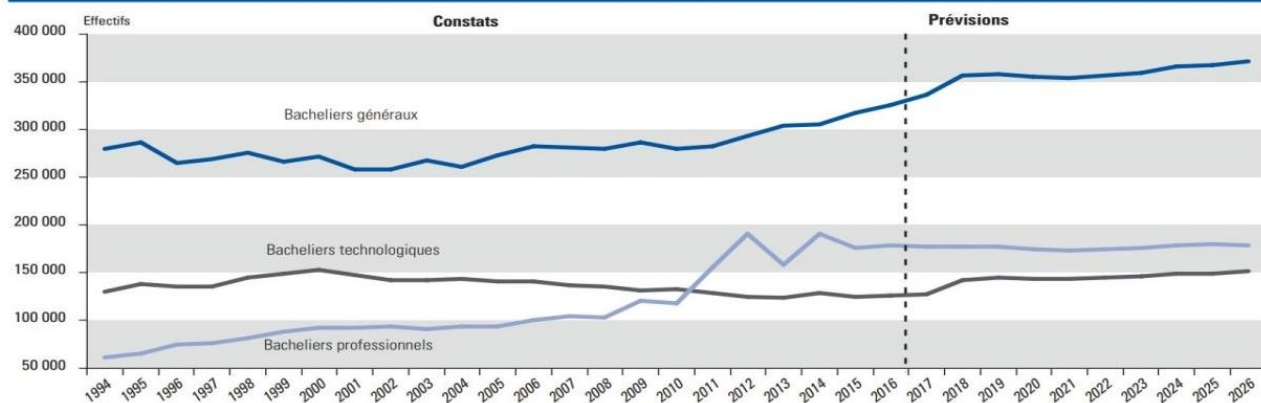
76% des néo bacheliers ligériens, inscrits en études supérieures, restent dans l'académie de Nantes en 2016

En Pays de la Loire :

- 0,7% des effectifs lycéens entre 2017 et 2020

+ 2,3% des effectifs lycéens entre 2020 et 2023

Effectifs de bacheliers 1994-2017 et prévisions 2018-2026 (France métropolitaine + DOM)

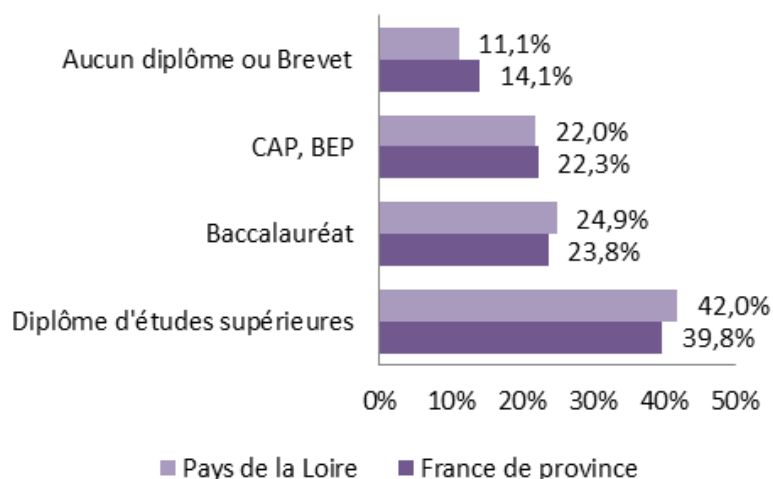


Source : MESRI - SIES pour 2018 à 2026, MEN pour la période 1994 à 2017, 2017 résultats définitifs du baccalauréat.

La région des Pays de la Loire est la 2^{ème} région française en termes de réussite au baccalauréat en 2018, avec un **succès de 94,11%**.

Les jeunes de la région poursuivent plus souvent leurs études qu'en France de province. Parmi les Ligériens de 25 à 29 ans qui ont terminé leurs études, seuls 11 % n'ont aucun diplôme ou uniquement le brevet, contre 14 % en France de province. Ce taux est le deuxième plus faible derrière la Bretagne.

Répartition des 25-29 ans ayant terminé leurs études par diplôme le plus élevé en 2015 (en %)

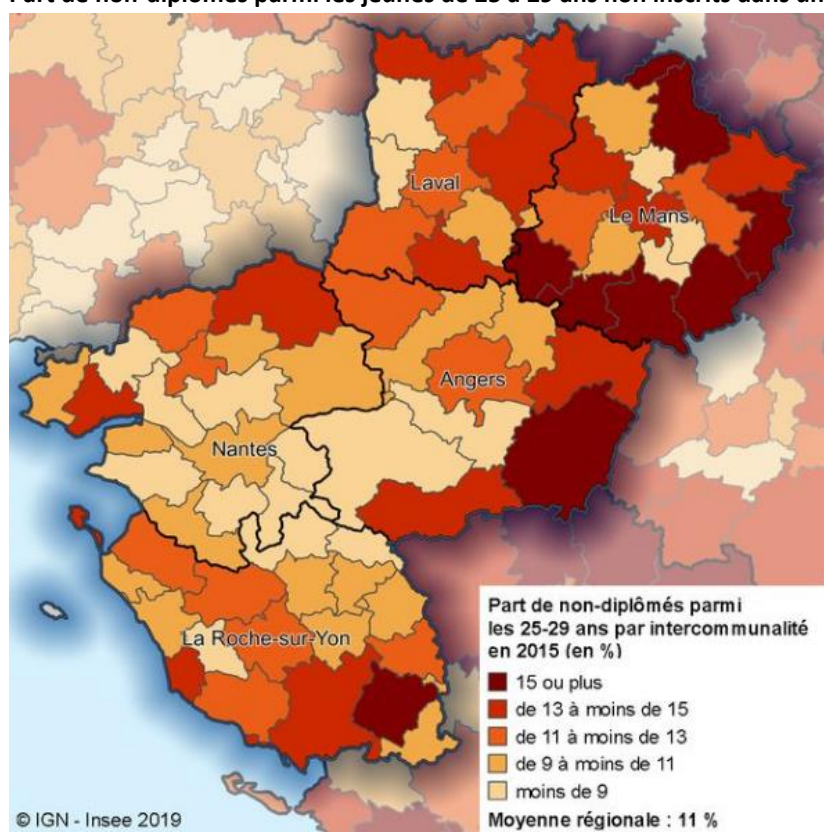


Ils sont plus souvent titulaires d'un baccalauréat (25% contre 24% en France de province) ou d'un diplôme d'études supérieures (42% contre 40%). **La région se place au troisième rang des régions de province pour la part de titulaires d'un baccalauréat ou plus.** Cependant, la part de diplômés d'études supérieures chez les 25-29 ans reste nettement inférieure à celle de l'Île-de-France (56%).

Source : Insee, RP 2015

Le décrochage scolaire

Part de non-diplômés parmi les jeunes de 25 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement en 2015



Source : Insee, RP 2015

Si les jeunes sortent nettement moins souvent du système scolaire sans diplôme dans les Pays de la Loire qu'en France de province, certains territoires sont plus vulnérables au sein de la région. En effet, dans le sud de la Sarthe, l'est de la Mayenne, le sud-est du Maine-et-Loire et le sud de la Vendée, plus d'un jeune sur huit n'a pas de diplôme. Les jeunes de ces territoires se déclarent davantage au chômage.

Les difficultés économiques se répercutent sur le niveau de vie : le niveau de vie annuel médian y est inférieur à la moyenne régionale et le taux de pauvreté des ménages de moins de 30 ans y est plus élevé. Il est même supérieur à 21% dans les intercommunalités de Sud Sarthe, Saumur Val de Loire, Baugeois Vallée, Sablé-sur-Sarthe et Loir-Lucé-Bercé. La pauvreté des jeunes ménages est également très présente dans les grandes agglomérations, particulièrement au Mans (31%) et à Angers (26%), territoires où les inégalités sociales sont importantes.

L'apprentissage

Conclu entre un employeur et un apprenti, le contrat d'apprentissage délivre à des jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus, et dès 15 ans sous certaines conditions, une formation en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Du CAP au diplôme d'ingénieur et au Master, **l'apprentissage prépare à des diplômes d'État ou des titres homologués de tous niveaux**. Les diplômes acquis par la voie de l'apprentissage sont les mêmes que ceux acquis sous statut scolaire.

En Pays de la Loire, **32 094 jeunes ont été formés sur l'année scolaire 2018/2019 (dont 371 en Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance) dans 53 centres de formation**. Les Pays de la Loire se positionnent ainsi **en tête des régions pour leur nombre d'apprentis parmi les 16-25 ans**.

En matière de formation, 9 secteurs rassemblent plus de 50 % des jeunes :

- banque finance, assurances
- automobile
- alimentation
- bâtiment, travaux publics
- commerce, vente
- industrie,
- coiffure, esthétique
- agriculture
- hôtellerie, restauration

Nombre total d'apprentis et répartition par niveau (année scolaire 2018/2019)¹¹¹

Niveau de formation	Nbre d'apprentis	%
DIMA	371	1,16
3 (diplômes type CAP)	12 660	39,45
4 (diplômes type bac pro, brevet)	9 495	29,58
5 (diplômes type BTS)	5 943	18,52
6 (diplômes type licence pro)	1 608	5,01
7 (diplômes type ingénieur)	2 017	6,28
Ensemble des niveaux	32 094	100,00

Source : Région des Pays de la Loire

Plus des deux tiers des effectifs dans les formations de niveau 4 et 3

Alternant périodes en entreprise et en centre de formation, l'apprentissage concerne tous les niveaux de formation. **Les formations de niveau 4 (BAC, BP) et 3 (CAP, BEP) rassemblent toujours la majorité des jeunes, soit 70 %**. Cette part est néanmoins en diminution de 1 point sur un an.

L'apprentissage gagne du terrain dans l'enseignement supérieur

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur (niveau 6 et 7) attire de plus en plus de jeunes. Sur l'année scolaire 2017-2018, ils sont 3 625 et représentent 11,1 % de l'effectif global. Ils étaient 3 309 l'année dernière soit une belle progression en un an.

Un taux de réussite de 86,8 % et en nette progression

En région, pour la session 2018, le taux de réussite aux examens pour les apprentis atteint 86,8 %, soit 87,1 % pour le niveau pré-bac et 86,1 % pour le post-bac. C'est une progression de + 2,1 % en trois ans (ce taux était de 84,7 % à la session 2015). À l'échelle nationale, pour les apprentis, ce taux est de 82,34 % à la session 2018.

¹¹¹ Le décret N°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles modifie la nomenclature de classification des diplômes et titres. L'ancienne classification allant du niveau VI à I est remplacée par une graduation des compétences en huit échelons allant de 1 à 8.

Plusieurs formations affichent un taux de réussite supérieur à 90 % en Région. Ainsi, pour les secteurs les plus significativement représentés : Mécanique aéronautique et spatiale (97,06 %), Mécanique générale et de précision - usinage (96,32 %), Transformations chimiques et apparentés (95,92 %), Travail social (94,44 %), Spécialités pluri-technologiques des transformations (94 %), Mines et carrières – génie civil-topographie (93,97 %), Spécialités pluri-technologiques-génie civil-construction-bois (93,14 %).

A l'opposé, des secteurs enregistrent des résultats plus mitigés : Spécialités plurivalentes de la communication (66,67%), Comptabilité – gestion (67,97%), Animation culturelle, sportive et de loisirs (78,16 %).

L'insertion professionnelle des apprentis progresse sous l'effet d'une conjoncture plus favorable

Selon l'enquête Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA), en février 2018, 81,5 % des jeunes sont insérés sur le marché du travail en région, sept mois après leur sortie d'apprentissage. Ce sont les formations post-bac qui obtiennent les meilleurs résultats, soit un taux de 87,8 %, contre 78,1 % pour le pré-bac. Cela représente une progression de + 3,1 points sur un an et de + 11,5 points en trois ans. En comparaison, à l'échelle nationale, le taux d'insertion des formations pré-bac préparées par apprentissage est de 72,2 %.

L'insertion professionnelle des apprentis est directement liée à la formation choisie, ainsi qu'à la conjoncture économique. L'insertion professionnelle dépasse 85 % pour 24 secteurs d'activités. Parmi les plus significativement représentés : Santé (95,2 %), Mécanique aéronautique et spatiale (93,55 %), Mines et carrières, génie civil, topographie (93,13 %), Finances- banque-assurances (91,47 %), Bâtiment : construction et couverture (91,47 %), comptabilité – gestion (89,34 %), spécialité pluri-techno- génie civil- construction-bois (89,11%).

Une variabilité du taux de rupture

Taux de rupture : en Pays de la Loire, les ruptures sont étudiées par année scolaire. Le taux de rupture net est calculé comme suit : Nombre de ruptures nettes avant obtention de l'examen (année n) / Effectif apprentis maximum remonté entre septembre et décembre (année n).

En Pays de la Loire, sur l'année scolaire 2017/2018, le taux de rupture net est de 12 %. Les résultats varient de 7,2 % pour le post-bac à 14,2 % pour le pré-bac.

Dans l'ensemble, conformément aux tendances observées les années précédentes, le secteur de l'accueil-hôtellerie-tourisme affiche le taux le plus élevé soit 23,60 %. Deux autres secteurs, significativement représentés, sont également caractérisés par un taux supérieur à 15 % : le secteur commerce-vente (18,18 %) et le secteur agro-alimentaire-alimentation-cuisine (17,12 %). A l'inverse, le secteur informatique-traitement de l'information-réseaux, comme l'année dernière, affiche le taux de rupture le plus bas (1,21 %).

Résultat de l'enquête « Baromètre de l'apprentissage en Pays de la Loire » (novembre 2018)¹¹²



Apprentissage

Connaissance du dispositif & recours

53 %

déclarent connaître assez bien voire très bien l'apprentissage

22 %

ont embauché des apprentis au cours des 3 dernières années

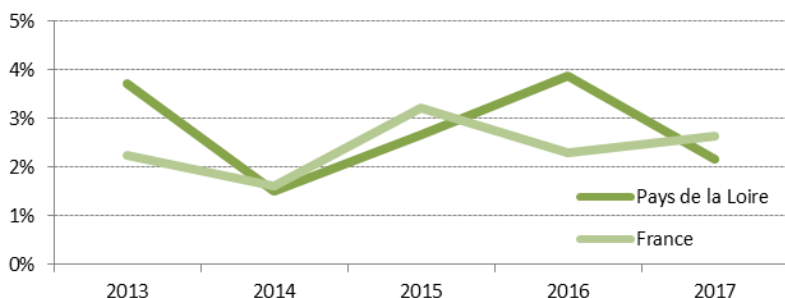
- ✓ 22 % des entreprises ont embauché des apprentis au cours des 3 dernières années
- ✓ 21% des entreprises ont embauché 3 apprentis ou plus au cours des 3 dernières années.
- ✓ 71% des embauches en apprentissage sont effectuées dans des TPE,

¹¹² Source : AGEFOS PME Pays de la Loire, en partenariat avec la CPME, et le rectorat - Baromètre de l'apprentissage en Pays de la Loire – Novembre 2018

- ✓ 19% dans des entreprises du secteur de la coiffure, 15% dans des entreprises du secteur de l'immobilier, 15% dans des entreprises relevant de l'Interprofessionnel
- ✓ 40 % des embauches en apprentissage relevaient du domaine du commerce
- ✓ 70% des entreprises déclarent être plutôt satisfaites voire très satisfaites de l'apprenti

L'enseignement supérieur

Evolution des effectifs d'étudiants



En 2018, pour 25% des étudiants le premier critère de sélection d'un établissement pour ses études était la localisation.

En 2016, l'académie de Nantes comptait une progression d'effectifs de +3,7% (pour une moyenne nationale de +2,3%) entre 2015 et 2016.

En 2017, les effectifs étudiants en Université (hors IUT et ESPE) représentent 45,9% de la population étudiante ligérienne. En moyenne, en France, la part des universités (hors IUT et ESPE) est de 55,7%. L'académie de Nantes est 2^{ème} en termes de part d'effectifs les plus bas en Université après l'académie de Paris. Cet écart de 10 points de pourcentage est dû à une forte tradition en Pays de la Loire dans les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion, et aussi des écoles paramédicales et sociales. En effet, les effectifs en écoles représentent 22,4% des effectifs contre 17,4% en France.

D'autre part, l'écart des effectifs étudiants est compensé par une forte part des étudiants en Section de Technicien Supérieur (STS) qui représentent 12,7% des effectifs contre une part de 9,6% en France. Les parts en CPGE et IUT correspondent aux tendances nationales.

La région Pays de la Loire a une autre spécificité, sa part d'étudiant en enseignement supérieur privé. Les étudiants ligériens sont 30% en 2018 à être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur privé, ce qui en fait la 1^{ère} académie de France, juste devant l'académie de Paris à 29,9% et loin de moyenne nationale de 20,2%.

L'accueil des étudiants étrangers en 2016 dans la région



Pays de la Loire en chiffres

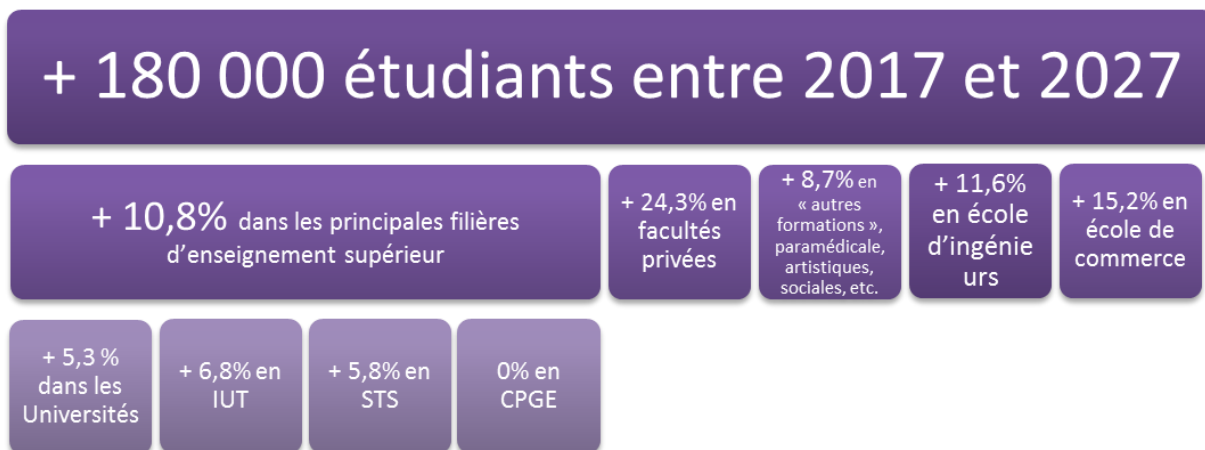
- 9% d'étudiants étrangers dans la région pays de la loire, alors que la moyenne nationale est de 12,4% ;

- 71% des étudiants étrangers sont inscrits à l'université, et 9,8% ont choisi une école d'ingénieur, contre 4,9% au plan national ;

- 51% sont inscrits à un niveau licence ;

- 30% sont inscrits en filières sciences, STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) et 18,7% en LSHS (lettres et Sciences humaines et sociales).

Projection des effectifs dans l'enseignement supérieur à l'échelle nationale



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) – 2019

Les projections nationales montrent des filières plus attractives en licence :

- STAPS avec une augmentation de 10% d'ici 2027 ;
- Sciences avec une projection à +9,2%.

Ces 180 000 étudiants en plus entre 2017 et 2027 représentent une augmentation de 6,9%. L'absorption de ces nouveaux effectifs devient un enjeu majeur dans l'enseignement supérieur et met en question les possibilités d'accueil, d'attractivité et d'offre de formation en ayant recours à des nouvelles méthodes pédagogiques.

Les formations privées, sous contrat avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, devraient connaître une forte progression dans l'équilibre actuel des formations. En effet, l'augmentation de plus de 24% dans les facultés, mais aussi, l'augmentation dans les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce (qui sont à 99,4% privées en France et 100% en Pays de la Loire), auxquels on rajoute les établissements privés du secondaire qui proposent des STS et des CPGE.

La part des effectifs en enseignement privé dans l'académie de Nantes étant la 1^{ère} de France, cette évolution devrait donc fortement impacter la région dans les 10 prochaines années. A noter, néanmoins qu'une augmentation de 5,3% dans les universités qui accueillent environ la moitié des effectifs ligériens, représenterait à elle seule une forte progression des effectifs attendus.

La formation des demandeurs d'emploi : focus sur les publics spécifiques

Les personnes en situation de handicap

En Pays-de-la-Loire, à fin 2017, **30 218 demandeurs d'emplois sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE), soit 9,4% de l'ensemble des demandeurs d'emploi**. 73% des DEBOE de la région ont un niveau infra IV, soit 22 060 personnes (cat ABC). Le public demandeur d'emploi en situation de handicap présente les caractéristiques suivantes :

- Un **faible niveau de qualification** : 73% ont un niveau infra IV (versus 54% pour le tout public).
- Un public en majorité **adulte et senior** : 45% de plus de 50 ans (soit le double du tout public).
- Une **durée du chômage plus longue** : 57% des DEBOE sont des demandeurs d'emploi de longue durée (46% pour le tout public) et l'ancienneté moyenne d'inscription est de 786 jours en moyenne (603 jours pour le tout public).
- Des **parcours moins linéaires**, en rupture en raison de l'évolution de l'état de santé et de la situation d'échec au premier projet.
- Majoritairement **en reconversion professionnelle** du fait de la survenance ou de l'aggravation du handicap.

L'accès aux formations du public reconnu Travailleur handicapé (TH) de la région est passé de **7% des stagiaires en 2009 à 12% en 2017**, mais n'est que de 8% si on considère uniquement l'offre de formation qualifiante.

Concernant les taux d'accès à l'emploi après une formation en région, il n'y a pas d'indicateur spécifique pour les DEBOE. Pour le plan « 500 000 formations supplémentaires », le taux de retour à l'emploi s'est porté à 35% pour les publics en situation de handicap contre 66% pour le tout public. **Au 3^{ème} trimestre 2017, le taux de retour à l'emploi après formation de Pôle emploi (soit 6 mois après la formation) est de 48,4% pour les BOE contre 69,1% pour le tout public en région.** Ce taux n'a pas évolué en 2018 pour les BOE, alors qu'il a progressé de 4 points pour le tout public.

Les jeunes de 16 à 25 ans

A fin 2017, on compte 25 080 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. 8,3% des 18-24 ans en Pays de la Loire ont un niveau infra V, situation plus favorable que la situation nationale (9,4%). Cela correspond néanmoins à 8 000 jeunes ligériens qui quittent chaque année le système éducatif avec un niveau infra V. La situation est contrastée selon les territoires. Ainsi, la part des jeunes sans diplôme dans la population des 15-24 ans non scolarisée se concentre à l'Est de la région.

Cette population jeune infra V connaît à 60% des difficultés de lecture, contre 40% pour les jeunes CAP-BEP, et 10% pour les bacs généraux ou technologiques (Journées défense et de citoyenneté).

Dans les 3 ans suivant leur sortie de l'école, seuls 16% des infra V retournent en formation. Pour les niveaux V (CAP-BEP), qui ont déjà une qualification, le retour en formation concerne 9% des personnes concernées.

Pour les jeunes infra V reçus par les Missions locales des Pays de la Loire en 2016, **6 jeunes sur 10 ont eu une proposition de formation de la part de leur conseiller.** La transformation d'une proposition de formation en réelle entrée en formation est de seulement 33%. Ainsi, seuls 9% des infra V reçus en 2016 par les Missions locales en Pays de la Loire sont partis en formation dans les deux mois suivant leur accueil et seulement 19% sur les 12 mois suivant leur accueil.

Au global, **en 2017, 6 567 jeunes sont entrés en formation, soit 13,3 % des jeunes accompagnés.** On dénombre 3 270 jeunes faiblement qualifiés ayant intégré une formation qualifiante. Par ailleurs, 1 043 jeunes ont démarré un contrat par alternance.

Les Missions locales ont repéré deux **freins périphériques importants à la formation des jeunes** : la **mobilité et le logement**. Plus l'offre de formation est éloignée, plus le coût du maintien en formation est élevé pour les jeunes.

Il s'agit de publics peu mobiles géographiquement. En moyenne, 40% des jeunes changent de zone d'emploi au cours des sept premières années de vie active. Cette mobilité est bien moindre pour les infra V (25% changent de zone d'emploi) ou les niveaux V (25%). Elle est de 35% pour les bacs technologiques et de 47% pour les bacs généraux.

Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires

La demande d'emploi en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) représente 18 195 personnes en catégorie A¹¹³ au 30 juin 2018, dont 45,8% (8 333) demandeurs d'emploi de longue durée (41% pour tous publics cat A).

Les jeunes (-26 ans) représentent 14% des demandeurs d'emploi en fin de mois catégorie A dans les QPV, et les seniors 24%. La population des quartiers de la politique de la ville est confrontée à des situations économiques et sociales plus dégradées que celle des agglomérations. Dans les Pays de la Loire, 42% de leurs habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Si la région bénéficie de conditions socio-économiques globalement favorables, les quartiers de la politique de la ville ligériens concentrent parfois davantage les situations de précarité qu'au niveau national. Les familles monoparentales y sont plus présentes et les difficultés scolaires plus prégnantes. Le parc d'habitat social est particulièrement concentré dans ces quartiers. La situation varie cependant d'une agglomération à l'autre.

Sortir de l'école avec un niveau infra V en habitant dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville conduit à un taux de chômage de 57%, 3 ans après la sortie (contre 47% pour les jeunes infra V habitant hors QPV à la fin de leurs

¹¹³ Catégorie A : demandeurs d'emploi inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi

études). Pour les publics de niveau CAP-BEP, le taux de chômage 3 ans après la fin des études est respectivement de 40% pour les jeunes des QPV et de 26% pour les jeunes de même niveau hors QPV.

Les habitants des quartiers de la politique de la ville rencontrent davantage de difficultés pour accéder à l'emploi : seulement 49 % des personnes de 15 à 64 ans travaillent contre 62 % dans les unités urbaines englobantes (la situation est toutefois plus favorable dans les Pays de la Loire qu'en France de province).

Les habitants de ces quartiers **occupent plus souvent des emplois de courte durée (CDD, intérim, etc.)** : 26 % (16 % pour les Unités urbaines englobantes). La précarité de l'emploi est plus fréquente en Pays de la Loire qu'au niveau national dans ces quartiers.

3-1-3 Les défis à relever par les opérateurs de la chaîne emploi-formation-orientation dans la région¹¹⁴

Avec **l'accélération des transitions**, de nouveaux défis sont à relever, dont celui pour les territoires de s'adapter, voire de se réinventer, et par là même d'anticiper les besoins en emplois et la montée en compétences dans une économie qui demain sera de plus en plus tournée vers les services, même si industrie, agriculture et construction conservent une place essentielle dans l'économie ligérienne.

Face à ces enjeux, **les différents territoires de la région ne disposent pas des mêmes atouts**. Les effets entre structure productive et géographie ne s'exercent pas de la même manière dans les différents territoires. Ainsi, la spécialisation spatiale du travail tend à profiter aux métropoles, avec en particulier une forte concentration des fonctions métropolitaines relatives par exemple à l'économie de la connaissance, au développement des nouvelles technologies... Un **risque de possibles déséquilibres territoriaux** existe donc avec une question importante qui est de savoir si la dynamique de métropolisation en cours est susceptible d'irriguer et d'être capable de faire réseau avec les territoires avoisinants. Parallèlement, il semble qu'il ne faille pas trop accentuer la spécialisation spatiale du travail autour des métropoles pour éviter le creusement des inégalités territoriales et plutôt chercher des effets d'entraînement pour les territoires, qui pâtissent parfois d'activités peu porteuses ou en perte de vitesse.

Les bouleversements que vont connaître les territoires de la région peuvent être démographiques, technologiques, énergétiques... et leur combinaison, voire leur simultanéité, implique une plus grande anticipation et un effort accru d'accompagnement des entreprises et des individus. En effet, il semble que les choses s'accélèrent et une interrogation demeure aujourd'hui sur le rythme de ces changements et leur force disruptive.

Prendre en compte la dynamique démographique de la région et le vieillissement de la population

A l'horizon 2040, il faudra compter 480 730 Ligériens supplémentaires de 60 ans et plus, soit près d'un tiers de la population. Du fait d'une espérance de vie supérieure à la moyenne, la part des personnes âgées de 75 ans et plus va progresser fortement (+ 87%), en particulier sur les zones côtières. Avec ce potentiel d'activités et d'emplois, il apparaît essentiel pour les années à venir :

- de **contribuer au développement de la Silver économie** qui représente un levier de croissance pour de nombreux secteurs d'activité : loisirs, transports, alimentation, sécurité, santé, domicile, habitat collectif, assurance, assistance, téléphonie, internet, sport... Cet enjeu peut être pensé en parallèle et complémentarité avec la transition numérique (gérontechnologie) en cours ainsi que le lien social et l'innovation sociale ;

- **d'accompagner la perte d'autonomie pour les seniors fragilisés**, souvent âgés de 75 ans et plus. Cela peut passer par la recherche du « juste » équilibre entre établissements d'hébergement pour personnes âgées et dispositifs d'accompagnement et de soins à domicile. Ce peut être également d'anticiper les besoins en personnels et les évolutions de métiers associées à ce changement sociétal (ex : animateur d'activités physiques adaptées aux seniors, accompagnateur à la mobilité...) sachant qu'entre 2008 et 2013, le nombre de professionnels a cru de +24% et que selon l'Insee, à horizon 2020, 7 000 à 11 000 emplois seront à créer pour accompagner la dépendance en Pays de la Loire ;

¹¹⁴ Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles (SREFOP)

- de relever le défi de l'emploi des seniors pour lequel la région accuse un retard certain. Confirmé par les chiffres du chômage (forte part des demandeurs d'emploi de longue durée) et l'insertion des anciens stagiaires demandeurs d'emploi du Programme régional de formation de la Région de cette tranche d'âge (de 10 points en deçà de la moyenne), l'accès à l'emploi des seniors reste difficile et l'est d'autant plus passé 55 ans et pour les ouvriers, employés et professions intermédiaires. Il apparaît donc essentiel de renforcer l'accompagnement des seniors et d'éradiquer les préjugés, même si le contexte économique ne facilite pas toujours ce désir de changement. Une sensibilisation auprès de certains secteurs pour une ouverture plus grande des recrutements sur ces profils d'âge est un des exemples de ces actions possibles.

Accompagner les transitions énergétiques et numériques

L'accélération technologique et l'« urgence » climatique bouleversent de nombreux repères existants sur les organisations du travail des entreprises et la capacité d'adaptation de l'individu, et *in fine* des établissements de formation. Ces transitions importantes impliquent en outre de nouveaux modèles économiques (économie collaborative et de fonctionnalité, économie de proximité et circulaire...), une transformation des métiers ou l'apparition de nouveaux métiers, ainsi qu'une relation au travail repensée, que ce soit sous l'angle du travail, de l'évolution professionnelle et de la formation.

Une question qui revient fréquemment en lien avec ces transitions porte sur **les effets de création et/ou de destruction des emplois**. Pour les métiers hautement répétitifs avec au moins 70% des tâches automatisables, le risque de disparition pourrait exister. Des estimations basées sur l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) montrent que 9% des emplois en moyenne (soit 135 000 emplois en Pays de la Loire) présentent un risque élevé d'automatisation, alors que pour 25% d'autres emplois, 50% des tâches seront considérablement modifiées par l'automatisation... À l'inverse, les métiers non répétitifs, qu'ils soient peu qualifiés (soin et aide à la personne) ou qualifiés (administratif, assurance, études et recherche...), progresseraient de manière importante.

Le caractère disruptif des transitions technologiques (numérisation, robotisation...) et l'apparition liée de nouveaux modes de travail (de quatre types selon France stratégie : organisation apprenante, plateforme apprenante virtuelle, super-intérim, taylorisme new age) interrogent en effet sur les conséquences en termes d'emploi, qu'il s'agisse de volume (effet de substitution ou de complémentarité ?), de distribution des emplois (risque de polarisation du marché du travail avec d'un côté, des métiers très qualifiés et de l'autre, des métiers peu qualifiés de « services », difficilement remplaçables par des machines ?), d'identité sociale (effets sur les organisations du travail ? cartographie des compétences ? perméabilité des compétences, transversalité et décroisement disciplinaire ? effets d'exclusivité ou de concurrence entre secteurs ?...), de conditions de travail, de mobilité ou transition professionnelle (un salarié sur six change aujourd'hui de métier en Pays de la Loire), donc de formation (accès à la formation pour les moins qualifiés ?).

Enfin, même si le territoire est globalement équilibré, celui-ci cache des disparités territoriales potentiellement à risque face à ces évolutions à venir, qu'il s'agisse de la croissance verte et bleue, de l'industrie du futur... Encore une fois la question des territoires et de leur diversité (territoires ruraux et quartiers de la politique de la ville) sera centrale dans les réflexions et actions, notamment de **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT)** à venir.

L'anticipation de ces transitions et de leurs incidences sur les activités, les emplois et les compétences attendues demain impliquent un effort de prévision et de partage d'informations. Cette démarche doit s'appuyer notamment sur un **dialogue structuré et documenté avec l'ensemble des acteurs concernés**. Ainsi, par exemple, l'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale fait l'objet d'un processus coordonné entre la Région et les autorités académiques, en concertation avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux. Cette approche permet de prendre en compte les priorités définies dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, et les besoins en compétences exprimés par les acteurs économiques. De manière proche, l'orientation est un enjeu qui doit être partagé et porté par tous afin de mieux éclairer par divers moyens (outils numériques, professionnalisation, découverte du monde professionnel...) les choix opérés par les individus. Les choix opérés pour s'orienter pré-déterminent fréquemment des parcours professionnels aujourd'hui encore assez linéaires, même si la **mobilité professionnelle** est souvent évoquée comme un facteur d'agilité et d'employabilité. À titre d'exemple, la **mixité** toute relative entre garçons et filles dans les souhaits d'orientation scolaire, la mobilité

professionnelle relative des salariés (224 000 salariés, soit un salarié sur six qui change de métier) qui s'exerce souvent au sein des mêmes populations (ouvriers non qualifiés, artisans salariés, employés de services divers ou techniciens de la banque et des assurances) et des mêmes domaines, ou encore un **capital attractivité** à penser au regard de multiples facteurs et incitant l'individu à être pilote de son parcours professionnel et à se projeter sur le futur marché du travail par une prospective de soi. Les différentes actions qui pourront être mises en œuvre dans ces domaines concourront probablement à un conseil en évolution professionnelle « optimisé » et également à apaiser nombre de tensions au recrutement observables aujourd'hui.

L'ensemble des transitions à l'œuvre conduisent et conduiront à un besoin d'accompagnement renforcé et coordonné, afin d'assurer une continuité professionnelle à l'individu qui n'est pas nécessairement « armé » pour y faire face. En effet, dans un monde qui bouge de plus en plus rapidement, les difficultés d'accès à l'emploi pourraient s'accroître pour les publics les plus exposés...

Ainsi, les difficultés d'insertion se concentrent encore trop fréquemment sur les nouveaux entrants, les **jeunes**, dont près d'un sur dix est au chômage et qui connaissent en moyenne au cours des sept premières années de leur vie active trois séquences d'emploi différentes. L'accès à l'emploi reste fortement conditionné au niveau de qualification, à la filière de formation, à l'origine sociale et géographique mais aussi à des freins internes (progression de la part des embauches en CDD à 90%...) et externes (logement, mobilité, comportement...) au marché du travail.

L'**alternance**, très présente en région, peut apparaître comme un moyen de limiter le chômage des jeunes et de garantir de meilleures conditions d'insertion. En région Pays de la Loire, les deux principaux contrats qui composent le dispositif comptabilisent plus de 40 000 alternants, en parcours d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Les résultats en termes d'insertion sont positifs, notamment sur les diplômes de niveaux V et IV. Toutefois, il apparaît essentiel de continuer à limiter les ruptures encore trop nombreuses, par exemple en assurant un accompagnement des jeunes et des entreprises dès le début du contrat.

Mais si les jeunes connaissent des difficultés lors de leur entrée sur le marché du travail, ils restent moins exposés au chômage de longue durée *a contrario* des seniors ou des travailleurs handicapés qui, bien que leur accès à l'emploi soit en progression, rencontrent encore de nombreux freins dans un marché du travail souvent restreint à quelques secteurs d'activité (service à la personne et à la collectivité, support à l'entreprise, transport et logistique). Lever les freins à l'emploi est plus que jamais une priorité des acteurs institutionnels et professionnels pour tendre vers une société plus « inclusive ». Pour y parvenir, on dénombre aujourd'hui un ensemble de mesures et dispositifs qui tendent de plus en plus vers l'individualisation des parcours d'insertion : PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi), CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle), PRF du Conseil régional (Programme régional de formation), AFC (Action de formation conventionnée), POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle), AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement), AIF (Aide Individuelle à la Formation), IAE (Insertion par l'activité économique), contrats aidés, GJ (Garantie Jeune), Pacea (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie)... Ces dispositifs doivent aujourd'hui et demain intégrer la multiplicité des déterminants d'accès et/ou de retour à l'emploi, pour certains propres à l'individu et pour d'autres liés aux caractéristiques du territoire, qui semble-t-il pourraient, selon certains travaux, primer sur les premiers.

Renforcer l'effort d'information sur les métiers et les débouchés auprès de tous les publics (jeunes, actifs en reconversion...)

L'orientation tout au long de la vie constitue un défi majeur pour permettre à chaque citoyen de trouver sa place dans une société en pleine transformation, confrontée à des défis majeurs.

L'accélération des mutations économiques, sociales et environnementales rend incertain et source d'inquiétude le choix d'une voie de formation, d'un secteur d'activité, d'un métier et rend essentielle une **véritable éducation à l'orientation**. Dans ce cadre, l'insuffisante prise en compte des enjeux d'une plus grande ouverture aux réalités du monde socio-économique est très largement reconnue.

Dans ce processus, le rôle joué par l'État et par les Régions a connu, dans la période récente, des évolutions sensibles que la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel vient à nouveau de modifier. L'État

définit, **au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants** avec l'appui de l'ensemble des structures dédiées, dont les centres d'information et d'orientation (CIO), les services d'orientation et d'insertion professionnelle des établissements d'enseignement supérieur (SCUIO-IP), l'office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) et le réseau jeunesse. Il prend les décisions d'orientation et d'affectation des élèves. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les **Régions organisent sur leur territoire le service public régional de l'orientation (SPRO)** dont la vocation est de conforter le droit de chacun à l'orientation professionnelle tout au long de la vie par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation du territoire et par la coordination de leurs actions (article L. 214-16-1 du Code de l'éducation). La loi du 5 septembre 2018 réaffirme la responsabilité de la Région sur la coordination des services participant au SPRO et introduit une évolution de son champ de compétence en renforçant sa compétence d'information sur les métiers et les formations, au service de l'orientation et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie, par un élargissement de sa responsabilité aux publics scolaire, apprenti et étudiant.

La Région doit ainsi organiser « des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires »¹¹⁵.

Ainsi la Région devient pleinement partie prenante de ce processus en agissant de manière concrète et opérationnelle sur l'information produite et sur les modalités de transmission et de mise à disposition de cette information.

Pour sa part, l'État garde la responsabilité de l'orientation, de la validation des choix et de l'affectation. Dans l'enseignement secondaire, l'accompagnement à l'orientation est renforcé à tous les niveaux. Un horaire dédié à l'accompagnement au choix de l'orientation est mis en place au collège, pour les niveaux de quatrième et de troisième, ainsi qu'au lycée général et technologique dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Sa mise en œuvre a lieu à partir de 2018 pour les classes de seconde, 2019 pour les classes de première et 2020 pour les classes de terminale. La réforme de la voie professionnelle renforce également la préparation à l'orientation, notamment dans le cadre des heures de « consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation » pour les élèves en centre de formation d'apprentis (CFA) et en lycée professionnel.

Le double objectif de ces transformations est de **permettre aux jeunes, d'une part, d'élaborer progressivement leur projet d'orientation et, d'autre part, de formuler des choix d'orientation réfléchis et éclairés**, constituant l'une des conditions de leur réussite et de leur meilleure insertion professionnelle, par la présentation de toutes les voies de formation (formation initiale scolaire et apprentissage) et de tous les diplômes proposés dans le cadre du service publique d'éducation par les établissements relevant de l'éducation nationale ainsi que par les établissements agricoles et maritimes.

Ce **travail dans l'enseignement scolaire** se fait en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et de Parcoursup, qui participent pleinement à l'accompagnement des élèves dans le choix de leur poursuite d'études. Au-delà de cette action dans le cadre de la transition de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur, les **établissements d'enseignement supérieur proposent de multiples dispositifs** pour soutenir les étudiants dans les choix qu'ils ont à opérer tout au long de leur cursus d'études et jusqu'à leur insertion professionnelle. Cet accompagnement repose sur une double collaboration avec l'Onisep pour l'élaboration de la documentation sur les formations, et avec les régions pour l'appréhension des besoins socio-économiques dans les différents territoires et les perspectives d'insertion professionnelle.

Poursuivre l'évaluation des dispositifs, avec continuité méthodologique

Évaluer l'orientation et les parcours professionnels est un moyen de détecter les difficultés potentielles rencontrées par les individus et de développer des solutions pour y remédier. Les actions entreprises en la matière par les acteurs régionaux tendent à le démontrer. Qu'il s'agisse du Programme régional des formations professionnelles des demandeurs d'emploi de la Région, des actions de formation déployées dans le cadre du plan « 500 000 » puis du Plan

¹¹⁵ Article L.6111-3 du Code du travail

d'investissement dans les Compétences, du décrochage scolaire ou encore du Projet régional de l'enseignement agricole, chacune de ces initiatives a permis ou va permettre d'apporter une aide à la décision plus efficace et efficiente.

- Sur le Programme régional des **formations professionnelles des demandeurs d'emploi**, l'évaluation systématique de l'insertion professionnelle à 6 puis 12 mois après la sortie de formation a permis d'établir que l'engagement dans une formation était principalement motivé par la construction d'un parcours professionnel et l'accès à l'emploi. Elle a aussi souligné que, pour plus d'une personne sur deux, la formation débouche sur un emploi plus ou moins fragile et qui assez logiquement varie selon plusieurs paramètres : âge, domaine de formation ou territoire. Enfin, dernier enseignement et non des moindres, les premiers mois après la sortie de formation sont décisifs et conditionnent bien souvent la suite du parcours, soulignant de ce fait l'importance de l'accompagnement dans ce laps de temps essentiel.
- Sur le **décrochage scolaire**, à défaut de disposer d'indicateurs de mesure probants, il a pu être établi, via le croisement d'un faisceau d'informations, que la situation des Pays de la Loire était moins défavorable que celle observée au niveau national. L'engagement des différents acteurs œuvrant sur ce sujet a probablement joué sur la situation actuelle où l'on peut estimer le flux régional de décrocheurs à 8 000 jeunes chaque année (source estimation CARIFOREF à partir des données du Système interministériel d'échange d'informations [SIEI]). Toutefois, il apparaît quelques marges de progression en ce domaine. Ainsi, les acteurs ne semblent pas avoir toujours connaissance de l'ensemble des dispositifs proposés par les opérateurs de l'intervention et de la remédiation. Parallèlement, les différences de zonages territoriaux ne facilitent pas le travail en réseau. En résumé, on additionne donc les forces mais on ne multiplie pas les chances pour les décrocheurs. Parmi les premières pistes envisagées concernant le pilotage et le suivi du décrochage sont ressorties la nécessité d'une approche plus structurée pouvant s'appuyer sur des indicateurs ciblés et suivis dans le temps, ou encore une ou des enquêtes sur les parcours de décrocheurs, le décrochage étant un processus et un aboutissement avec un caractère évolutif dans le temps. Concernant l'intervention et la remédiation, c'est sur l'aspect de la coordination que doit être mis l'accent aujourd'hui. Ainsi, de multiples dispositifs peuvent exister mais pâtir d'une faible coordination au niveau local, du fait même de cette multiplicité et concurrence entre dispositifs. Dans la lignée de ce constat et dans un souci de simplification et de lisibilité, l'État a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017 un nouveau cadre contractuel pour l'accompagnement des jeunes par les missions locales (Pacea).

3-1-4 Les stratégies à l'œuvre dans le champ de compétence régional

De par la Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, la région a la responsabilité d'élaborer au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) le **Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**.

Par ailleurs, en application de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Préfet de région élabore la **Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles (SCEOFP)**.

Dans un triple objectif de simplification, de pragmatisme et d'opérationnalité, l'ensemble des partenaires ligériens se sont entendus pour réaliser un seul et même document cadre : la **Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles (SREFOP)**. Cet accord entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire et les Partenaires sociaux, a été acté lors du CREFOP plénier du 9 décembre 2016.

La SREFOP a été élaborée de façon quadripartite par un comité de rédaction associant l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux. Les travaux du comité de rédaction ont été présentés à différentes étapes lors des réunions des bureaux du CREFOP. Ils se sont enrichis des contributions de l'ensemble des membres du CREFOP. Ils ont également intégré les apports d'un certain nombre de structures, dont la consultation est prévue par la loi : Conseils départementaux, Métropoles de la région, Pôle emploi, chambres consulaires régionales, représentants d'organismes de formation (FFP et UROF, AFPA), et représentants de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

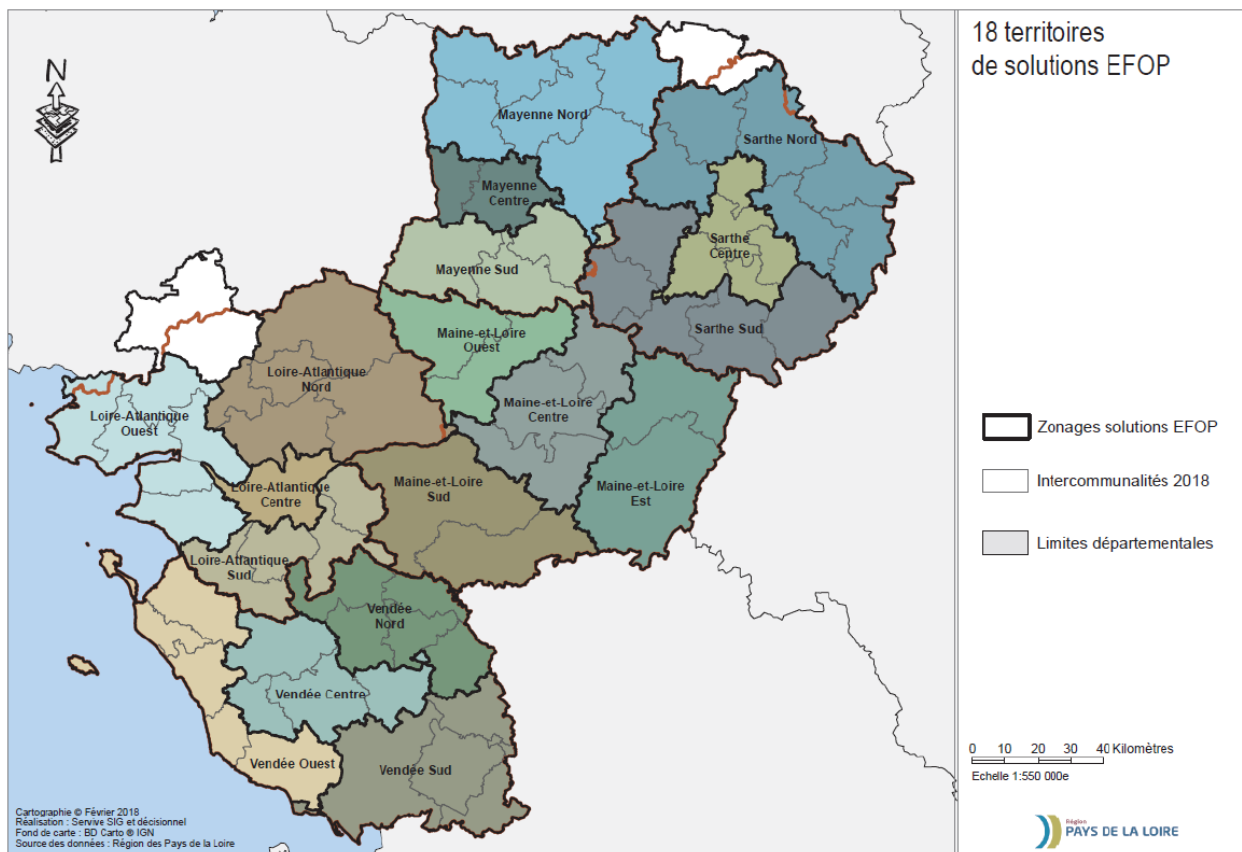
La SREFOP 2018-2022 a été adoptée par le CREFOP plénier du 23 octobre 2017, puis par l'Assemblée plénière du Conseil régional des Pays de la Loire les 20 et 21 décembre 2017.



Dans la SREFOP, l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux se sont accordés pour mettre en place, en lien avec les intercommunalités, des **territoires communs d'action**, unifiant chaque fois que cela est possible les périmètres de toutes les institutions. Le premier principe retenu pour établir ces territoires unifiés était de tenir compte des aires de mobilité professionnelle des ligériens. Le second principe retenu était de respecter les périmètres des intercommunalités. Ainsi, aucune intercommunalité n'a été divisée sur plusieurs territoires.

18 territoires de solutions ont ainsi été constitués, dont les instances (conseils locaux emploi, formation et orientation professionnelles - CLEFOP) sont co-présidées par l'Etat (Sous-préfet) et la Région (Conseiller régional). Ils associent les Partenaires sociaux, le Rectorat, Pôle emploi, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les valideurs de projets de formation opérateurs du conseil en évolution professionnelle et membres du Service public de l'emploi - SPE (Missions locales, CAP emploi, etc.), les chambres consulaires et les milieux économiques (clubs d'entreprises, chefs d'entreprises localement reconnus par leurs pairs, etc.).

Dans chaque département de la région, le même comité se réunit au niveau départemental (comité départemental emploi, formation et orientation professionnelles - CDEFOP), en y associant le Conseil départemental, sous la présidence conjointe du Préfet et du Vice-président de la Région en charge de l'emploi, de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'insertion.



Désormais, l'ensemble des politiques d'emploi, formation et orientation professionnelles se concertent au sein de ces 18 territoires de solutions et des 5 départements. Elles se déclinent en 18 plans d'actions partagés, sur la base de diagnostics et constats appuyés par des « Repères territoriaux emploi, formation et orientation professionnelles » élaborés par le CARIFOREF. Cette organisation territoriale a été présentée en Conférence administrative régionale (CAR) conjointement par la Préfète de région et la Présidente de la Région. Cette nouvelle organisation se substitue (en la renforçant) aux Services publics de l'emploi départementaux (SPED), Services publics de l'emploi locaux (SPEL) et au Service public régional de l'orientation (SPRO) en respectant les contours des nouvelles intercommunalités issues de la loi NOTRe.¹¹⁶

Articulés à la SREFOP, le Plan de bataille pour l'emploi 2012-2022 et le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 ont également été adoptés, pour faire face aux **difficultés de recrutement** que rencontrent les entreprises, et lever les **freins de l'accès à l'emploi** subis par les demandeurs.

Par ailleurs, la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objet de réformer le système de formation professionnelle initiale (apprentissage) et continue ainsi que le fonctionnement de l'assurance chômage. Elle renforce notamment le rôle de la région en matière d'orientation à destination de tous les publics. Cette décision du législateur tient sans doute au fait que la région est à la fois un acteur de proximité et à la fois la collectivité de référence en matière de développement économique. Ainsi, **la compétence régionale en matière d'information sur les métiers et les formations a été élargie aux publics scolaires, apprentis et étudiants**, l'Etat gardant la responsabilité de la définition de la politique d'orientation, de l'affectation et de l'accompagnement des jeunes scolarisés. Dans ce cadre, la Région a adopté un Plan pour l'orientation tout au long de la vie en juin 2019. Ce plan s'inscrit à la fois dans la continuité et l'amplification du plan de bataille pour l'emploi ainsi que dans l'intégration de ces compétences nouvelles en matière d'orientation initiale voulue par le législateur.

¹¹⁶ Source : Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022.

ATOUTS

- Croissance économique : région dynamique où l'économie est diversifiée avec des entreprises en plein développement et qui recrutent
- La région se caractérise par des taux d'activité et d'emploi supérieurs à la moyenne française
- Progression de l'emploi ligérien de 24% entre 1995 et 2015, pour un taux de 16% à l'échelle nationale
- Les Pays de la Loire se positionnent ainsi en tête des régions pour leur nombre d'apprentis parmi les 16-25 ans

FAIBLESSES

- Plus faible taux de chômage mais fortes disparités selon les territoires.
- Fortes difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs.
- Un public demandeur d'emploi très éloigné de l'emploi
- Emploi des seniors en retrait
- Les différents territoires de la région ne disposent pas des mêmes atouts face aux enjeux de la formation et de l'emploi
- Disparités dans la mobilité entravant l'accès à la formation et à l'emploi, avec des zones vulnérables dont certaines communes qui ne sont pas desservies en transport en commun ou en transports à la demande

OPPORTUNITES

- Le numérique transforme les conditions d'apprentissage, avec une interaction renforcée entre apprentissage et mise en situation professionnelle (rôle majeur des « espaces apprenants » dans la transmission des compétences et responsabilité renforcé de l'individu dans son parcours de formation).
- Approche plus coordonnée des parcours éducatifs, interactions plus fortes entre l'école, l'entreprise et le territoire.
- Hausse de la propension à recruter des employeurs en 2019
- Les services constituent le principal réservoir d'emplois de la région
- Développement de la Silver économie qui représente un levier de croissance pour de nombreux secteurs d'activité

MENACES

- Concentration de l'emploi dans les pôles urbains et localisation dispersée de la population en dehors
- Certains phénomènes d'exclusion par rapport à l'emploi et à la formation notamment des jeunes dans certaines parties du territoire.

Enjeux pour les Pays de la Loire - Emploi

- **Encourager l'expérimentation de solutions innovantes pour le recrutement et la gestion RH par les entreprises :**
 - Expérimenter sur 5 territoires une réponse pragmatique aux besoins en recrutement des entreprises ;
 - Diversifier les modes de recrutement ;
 - Diffuser les outils digitaux du recrutement ;
 - Aider les TPE/PME à mieux utiliser les leviers RH ;
 - Aider les entreprises à attirer et fidéliser les salariés.

- **Enrichir l'offre des formations proposées aux actifs ligériens, et en particulier aux demandeurs d'emploi :**
 - Augmenter le nombre d'entrées en formation à destination des demandeurs d'emploi les moins qualifiés, en mobilisant les crédits du Plan d'investissement dans les compétences ;
 - Enrichir l'offre de formation à destination de certains publics ;
 - Améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins exprimés par les ligériens et le monde économique.

- **Favoriser la connaissance réciproque et faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés :**
 - Favoriser le développement de services digitaux performants de connaissance des métiers, de leur environnement économique et des formations qui y conduisent ;
 - Créer des occasions concrètes de rencontres avec des professionnels et d'immersion en entreprise.

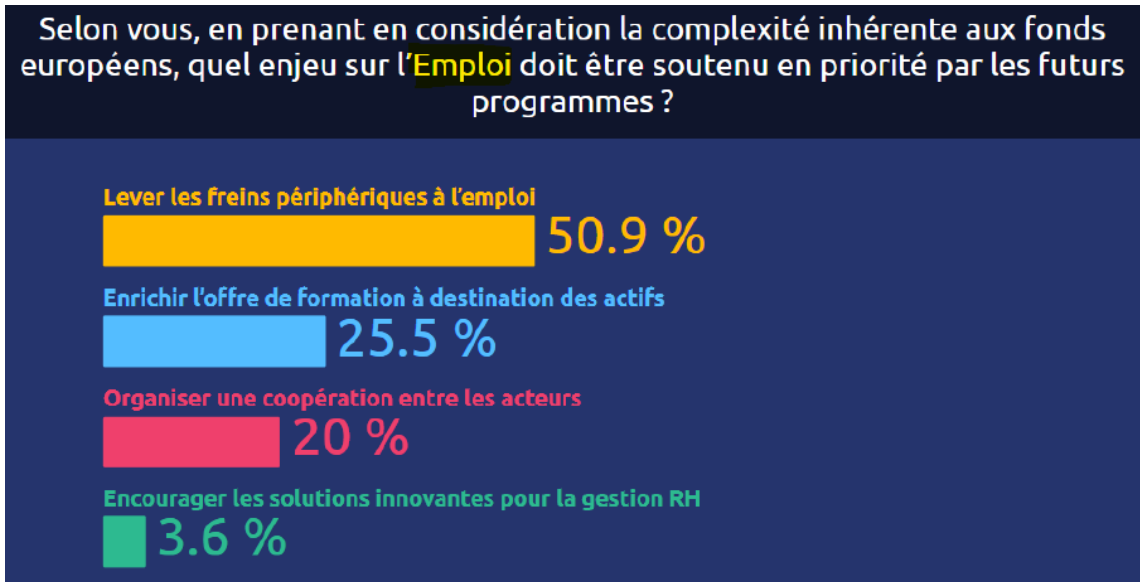
- **Lever les freins périphériques à l'emploi :**
 - Faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi engagés dans une formation ou une période d'essai ;
 - Soutenir des solutions en matière d'hébergement ;
 - Encourager les initiatives de développement des services aux salariés ;
 - Favoriser l'innovation pour renforcer l'attractivité des territoires.

- **Créer les conditions d'une coopération durable entre les acteurs institutionnels pour assurer le lien entre emploi, formation et orientation au plus près des territoires :**
 - Organiser collectivement des solutions emploi-formation-orientation au plus près des besoins des entreprises et des ligériens, sur 18 territoires de solutions ;
 - Organiser avec les conseils départementaux la cohérence des actions territoriales et l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi ;
 - Coordonner à l'échelle régionale la stratégie emploi, formation, orientation professionnelles avec les secteurs professionnels et les partenaires institutionnels.

A noter que ces enjeux font partie intégrante du **Plan de bataille pour l'emploi** de la Région.

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux EMPLOI



Enjeux pour les Pays de la Loire - Formation professionnelle – Compétences

- **Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leurs contenus, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective :**
 - Contribuer à la transformation des filières stratégiques de l'économie régionale à travers le financement de parcours qualifiants ciblés prenant en compte les nouveaux besoins de compétences et d'adaptation à l'emploi ;
 - Favoriser l'agilité des parcours qualifiants ou certifiants à travers des compléments modulaires additionnels correspondant aux nouvelles compétences attendues des entreprises ;
 - Répondre aux besoins immédiats des entreprises, notamment dans les secteurs en tension, en lien avec Pôle emploi.

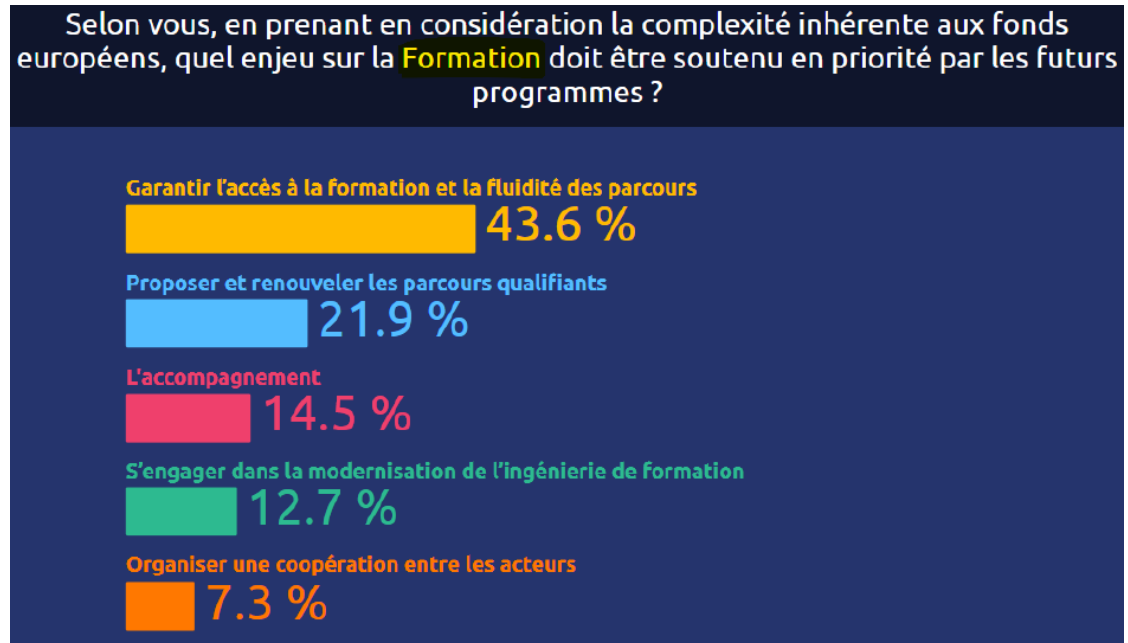
- **Garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés :**
 - Proposer des parcours de formation aux savoirs fondamentaux (savoirs de base, compétences clés et numériques) et aux compétences sociales et cognitives ;
 - Améliorer la fluidité des parcours ;
 - Assurer un accompagnement pendant le parcours de formation ;
 - Agir contre les inégalités sociales ou territoriales et assurer l'égalité d'accès à la formation.

- **S'engager dans l'accélération de la modernisation de l'ingénierie de formation, des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant la formation :**
 - De nouvelles approches de diagnostic basées sur la data emploi associées à des approches prospectives à travers le financement de nouveaux outils, ou de nouvelles démarches ;
 - Promouvoir des approches pédagogiques renouvelées et modernisées ;
 - Promouvoir le développement de nouvelles approches collaboratives apprenantes (test & learn) ;
 - Renforcer l'accompagnement pendant la formation en l'inscrivant dans une approche pédagogique intégrée ;
 - Mieux communiquer et informer sur l'offre de formation et ses opportunités.

A noter que ces enjeux font partie intégrante du **Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022** de la Région.

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux FORMATION



Enjeux pour les Pays de la Loire - Orientation

- **Découvrir les métiers :**
 - Déployer et animer les orientibus sur les 5 départements auprès de tous les publics
 - Créer une action éducative ligérienne dédiée à l'orientation et aux métiers de demain
 - Valoriser l'image des métiers
 - Labelliser et promouvoir les initiatives des territoires
 - Encourager les entreprises à ouvrir leurs portes
 - Organiser l'édition 2020 des olympiades des métiers

- **Choisir son métier et sa formation :**
 - Créer une bourse de stage territorialisée
 - Faire de « Choisirmonmétier-paysdelaloire.fr » le site de référence régional des ligériens pour l'orientation tout au long de la vie
 - Créer un E-pass Orientation
 - Expérimenter les Volontaires Territoriaux en Entreprises (VTE)
 - Lancer une opération annuelle « le mois des métiers » pour aider à choisir
 - Développer le French Fab Challenge

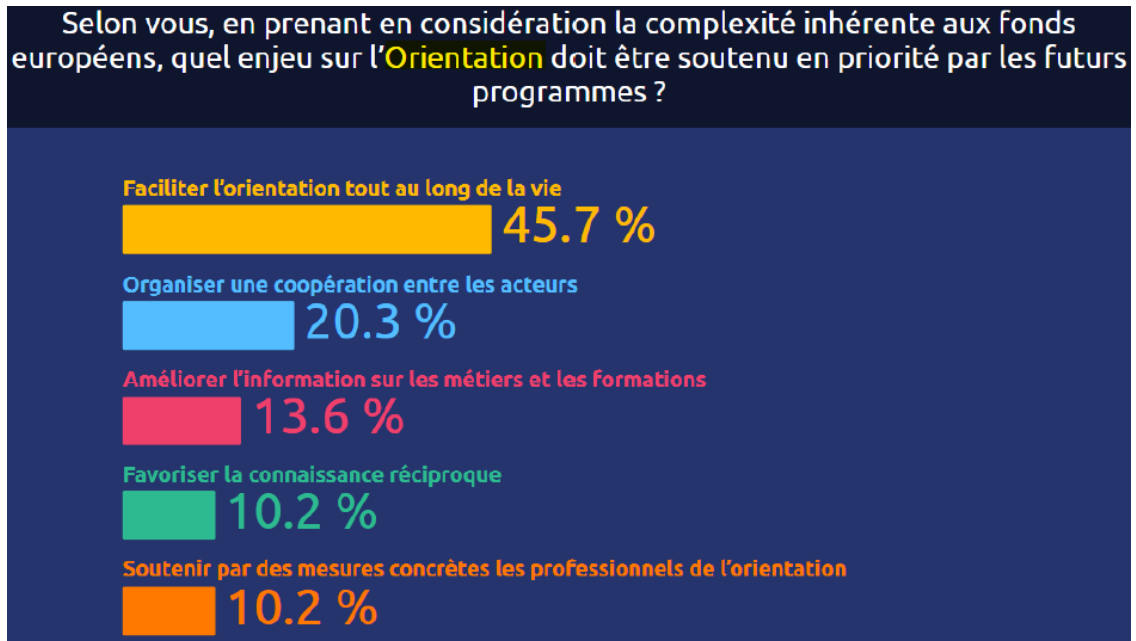
- **Rebondir tout au long de la vie :**
 - Investir pour renforcer les dispositifs de persévérance scolaire
 - Permettre aux actifs en transition professionnelle de se réorienter
 - Identifier les métiers qui recrutent près de chez soi
 - Soutenir, développer et dupliquer des initiatives de type « Senior Academy »

- **Agir et coordonner au service de la performance des acteurs :**
 - Maintenir la dynamique partenariale et territoriale issue du Grenelle
 - Animer les territoires en recrutant un référent orientation par département
 - Soutenir par des mesures concrètes les professeurs et les professionnels
 - Encourager l'innovation dans l'orientation
 - Détecter les besoins des métiers de demain pour adapter nos dispositifs
 - Organiser tous les ans un Grenelle pour évaluer les actions menées

A noter que ces enjeux font partie intégrante de la **Feuille de route Orientation** de la Région.

Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux ORIENTATION



3-2 L'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi

La notion d'inclusion sociale, selon le sociologue allemand Niklas Luhmann (1927-1998), est utilisée pour caractériser les rapports entre les individus et les systèmes sociaux. (...) Elle concerne les secteurs économiques, sociaux, culturels et politiques de la société.

Source : CNLE – Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Promouvoir l'inclusion sociale ou lutter contre l'exclusion sociale renvoie à une démarche d'*inclusion active* qui « consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société, et notamment d'exercer un emploi ».

Source : Définition de la Commission européenne

Développer une politique d'inclusion active en Pays de la Loire *par une approche d'insertion socioprofessionnelle* suppose de prendre en compte :

- l'évolution du public éloigné de l'emploi dont les Bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA)
- la dynamique des politiques d'insertion sur les territoires
- les besoins exprimés par les acteurs
- les dispositifs spécifiques de la région

3-2-1 L'évolution du public éloigné de l'emploi

L'éloignement du marché du travail fait référence à des situations variées et des causes multiples.

Les "personnes éloignées de l'emploi" peuvent être définies comme "les personnes n'ayant pas du tout travaillé depuis un certain temps et souhaitant travailler, avec de ce fait des probabilités amoindries de trouver un emploi".

Le public éloigné de l'emploi ne se limite donc pas aux chômeurs de longue durée inscrit ou non à Pôle emploi. En effet, un grand nombre de personnes inscrites à Pôle emploi depuis un an ou plus exercent une activité réduite ou connaissent des parcours précaires alternant chômage et emploi de courte durée.

Source : rapport publié en octobre 2014 sur "l'éloignement durable du marché du travail" du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE)

Parmi ce public, les bénéficiaires du revenu de solidarité active représentent une part importante.

En 2014, le nombre de **BRSA demandeurs d'emploi en Pays de la Loire** était de plus de 59 000.

A fin décembre 2018, ce nombre a évolué de 44 800 en 2017 à 48 700, soit une augmentation annuelle de 8,7% mais une baisse par rapport à 2014.

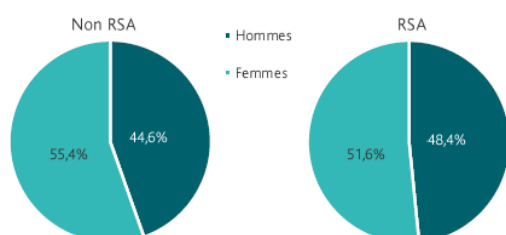
Source : Les archives de l'observatoire emploi de Pôle emploi 2014 et 2018

<https://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr/archives/les-beneficiaires-du-rsa/pays-de-la-loire>

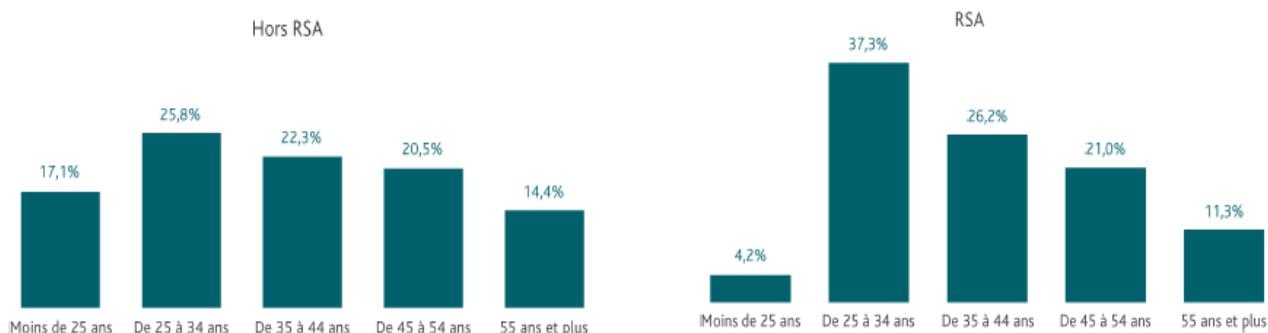
L'analyse de cette évolution à la baisse est à rapprocher avec le contexte économique plus favorable à partir de 2013 et l'effet de la mise en place de la prime d'activité depuis le 1^{er} janvier 2016. En effet, le recul du nombre de bénéficiaires RSA se traduit par un nombre important de bénéficiaires anciennement RSA « socle » devenus bénéficiaires de la prime d'activité.

Les caractéristiques du public BRSA demandeurs d'emploi en Pays de la Loire à fin décembre 2018

REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR SEXE



REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR TRANCHE D'AGE



REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR NIVEAU DE FORMATION ET QUALIFICATION

	Hors RSA	RSA
NIV I/II - BAC + 3	15,6%	12,2%
NIV III - BAC + 2	14,4%	9,1%
NIV IV - BAC	24,8%	18,1%
NIV V - CAP / BEP	34,8%	39,2%
NIV V bis - Niveau 3ème	4,0%	7,1%
NIV VI - Sans formation	6,4%	14,4%

	Hors RSA	RSA
Ouvriers non qualifiés	9,4%	15,9%
Ouvriers qualifiés	11,8%	10,6%
Employés non qualifiés	17,3%	27,6%
Employés qualifiés	46,2%	36,9%
Cadres techniciens, et agents de maîtrise	15,3%	9,0%

Commentaires :

- 51,6% des BRSA demandeurs d'emploi sont des femmes
- Les jeunes de 25-34 ans occupent une part importante
- 39,2% sont de niveau CAP/BEP

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée en septembre 2018 par le gouvernement, notamment la consultation publique sur le revenu universel d'activité, aura vraisemblablement un impact sur le périmètre du public en difficultés. En effet, on peut s'attendre à un public éloigné de l'emploi *élargi* dont les besoins d'intégration et d'accompagnement nécessiteront d'adapter les mesures.

Par ailleurs, l'insertion du public marginalisé (ROM) demeure une préoccupation des acteurs de l'insertion.

3-2-2 La dynamique des politiques d'insertion sur les territoires

Concernant la politique d'insertion, les Départements ont la compétence de l'action sociale depuis 2003.

A partir de 2008, la loi a confié aux Départements la responsabilité de la gestion de l'intégralité du dispositif du RSA (anciennement RMI) et de l'organisation de la politique d'Insertion.

La mise en œuvre de cette politique au niveau départemental s'inscrit dans un cadre territorial stratégique et partenarial défini par deux documents:

- d'une part, le « programme départemental d'insertion (PDI) » qui établit annuellement et précise la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion ainsi que l'offre locale d'insertion et planifie les actions correspondantes
 - et d'autre part, le « pacte territorial pour l'insertion (PTI) » qui pose les conditions de mise en œuvre du PDI et est élaboré avec les différents partenaires concernés: (État, département, Pôle Emploi, CAF, syndicats, associations, etc.).
- La loi MAPTAM de 2014 et la loi NOTRE de 2015 sont venues réaffirmer le rôle de chef de file des Départements en

matière d'insertion. En outre, la suppression du RSA activité au profit de la prime d'activité a orienté davantage la politique d'insertion socioprofessionnelle vers une logique d'encouragement des bénéficiaires à une reprise d'activité professionnelle. En contrepartie d'un accompagnement global social et professionnel intégré, le bénéficiaire est tenu de réaliser des démarches qui facilitent son insertion sociale et professionnelle.

A l'échelle d'une ou plusieurs communes, la politique d'insertion en faveur du public en grande difficultés s'inscrit dans le dispositif PLIE (Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi). En région Pays de la Loire, ce dispositif est porté par Le Mans Métropole, Nantes Métropole, la Carene, Laval Agglomération et La Roche sur Yon agglomération.

La mise en œuvre de ces PLIE est structurée par les protocoles d'accord PLIE signés par l'ensemble des partenaires institutionnels qui fixe les orientations stratégiques et détermine les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre. Fort de son ancrage territorial et de sa capacité à mobiliser les partenaires institutionnels et économiques, le dispositif PLIE renforce la cohésion sociale et favorise l'inclusion sociale.

Au-delà des spécificités de chaque territoire, on constate que le tissu partenarial régional est dynamique. L'accompagnement global renforcé du public éloigné de l'emploi est au cœur des dispositifs. L'offre d'insertion est riche et nécessite une coordination sur les territoires pour répondre encore mieux aux besoins des entreprises. Le réseau de l'insertion par l'activité économique constitue également un vrai levier dans les parcours d'insertion durable.

S'agissant des dispositifs et actions déployés, la recherche de la complémentarité est un objectif essentiel et partagé par les départements, collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale.

Globalement, l'offre d'insertion sur les territoires concerne :

⇒ **L'accès ou retour à l'emploi durable par un accompagnement renforcé global :**

- mise en relation avec les entreprises, accompagnement pour le placement/recrutement en entreprise ainsi que le suivi dans l'emploi,
- insertion par l'activité économique, développer l'interconnaissance des entreprises et structures IAE,
- accompagnement des travailleurs indépendants, créateurs d'entreprises, initiatives locales et solidaires
- développer les compétences du public peu qualifié (accès à la formation, VAE, formation durant contrats aidés)

⇒ **L'accompagnement de publics spécifiques, notamment dans une perspective de lutte contre les discriminations:**

- promotion de la diversité et l'égalité des chances : égalité femmes/hommes, situation des publics jeunes, le vieillissement actif (seniors), l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés ou en situation de handicap,
- intégration au marché du travail des communautés marginalisées (Roms, gens du voyage)

⇒ **La levée des freins à l'emploi et les besoins d'accompagnement spécifiques:**

- usage numérique dans l'accompagnement et accès aux services
- développement de la mobilité dans une perspective d'autonomie (plateforme de mobilité, solutions de transport, formation, accès aux permis...)
- logement, accueil de la petite enfance, lutte contre l'isolement social
- accès aux soins, la prévention sanitaire pour faciliter l'accès à l'emploi ou le maintien dans l'emploi

⇒ **L'amélioration de la coordination entre les acteurs de l'insertion sur les territoires**

- fluidité des parcours, adapter l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement à l'emploi par les acteurs de l'accompagnement social

Cette dynamique territoriale a été soutenue et accompagnée par le Fonds social européen.

Lors de la présentation de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté le 13 septembre 2018, l'Etat a indiqué vouloir une réforme profonde des politiques d'insertion en France, avec la création d'un service public de l'insertion, qui remette le travail au centre d'un accompagnement adapté aux besoins de chacun.

En complément, l'Etat a lancé une concertation sur le revenu universel d'activité qui pourrait réformer fortement le système actuel. Celui-ci est aujourd'hui constitué d'une dizaine de minima sociaux et d'aides sociales (RSA, APL, prime d'activité, ASS, AAH, etc.) avec chacun des règles différentes qui le rendent peu compréhensible. Cette complexité favorise le non-recours aux aides sociales et ne permet pas un retour rapide à l'emploi.

3-2-3 Les dispositifs spécifiques d'insertion

Les personnes les moins qualifiées et les plus éloignées des évolutions du marché du travail ne peuvent que difficilement accéder à l'emploi ou à une formation qualifiante : insuffisance des prérequis et savoirs de base, situation de précarité et freins « périphériques »... Des situations très particulières pour des publics spécifiques sont également à prendre en compte comme les personnes détenues.

Aussi, il faut pouvoir traiter tant l'acquisition des compétences clés que les difficultés sociales via des parcours de formation adaptés et une meilleure sécurisation matérielle des conditions de formation.

L'insertion sociale et professionnelle des personnes sous main de justice

Près de 2 400 personnes sont incarcérées dans 8 établissements dans les Pays de la Loire.

Plus de la moitié des personnes détenues se situent au mieux à un niveau de fin d'études primaires et ne disposent pas de réelle qualification professionnelle. Le taux d'illettrisme de la population détenue est d'environ de 10,9 %. Il est supérieur à la moyenne nationale. La formation, qu'elle soit générale ou professionnelle, constitue l'un des outils essentiels de la réinsertion. Elle doit être complétée d'un accompagnement spécifique pour ces publics.

Le transfert de l'organisation et du financement de la formation professionnelle pour les détenus expérimenté dans les Pays de la Loire depuis le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 4 ans et prévu dans la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009, a permis l'intervention de la Région dans la gestion et le pilotage des actions de formation professionnelle des personnes détenues dans les établissements en gestion publique de son territoire sur la base des orientations générales définies par l'administration pénitentiaire.

Au terme des 3 premières années, le bilan a permis de mettre en évidence l'implication des Régions en tant que partenaire financeur et facilitateur de la stratégie pénitentiaire en matière de prise en charge des publics détenus, notamment par la mise en place de l'ingénierie nécessaire pour répondre aux orientations générales de l'administration pénitentiaire en matière de besoins de formation et de sécurisation des parcours en faveur de la préparation à la sortie.

La loi de mobilisation des Régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires a prévu la généralisation du transfert de l'organisation et du financement de la formation professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2015 aux Régions pour l'ensemble des établissements en gestion publique et, à l'extinction des marchés (2016, 2018) pour les établissements en gestion déléguée.

La condition de personne placée sous main de justice ne doit pas masquer le statut de demandeur d'emploi, de personne handicapée, ou de personne en grande difficulté d'insertion.

Il est impératif pour un bon nombre de personnes sous main de justice de passer dans des programmes de (re)mobilisation, d'orientation, de pré qualification voire de qualification quand cela est possible intra-muros. Ces programmes sont développés avec le concours des acteurs institutionnels comme Pôle Emploi ou les missions locales mais aussi des organismes de formation. Ces programmes de formation ont pour vocation de replacer la personne en situation d'employabilité la plus élevée possible. Ils se déroulent intra-muros et ont pour objectif de positionner depuis l'intérieur le projet professionnel de sortie. Aujourd'hui on observe que plus d'une personne sur deux passant dans ces dispositifs en maison d'arrêt stabilise sa situation professionnelle à la sortie pendant plus de six mois.

L'insertion sociale et professionnelle des personnes sous main de justice renvoie également aux actions de continuité extra-muros. Parmi les différents outils d'inclusion sociale et professionnelle, les départements, par exemple, actionnent des chantiers professionnels d'insertion. Ce sont des outils qui permettent en effet un pallier d'adaptation entre la non activité et l'emploi. Ces chantiers sont également un moyen de réadaptation pour les sortants de prison, sur deux grands axes : la socialisation et la vie dans une communauté « libre » d'une part, la continuité d'apprentissage professionnelle pour améliorer son employabilité, d'autre part.

Les parcours de formation des personnes peu qualifiées ou connaissant des difficultés particulières

Les publics avec un faible niveau de formation et éloignés de l'emploi, ont besoin de consolider leurs prérequis puis d'étapes intermédiaires pour accéder de façon sécurisée à l'offre de formation qualifiante.

Dans ce cadre l'adaptation des parcours de formation par des modules spécifiques ou individualisés peut permettre de prendre en compte les spécificités de ces publics en intégrant une dimension d'accompagnement et de lever des freins périphériques pour aller vers la formation.

Il convient notamment de prendre en compte les besoins de savoirs de base et compétences clés, d'effectuer un travail des savoir-être, de développer des modules sur « apprendre à apprendre ».

Sur certains territoires, les demandeurs d'emploi les plus en difficultés n'accèdent pas volontiers à l'offre de formation, soit parce qu'ils ont peu de goût pour la formation, soit parce que l'offre est éloignée géographiquement. La mise en place de dispositifs intégrés pour fluidifier les parcours ainsi qu'un accompagnement par des référents peut permettre la sécurisation des formations.

Notamment, les publics non francophones connaissent des difficultés d'insertion vers l'emploi et même en amont d'accès aux formations du fait d'une maîtrise insuffisante de la langue française pour accéder aux formations. Cette situation ne leur permet pas de travailler leur projet professionnel.

ATOUTS

- La dynamique du partenariat sur les territoires
- Une offre d'insertion riche et complémentaire
- Un réseau d'insertion par l'activité économique
- Des initiatives locales innovantes

FAIBLESSES

- les difficultés liées à l'accès au logement, la santé, aux services
- l'insertion des travailleurs handicapés

OPPORTUNITES

- Un public éloigné élargi vraiment très éloigné de l'emploi
- Le développement de parcours intégré de formation pour des publics spécifiques

MENACES

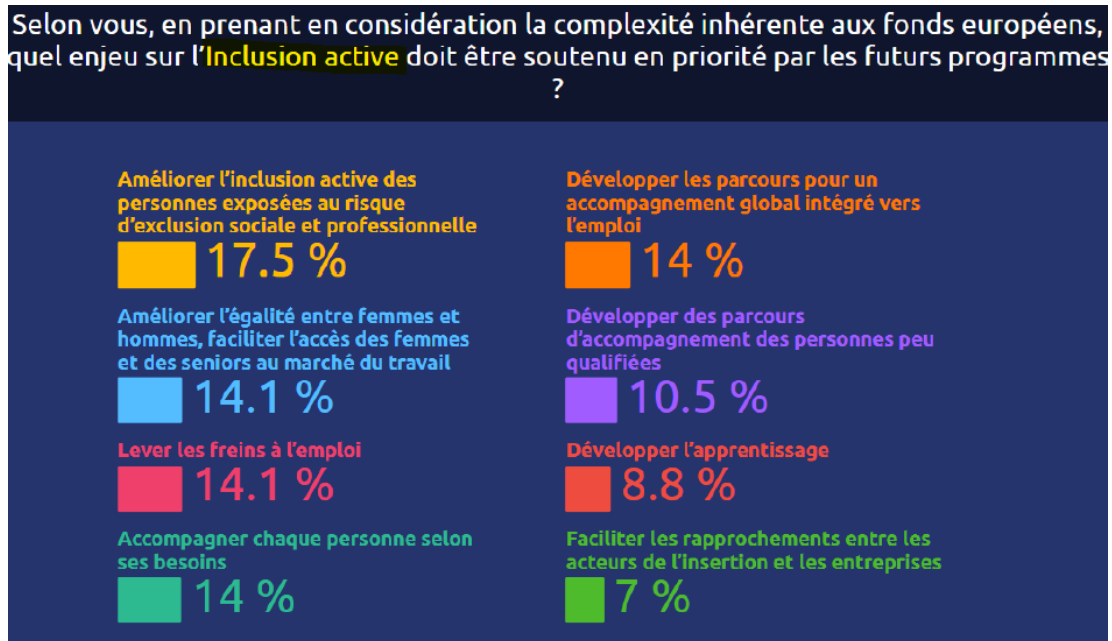
- La perte d'autonomie des actions menées du fait de la nécessité du rattachement systématique au plan pauvreté
- Les impacts des réformes de la formation professionnelle, de l'orientation, développement économique et de l'organisation territoriale sur le service public d'insertion
- La réforme de l'insertion par l'activité économique

Enjeux pour les Pays de la Loire – Inclusion

- Améliorer l'inclusion active des personnes exposées au risque d'exclusion sociale et de pauvreté (éducation, logement, santé, accessibilité aux services...), notamment les publics jeunes éloignés de l'emploi dit NEET, et jeunes inconnus des parcours (jeunes dits invisibles) : les accompagner dans l'accès à l'autonomie, de façon globale, afin de leur permettre d'accéder au droit commun
- Développer les parcours pour un accompagnement global intégré (lever les freins à l'emploi : mobilité, fracture numérique, santé, logement...)
- Améliorer l'égalité concrète entre femmes et hommes, faciliter l'accès des femmes sur le marché du travail
- Développer l'offre de formation dans les parcours d'accompagnement des personnes peu qualifiées
- Aider à l'interconnaissance entre les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et les entreprises

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux INCLUSION ACTIVE







4- DEVELOPPER LA COHESION TERRITORIALE

4-1 Une population régionale moins touchée par la pauvreté

4-1-1 Une pauvreté peu développée mais des disparités territoriales

Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (2014)

	Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté ¹¹⁷
Loire-Atlantique	10,2 %
Maine-et-Loire	11,7 %
Mayenne	11,4 %
Sarthe	13,2 %
Vendée	10,1 %
Pays de la Loire	11,1 %
France métropolitaine	14,7 %

Source : Insee-DGFIP-Cnav-Cnaf_Ccmsa, FiLoSofi, géographie 2015

En Pays de la Loire, la pauvreté est moins marquée que dans les autres régions de France. Après la Bretagne, c'est la deuxième région de France la moins touchée. La Loire-Atlantique et la Vendée se distinguent avec des taux de pauvreté plus faibles que dans les autres départements. L'intensité de la pauvreté est également plus faible et les inégalités monétaires sont moins marquées en Pays de la Loire que dans le reste du pays : les ménages touchés sont un peu moins pauvres que dans les autres régions métropolitaines. Parallèlement, les personnes les plus aisées en Pays de la Loire disposent de revenus plus faibles que les ménages les plus riches en France.

4-1-2 Des contrastes à l'intérieur des départements de la région

De manière générale, en Pays de la Loire, les taux de pauvreté sont plus faibles dans les grandes aires urbaines que dans les petites et moyennes aires¹¹⁸. Plus la taille de l'aire urbaine se réduit, plus le taux de pauvreté s'accroît. Les communes isolées affichent par conséquent les taux de pauvreté les plus élevés de la région.

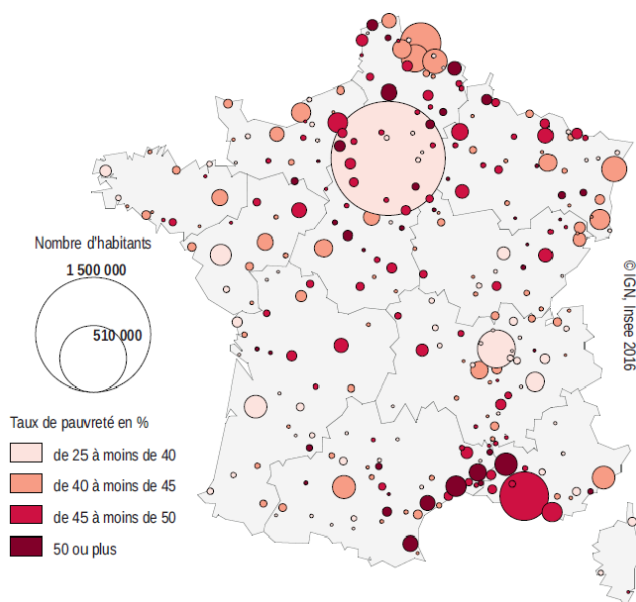
Dans les villes-centres, les inégalités de revenus sont plus marquées car elles abritent à la fois des proportions élevées de cadres travaillant dans des activités à forte valeur ajoutée mais également la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est le cas pour les aires urbaines de Nantes, Angers et du Mans. Ailleurs en région, les contrastes sociaux apparaissent moins perceptibles.

¹¹⁷ « Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Seuil à 60 % du niveau de vie retenu. En 2014, il s'établit à 1 000 euros par mois pour une personne seule » Insee.

¹¹⁸ Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Les grandes aires urbaines se composent d'une part d'un pôle urbain avec une ville-centre et sa banlieue et d'autre part d'une couronne autour de ce pôle. Source : Insee Analyses Pays de la Loire, n°14, juin 2015.

4-1-3 Les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) connaissent des situations de pauvreté parfois importantes

Nombre d'habitants dans les quartiers de la politique de la ville et taux de pauvreté de ces quartiers par unité urbaine



Les 46 QPV de la région abrite 146 000 personnes. Par définition, ces QPV concentrent les difficultés sociales donc la pauvreté. **En Pays de la Loire, le taux de pauvreté dans les QPV atteint les 42 % en 2012, soit un niveau identique au taux moyen constaté dans les QPV de France métropolitaine.** Dans les QPV de la région, la pauvreté est plus forte en Sarthe et en Mayenne qu'en Loire-Atlantique et en Vendée. Les QPV du Maine-et-Loire sont en situation intermédiaire.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2016. Insee Première n°1 593

Si le taux de pauvreté moyen des QPV ligériens est inférieur à la moyenne nationale ; dans certains quartiers de la région, il est parfois supérieur ou égal à 50 % : le Sillon de Bretagne à Nantes, l'Épine et les Sablons au Mans, Robespierre-Prézégat à Saint-Nazaire, Kellermann à Laval, Jean Monnet à Cholet.

4-1-4 Des territoires souvent plus fragiles aux marges des départements

L'Insee a analysé neuf indicateurs¹¹⁹ afin d'identifier, hors agglomérations, les territoires socialement les plus fragiles¹²⁰.

Dans la région, quelques territoires cumulent plus de difficultés que d'autres, ils se localisent fréquemment aux frontières départementales : la région de Châteaubriant, la partie est du Maine-et-Loire, le nord de la Mayenne ; le nord et le sud de la Sarthe ou encore en Vendée, le littoral et le sud-est du département. Dans ces territoires, les pertes d'emplois industriels et agricoles n'ont pas été compensées par le développement des activités de services. Les habitants y sont plus souvent au chômage, en contrats précaires. La pauvreté y est plus développée.

En Pays de la Loire, à côté des quartiers de la politique de la ville, des territoires situés aux frontières des départements cumulent également des difficultés sociales. Dans ces territoires ruraux les plus en difficultés, les taux de pauvreté sont inférieurs à 20 % alors qu'ils atteignent une moyenne de 42 % dans les quartiers de la politique de la ville de la région. Pour autant, sur les 392 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en Pays de la Loire, 15 % seulement résident dans des QPV (60 000 personnes). **La moitié des personnes pauvres de la région vivent ainsi dans des territoires qui ne comptent pas de QPV.**

Une région à l'économie dynamique et où la pauvreté reste peu répandue. Cette dernière est toutefois plus marquée dans les QPV de la région et dans quelques territoires ruraux situés aux marges des départements.

¹¹⁹ Source : Insee, Analyses Pays de la Loire, n°40, déc. 2016. Les indicateurs retenus : part des enfants de moins de 6 ans, part des personnes de 75 ans et plus, la part des jeunes de 18-24 ans non scolarisés et non diplômés, la part des ouvriers dans la population active, la part des familles monoparentales, la part des salariés à bas salaire, le taux de pauvreté, le niveau de vie médian.

¹²⁰ À l'aide d'une analyse en composantes principales (ACP).

4-2 Les conséquences de l'attractivité du territoire sur le logement

En 2014, on dénombre 1 937 000 logements dans les Pays de la Loire, dont seulement 6,6 % sont vacants (7,8 % au niveau national). Les résidences secondaires représentent 10,5 % des logements. Une très grande partie des ménages ligériens sont propriétaires de leur résidence principale (64,3 %, 2^e rang des régions françaises). L'habitat individuel est largement majoritaire (71,7 %, 2^e rang national).

Au 1^{er} janvier 2015, le parc locatif social accueille 216 900 ménages, soit plus du tiers des ménages locataires. Les logements locatifs sociaux représentent 14,0 % de l'ensemble des logements en résidences principales, taux inférieur à la moyenne nationale (15,4 % hors Île-de-France). Leur poids dans le parc de résidences principales des grandes agglomérations régionales est en revanche supérieur : 28 % à Angers, 27 % au Mans, 21 % à Saint-Nazaire, 20 % à Laval et à Nantes, 19 % à Sablé-sur-Sarthe.

4-2-1 Les Pays de la Loire : 1,9 million de logements où l'habitat individuel prédomine

Au cours des deux dernières décennies, le parc de logement s'est développé plus rapidement en Pays de la Loire qu'en France, en raison d'une croissance démographique plus vive. Sur la période 1999-2014, le nombre de logements a ainsi progressé de 1,4 % en moyenne chaque année en Pays de la Loire contre 1,1 % en France métropolitaine.

Les Pays de la Loire bénéficient d'une double attractivité : résidentielle, surtout le long de la côte Atlantique, et économique avec la présence d'un tissu de PME-PMI dense et de grandes entreprises dynamiques. En région, comme à l'échelle nationale, le parc de résidences principales (+1,4 %) croît plus vite que la population (+0,8 %). Comme ailleurs en France, la taille des ménages continue de diminuer sous l'effet du vieillissement de la population et d'une évolution des modes de vie favorisant la décohabitation : en Pays de la Loire, une résidence principale compte en moyenne 2,2 occupants en 2013 contre 2,4 en 1999 et 3,3 en 1968. Toutefois, ces constats génériques ne doivent pas occulter des caractéristiques locales qui peuvent être bien différentes.

Fin 2016, l'activité du bâtiment a cessé de reculer après 4 années plus délicates. En 2016, 23 500 mises en chantier de logements neufs ont été enregistrées en Pays de la Loire, soit une hausse de 3,5 % sur un an. La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) des Pays de la Loire anticipe une poursuite de ce redressement en 2017.

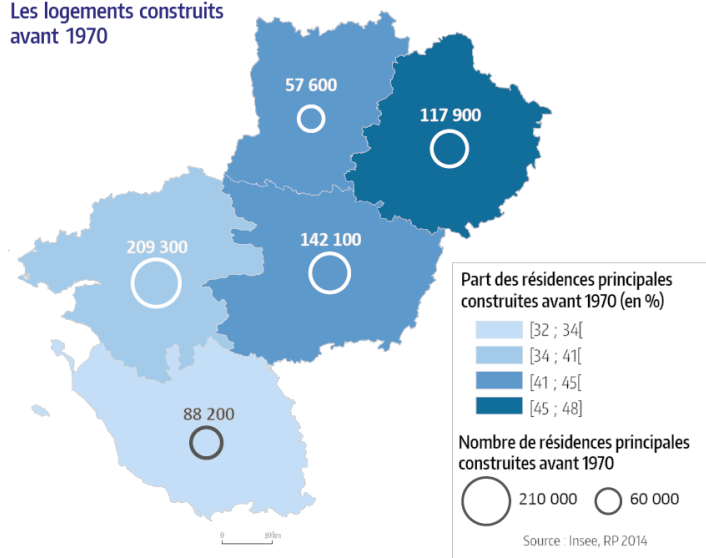
Des constructions récentes en Loire-Atlantique et en Vendée, en réponse à la hausse de la population

Les Pays de la Loire abritent des constructions généralement plus récentes que le parc de logements français : les logements construits avant 1970 représentent 40 % des logements de la région (48 % en France). Parallèlement, les Pays de la Loire comptent 22 % d'habitations datant d'avant 1946, alors que ce taux atteint 25 % en France.

Sur les quelque 1,5 million de résidences principales de la région (construites avant 2011), 30 % ont été achevées après 1990, contre 23 % au niveau national. Toutefois les disparités sont importantes au sein de la région avec des proportions de logements récents plus élevées en Loire-Atlantique et en Vendée que dans les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et plus encore de la Sarthe.

Un parc de logements plus vieillissant en Sarthe

Les logements construits avant 1970



La Sarthe dispose du plus ancien parc de logements de la région. Les résidences construites avant 1946 représentent près de 30 % de l'ensemble du parc. C'est beaucoup plus qu'à l'échelle régionale et même qu'à l'échelle nationale. Parallèlement, la proportion de logements récents, construits après 1990, ne totalise que 22 % du total des logements contre 28 % en Pays de la Loire.

Le secteur du bâtiment est l'un des plus importants consommateurs d'énergie de la région et concentre aussi une part non négligeable des émissions de Gaz à Effet de Serre. Or, la problématique du confort énergétique est présente dans l'ensemble des départements ligériens : plus de 615 000 résidences principales ont été construites avant 1970, soit 40 % de l'ensemble des résidences principales de la région. Compte tenu de cette structure du parc, un gain énergétique potentiel significatif pourrait être recherché sur les résidences principales : 60 % d'entre-elles ayant une étiquette énergétique D ou E et 15 %, une étiquette F G H E et même I¹²¹.

La rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires est le principal gisement de réductions des consommations d'énergie du poste bâtiment en Pays de la Loire. Il y aurait ainsi un nombre potentiel de logements à rénover chaque année d'au moins 30 000 logements dans la région.¹²²

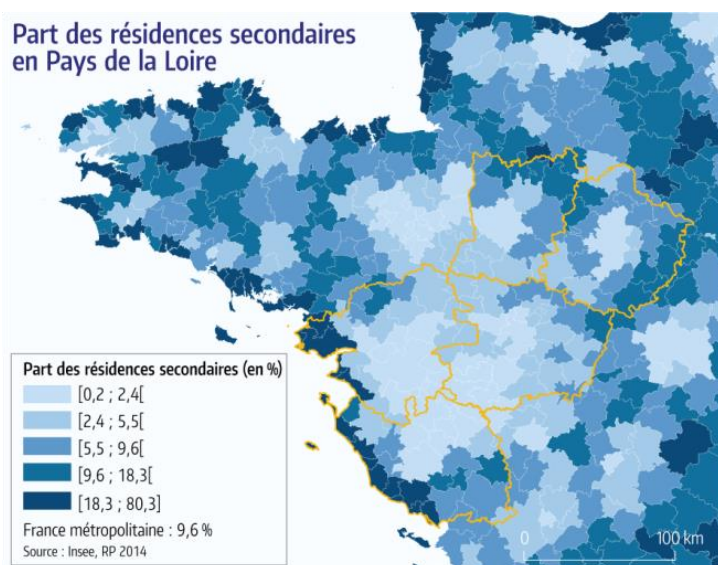
Le long du littoral, des résidences secondaires parfois plus nombreuses que les résidences principales

En Pays de la Loire, les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée sont ceux qui abritent la plus forte proportion de résidences secondaires, essentiellement le long de la côte Atlantique. Près de la moitié des résidences secondaires de la région se trouvent en Vendée. La Loire-Atlantique est le second département qui concentre le plus de résidences secondaires (35 % du parc régional).

¹²¹ Les logements sont classés par des étiquettes allant de A à I en fonction de leur consommation énergétique annuelle : A, B ou C correspondent à des bilans énergétique favorables, D (moyen) et E, F ou G (énergivore) parfois jusque H et I.

¹²² Evaluation du schéma régional climat air énergie (SRCAE), 2008-2014, novembre 2017.

Part des résidences secondaires en Pays de la Loire



Dans certains bassins de vie, le nombre de résidences secondaires excède ainsi celui des résidences principales : la Turballe, Saint-Jean-de-Monts, Noirmoutier, l'île d'Yeu, Saint-Hilaire-de-Riez, Brétignolles-sur-mer, Jard-sur-mer, la Tranche-sur-mer et l'Aiguillon-sur-mer.

Plus globalement en Pays de la Loire, on note également une présence des résidences secondaires plus marquée au nord de la Mayenne et le long de la frontière est de la région, principalement en Sarthe, du fait de la proximité de la région parisienne : Vibraye, Saint-Calais, Château-du-Loir et Noyant en Maine-et-Loire.

La prédominance des résidences secondaires sur un territoire soulève de nombreuses questions :

Ce poids des résidences secondaires peut être un facteur de tension sur le marché des résidences principales en provoquant une raréfaction de l'offre de logements, et une augmentation des prix de location ou d'achat. Ce phénomène couplé au fait que les ménages originaires du territoire disposent parfois des revenus modestes pose la question de l'exclusion à l'accession à la propriété des plus modestes en particulier le long du littoral.

Cette prédominance des résidences secondaires sur certaines parties du territoire soulève aussi la question de la vacance des logements du littoral en basse saison. Elle impacte aussi les questions de collecte et de traitement des déchets comme les besoins en eaux et en retraitement.

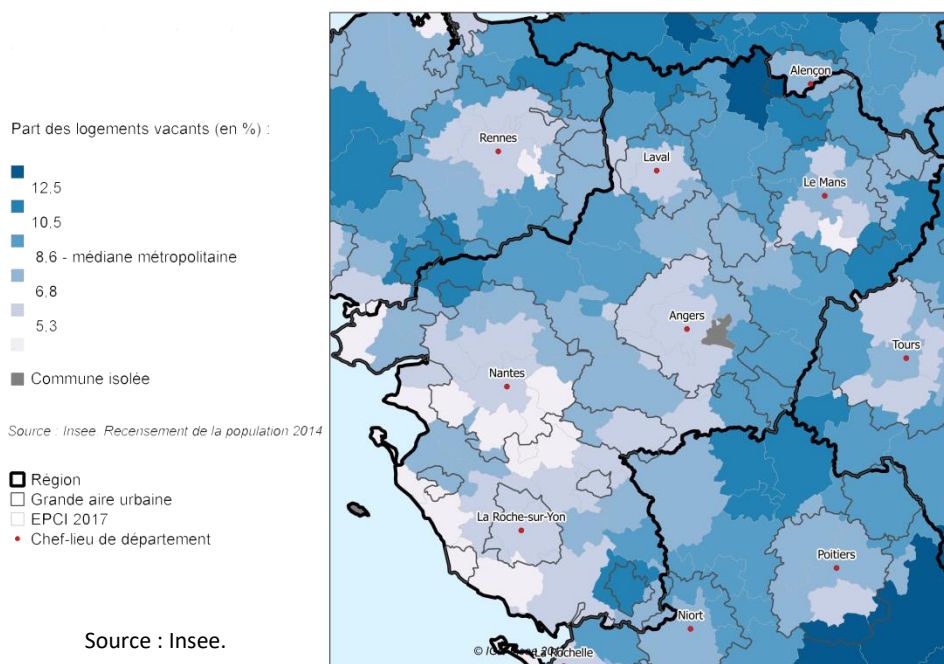
Par ailleurs, la transformation de plus en plus fréquente des résidences secondaires en résidence principale pose la question de l'efficacité énergétique liée à la vétusté des installations électriques et de chauffage.

Peu de logements vacants en Pays de la Loire

Avec 127 000 logements inoccupés, **les Pays de la Loire présentent un taux de vacance parmi les plus faibles de France, avec la Corse et l'Île-de-France : 6,6 %** (7,8 % au niveau national). Cette inoccupation modérée du parc peut traduire une tension sur certains marchés locaux (métropoles régionales et périphéries, littoral,...), où la demande est forte au regard de l'offre disponible. Le poids plus important de l'accession à la propriété en région, induisant une moindre fréquence des rotations, et l'ancienneté plus faible du parc de logements ligérien, en Vendée et Loire-Atlantique, sont également des explications possibles.

Il est communément admis qu'un taux de vacance de 6 % à 7 % est nécessaire au bon fonctionnement du marché, afin de garantir à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. En Vendée (5,3 %) et en Loire-Atlantique (5,8 %), le taux de vacance est inférieur à ce seuil. Il atteint en revanche 7,1 % dans le Maine-et-Loire. La vacance est importante en Mayenne (8,7 %) et en Sarthe (8,4 %). Cette vacance est plus marquée en zone rurale et concerne souvent des logements déqualifiés. Elle tend de plus à augmenter traduisant parfois le dépeuplement des centres-bourgs au profit d'une offre de logements plus récents en lotissement.

La proportion de logements vacants dans les EPCI des Pays de la Loire (2014)



Une région qui apparaît scindée en deux : une construction dynamique à l'ouest avec un parc de logements récents, des taux de vacances faibles et une partie est où les nouveaux logements sont peu nombreux et les taux de vacances importants. La problématique du confort énergétique est présente dans l'ensemble du territoire régional. Un enjeu spécifique sur le littoral : le vieillissement de la population engendre une pression sur le foncier, notamment sur le logement des saisonniers.

4-2-2 En Pays de la Loire, des tensions localement fortes sur le marché de l'habitat

Une offre de logements sociaux modérée et géographiquement concentrée, une demande localement forte

La région possède un parc locatif social de près de 217 000 logements, représentant 14 % du parc de résidences principales. C'est moins qu'au niveau national (17,2 % en France métropolitaine et 15,4 % en France métropolitaine hors Ile-de-France)¹²³.

À l'intérieur de la région, les disparités sont fortes entre départements et plus encore entre intercommunalités ou communes qui la composent. La Loire-Atlantique (36,5 %) et le Maine-et-Loire (28,9 %) concentrent près des deux tiers du parc locatif social de la région. Suivent les départements de la Sarthe (17,4 %), de la Vendée (10,0 %) et de la Mayenne (7,2 %).

La répartition des logements sociaux sur le territoire régional diffère ainsi de celle de la population. Le poids des logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales varie du simple à plus du double en fonction des départements : c'est dans le Maine-et-Loire qu'il est le plus élevé (18,7 %) et en Vendée qu'il est le plus faible (7,9 %). En Mayenne, il est de 11,9 %, 14,1 % en Loire-Atlantique et 15,5 % en Sarthe.

Nantes Métropole, Angers Loire Métropole et Le Mans Métropole regroupent à elles seules plus de la moitié du parc régional. Plus d'un quart des logements locatifs sociaux sont situés dans un des 46 quartiers prioritaires de la politique de la ville, QPV, (27,6 %).

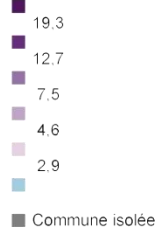
Compte-tenu de la répartition de la population sur le territoire régional, le parc social irrigue plus largement les métropoles que les espaces périurbains ou ruraux et que la côte Atlantique.¹²⁴

¹²³ Dreal Pays de la Loire, « le parc locatif des bailleurs sociaux », avril 2016.

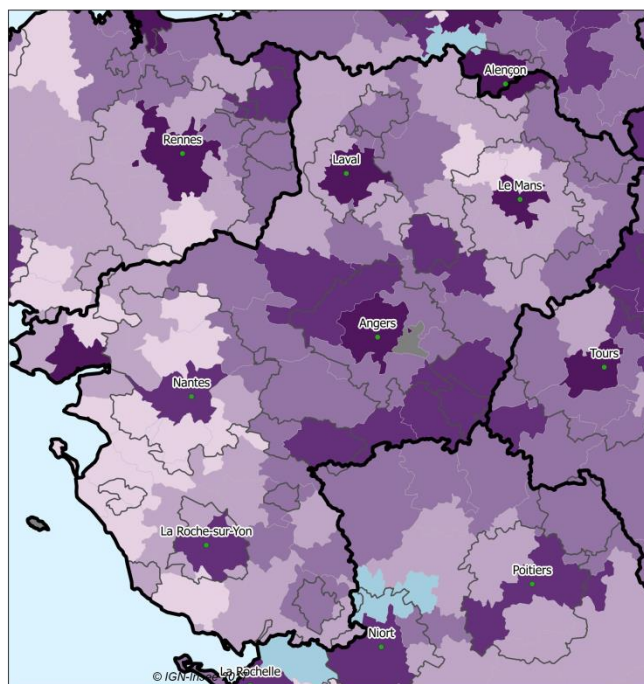
¹²⁴ Source : USH Pays de la Loire.

La proportion de logements sociaux dans les EPCI des Pays de la Loire (2015)

Part des logements sociaux dans l'ensemble des résidences principales (en %) :



Source : SDES, RPLS 2015, Insee, Recensement de la population 2013



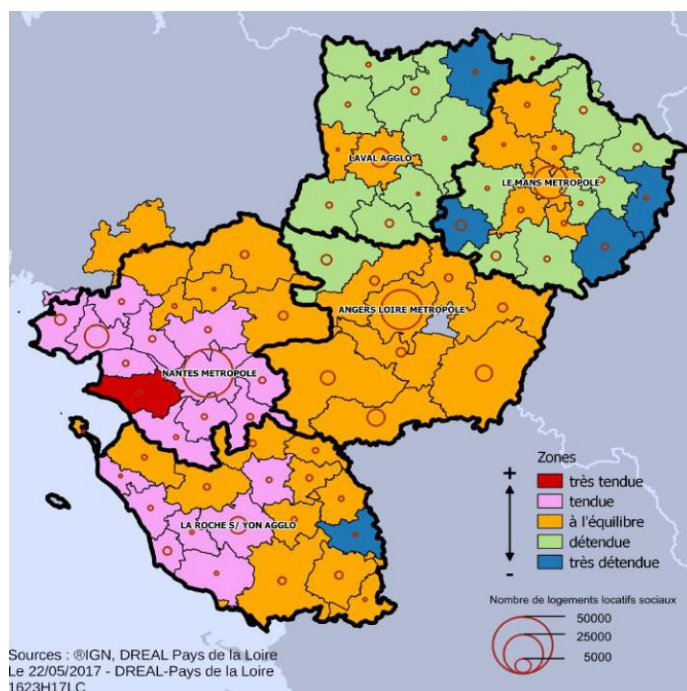
Des taux de vacance généralement faibles dans le parc social, notamment dans les QPV

Dans le parc locatif social, les taux de vacance sont plus faibles que dans le parc locatif privé. La Loire-Atlantique affiche le taux le plus réduit (2,6 %), les quatre autres départements connaissent des taux proches : 4,0 % en Mayenne, 4,4 % en Maine-et-Loire, 4,7 % en Vendée et 4,8 % en Sarthe.

Dans les Quartiers de la Politique de la Ville, les taux de vacance à 3 mois dans le parc social sont extrêmement faibles. Ce taux est nul dans 9 des 15 QPV que compte l'agglomération de Nantes, et de 1 % dans les 6 autres. Dans l'agglomération angevine, il est nul dans 2 des 8 QPV. Dans certaines unités urbaines de la région, les taux de vacance dans les QPV sont en revanche très élevés : 5 % à Sablé-sur-Sarthe, 6 % à Saumur, 8 % à Fontenay-le-Comte et même 9 % à Châteaubriant. D'autre part dans les QPV de la région, les logements sociaux sont très largement anciens : 87 % de ces logements ont été achevés avant 1977, contre 54 % en moyenne dans l'ensemble du parc social couvrant les 11 agglomérations régionales comptant au moins un QPV.

Une tension sur le secteur locatif social plus élevée en Loire-Atlantique et en Vendée

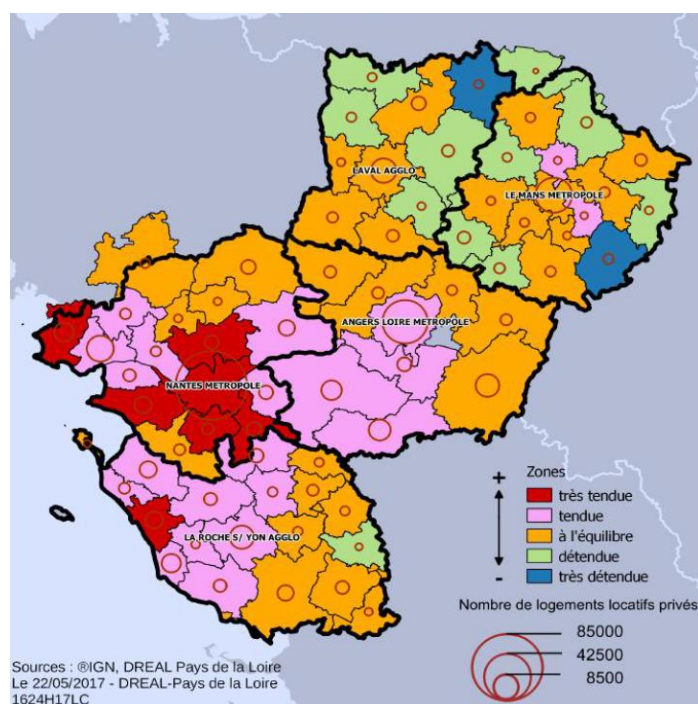
Tension dans le secteur locatif social en 2017



Dans le parc locatif social, les tensions sont plus fréquentes en Loire-Atlantique et en Vendée : les deux territoires accueillent en effet beaucoup de nouvelles populations. De plus en Vendée, le parc social est moins développé. Les trois autres départements de la région montrent peu de tensions. Ces dernières sont plutôt en retrait dans la région par rapport à la précédente analyse faite en 2014.

Une tension sur le secteur locatif privé également plus forte en Loire-Atlantique et en Vendée

Tension dans le secteur locatif privé en 2017



À l'image de ce qui se passe dans le logement social, les tensions se localisent essentiellement en Loire-Atlantique et en Vendée, en particulier sur le littoral et en périphérie nantaise. Dans le secteur privé, en Maine-et-Loire, des tensions existent aussi dans les Mauges, le Choletais et l'agglomération angevine. En 2017, dans la région, 40 % des EPCI sont à l'équilibre. Enfin, depuis 2014, les tensions ont tendance à reculer, notamment dans les zones qui étaient « très tendues » en 2014.¹²⁵

Les deux marchés sont interdépendants : les tensions dans le logement social se reportant forcément en partie sur le marché locatif privé. Ces dernières proviennent à la fois de l'augmentation de la population mais également de la hausse des prix des logements qui excluent les ménages les plus modestes de l'accès à la propriété.

¹²⁵ Dreal Pays de la Loire, « Système d'information sur les tensions du marché du logement », 2017.

Prix moyen au m² des appartements en euros

	en 2015
Loire-Atlantique	3 560
Maine-et-Loire	3 210
Mayenne	2 460
Sarthe	2 740
Vendée	3 540
Pays de la Loire	3 500

Source : Dreal, déc. 2016

L'augmentation du nombre de logements d'un territoire pose de nombreuses questions concernant l'aménagement de ce territoire, sa consommation foncière. De plus, face au vieillissement de la population, les besoins en logements évoluent et la question de l'adaptation des logements à une population vieillissante devient plus prégnante. Parallèlement, le logement doit rester accessible à tous, en particulier aux jeunes ménages aux ressources modestes qui doivent pouvoir accéder aussi à la propriété.

Une région où les tensions sur le marché du logement sont marquées dans les territoires les plus dynamiques démographiquement et économiquement.

4-3 Une région bien desservie par les services, dont l'accès est relativement aisé

4-3-1 Des services publics souvent facilement accessibles pour la population

80 % de la population régionale accède en moins de 15 minutes par la route aux équipements publics¹²⁶ : 15 minutes étant la durée acceptable selon le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour atteindre un équipement de ce type. En Pays de la Loire, les temps moyens d'accès aux services publics sont assez proches selon les départements. De 13 minutes en Loire-Atlantique à 16 minutes en Mayenne et en Vendée.

L'accès aux équipements publics

	Temps moyen d'accès aux équipements publics (en minutes)	Part de la population éloignée de plus de 18 minutes du panier de services publics
Loire-Atlantique	13	1 %
Maine-et-Loire	14	2 %
Mayenne	16	9 %
Sarthe	15	7 %
Vendée*	16	17 %
Pays de la Loire	15	6 %

* Hors Île-d'Yeu. Sources : SGAR, Insee RP 2011, Base permanente des équipements 2013, distancier Metric.

Les communes les moins peuplées sont celles qui enregistrent les temps d'accès les plus longs : en Pays de la Loire, « 66 % des communes de moins de 1 000 habitants sont à plus de 15 minutes du panier d'équipements publics »¹²⁷. En revanche, seulement 4 % des communes de plus de 5 000 habitants sont à plus de 15 minutes de ce même panier.

¹²⁶ Panier d'équipements publics : bureau de poste (ou relais poste, agence postale), police nationale ou gendarmerie, centre médico-social (CMS), centre de finances publiques, caisse d'allocations familiales (CAF), centre local d'information et de coordination gérontologique (Clic), espace public numérique (EPN), pôle emploi, mission locale, mutualité sociale agricole (MSA) et caisse d'assurance retraite et santé au travail (Carsat). Source Insee Analyses, Pays de la Loire, n°20, octobre 2015 et Insee dossier Pays de la Loire, n°1, novembre 2015.

¹²⁷ Insee Analyses, Pays de la Loire, n°20, octobre 2015. Panier d'équipements publics : bureau de poste (ou relais poste, agence postale), police nationale ou gendarmerie, centre médico-social (CMS), centre de finances publiques, caisse d'allocations familiales (CAF), centre local d'information et de de coordination gérontologique (Clic), espace public numérique (EPN), pôle emploi, mission locale, mutualité sociale agricole (MSA) et caisse d'assurance retraite et santé au travail (Carsat). Source : Insee Analyses, Pays de la Loire, n°20, octobre 2015 et Insee dossier Pays de la Loire, n°1, novembre 2015.

Durée moyenne d'accès aux équipements de services avec mission de services publics

En Loire-Atlantique, peu de communes apparaissent isolées sauf dans les territoires de l'estuaire de la Loire (Cordemais, Frossay), au sud du département (Légé) et autour de Châteaubriant.

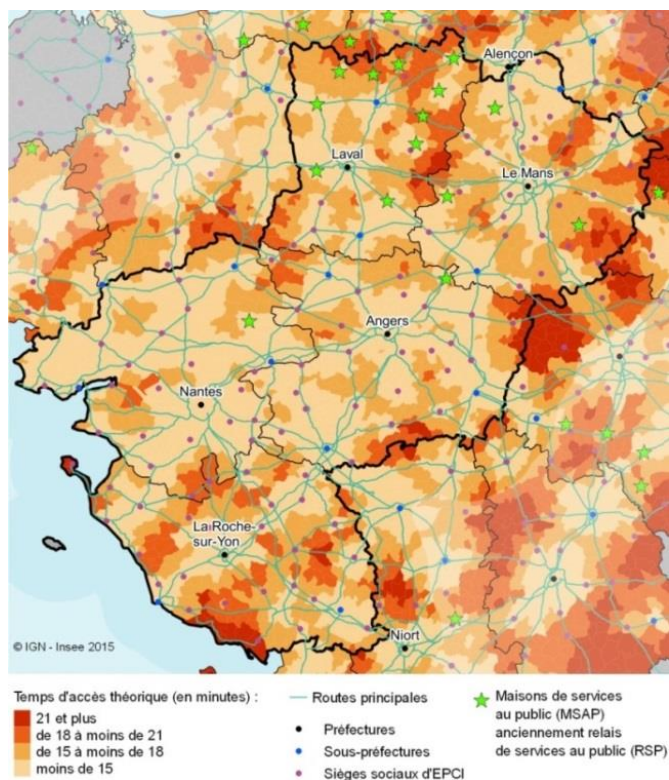
En Maine-et-Loire également, les temps d'accès sont limités. Une fois encore quelques communes principalement situées aux marges du département sont plus isolées avec des temps de transport de 18 minutes ou plus : c'est le cas entre Pouancé et Segré, à proximité de Noyant et au sud du département, dans le Vihiersois.

En Mayenne et en Sarthe, les populations les plus distantes des services publics se situent plutôt aux marges des départements. En Mayenne, quelques territoires connaissent des temps de transport de 18 minutes ou plus notamment dans certaines communes situées aux frontières nord et est du département. Cet éloignement est toutefois en partie compensé par la présence de Maisons de Services Au Public (MSAP)¹²⁸ : 10 au total sur la vingtaine que comptent les Pays de la Loire.

En Sarthe, les communes les plus isolées se localisent au nord-est du Mans et aux frontières du département avec le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir.

En Vendée, la répartition géographique des communes distantes des services publics est plus diffuse. La Vendée regroupe ainsi la moitié de la population régionale la plus éloignée des services publics. Quelques territoires enregistrent des temps de transport de 20 minutes ou plus. Il s'agit de communes principalement situées au sud du littoral (la Fautais-sur-Mer, la Tranche-sur-Mer), de l'île de Noirmoutier et de quelques communes dispersées sur le département.

Ainsi, dans les plus petites communes, situées aux frontières du département, parvenir aux services publics est souvent plus délicat. Or, dans ces territoires, malgré le développement rapide des démarches en ligne, la présence physique de services est essentielle pour répondre aux besoins de populations souvent fragiles socialement, dans des communes qui ne peuvent pas toutes bénéficier d'un accès de qualité à l'internet (cf. infra).



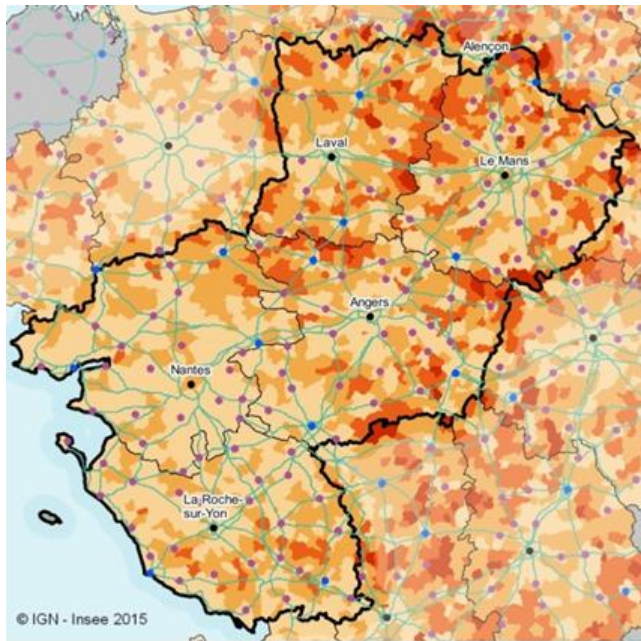
Source : Insee Analyses Pays de la Loire, n°20, octobre 2015.

¹²⁸ Les MSAP, anciennement appelées les Relais Services Publics, sont des espaces mutualisés de services au public labellisés par l'Etat.

4-3-2 Des temps d'accès rapides pour les services de proximité

Les temps d'accès aux services de proximité se doivent d'être relativement courts car ce sont les services auxquels la population fait le plus souvent appel : boucherie-charcuterie, fleuristes, banque, épicerie-superette, boulangerie, restaurant, salle de sport, coiffeur. **Les communes considérées comme éloignées, situées à plus de 8 minutes de ce panier de proximité, sont assez peu nombreuses en Pays de la Loire : 8 600 habitants concernés.**

Durée moyenne d'accès aux équipements marchands de proximité¹²⁹



Temps d'accès théorique (en minutes) :

- 8 et plus
- de 6 à moins de 8
- de 4 à moins de 6
- moins de 4

— Routes principales

- Préfectures
- Sous-préfectures
- Sièges sociaux d'EPCI

Source : Insee Analyses Pays de la Loire, n°20, octobre 2015.

équipements plus rares, en Pays de la Loire, le cinéma est le service pour lequel le temps d'accès est le plus long : plus de 15 minutes pour 28 % de la population régionale (25 % en France).

Selon les départements, les constats divergent en partie de ceux établis pour les services publics. Ainsi la Vendée est bien pourvue en équipements de proximité : une seule de ses communes est distante de plus de 8 minutes des services de proximité. En Loire-Atlantique, aucune commune n'est éloignée de plus de 8 minutes de ces services.

En Maine-et-Loire, la situation est un peu plus contrastée que pour les services publics avec des communes isolées des équipements de proximité plus nombreuses. Elles se situent en général au nord du département et au sud dans le Vihierois.

En Mayenne, l'est est plus éloigné que le reste du territoire même s'il y a plusieurs communes isolées dans l'ensemble du département. Enfin en Sarthe, une grande partie des communes situées le long des frontières départementales apparaissent distantes des services de proximité.

D'après l'analyse réalisée par l'Insee, les équipements les moins accessibles sont les banques : 12 % de la population régionale les atteint en 10 minutes ou plus contre 7 minutes en moyenne en France. Enfin s'agissant des

Dans les Quartiers de la Politique de la Ville, les équipements sont également présents

Selon l'Insee, dans la région, les territoires abritant des QPV « sont globalement bien desservis en équipements publics et marchands. La plupart des équipements publics ou marchands sont présents à proximité. Dans les communes bénéficiant de tramways, la localisation des équipements est plus dense le long de la ligne du transport public. »
Source : Insee, dossier Pays de la Loire, n°1, novembre 2015.

Une région où les services sont généralement accessibles même si certaines parties du territoire, aux frontières de la région (les territoires de frange), connaissent plus de difficultés d'accès.

¹²⁹ Source : Insee Analyses Pays de la Loire, N°20, octobre 2015.

4-4 Santé et accès aux soins dans la région

Chiffres clés



4-4-1 Un niveau de santé satisfaisant, en dépit de l'évolution de certaines pathologies

La région des pays de la Loire, à l'instar du niveau national, a connu une **amélioration marquée de l'état de santé de sa population au cours des dernières décennies**. L'indicateur quantitatif le plus marquant est l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance. La plupart des indicateurs ont évolué de façon favorable. La mortalité à tous les âges a été divisée par deux en vingt ans pour la plupart des causes de décès, telles que les maladies cardio-vasculaires, le diabète et l'asthme. En 2018, le taux brut de mortalité régional est de 9,3 ‰. Les avancées technologiques ont également permis d'améliorer l'état de santé dans la région, grâce notamment aux traitements contre la douleur, les prothèses articulaires ou la chirurgie réparatrice.

La région pâtit surtout des maladies chroniques et de la mortalité évitable. La mortalité prématurée régionale, même si elle est en recul et légèrement inférieure à la moyenne nationale, reste à un niveau préoccupant, puisqu'en Pays de la Loire, un décès sur cinq concerne des personnes âgées de moins de 65 ans. En outre, 35% de ces décès avant 65 ans - soit plus de 2 000 chaque année - peuvent être considérés comme évitables car en lien avec des facteurs de risque qu'il est possible de prévenir. Les cancers affectent plus de 136 600 personnes dans la région, soit près de 4% des Ligériens. Ces pathologies représentent la première cause de décès tous âges confondus, et sont à l'origine de 40% des décès survenant avant l'âge de 65 ans, constituant ainsi la première cause de mortalité prématurée.

Les conduites, les styles de vie et l'environnement sont responsables d'une part conséquente des décès. La question de l'alcool est un enjeu majeur : 1 200 décès annuels dans la région. En effet, les consommations d'alcool pur par habitant restent stables et la mortalité masculine par maladies du foie liées à l'alcool dépasse de 24% la moyenne nationale. De plus, les ivresses et les consommations ponctuelles de quantités importantes d'alcool continuent de progresser, notamment chez les jeunes. L'alcool favorise de très nombreuses pathologies, mais également le risque de mort violente de toute nature. Parmi les autres causes liées à l'environnement et au style de vie : le tabagisme (en baisse tendancielle), l'obésité (en augmentation tendancielle), les accidents de la route, le suicide (taux supérieur à la moyenne nationale).

4-4-2 Un diagnostic de santé plus favorable aux femmes¹³⁰

Dans les Pays de la Loire comme en France, les hommes ont en moyenne une espérance de vie inférieure de six années à celle des femmes (79,1 ans contre 85,6 ans). Cette situation résulte d'une surmortalité masculine qui concerne toutes les classes d'âge et qui est particulièrement marquée chez les adultes jeunes. Ainsi, sur dix décès survenant avant 65 ans, sept décès concernent des hommes.

De façon générale, les hommes sont plus souvent touchés que les femmes par des pathologies se caractérisant par une forte létalité (cancers notamment du poumon, des voies aérodigestives supérieures, du foie... ; maladies cardiovasculaires notamment cardiopathies ischémiques ; ...), ou par des problèmes de santé constituant des facteurs de risque majeurs (diabète, surcharge pondérale...). Ils sont par ailleurs les premiers concernés par des morts violentes (accidents, suicides, homicides). Cette situation n'est pas sans lien avec leurs comportements moins favorables pour la santé, en particulier en matière de tabagisme, de consommation d'alcool et d'alimentation. Par contre, leurs habitudes en matière d'activité physique apparaissent plus favorables que celles des femmes.

Les femmes se perçoivent par contre en moins bonne santé que les hommes. Ceci peut être rapproché de la plus grande fréquence, chez elles, de pathologies impactant l'état fonctionnel et la qualité de vie : atteintes ostéoarticulaires, troubles anxiodépressifs, troubles cognitifs... Elles apparaissent par ailleurs plus proches du système de santé, en raison notamment des suivis liés à la santé reproductive, et semblent plus réceptives aux pratiques de prévention.

Dans ce contexte, alors qu'elles vivent en moyenne six années de plus que les hommes, les femmes ne vivent que deux années de plus sans incapacité. Les deux tiers des années supplémentaires d'espérance de vie des femmes sont donc vécues avec des limitations fonctionnelles. Avec l'âge, elles sont ainsi plus souvent confrontées à la dépendance.

Au cours des dernières décennies, les comportements et modes de vie des hommes et des femmes tendent globalement à se rapprocher pour les principaux facteurs de risque ou de protection de la santé, notamment en matière de consommation d'alcool, de tabac, de sédentarité et d'expositions professionnelles. Toutefois, en matière d'activité physique, l'écart entre les deux sexes s'est accru, avec un niveau d'activité en recul chez les femmes alors qu'il est stable, voire en augmentation, chez les hommes.

Enfin, concernant les inégalités sociales de santé, elles s'observent chez les hommes comme chez les femmes mais elles présentent certaines spécificités selon le sexe. À titre d'exemple, les écarts d'espérance de vie à 35 ans entre groupes sociaux sont plus marqués chez les hommes que chez les femmes.

Enjeux pour les Pays de la Loire - Santé

- Le secteur de la santé est bouleversé par deux changements qui vont se poursuivre : l'enjeu majeur est moins celui des pathologies aiguës que celui des maladies chroniques (qui renvoient à la qualité de l'environnement, mais aussi à la prévention), alors que les progrès techniques permettent d'appréhender différemment le malade (chirurgie mini-invasive, médicament connecté et big data...).
- La prévention en matière de santé est l'un des défis majeurs d'une politique sanitaire encore trop centrée sur le curatif. Le développement de la culture et des outils de la prévention doit répondre à la nécessité d'apporter des solutions aux nouveaux défis sanitaires : progression des maladies chroniques, niveau élevé des addictions et une consommation croissante de médicaments.
- Désormais, les politiques de santé s'orientent de plus en plus vers des logiques de prise en charge globale, avec un continuum à organiser entre professionnels de santé et acteurs de l'environnement global du patient.

¹³⁰ Santé des hommes et des femmes en Pays de la Loire. Quelles différences ? ORS Pays de la Loire. Octobre 2017

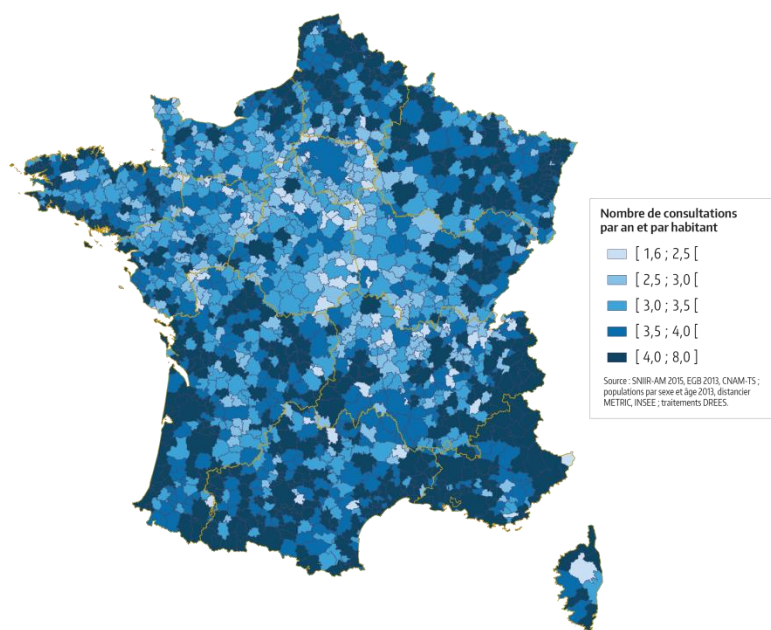
4-4-3 Un accès aux soins parfois limité en Pays de la Loire

L'accès à l'ensemble des professionnels de santé (1^{er}, 2nd recours) est une problématique majeure en France comme en région. En Pays de la Loire, tous les territoires ne bénéficient pas d'un accès à la santé de qualité suffisante. Ce phénomène s'explique par des effectifs insuffisants de professionnels de santé et par leur inégale répartition sur le territoire régional.

L'accès aux médecins généralistes est souvent retenu comme l'indicateur le plus significatif car ces derniers sont au cœur des parcours de soins des patients. En France, depuis 2010, le nombre de médecins généralistes libéraux diminue chaque année¹³¹. Une baisse qui selon les projections de la Drees devrait se poursuivre jusqu'en 2025¹³². Dans les années à venir, la France devrait ainsi faire face à une accessibilité moyenne aux soins plus réduite.

Au-delà de la simple diminution du nombre total de médecins généralistes en France, leur répartition sur le territoire national est très inégale et influence aussi très largement l'accès aux soins de la population française. Le nouvel indicateur développé par la Drees et l'Irdes, dénommé **APL pour Accessibilité Potentielle Localisée**, permet de mesurer l'accès aux soins de la population d'un territoire donné en fonction de l'activité réelle des médecins¹³³, des caractéristiques de la population à travers son âge¹³⁴ et de la distance à parcourir par les habitants. L'indicateur tient compte de l'offre de soins des communes environnantes et pas uniquement de celle de la commune de résidence¹³⁵. Il s'exprime en nombre de consultations par an et par habitant.

Accessibilité Potentielle Localisée en France par bassin de vie en nombre de consultations par habitant et par an (2015)



En France, 8 % de la population réside dans une commune sous-dense en médecins généralistes, c'est-à-dire dans une commune où l'accessibilité est inférieure à 2,5 consultations par an et par habitant. Ces communes ne sont pas réparties de façon équitable sur le territoire et quelques régions apparaissent plus fragiles que d'autres. Il s'agit essentiellement du Centre-Val-de-Loire (16,5 % de la population), de la Corse (15,2 %), de la Bourgogne Franche Comté (12,6 %) et de l'Auvergne-Rhône-Alpes (11,1 %).

En Pays de la Loire, la proportion de la population régionale résidant dans une commune sous-dense est plus faible : 7,7 %. Cependant les inégalités sont marquées dans les bassins de vie de la région.

Par ailleurs, 20,9 % des ligériens vivent dans des communes où l'APL est inférieure à 3 consultations par an et par habitant pour une moyenne nationale de 18,4 %. Une proportion inférieure à 3 consultations suppose également que la population concernée est susceptible de rencontrer des difficultés pour consulter un généraliste. A l'opposé, les territoires où la proportion est supérieure à 4 consultations par an et par habitant sont quant à eux considérés comme non fragiles. Dans les centres-villes des grandes métropoles, cette valeur oscille généralement entre cinq et six consultations/an/habitant.

¹³¹ Source : Drees, « Déserts médicaux : comment les définir ?, comment les mesurer ? », Les dossiers de la Drees, n°17, mai 2017.

¹³² Parallèlement, le nombre de médecins généralistes salariés devrait progresser sur cette même période. Toutefois, seul 11 % d'entre eux exerce dans les centres de santé et participent ainsi à l'offre de soins de premiers recours.

¹³³ Exprimée en nombre de consultations réalisées par an.

¹³⁴ Plus la population d'un territoire est âgée et plus ses besoins sont susceptibles d'être élevés.

¹³⁵ Le temps de parcours doit être inférieur à 20 minutes.

Si l'APL permet d'analyser la question de l'accès aux soins d'un point de vue spatial, le délai d'attente est plus souvent cité comme un obstacle à l'accès aux soins¹³⁶. Toutefois, les délais d'attente sont difficiles à mesurer de façon rigoureuse et les dimensions spatiale et temporelle sont interdépendantes : sur un territoire donné, plus l'offre de soins est élevée et plus les délais d'attente pourront être restreints pour la population de ce territoire. L'APL apparaît donc un indicateur efficace pour mesurer l'accès au soin sur un territoire.

4-4-4 Le dynamisme de la région pèse sur le système de santé

L'arrivée de nouvelles populations dans la région composée souvent de familles avec de jeunes enfants, mais également la venue de retraités, les naissances nombreuses et le vieillissement de la population posent avec acuité la question de l'accès aux soins pour l'ensemble des Ligériens.

L'APL aux médecins généralistes en 2015¹³⁷

	APL moyen en nombre de consultations par an et par habitant	APL moyen en nombre de consultations par an et par habitant médecin de moins de 65 ans
Loire-Atlantique	4,2	4,0
Maine-et-Loire	4,4	4,3
Mayenne	3,3	3,2
Sarthe	3,4	3,1
Vendée	3,6	3,4
Pays de la Loire	3,9	3,7
France	4,1	3,8

Source : calculs sur la base des informations SNIIR-AM 2015, EGB 2013, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2013, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. Lecture : compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Loire-Atlantique ont accès en moyenne à 4,0 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant. Ce chiffre s'élève à 4,0 quand on restreint l'offre de médecine générale à celle fournie par les médecins de moins de 65 ans.

En France, compte-tenu de l'âge de la population, les habitants ont accès en moyenne à 4,1 consultations par an. En Pays de la Loire, l'APL est légèrement inférieur : 3,9 consultations.

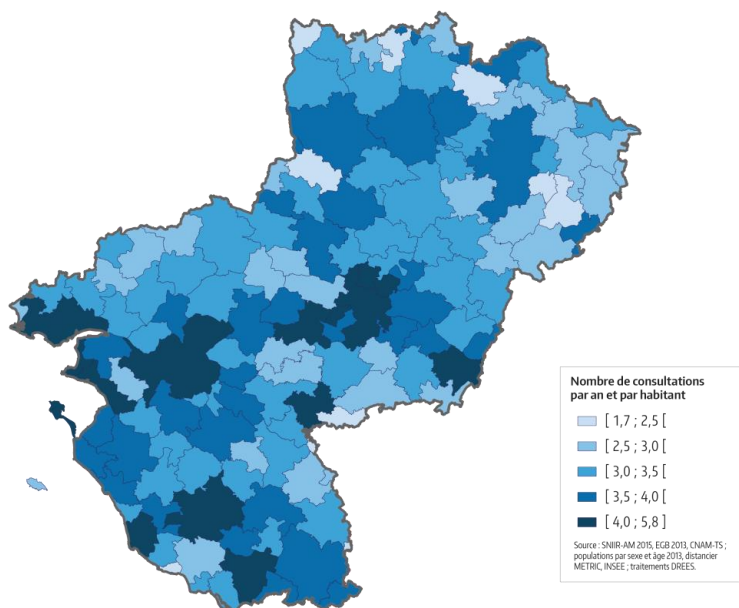
En Pays de la Loire, l'accès au médecin généraliste apparaît plus aisé en Maine-et-Loire (4,4) et en Loire-Atlantique (4,2). Ces deux départements affichent un nombre moyen de consultations accessibles par an et par habitant supérieur à 4 et plus élevé qu'en France. En Vendée, l'APL moyen est inférieur à 4 ce qui suppose des difficultés d'accès sur certaines parties du territoire et ce d'autant plus que l'indicateur ne tient pas compte de la présence touristique. Or, le long du littoral notamment, au cours de la période estivale, la population présente sur le territoire est majorée. L'accès aux soins peut se révéler encore plus délicat à certaine période de l'année que ce que laisse présager l'indicateur APL.

A l'échelle départementale, c'est en Mayenne et en Sarthe que l'accès aux soins est le plus problématique : l'APL moyen se situe respectivement à 3,3 et 3,4 consultations annuelles. Les difficultés de ces territoires sont renforcées par des perspectives futures parfois inquiétantes. Lorsque l'on restreint l'offre de soins aux médecins de moins de 65 ans, l'APL moyen en nombre de consultations par an et par habitant est encore plus faible surtout en Sarthe où l'indicateur est à peine supérieur à 3 consultations par an et par habitant.

¹³⁶ Source : Drees, « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? », *Les dossiers de la Drees*, n°17, mai 2017.

¹³⁷ Omnipraticiens, certains médecins à exercice particulier (homéopathes, acupuncteurs, gériatres, médecine physique) et centres de santé. L'activité des remplaçants est comptabilisée, de façon agrégée à celle des médecins remplacés. Dès que le temps de déplacement est supérieur à 20 minutes, l'accessibilité est considérée comme nulle.

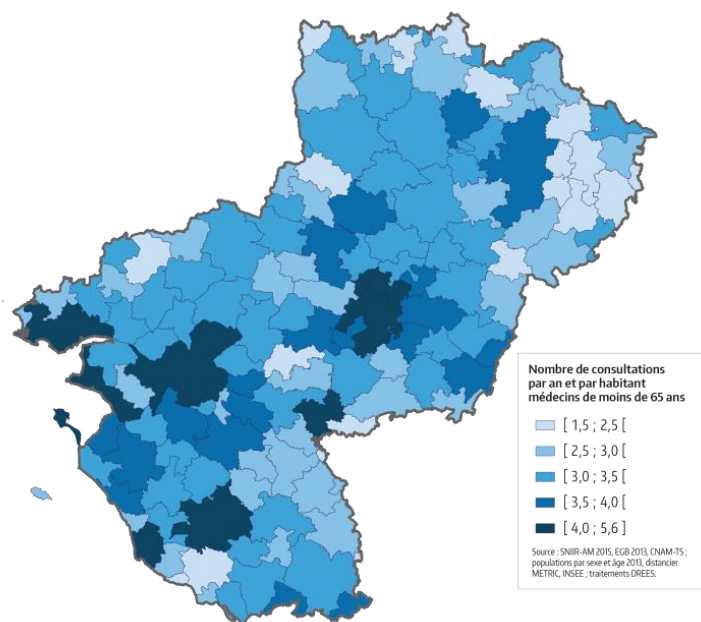
APL en Pays de la Loire en nombre de consultations par habitant et par an selon les bassins de vie (2015)



En Pays de la Loire, huit bassins de vie ont une accessibilité inférieure à 2,5 consultations par an et par habitant sur les quelques 140 bassins comptabilisés ici. Ils se situent principalement en Sarthe (3) et en Mayenne (2). En Vendée, un bassin est concerné, le long du littoral. Enfin, deux bassins, un en nord Mayenne et un en sud Maine-et-Loire, sont à cheval avec les régions Centre Val de Loire et Bretagne. Les territoires des agglomérations sont généralement mieux dotés sauf en Sarthe et en Mayenne où aucun des bassins de vie de ces deux départements ne totalise plus de 4 consultations par an et par habitant.

Dans certaines parties du territoire, plusieurs déserts médicaux pourraient apparaître dans les prochaines années

APL en Pays de la Loire en nombre de consultations par habitant et par an, médecins âgés de moins de 65 ans selon les bassins de vie (2015)



Lorsque l'on réalise la même analyse en restreignant l'offre aux seuls médecins âgés de moins de 65 ans, la situation apparaît plus dégradée encore. En Pays de la Loire, 18 bassins de vie ont aujourd'hui une accessibilité inférieure à 2,5 consultations par an lorsque qu'on ne prend en compte que ces médecins, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'exercer encore dans quelques années.

L'évolution de la répartition territoriale des médecins fait craindre le développement de déserts médicaux dans un avenir proche. Cette problématique apparaît plus marquée au nord de la région et surtout à l'est de la Sarthe qui concentre pas moins de 7 bassins de vie contigus comptabilisant moins de 2,5 consultations/an/habitant réalisées par des médecins généralistes âgés de moins de 65 ans.

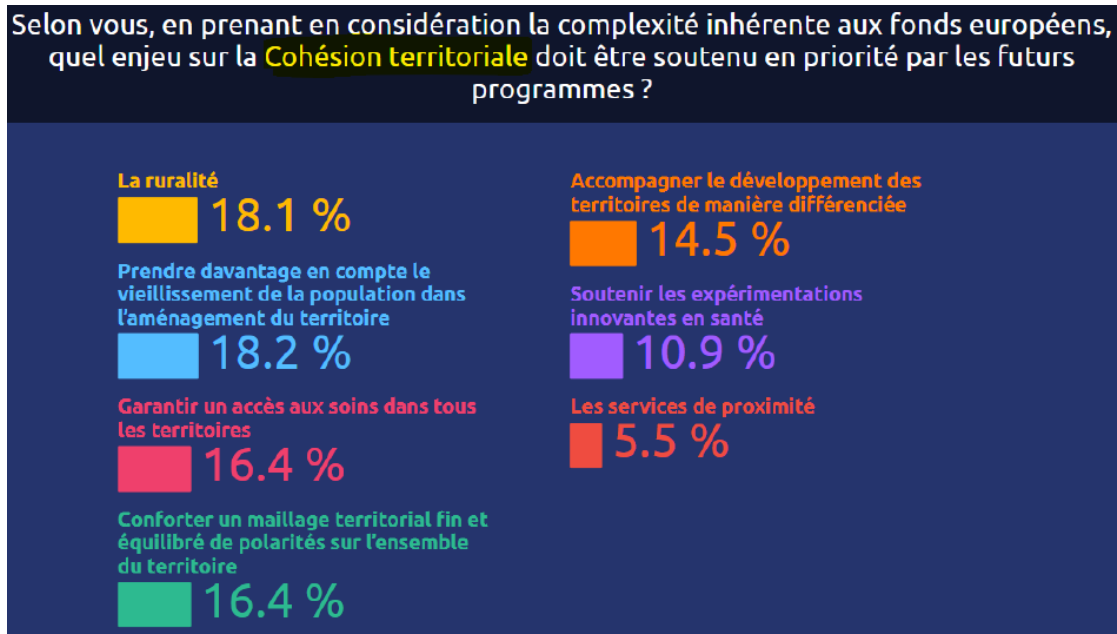
Une région où l'offre de soins est localement insuffisante et où le manque de médecins va se renforcer localement dans les années à venir dans un contexte d'accroissement démographique d'une part et de vieillissement de la population d'autre part.

Enjeux pour les Pays de la Loire – Accès aux soins

- Réduire les problèmes d'offres de soins et de structures médico-sociales sur les territoires ruraux : lutter contre les déserts médicaux
- Établir une répartition plus égale des professionnels de santé sur les territoires en coordonnant les dispositifs permettant une adaptation réelle de l'offre de soins aux besoins des territoires
- Développer la création de maisons de santé
- Anticiper au mieux les départs à la retraite des médecins de premiers secours
- Construire des parcours de santé pour les personnes précaires sur l'ensemble des territoires en facilitant l'accès aux droits, à la prévention et aux soins : coordonner l'intervention des différents acteurs, renforcer les liens entre les acteurs du sanitaire et ceux de l'insertion sociale
- Favoriser et soutenir les expérimentations innovantes de santé, telles que la télémédecine
- Soutenir le développement de procédures de téléconsultation et de généralisation du dossier médical partagé

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux COHESION TERRITORIALE



4-5 La vie associative

En Pays de la Loire, de multiples associations intervenant dans le champ de l'inclusion sociale sont soutenues : les associations apportant une aide aux publics en situation de privation matérielle pour subvenir à leurs besoins d'urgence, les associations qui accompagnent les publics en situation de précarité et marginalisés ou en risque d'exclusion sociale, pour diverses causes, dans des démarches d'accès aux droits et d'inclusion, etc.

Les dynamiques associatives œuvrant en faveur de l'égalité hommes-femmes sont également très présentes. L'égalité professionnelle est un facteur de réussite collective et d'inclusion sociale. Elle est rendue possible par une évolution des mentalités et des représentations sociales ainsi que par l'accès à un éventail de mesures d'ordre matériel, à même de créer les bases d'un changement en profondeur des manières de participer au marché du travail. Ce dernier est un élément crucial d'inclusion sociale, car l'activité exercée assure un statut social et des ressources permettant de participer à la vie de la cité.

Exemples d'actions structurantes à l'œuvre en région :

- Financement et accompagnement de projets associatifs via le fonds égalité solidarités et l'appel à projets jeunesse (axe égalité, axe solidarités, axe jeunesse...) : les associations sont soutenues et accompagnées dans des projets innovants comme des actions récurrentes répondant au plus près des besoins territoriaux ruraux et urbains. Le dispositif d'appel à projets jeunesse accompagne et stimule le pouvoir d'agir des jeunes et donc leur participation pleine et active dans la société.
- Accompagnement et financement d'un Observatoire régional des violences faites aux femmes : la Région a impulsé en 2010 un partenariat avec la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) et avec l'Union Régionale Solidarité Femmes (URSF) pour construire les bases d'un Observatoire régional des violences. Chaque année, avec le soutien de la Région, l'Observatoire produit un rapport statistique des violences faites aux femmes en Pays de la Loire, communique et sensibilise auprès des professionnels et des décideurs, rend visible les associations qui agissent pour les femmes victimes.
- Fondation régionale pour le bénévolat et autres opérations de mise en visibilité et de reconnaissance des bénévoles, conférence régionale de la vie associative pour identifier les besoins du monde associatif et proposer des réponses au niveau régional : la vie associative est un moteur de l'inclusion sociale, mobilise les personnes, est une source de vitalité des territoires et concourt à la qualité de la vie locale.

ATOUTS

- Plus de 89 000 associations et 729 000 bénévoles (soit environ 2 associations pour 100 habitants),
- Des associations plus nombreuses et de taille modeste soutenues via les appels à projets,
- Action complémentaire des départements en matière de solidarités,
- Soutien pluripartenarial à des projets de lutte contre l'exclusion sociale,
- Mobilisation des partenaires sociaux et des acteurs ligériens sur les questions d'égalité femmes-hommes

FAIBLESSES

- Fortes disparités régionales démographiques : un tiers de la population est concentrée sur l'un des 5 départements ; déséquilibre entre grandes agglomérations et petites communes,
- Inégalité de la densité associative : pour 100 habitants, il y a plus de 2 associations en Maine-et-Loire contre seulement 1,8 association en Sarthe,

OPPORTUNITES

- Féminisation de l'engagement associatif,
- Augmentation de l'engagement des jeunes dans des associations de nature différente,
- Modification de la nature de l'engagement bénévole,
- Glissement de l'engagement vers une recherche individuelle de sens,
- Le développement numérique, des réseaux sociaux et des plateformes collaboratives,
- L'augmentation du nombre de jeunes seniors et l'allongement de la durée de la vie.

MENACES

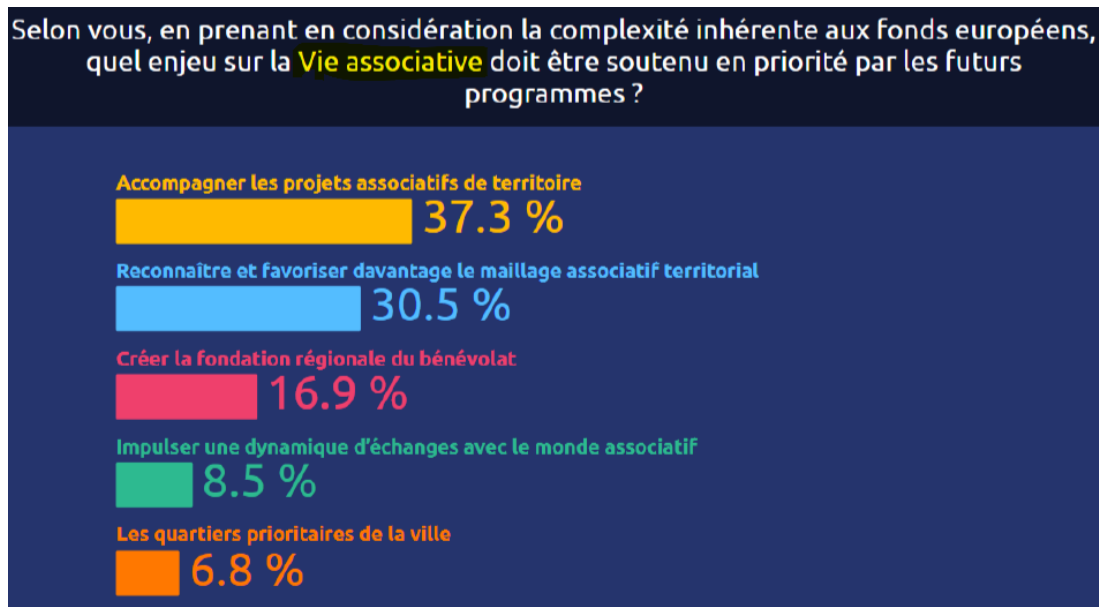
- Complexité du cadre juridique et réglementaire,
- Vieillesse des gouvernances associatives,
- Désengagement des bénévoles retraités,
- Evolutions des besoins en termes de formation, de communication,
- Mobilité de la population et évolution des conditions de travail (télétravail).

Enjeux pour les Pays de la Loire – Vie associative

- Accompagner le développement de projets associatifs de territoire
- Maintenir une cohésion territoriale malgré les disparités intrarégionales avec un égal accès des habitants aux services publics, en tenant compte des spécificités locales (zones urbaines et rurales)
- Réduire les inégalités d'accès aux services essentiels (ex : accès aux droits) en renforçant le maillage territorial
- Accroître le soutien aux projets associatifs favorisant l'implication des jeunes dans la cité et donc leur inclusion sociale
- Développer les partenariats avec les associations pour répondre aux besoins du terrain et revitaliser les espaces ruraux
- Améliorer l'égalité concrète entre femmes et hommes
- Coordonner l'action commune des collectivités en matière de politique jeunesse à l'échelle du territoire

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux VIE ASSOCIATIVE



4-6 Le sport comme vecteur de développement territorial et de cohésion sociale

Chiffres clés

- > **47 structures d'entraînement** dont **6 pôles France** (aviron, roller, voile, tennis de table, équitation voltige et concours complet)
- > **1 022 027 licenciés** dans **10 026 clubs** répartis sur toute la région des Pays de la Loire
- > **1^{ère} région sportive de France pour la pratique du sport licencié** (avec 274 licences pour 1 000 habitants, contre 234 licences en moyenne nationale en 2017)

4-6-1 Une évolution permanente de la pratique sportive

En France, depuis les années 80, le nombre de pratiquants d'activités sportives est en constante augmentation.

Selon le Baromètre national des pratiques sportives 2018, 66 % des Français de plus de 15 ans (soit un peu plus de 36 millions) ont fait du sport au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Parmi les 34 % de Français qui n'ont aucune pratique sportive, une personne sur cinq souhaite se (re)mettre au sport.

De plus, en élargissant le champ de l'étude et en y intégrant les activités physiques et sportives à des fins utilitaires comme les déplacements quotidiens à pied, à vélo ou encore à trottinette, la proportion de non-pratiquants se réduit à 25 %.

L'allongement de la durée de vie est un des facteurs concourant à l'augmentation du nombre de sportifs. Mais l'appétence croissante des Français pour le sport s'explique avant tout par l'émergence d'une nouvelle facette du sport : le « sport-santé ». Préserver sa forme et sa santé sont les principales raisons motivant la pratique sportive des Français.

Cependant, la massification de la pratique des activités physiques et sportives est encore insuffisante pour contrecarrer les effets néfastes de l'accroissement de la sédentarité sur la santé des Français. Ce constat s'applique avec encore plus d'acuité pour certaines catégories de la population : selon une étude de Santé Publique, le pourcentage de femmes physiquement actives est en baisse de 16% en 10 ans. Le coût de la sédentarité pour la communauté est évalué à 17 milliards d'euros par an. Promouvoir la pratique du sport sur les territoires, c'est prévenir les pathologies chroniques, lutter contre les effets de la sédentarité, améliorer le sommeil des habitants et réduire la dépense médicale des foyers.

Le sport de compétition continue à croître, mais de façon plus modérée, au profit de la pratique autonome du sport pour laquelle 61% des sportifs optent. La pratique du sport « hors institution fédérale » est en partie captée par le secteur privé, mais les Français demandent surtout de plus en plus d'équipements en libre accès adaptés à leur pratique autonome du sport.

Le développement des « sports de nature » connaît aussi un réel engouement, et représente une opportunité d'activités économiques et touristiques pour le développement durable des territoires.

L'augmentation du nombre de pratiquants et la diversification des pratiques nécessitent l'aménagement d'équipements sportifs adaptés sur les territoires. L'atlas des équipements sportifs produit par le Ministère des Sports recense, au 15 janvier 2018, plus de 150 000 installations comprenant 330 000 équipements sportifs, espaces ou sites de pratique. Ces équipements, notamment les plus récents, sont un facteur d'attractivité pour les collectivités.

4-6-2 La reconnaissance croissante du sport comme vecteur de développement territorial, économique et de cohésion sociale

L'Observatoire de l'économie du sport¹³⁸ l'indique, le poids économique de la filière sportive ne cesse de croître et devient un véritable atout pour le développement économique des territoires.

Dans la dynamique du développement de la pratique du sport chez les Français, les acteurs économiques du sport se développent en entraînant avec eux les territoires. Le marché du sport représente environ 38,1 milliards d'euros¹³⁹ en France, soit près de 1,8 % du produit intérieur brut (PIB) national (un chiffre qui comprend à la fois les dépenses des ménages, des administrations publiques et des entreprises). Ces dépenses dynamisent le secteur du sport qui impacte les bassins d'emplois et connaît une croissance du taux d'emploi salarié de 3.5% par an depuis 20 ans. Des territoires pionniers s'appuient sur le dynamisme et l'innovation de nouveaux pôles économiques. La réussite de l'incubateur dédié aux start-up du sport, le Tremplin, matérialisée par l'accompagnement de 60 startups depuis 2015, peut être reproduite sur d'autres territoires. Le caractère transversal du sport permet aux territoires de répondre à plusieurs enjeux simultanés (éducation, tourisme, santé, marketing territorial...).

Selon une étude INSEE de décembre 2018, la filière sport emploi, en 2015, dans les Pays de la Loire, 14 330 salariés, répartis dans 6 500 établissements, ce qui représente 1,1 % des salariés de la région. Elle dégage une richesse de 601 millions d'euros, à laquelle l'industrie contribue majoritairement, notamment dans le nautisme.

Par ailleurs, le sport est unanimement reconnu comme un moyen de favoriser l'intégration et la cohésion sociale au sein des territoires. Le club sportif est un lieu de rassemblement dans lequel les générations et les classes sociales se mélangent. Au-delà du simple espace commun, le club sportif crée une identité commune et diffuse des valeurs à ses adhérents (méritocratie, goût de l'effort,...). Ainsi, acteur de la cohésion sociale, l'association sportive remplit aussi un rôle d'éducation et d'encadrement des jeunes. Le mouvement sportif français n'a pas la prétention de se substituer au système éducatif mais il peut contribuer à la socialisation des jeunes et leur apprentissage. Les clubs et associations sportives sont en effet des structures permettant aux publics, aussi divers et variés soient-ils, de développer des compétences transversales, de s'intégrer dans un collectif et de développer leur citoyenneté.

4-6-3 Une implication croissante des collectivités territoriales et notamment de la Région dans le financement et l'animation du sport

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a retenu la compétence de tous les niveaux de collectivités en matière sportive.

Leur implication recouvre quatre grandes missions : la **construction et la gestion d'équipements**, le **soutien aux associations sportives**, les **actions d'animation et d'éducation** (dans le temps scolaire ou extrascolaire), et le **soutien à l'organisation de manifestations sportives**.

Les collectivités territoriales contribuent à hauteur de 30 % à la dépense sportive globale. De 7,6 Md€ en 2000, leur contribution est passée à 13,4 Md€ en 2013. Cette augmentation de 76% en 13 ans souligne bien l'incontestable volonté politique des collectivités territoriales d'investir dans le sport. Elles sont également propriétaires de 80 % du parc d'équipements sportifs.

L'actuelle réorganisation du sport français peut permettre une reconnaissance du rôle des collectivités dans le financement et le développement de la politique sportive française : la décentralisation partielle au profit des Régions de la compétence de gestion des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS), cœur de la politique sportive dans les territoires, en est un exemple.

¹³⁸ Lancé officiellement le 9 juin 2016, l'Observatoire de l'Économie du Sport a pour mission de fournir aux pouvoirs publics, aux décideurs économiques, au mouvement sportif et, plus généralement, au public, une information régulière sur l'état et l'évolution des marchés du sport et leur rôle dans l'économie et la société

¹³⁹ Les chiffres clés du sport 2017 - Ministère des Sports - NJEP

L'organisation des grands événements sportifs internationaux, notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en France, et les opportunités que ces événements représentent pour les territoires ont suscité une réflexion sur l'héritage qu'ils devaient laisser. L'impact doit être médiatique, économique, territorial, social et sportif. C'est dans l'optique d'intégrer les territoires au mouvement de Paris 2024 que le Comité d'organisation des Jeux Olympiques ambitionne ainsi d'insuffler l'esprit olympique sur tout le territoire avec le Label «Terre de Jeux 2024 », qui invite les communes, les départements et les régions à s'engager et à développer une réflexion sur la place du sport au sein des territoires.

Analyse AFOM – Sport

ATOUTS

- Depuis de nombreuses années, une politique volontariste en direction des sportives et sportifs en situation de handicap est menée en Pays de la Loire afin de développer la pratique de ces publics et favoriser leur intégration.

FAIBLESSES

- Méconnu, voire dévalorisé, le sport féminin n'échappe pas aux inégalités homme-femme de notre société.
- Les dernières études réalisées par la Direction Régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire (DRDJSCS) montrent que certains territoires ligériens sont dépourvus d'offre sportive.

OPPORTUNITES

- Inclusion par le sport des personnes en situation de handicap
- Favoriser la mixité femme-homme dans le sport
- Encourager la pratique d'activités physiques et sportives tout au long de la vie

MENACES

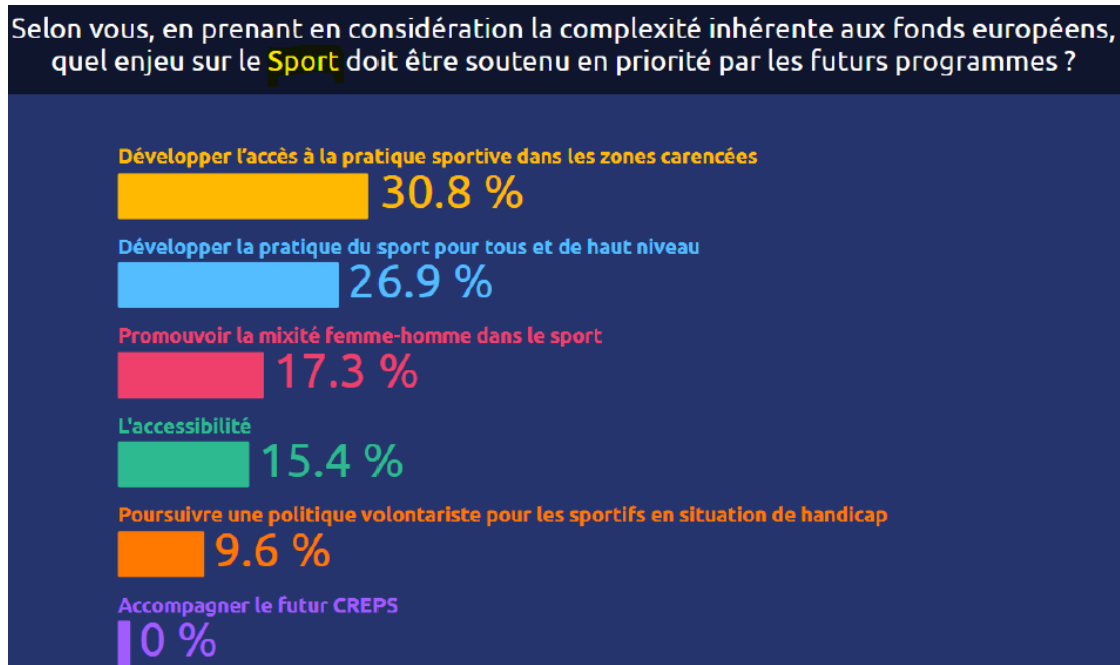
- L'accès à la pratique sportive pour tous suppose le développement, et notamment la construction de nouveaux équipements, dans les zones carencées, principalement en milieu rural
- Il existe un risque de ne pas pouvoir maintenir à un niveau de service acceptable le parc des équipements sportifs qui est vieillissant

Enjeux pour les Pays de la Loire - Sport

- Impulser une dynamique de développement de **pratique du sport pour tous, et de haut niveau**, en s'appuyant sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024
- Accompagner le futur **CREPS** pour qu'il joue un rôle central dans l'innovation et la mise en œuvre des politiques sportives
- Développer l'accès à la pratique sportive dans les **zones carencées** en équipements sportifs et associations sportives (en milieu rural et dans les quartiers politiques de la ville)
- Poursuivre la politique volontariste en direction des **sportives et sportifs en situation de handicap**
- Promouvoir la **mixité femme-homme dans le sport**

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux SPORT



4-7 Culture et patrimoine : un dynamisme avéré et une adaptation à une nouvelle ère économique et sociale à conforter

Chiffres clés

> 125 châteaux et architectures civiles remarquables

> 54 Musées de France

> 131 parcs, jardins et arboretums

> 11 Villes et Pays d'art et d'histoire

> 42 Petites cités de caractère

> 55 lieux de diffusion pour l'art contemporain

> 75 spectacles ou concerts par jour

> 180 festivals et manifestations soutenus par la Région

> De nombreux tournages accueillis en région : Films, documentaires, magazines, multimédia... (4,5 millions d'euros par an de retombées économiques)

> 25 000 emplois culturels

Des lieux de visite reconnus mondialement

- **L'ABBAYE ROYALE DE FONTEVRAUD** : plus vaste cité monastique d'Europe fondée en 1101
- **LE PUY DU FOU** : 2,2 millions de visiteurs annuels - Parc préféré des Français en 2017
- **LES MACHINES DE L'ÎLE** : 628 599 visiteurs en 2016
- **DES ÉVÉNEMENTS DE RENOM** : La Folle Journée de Nantes et en région, Festival Premiers Plans d'Angers...
- **L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE** : 7 000 abonnés - 130 000 spectateurs par an - 280 concerts par an
- **LE FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC)** : 60 000 visiteurs par an

Les incontournables

<p>PATRIMOINE Fontevraud L'Abbaye et le Musée d'Art Moderne</p>	<p>*Classée Monument historique et inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco *180 000 visiteurs par an *la plus grande cité monastique d'Europe *1 nouveau Musée de France en 2020 : le Musée d'art moderne - collections nationales Martine et Léon Cligman</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>MUSIQUE CLASSIQUE</p> <p>La Folle Journée en région</p> <p>A Saint-Nazaire, Savenay, Châteaubriant, Cholet, Saumur, Fontevraud, Laval, Saint-Berthevin, La Flèche, Sablé-sur-Sarthe, Auvers-le-Hamon, Le Lude, La Roche-sur-Yon, Challans, Fontenay-le-Comte, Les Herbiers, Vouvant et Les Sables d'Olonne, l'Ile d'Yeu et Mouilleron-le-Captif</p>	<p>La Folle Journée se décline dans 20 communes de la région le week-end précédent l'évènement nantais</p> <p>* Tarifs très accessibles de 2 € à 12 €</p> <p>* Environ 60 000 spectateurs par an</p> <p>* Plus de 150 concerts</p> <p>* 1 500 musiciens amateurs participant à l'évènement</p>
<p>ART CONTEMPORAIN</p> <p>Le Fonds régional d'art contemporain des Pays de la Loire (FRAC)</p> <p>A Carquefou et Nantes (Loire-Atlantique)</p>	<p>Véritable laboratoire de recherche et de production pour les artistes, le Frac est un partenaire majeur en matière de sensibilisation et de diffusion de l'art contemporain.</p> <p>* une collection de plus de 1 700 œuvres</p> <p>* 10 expositions par an à Carquefou et Nantes et des expositions itinérantes en région</p> <p>* 60 000 visiteurs par an</p> <p>* 2 sites d'exposition : à Carquefou et à l'automne 2020 à Nantes, Quai des Antilles (44)</p>
<p>ORCHESTRE</p> <p>L'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL)</p>	<p>L'Orchestre National des Pays de la Loire est un orchestre de notoriété internationale. Il propose des concerts de musique classique et contemporaine sur l'ensemble du territoire régional et dans le monde entier.</p> <p>* 7 000 abonnés</p> <p>* 130 000 spectateurs par an</p> <p>* 280 concerts par an</p>

4-7-1 Les Pays de la Loire : un patrimoine remarquable

La région compte **2124 monuments historiques en 2018**, dont 530 classés ainsi que 16 200 objets protégés au titre des monuments historiques dont 770 classés. Le Maine-et-Loire est l'un des plus riches en monuments historiques avec des monuments remarquables tels que le château d'Angers ou l'abbaye royale de Fontevraud.

Les monuments historiques de la région couvrent 4,87% du parc monumental national protégé. 50,3% des monuments historiques ligériens appartiennent à des collections publiques, 47% à des propriétaires privés, et 2,7% à l'Etat.

La région se distingue notamment par le nombre de ses **châteaux** et la place des propriétaires privés, à la tête d'un pourcentage d'édifices classés parmi les plus élevés de France. En outre, le patrimoine bâti non protégé, notamment rural, a justifié de la Fondation du patrimoine l'octroi de ce label à plus de 1 000 sites ligériens. Enfin, la région dispose d'un large patrimoine représentatif de la création architecturale du XXème siècle, dont la labellisation est enrichie chaque année : depuis 2003, 52 labels « Patrimoine du XXe siècle » ont été accordés, pour 42 édifices et 10 ensembles architecturaux.

Parmi les monuments les plus emblématiques du patrimoine ligérien, dix sont propriétés de l'Etat (Ministère de la Culture) : les **cinq cathédrales** (Angers, Laval, Le Mans, Luçon, Nantes), **l'abbaye royale de Fontevraud**, l'ancien palais épiscopal d'Angers, la tour d'Oudon, le château d'Angers et la maison de Georges Clemenceau à Saint-Vincent-sur-Jard.

Les **réseaux de villes et pays d'art et d'histoire** contribuent à dynamiser la région, avec **11 territoires conventionnés**, parmi lesquels quatre pays (Perche sarthois, Coëvrons-Mayenne, Vallée du Loir et Vignoble nantais) et sept villes

(Angers, Fontenay-le-Comte, Guérande, Laval, Le Mans, Nantes, Saumur). Ces espaces font l'objet de conventions avec l'Etat, destinées à améliorer la connaissance et la préservation du patrimoine.

5 maisons illustres sont labellisées en région :

- La Maison de Georges Clemenceau à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée)
- La Maison natale de Jean-Marie de Lattre de Tassigny Mouilleron-Saint-Germain (Vendée)
- Le Manoir des Sciences – René-Antoine Ferchault à Réaumur (Vendée)
- La Maison des Champs de Robert Tatin à Cossé-le-Vivien (Mayenne)
- La Maison de Julien Gracq à Mauges-sur-Loire (Maine-et-Loire)

Enfin, le paysage culturel exceptionnel du **Val de Loire**, remarquable par la qualité de son patrimoine architectural, a valu à ce territoire d'être classé au **patrimoine mondial de l'Unesco**, depuis le 30 novembre 2000. Le périmètre inscrit, pour la région Pays de la Loire, s'étend de Montsoreau à Chalonnes-sur-Loire.

Le patrimoine archéologique est également bien représenté, sur toutes les périodes de la préhistoire au Moyen-Âge. En ce qui concerne l'archéologie préventive, 233 zones de présomption de prescription archéologique concernant autant de communes réparties sur l'ensemble de la région ont été promulguées à ce jour. La mise en œuvre du plan de création de centres de conservations et d'études (CCE) à l'échelle des Pays de la Loire est un projet qui se poursuit au regard de la nécessité d'achever la mise à niveau des dépôts de fouille départementaux.

Les musées de France sont au nombre de 53, sur les 1 243 que compte la France. Leur répartition spatiale est assez équilibrée, entre 6 et 14 par département. Ils ont accueilli 1,280 million de visiteurs en 2013. S'ajoutent aux Musées de France **une centaine de musées sans appellation**, difficiles à recenser, mais 25 d'entre eux sont en relation occasionnelle ou régulière avec les services de l'Etat, directement ou par l'intermédiaire des conservations départementales, pour des conseils et avis techniques. Si leur vocation n'est pas d'entraîner une demande d'appellation, ces relations permettent une professionnalisation du fonctionnement de ces établissements.

Trois bibliothèques municipales (Angers, Le Mans et Nantes) sont également classées en raison de l'importance de leurs fonds patrimoniaux d'Etat, issus en partie des confiscations révolutionnaires.

La ville de Nantes abrite également un service du Ministère des affaires étrangères chargé de conserver les archives diplomatiques.

4-7-2 Les Pays de la Loire : une dynamique culturelle avérée et un environnement favorable à la création

La culture et la création, sous toutes ses formes, dans toutes les disciplines, font partie de l'identité de la région Pays de la Loire. Le spectacle vivant, les arts visuels, l'architecture, les industries culturelles et créatives – cinéma, audiovisuel, radio, jeux vidéo, livre, musique enregistrée, mode –, sont de fortes et riches réalités de la vie de la région, avec leurs acteurs, leurs publics, leurs lieux, leurs associations et leurs bénévoles.

L'ensemble de la chaîne de valeur : du non-marchand à l'économie sociale et solidaire, du commerce traditionnel aux technologies de pointe et bien sûr l'univers de l'entreprise, est représenté.

Avec quelque 22 800 entreprises, soit 11% du total régional et près de 90 000 emplois, les entreprises des secteurs culturels et créatifs en Pays de la Loire couvrent l'ensemble du territoire. En créant et en innovant, elles participent au développement culturel, social et économique du territoire.

Le rayonnement de grandes institutions et un maillage territorial dense

L'Abbaye Royale de Fontevraud, les Arts Florissants, l'Orchestre National des Pays de la Loire, les éditions 303, arts, recherches et création ou encore le FRAC des Pays de la Loire sont des acteurs de rayonnement national et international. Ils illustrent la diversité de la création présente en région. Les tournées régionales conçues par de grands opérateurs

tels qu'Angers Nantes Opéra ou le Centre National de Danse Contemporaine d'Angers confirment la **capacité de grandes institutions de s'inscrire à une échelle locale comme internationale.**

Le maillage du territoire, grâce à **un réseau d'équipements de qualité** (scènes nationales, cinémas, centres d'art contemporain, bibliothèques, scènes de musiques actuelles...) **et à un travail de mise en réseau des acteurs** mené par différents opérateurs (le Grand T, le Cinématographe, Musique et Danse en Loire-Atlantique, Mayenne culture), permet une programmation tout au long de l'année sur les cinq départements et des rencontres nombreuses avec les publics. Le nombre de festivals est également une donnée importante quant à la dynamique territoriale existante. Les Pays de la Loire comptent trois des festivals de cinéma aujourd'hui les plus reconnus par les professionnels (le festival des 3 Continents à Nantes, Premiers Plans à Angers et le Festival international du film de la Roche-sur-Yon) et, tout au long de l'année, des manifestations dans toutes les disciplines attirent professionnels comme amateurs (la Folle Journée en région, Au foin de la rue, Croq les mots, Marmots, les Utopiales, Atlantide, Festivals Petits et grands, le Chainon manquant, le Hellfest, les Rendez-vous de l'Erdre, les Escales...).. **En milieu rural, les évènementiels peuvent avoir un effet levier sur le développement local** en favorisant le croisement avec des enjeux touristiques, environnementaux ou encore de solidarité intergénérationnelle.

Ce dynamisme culturel attire de plus en plus de visiteurs. Des parcours, alliant création contemporaine et patrimoine, participent d'un tourisme culturel plébiscité, tant en milieu urbain que rural. La création d'applications numériques dédiées par exemple ouvre encore un peu plus l'accès à la connaissance et à la médiation.

Quelques données chiffrées qui illustrent le maillage du territoire

Le spectacle vivant

- 2 centres chorégraphiques nationaux, Nantes et Angers
- 5 scènes nationales (le Lieu Unique à Nantes, le Théâtre à Saint-Nazaire, le Carré à Château-Gontier, le Grand R à la Roche-sur-Yon, l'ESPAL au Mans)
- Un centre dramatique national (EPCCle Quai)
- Un centre national des arts de la rue (la Paperie à Saint-Barthélemy d'Anjou)
- Un centre national de création musicale de Saint-Nazaire (Athénor)
- 9 scènes conventionnées (Théâtre Universitaire et le Grand T à Nantes, la Soufflerie à Rezé, Onyx-La Carrière à Saint-Herblain, Scène de Pays dans les Mauges, Théâtre de Laval, Théâtre de l'Ephémère au Mans, l'Entracte – Centre culturel Joël Le Theule à Sablé-sur-Sarthe)
- 2 agences départementales : Musique et danse en Loire-Atlantique et Mayenne Culture
- 60 équipes artistiques soutenues par la Région et environ 75 aides à la création chaque année

Les musiques actuelles

- 6 scènes de musiques actuelles (Stereolux et le Pannonica à Nantes, le 6 par 4 à Laval, le VIP à Saint-Nazaire, le Chabada à Angers et le Fuzz'Yon à La Roche-sur-Yon auxquelles peut être ajouté Superforma au Mans en voie de labellisation)
 - 2 scènes spécialisées soutenues par la Région : La Bouche D'Air à Nantes (chanson) et Le Nouveau Pavillon à Bouguenais (musiques trad'actuelles)
 - Plus de 1 000 structures œuvrant dans cette filière : plus de 100 festivals mobilisant 18 000 bénévoles, de nombreuses structures de développement d'artistes...
 - Des structures ressources et réseaux régionaux (Tremolino, Pick Up, le CRDJ...)
 - Un Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire
- A noter : signature en 2018 d'un contrat de filière musiques actuelles (Région, CNV, Etat, Le Pôle)

Les arts visuels

- le Fonds Régional d'art contemporain des pays de la Loire (collection de 1 700 œuvres)
- Un pôle régional des arts visuels

- 6 centres d'art contemporain (centre d'art de Pontmain, la Chapelle des Calvairiennes-le Kiosque à Mayenne, Piacé-le-Radioux et les Moulins de Paillard en Sarthe) dont deux labellisés centres d'art contemporain d'intérêt national (Le Grand Café à Saint-Nazaire, le Carré à Château-Gontier)
- 2 artothèques
- 26 lieux de diffusion répartis sur les cinq départements
- 2 écoles supérieures des Beaux-arts
- 8 musées d'art avec des départements dédiés à la création contemporaine

Le livre

- Un réseau de 80 librairies indépendantes dont 28 reconnues par l'attribution du label LiR (Librairie indépendante de Référence)
- Près de 125 structures éditoriales actives, dont une vingtaine de stature nationale
- 7 structures permanentes : Maison des écrivains étrangers et traducteurs (MEET) de Saint-Nazaire, Maison de la poésie et Maison Fumetti à Nantes, Maison Julien Gracq à Mauges-sur-Loire, La Turmelière à Liré, Lecture en tête à Laval, Maison Gueffier au sein du Grand R à la Roche-sur-Yon
- Un pôle régional du livre : Mobilis
- Une résidence itinérante sur la région avec un auteur étranger
- Une dizaine de résidence d'écrivains (Saint-Nazaire, Liré, Angers, Rochefort-sur-Loire, la Mayenne, La Roche-sur-Yon, Luçon...) et d'auteurs BD (Mazé-Millon, Nantes...)
- Un réseau de bibliothèques dense, composé de 250 établissements animés par des professionnels qualifiés

Le cinéma et l'audiovisuel

- 3 festivals de dimension internationale (le festival Premiers Plans à Angers, le festival des 3 Continents à Nantes et le Festival International du Film de La Roche-sur-Yon) et une trentaine d'autres manifestations
- Une association ressource dédiée à l'animation autour de résidences, de colloques professionnels, de publications, NEF Animation, basée à Fontevraud
- 125 établissements cinématographiques, soit 327 écrans et 62 269 fauteuils
- 3 réseaux de salles : SCALA en Loire-Atlantique, Atmosphère 53 en Mayenne, Graines d'image en Sarthe
- Un pôle de coopération des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel des Pays de la Loire : la Plateforme

Quelques chiffres sur les industries culturelles et créatives

+7,5% d'emplois privés dans les industries culturelles et créatives (ICC) depuis 2008 soit plus que la progression d'emplois dans l'ensemble de l'économie privée (+3,3%)

Une forte proportion des très petites entreprises : 2/3 des établissements économiques dans les ICC ne comprennent qu'un seul emploi (75% à 95% dans les services créatifs et le numérique)

40 % des ICC ligériennes sont concentrées sur le territoire nantais

30 % d'emplois des ICC sont des emplois créatifs (contre 12,7% dans l'ensemble de l'économie)

L'accessibilité de tous à l'offre culturelle

Si la recherche d'un maillage territorial toujours plus équilibré permet de réduire les inégalités d'accès d'un point de vue géographique et social, l'accessibilité de l'offre culturelle aux personnes en situation de handicap est une préoccupation aujourd'hui majeure. Elle participe de l'inclusion sociale et doit s'inscrire dans les projets artistiques et culturels. Une attention collective est nécessaire pour en faire une préoccupation pleinement partagée.

Il peut être par ailleurs souligné que la culture en tant que compétence partagée revêt en Pays de la Loire un caractère partenarial avéré entre les collectivités publiques.

Une région qui attire des créateurs et des professionnels de la culture

Le dynamisme artistique et culturel de la région attire chaque année des professionnels en région qui cherchent à y inscrire leurs activités. Différents réseaux d'acteurs s'organisent pour se doter de moyens de production mutualisés et de lieux de travail adaptés (lieux de répétition, ateliers...) et ainsi offrir en région des conditions de travail satisfaisantes.

Plus largement, des pôles de coopération par filière (musiques actuelles, livre, cinéma-audiovisuel, arts visuels, patrimoine) se sont créés pour travailler collectivement sur les principaux enjeux de leur secteur. Des dynamiques inter-filières sont également à l'œuvre pour traiter des thématiques transversales telles que la formation professionnelle, l'entrepreneuriat ou encore la mobilité.

Ces modes d'organisation encouragent la professionnalisation des acteurs comme le renforcement des filières. Il s'agit pour ces dernières de penser leur développement en région, d'interroger et de faire évoluer les modèles économiques ou encore de s'attacher à intégrer les mutations liées au numérique.

Enfin, le lien avec l'enseignement supérieur culture est également recherché afin de créer davantage de passerelles entre la formation initiale et les réseaux professionnels et offrir des débouchés aux jeunes diplômés.

Le rapprochement entre créateurs et entreprises

Une présence mixte, sur les mêmes territoires, d'artistes, d'entreprises, d'écoles et d'universités est propice aux échanges en matière de recherche et d'innovation. Le croisement entre des industries de contenu ou la recherche artistique d'un créateur avec des savoir-faire technologiques s'avèrent être des atouts à l'ouverture de nouveaux marchés ou services. L'existence d'espaces de recherches et d'expérimentation (résidences, Fablab, tiers lieux) est également propice aux innovations technologiques et sociales.

Quelques exemples d'actions structurantes en région

- le projet Culture au futur porté par la Région et Creative tech et l'appel à projets ARTEX (art, technologie, expérimentation lancé en 2018) ;
- l'action inter-filières des pôles de coopération en matière d'accompagnement des parcours professionnels (formation professionnelle), de mobilité européenne (projet Erasmus +) ou encore de l'entrepreneuriat (Forum Entreprendre pour la culture) ;
- le développement d'une CAE (coopération d'activité et d'emploi) ;
- les projets européens European Music Incubator et Slash portés par l'association Trempolino ;
- la création d'un tiers-lieu en milieu rural (Saint-Denis de Gastines) ;
- un laboratoire d'e-textile (école des Beaux-arts Tours Angers Le Mans et les Moulins de Paillard).

ATOUTS

- Dynamisme culturel du territoire
- Richesse de l'héritage historique de la région
- Importante diversité de l'offre culturelle et des patrimoines sur les 5 départements.
- Essor touristique et culturel de la région et mise en place de bonnes pratiques depuis plusieurs années
- Val de Loire classé à l'Unesco
- Nombreux professionnels de la culture (25 000 emplois) installés en région
- Plus de 900 acteurs (professionnels /amateurs, public/privés) du patrimoine recensé
- Emplois qualifiés des secteurs culturels, créatifs et des médias
- Des filières représentées par 5 pôles de coopération qui fédèrent près de 800 professionnels et offrent une fonction ressource structurante
- Dynamique inter-filière sur l'emploi et la formation, l'accompagnement entrepreneurial, la coopération, la mobilité...
- Programme de formation professionnelle et de développement des compétences pour s'adapter aux évolutions économiques, technologiques, sociales et environnementales
- La transversalité et la mise en réseau des acteurs au service du développement local

FAIBLESSES

- Enclavement et dévitalisation des territoires ruraux
- Encore des zones dépourvues d'offre culturelle et patrimoniale en milieu rural et absence de stratégie culturelle préalable et concertée
- L'adaptation des métiers et le besoin de formation des professionnels
- Diversification des ressources des institutions culturelles (évolution des modèles économiques...)
- Méconnaissance du contexte européen et international

OPPORTUNITES

- Rapprochement artistes/entreprises – croisement recherche artistique avec des compétences technologiques et industrielles au bénéfice de l'innovation et des nouvelles formes de production
- Prise en compte progressive de la digitalisation des pratiques (enseignement, accompagnement des pratiques amateurs...)
- Intégration d'outils numériques (médiation, création, diffusion, formation)
- Structuration des filières et actions en inter-filières
- Développement de l'entrepreneuriat grâce à un accompagnement adapté (ex : transformation du modèle social et économique de l'artiste...)
- Développement des actions collectives et de la coopération
- Prise en compte de l'évolution des parcours professionnels (mutation sociale et économique)
- Expérimentation en matière d'insertion économique et professionnelle des artistes (projet d'incubateur, diversification des modèles économiques...)
- Diversité des initiatives menées en milieu rural, croisement avec des logiques de développement local
- Compétence d'Inventaire du patrimoine confiée au Région
- Prise en compte des enjeux sociétaux : égalité femmes-hommes, développement durable, changement climatique, santé...

MENACES

- Coût élevé de restauration et de transformation des édifices patrimoniaux
- Présence de nombreux territoires bénéficiant d'un label qualité en matière de patrimoine (Villes et Pays d'art et d'histoire - VPAH, Petites cités de caractère - PCC...).
- Intégration du patrimoine dans de nombreux schémas de développement urbain, PCET, etc.
- Emploi culturel associatif en baisse
- La précarité et la fragilité des parcours professionnels.

Enjeux pour les Pays de la Loire - Culture

- Conserver et valoriser le patrimoine culturel ligérien pour la **fréquentation des lieux patrimoniaux et l'attractivité touristique du territoire** (rénovation des équipements, protection des ressources...)
- Soutenir les secteurs culturels, créatifs et des médias dans les **projets de développement local et d'innovation sur les territoires** (rapprochement artistes/entreprises/universités, **projets de coopération, numérique, développement durable...**)
- Encourager la **diversification de l'entrepreneuriat et l'internationalisation** dans les secteurs culturels, créatifs et des médias en renforçant les actions collectives
- Soutenir les **démarches d'inclusion sociale** par la culture (exemple : mise en place d'un plan d'actions culture et handicap)

⚠ Lors du séminaire de lancement de la concertation pour la préparation des fonds européens 2021-2027 du 19 novembre 2019, une priorisation des enjeux par les participants avait été demandée via un vote interactif. Compte tenu des limites techniques de l'outil utilisé, les résultats des votes retranscrits ici ne constituent pas la seule référence pour la suite des travaux. Ils permettent juste une mise en discussion des enjeux présentés. Ils seront croisés avec d'autres retours ou d'autres contributions issus d'autres instances de consultation.

Priorisation des enjeux CULTURE

